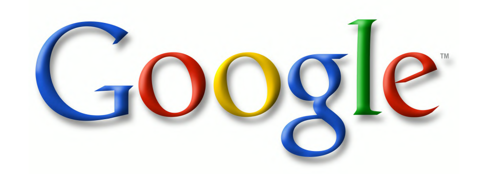
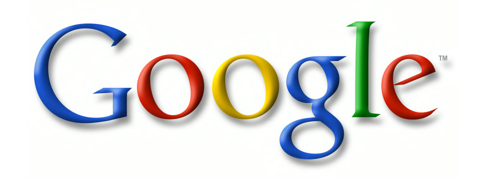
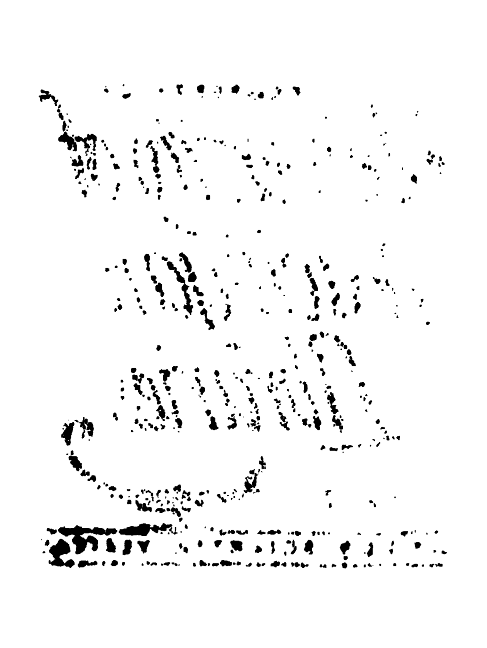






SOCIÉTÉ IMPÉRIALE D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS

ANCIENNE ACADÉMIE D'ANGERS.

COMMISSION ARCHÉOLOGIQUE

DU DÉPARTEMENT

DE MAINE ET LOIRE

RÉPERTOIRE ARCHÉOLOGIQUE

DE L'ANJOU

Année 1861.

ANGERS

IMPRIMERIE DE COSNIER ET LACHÈSE

Chaussée Saint-Pierre, 13

1861

SOCIÉTÉ IMPÉRIALE D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS

ANCIENNE ACADÉMIE D'ANGERS.

COMMISSION ARCHÉOLOGIQUE

1861
Jan

DU DÉPARTEMENT

DE MAINE ET LOIRE

RÉPERTOIRE ARCHÉOLOGIQUE

DE L'ANJOU

Année 1861. — Janvier.

ANGERS

IMPRIMERIE DE COSNIER ET LACHÈSE

Chaussée Saint-Pierre, 13

1861

A MM. les Membres de la Commission archéologique du département de Maine-et-Loire.

La section d'Archéologie du *Comité impérial* des travaux historiques et des sociétés savantes, attachée au ministère de l'instruction publique et des cultes, a proposé pour l'année 1860, à Son Exc. le Ministre, dix-huit sociétés, comme devant avoir droit à des encouragements.

La Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers, dans cette liste formée le 23 avril 1860, occupe le huitième rang; ce choix entre tant de savantes académies, assurément vous paraîtra fort honorable, mais ce qui ne l'est pas moins, c'est que cet honneur se traduit par un envoi de 400 fr.

La Société-mère, entre les mains de laquelle cette somme a été versée, veut bien, dans sa justice, en octroyer la moitié à la Commission archéologique, s'empressant ainsi de reconnaître que la récompense ministérielle a été accordée principalement à cause des études auxquelles se livre votre Commission; c'est d'ailleurs ce qui résulte d'un procès-verbal inséré, pages 686 - 689, dans la *Revue des sociétés savantes, publiée sous les auspices du Ministre de l'instruction publique ; juin 1860.*

Cette récompense, Messieurs, vous prouve le bon accueil qu'à Paris même l'on a fait au *Répertoire archéologique*, qui paraît régulièrement chaque mois, et elle nous dispense de vous adresser un compte-rendu détaillé de cette revue. Qu'il vous suffise de savoir que son existence est assurée désormais, et qu'elle a obtenu assez de succès pour nous engager tous à redoubler d'efforts.

V. G.-F.



ARMAND·IEAN DE MAILLÉ BREZÉ
Duc de Fronzac Amiral de France

ARMAND DE MAILLÉ-BREZÉ

AMIRAL DE FRANCE (1).

I.

La plupart des biographes n'ont pas aperçu, selon nous, l'importance réelle du personnage qui fait l'objet de cette notice.

On sait que le marquis de Brezé, appelé, en 1640, au commandement de l'armée navale de France, fut tué d'un coup de canon, le 14 juin 1646, dans le cours de sa vingt-huitième année; mais on ignore, paraît-il, combien cette carrière si courte fut glorieusement remplie, car on croit rendre au jeune héros une justice suffisante, en déplorant sa mort prématurée et en rappelant les espérances que ses premiers succès avaient fait concevoir.

En cet état de la question, il importe de rétablir, tout d'abord, les véritables proportions de la grande figure d'Armand de Brezé, et pour cela, il est nécessaire de donner quelques détails sur une période peu connue de notre histoire navale.

Lorsque le cardinal de Richelieu prit en main la direction des affaires du royaume, la France n'avait pas, à proprement parler, de marine militaire. Tel était l'abandon dans lequel on avait laissé jusque-là tout ce qui regarde le service des arsenaux et des

(1) Plus exactement *grand-maître, chef et surintendant général de la navigation et du commerce de France;* mais on considère les grands-maîtres de la navigation comme les successeurs directs des anciens amiraux, dont le titre, supprimé en 1626, a été rétabli en 1669.

ports, qu'au moment où les opérations du siége de La Rochelle nécessitèrent l'armement d'une escadre, c'est à peine si l'on put trouver quelques navires capables de porter du canon; si bien que pour avoir une flotte, dont on pût attendre des services sérieux, il fallut acheter des vaisseaux en Angleterre et en Flandre.

Richelieu ne vit pas, sans déplaisir, ni sans inquiétude, une situation qui mettait les côtes de France et les villes maritimes à la merci de la plupart des grands états de l'Europe. A partir de ce moment, le dessein de créer une marine militaire devint sa préoccupation constante et l'objet principal de sa sollicitude.

En peu d'années, le service des ports fut organisé par ses soins, des vaisseaux furent construits, et le royaume fut doté de deux armées navales, qui déployèrent, sur l'Océan et sur la Méditerranée, un pavillon jusqu'alors inconnu.

Ce fut un grand événement que l'apparition de ces flottes; mais cela ne suffisait pas pour élever la France au rang d'une puissance maritime de premier ordre. Ce n'est point le nombre des vaisseaux qui fait la force d'une marine; ce sont les traditions glorieuses, c'est l'éclat des services rendus; c'est tout ce qui donne l'espoir du succès, et ce qui impose, en quelque sorte, le devoir de triompher. Pour que l'armée navale de France fût en mesure de lutter, sans désavantage, contre les flottes aguerries de la Hollande, de l'Angleterre ou de l'Espagne, il fallait encore qu'elle eût la conscience de sa force; il fallait qu'un chef intrépide l'eût conduite à la victoire, et que le retentissement de ses premiers combats lui tînt lieu du glorieux passé dont les marines rivales étaient si fières.

Les victoires du marquis de Brezé donnèrent au pavillon de France le prestige qui lui manquait.

II.

Armand de Maillé-Brezé, fils du maréchal Urbain de Maillé-Brezé, et de la sœur de Richelieu, Nicole du Plessis, fut appelé,

en 1640, au commandement de la flotte dite *du Ponant*. Dès cette année, il justifia par un brillant succès la faveur insigne dont il était l'objet. Se trouvant, le 22 juillet, entre Cadix et le cap Saint-Vincent, il eut connaissance d'une flotte espagnole, qui était partie de Cadix à destination des Indes-Occidentales. Bien que cette flotte fût notablement supérieure à la sienne par le nombre des vaisseaux, par leur grandeur et par la puissance de leur artillerie, le jeune commandant n'hésita pas un instant à donner l'ordre de combattre. Joignant l'exemple au précepte, il vint se poster par le travers du vaisseau amiral d'Espagne, le combattit à outrance, et le maltraita tellement qu'il coula bas la nuit suivante.

Le vice-amiral du Mé et le contre-amiral de Coupeauville ne montrèrent pas moins d'ardeur que leur intrépide chef. Bref, tout le monde fit si bien son devoir que la flotte espagnole perdit cinq de ses plus forts galions, et qu'elle eût été complétement détruite, si elle n'eût réussi à regagner le port de Cadix, à la faveur de la nuit (1).

On ne sait pas exactement quel fut le rôle du marquis de Brezé, pendant l'année 1641. On peut admettre, pourtant, d'après le témoignage de Barthélemy Roger (2), qu'il fut envoyé à la cour de Portugal, en qualité d'ambassadeur extraordinaire. Peut-être cette ambassade n'était-elle qu'un prétexte pour faire paraître, dans les eaux du Tage, la flotte victorieuse du jeune amiral ; mais ce n'est qu'une conjecture. Les détails manquent absolument.

Quoi qu'il en soit, Armand de Brezé ne tarda pas à exercer, de nouveau, un commandement maritime et fut choisi, en 1642, pour remplacer l'archevêque de Bordeaux, Mgr d'Escoubleau de Sourdis, qui avait encouru la disgrâce de Richelieu.

Le lecteur doit être surpris de voir figurer un prélat parmi les

(1) Voyez FOURNIER, *Hydrographie*, livre VI.

(2) *Histoire d'Anjou*, pages 498 et 502.

généraux des armées navales ; mais s'il veut bien considérer que l'homme éminent qui dirigeait alors les affaires du royaume, était lui-même un haut dignitaire de l'Eglise, cette circonstance cessera de lui paraître aussi singulière. D'ailleurs, Mgr de Sourdis possédait à un haut degré les qualités qui font les grands capitaines, et il conduisit plus d'une fois la flotte française à la victoire. Il y a peu d'exemples d'un succès aussi complet que celui qu'il remporta sur la flotte espagnole, dans le port de Guetaria en Biscaye. L'événement même qui lui fit perdre la faveur de Richelieu, le combat de Tarragone, fut très-glorieux pour nos armes. Mais ce sont là des détails étrangers à notre sujet.

Au commencement du mois de mai 1642, le marquis de Brezé prit le commandement de la flotte de la Méditerranée et se rendit, tout d'abord, de Marseille à Barcelone. Informé, par des signaux, de l'arrivée d'une flotte ennemie, il fit voile à sa rencontre et la joignit le 30 juin. Le choc des deux armées fut extrêmement violent. L'amiral français montra, en cette occasion, une témérité voisine de l'imprudence, pénétra jusqu'au centre de l'armée ennemie, et demeura longtemps seul exposé au feu de plusieurs vaisseaux. Trois brûlots furent successivement dirigés contre lui ; mais, par le plus heureux hasard, ils se consumèrent sans aucun effet.

La nuit suspendit les hostilités. Quand le jour parut, le combat recommença plus terrible que jamais. La flotte espagnole, qui comptait quarante-huit vaisseaux, ne pouvait se résoudre à céder la victoire. Mais l'obstination de l'ennemi ne servit qu'à mieux établir la supériorité de la marine française. Les Espagnols s'éloignèrent pendant la nuit du 1er au 2 juillet (1).

L'année 1643 mit le comble à la fortune et à la gloire de la maison de Brezé. Pendant que le duc d'Enghien, depuis prince

(1) Suivant M. Léon Guérin *(Histoire maritime de France)*, la flotte française ne comptait que vingt-neuf vaisseaux. Je crois ce chiffre trop faible. Pour plus de détails, voyez l'*Hydrographie* de Fournier.

de Condé, inaugurait par la victoire de Rocroy le règne du jeune Louis XIV, les succès d'Armand de Brezé dans la Méditerranée, n'étaient pas moins éclatants que ceux de son beau-frère (1). Dans un premier combat, livré sur les côtes de Catalogne, le 9 août, il avait enlevé six vaisseaux à l'armée navale d'Espagne. Le 4 septembre suivant, une seconde rencontre, en vue de Carthagène, produisit des résultats encore plus considérables. L'amiral de Naples, le vice-amiral, et plusieurs galions demeurèrent aux mains du vainqueur. Le reste de la flotte parvint à se réfugier dans le port de Carthagène; mais là, un nouveau désastre vint consommer sa ruine. Cinq vaisseaux coulèrent bas, par suite de leurs avaries (2).

Le retentissement de cette victoire fut très-grand. La suprématie du pavillon de France parut désormais assurée, et l'on fit frapper une médaille, qui portait ces mots pour légende : OMEN IMPERII MARITIMI (3).

Aucun événement de quelque importance n'est à mentionner pendant l'année 1644.

(1) Le duc d'Enghien avait épousé Claire-Clémence de Maillé-Brezé.

(2) Jusqu'à présent, les deux combats du 9 août et du 4 septembre 1643 ne sont connus que par leurs résultats ; c'est pourquoi nous recommandons de rechercher la pièce suivante qui serait d'un grand intérêt :

« La victoire obtenue par la flotte françoise, sous le commandement du duc de Brézé, contre celle d'Espagne, en la bataille navale donnée devant Carthagène le 4 de septembre dernier (1643), où les ennemis ont perdu leur vaisseau admiral de Naples, un galion et deux autres grands navires. *Paris* et *Lyon*, 1643, in-4°. » (N° 22,194 de la *Bibliothèque historique de France*, par le P. Lelong.)

(3) Voici, d'après le CATALOGUE DU MUSEE MONÉTAIRE, la description des médailles qui furent frappées en commémoration de la victoire de Carthagène :

« 1. Tête de Louis XIV. Légende : LUDOVICUS XIIII REX CHRISTIANISSIMUS. (Louis XIV, roi très-chrétien.) [*Molart* f.]

» *Revers*. Une branche de laurier et une palme, entrelacées avec un trident passé au milieu d'une couronne rostrale. D'un côté Carthagène, de l'autre un combat naval. — Légende : OMEN IMPERII MARITIMI. (Présage

En 1645, la flotte de la Méditerranée fut envoyée devant Tarragone, pour coopérer au siége de cette place, alors investie, du côté de la terre, par le comte du Plessis-Praslin. Il est assez difficile de savoir exactement ce qui se passa sous les murs de cette ville. Quelques historiens rapportent que l'armée française subit un échec, d'autres expliquent l'abandon du siége par la nécessité de se porter au-devant d'une armée ennemie. Quoiqu'il en soit, aucun effort ne fut tenté par la flotte espagnole pour faire lever le blocus; c'est un point sur lequel tout le monde est d'accord, et qui montre bien la terreur que le marquis de Brezé inspirait à l'ennemi.

Il en fut de même pendant le siége de Roses, qui, moins heureuse que Tarragone, fut obligée de capituler.

En 1646, le gouvernement français ayant résolu d'assiéger la place d'Orbitello, Brezé mit à la voile, avec trente-cinq vaisseaux, dix galères, et soixante-dix tartanes qui portaient des troupes de débarquement. Le 20 mai, il mit ces troupes à terre, et pendant qu'elles s'occupaient d'investir la place, sous la direction du prince Thomas de Savoie, il reprit la mer, avec une partie de ses forces, afin d'occuper les points de la côte dont la possession

de l'empire des mers.) — Exergue : *Hispanis victis ad Carthaginem novam.* M. DC. XLIII. (Les Espagnols vaincus à Carthagène. 1643.) »

Le module de cette médaille est de 18 lignes. Le même sujet existe en 30 lignes, avec cette variante dans l'exergue : *Hispanis suo in mari victis ad Kartag. novam.* M. DC. XLIII. (Les Espagnols vaincus à Carthagène sur leurs propres mers. 1643.) [*Molart.* f.]

« 2. Mêmes tête et légende que ci-dessus. *Revers.* Neptune debout, appuyé d'une main sur son trident, pose de l'autre une couronne rostrale sur la tête de la France. Au fond, une conque traînée par deux chevaux marins. — Même légende qu'au nº 1. — Exergue : *Hispanis victis ad Carthaginem novam.* IV *septembris.* M. DC. XLIII. (Les Espagnols vaincus à Carthagène, le 4 septembre 1643.) [*Rog.* f.] »

Il n'est pas inutile de faire observer que la plupart des historiens fixent la date du combat au 3 septembre et non au 4, comme on le voit sur la médaille nº 2.

semblait devoir assurer le succès du siége. Il s'empara successivement de Télamone et de la forteresse de San-Stefano.

Cependant, la position d'Orbitello, qui ne tient à la terre que par un isthme étroit, présentait de grand obstacles à l'approche des assiégeants. Les opérations traînaient en longueur, si bien que le vice-roi de Naples eut le temps d'envoyer une flotte considérable au secours de la place. Le 14 juin, un combat très-opiniâtre s'engagea, en vue de Telamone, entre cette flotte et celle du marquis de Brezé. L'action, longtemps indécise, venait de se résoudre en faveur des Français; déjà, l'armée espagnole était en pleine retraite, lorsque le fougueux amiral, irrité de la fière contenance qu'elle gardait en s'éloignant, ordonna de la poursuivre. Cette inspiration fatale fut la cause de sa mort; il fut tué d'un coup de canon, au moment où il se croyait sûr de compléter sa victoire.

A la suite de ce terrible événement, la flotte française prit le parti de rentrer à Toulon, et le siége d'Orbitello dût être abandonné.

Voilà, très sommairement, quels furent les services d'Armand de Brezé. Ils justifient ce que nous avons dit plus haut du rang qui lui appartient, dans la série de nos illustrations maritimes. Lorsque le palais de Versailles a été transformé en un musée historique, on n'a pas oublié les droits du célèbre marin à prendre place dans ce Panthéon de nos gloires nationales. Non-seulement le nom d'Armand de Brezé est inscrit sur les Tables de bronze, parmi ceux des officiers généraux morts en combattant pour la France, mais encore son portrait est un de ceux qui décorent le salon des Amiraux, et trois tableaux, peints par Gudin, représentent les combats du *Cap Saint-Vincent*, de *Carthagène*, et d'*Orbitello*.

PH. BÉCLARD.

COMMUNE DE VILLEVÊQUE [1]

PASCHAL ROBIN DU FAUZ.

Cette commune est située sur le Loir, dans le canton d'Angers nord-est, arrondissement d'Angers, département de Maine-et-Loire.

Elle renferme présentement 1,769 habitants. Cette paroisse dépendait avant la révolution de l'archiprêtré d'Angers dans le grand archidiaconé.

L'évêque présentait et conférait *pleno jure*, la cure de Saint-Pierre.

Sur cette commune existe un dolmen nommé *la Pierre*. (Voir notre notice sur les monuments gaulois de l'Anjou.)

Jusqu'aujourd'hui, nous n'avons point reconnu de traces gallo-romaines.

Villevêque joue un certain rôle dans l'histoire ecclésiastique de l'Anjou.

Il y avait autrefois quatre curés officiers de la chambre épiscopale, savoir : les curés de *Villevêque*, de *Chalonnes*, de *Morannes* et de *Bauné*. Le curé de Villevêque était *secretaire-né* de l'évêque d'Angers, celui de Morannes était son aumônier. Il

(1) On écrivait au XVIIe siècle *Villevesque*. Dans les actes du XIIIe siècle Villevêque est dit en latin *Villa-episcopi*. Voir Statuts du diocèse d'Angers d'Henry Arnauld, appendice, p. 23. On trouve aussi *Vicus-episcopi* dans la Vie des saints Cerenic et Serené, par un auteur du IXe siècle.

Au XVIe siècle, on écrivait Ville-Evesque (Lacroix du Maine).

y a eu des ordinations faites à Villevêque par nos prélats. Le curé de Bauné était également aumônier et avait droit de tenir l'étrier quand l'évêque montait à cheval. (Page 4 d'un manuscrit que nous possédons, intitulé *Plan de l'Histoire ecclésiastique de l'Anjou.*)

Il résulte d'un extrait de la déclaration de l'évêque d'Angers, Claude de Rueil, en date de 1640, extrait dont nous avons une ancienne copie, que l'évêché d'Angers possédait la châtellenie et seigneurie de Villevêque; qu'il avait droit de haute, moyenne et basse justice; droit de créer sergent et notaire; droit de sceau, de justice patibulaire; droit de mesure à bled et à vin; droit de prévôté; droit de dixme en la paroisse de Villevêque et en celle de Pellouailles, tant de bled que de vin, à la treizième gerbe et à une portouerée nette par quartier; droit à la moitié de la dixme des lins et chanvres; droit de quarante jours à vendre vin sans payer le huitième, etc.; droit de pêche prohibitif dans la rivière du Loir, depuis le port Erreau (1) jusqu'au bout des prés de Broche; droit de passage sur la rivière; droit sur le port à Villevêque et port Erreau pour les foins; enfin droit de dixme sur le temporel de la chapelle du Boullay, paroisse de Corzé.

La cure de Villevêque est qualifiée : l'une des plus grandes cures du diocèse (Statuts, appendice, p. 104). Dans le même appendice, p. 100, nous lisons que cette paroisse était une des *plus grandes*, des *plus peuplées* et de *plus grand revenu;* aussi le curé était-il assez habituellement un haut personnage ecclésiastique. Nous voyons, en effet, au XVII[e] siècle, un sieur Martineau à la fois archidiacre d'outre-Maine, chanoine prébendé de la cathédrale et curé de Villevêque (Appendice, p. 100).

L'église paroissiale paraît dater du XI[e] siècle dans ses parties les plus anciennes.

Quant au château où plusieurs de nos prélats firent quelque

(1) Quel est ce port Erreau? Ce ne peut être le port Ayrault d'Angers, qui n'est pas sur le Loir.

séjour, et notamment Guillaume Lemaire (1) à la fin du XIII[e] siècle, on y voit aussi de très-anciennes traces; par exemple, la chapelle épiscopale qui est en style roman et qui occupe une partie de l'enceinte du fort à la gauche du donjon, peut remonter au XI[e] siècle.

L'ensemble des ruines du château présente une véritable forteresse dominant le bourg, entourée de fossés et d'épaisses murailles. C'est un curieux édifice féodal qui respire sous les vieux lierres la puissance passée de nos prélats. Des crosses sculptées ornent le manteau des cheminées.

Les restes de ce manoir où le roman et l'ogive se mélangent, sont d'un bel effet, vus du milieu des vastes prairies, arrosées par le Loir. On trouve un dessin de ces ruines dans notre ouvrage de l'*Anjou et ses Monuments*, tom. II, p. 273.

En l'an 1563, époque désastreuse pour la ville d'Angers, une affreuse peste l'ayant ravagée, les magistrats, chargés des causes privilégiées, royales et criminelles, se réfugièrent à Villevêque, lieu parfaitement aéré, et y tinrent leurs assises (Roger, p. 427).

Il serait curieux, pour achever ce qui nous reste à dire de Villevêque, de savoir en quel temps ce lieu devint la propriété de nos évêques.

Un petit ouvrage imprimé pour la première fois en 1844, au Mans, et intitulé : *Seconde partie de l'histoire de Sablé*, *par Gilles Ménage*, va nous donner quelque lumière à ce sujet.

Il y est fait mention d'un auteur anonyme qui, vivant dans le IX[e] siècle, a écrit la vie des saints Cerenic et Ceréné ou Serené

(1) Cet évêque, le 19 avril 1317, prêta serment en sa chapelle de Villevêque, au roi de France Philippe V, dit le Long, dans les mains d'Amauri, sire de Craon, chargé de le recevoir en l'absence dudit roi. Faisant ce serment de fidélité, Guillaume Lemaire avait l'*étole au cou en manière de croix et la main mise sur la poitrine* (Histoire de Sablé, page 246).

venus d'Italie en Gaule vers le VIIe siècle. Cette double vie a été imprimée par dom Luc d'Achery et dom Jean Mabillon, dans le deuxième volume des Actes des saints de l'ordre de saint Benoît.

Cerenic et Serené allèrent s'établir au village de Sauge (Salica) (1), dans le Maine, à 16 kilomètres environ de Sablé.

« Sauge (écrit Ménage, p. 6) appartenait, si l'on en croit l'au-
» teur de la vie de saint Serené, à un évêque d'Angers qui donna
» en échange ce lieu pour un autre village de sa province d'An-
» jou, appelé aujourd'hui Villevêque. »

Voici le texte de l'auteur :

« Fama refert quod dono cujusdam, *Salvia vicus* ille in do-
» minium Andegavensis Episcopi devenisset, quem cum ali-
» quandiù possideret, quoniam vicus idem remotior esset ab urbe
» Andegavensi, ipsum pro quodam, qui nunc *Vicus-episcopi*,
» dedit, unde etiam hoc nomen traxit. »

Cet échange signalé par un auteur du IXe siècle prouve que Villevêque appartint à nos évêques d'Angers au moins depuis cette époque.

Le frère de Ménage émet un doute sur la traduction que l'on doit faire de *Vicus-episcopi*; il croit qu'il s'agit de *Bourg-l'Evêque*, endroit situé à deux lieues de Pouancé. Mais je pense qu'il se trompe, et je me fonde sur le texte précité qui nous apprend que l'échange en question se fit parce que Sauge était trop loin d'Angers; or le Bourg-l'Evêque ne serait pas beaucoup plus proche, tandis que Villevêque est tout voisin de notre ville. *Vicus-episcopi* est donc bien certainement Villevêque.

La suite du même texte du IXe siècle nous apprend encore que l'évêque échangiste fit transporter le corps de saint Serené dans l'église de Saint-Maurice d'Angers; donc cette translation ne peut être postérieure au IXe siècle.

(1) Salica de salix, saule. Sauge est encore dit en latin Sulca, Salga, Saligna, Salvia.

« Detulit igitur Præsul beatum Serenedum et in Ecclesiâ pon-
» tificali detulit cum honore. Quod si realiter sit, certum tamen
» est in episcopali ecclesiâ beati Mauritii sanctum istum haberi,
» quem populus Andegavensium orat, clerus honorat et ejus fes-
» tum recolit 12 calendas Augusti. » (Sablé, 2e partie, p. 6 et 7.)

Mais revenons au manoir de Villevêque pour dire qu'au xve siècle ses fortifications portèrent ombrage à l'autorité royale, non pas qu'il y eût à craindre contre elle, quoi que ce soit de la part de nos évêques, mais parce que ce château pouvait tomber par surprise dans les mains des Anglais. Quoi qu'il en soit, voici ce que nous lisons dans la 2e partie du Sablé de Ménage, p. 7.

« Je remarquerai, dit-il, en passant, que ce lieu de Villevêque,
» était autrefois un lieu considérable. Il est fait mention dans
» l'inventaire des titres de Saint-Maurice d'Angers, d'une lettre
» de Charles VII, donnée à Chinon, le 5 novembre 1428, par la-
» quelle il mande au capitaine du château de Villevêque de le
» faire démolir, et d'une autre d'Yolande, reine de Jérusalem,
» donnée à Saumur, le 8 décembre de la même année, par la-
» quelle elle promet de payer la somme de mille livres à l'évê-
» que d'Angers un an après la démolition de ce château. »

Villevêque est la patrie de *Paschal Robin du Fauz*, l'un de nos plus anciens historiens de l'Anjou; Lacroix du Maine, dans sa Bibliothèque, en parle en ces termes :

« Paschal Robin du Fauz, gentilhomme angevin, sieur dudit
» lieu de Fauz, en *Ville-Evesque*, à trois lieues d'Angers, auquel
» lieu il nasquit, le jour de Pasques fleuries, le trentième jour
» de mars l'an 1538.

» *Cetui-cy* est homme *for* docte en grec et en latin, grand his-
» torien et poëte, et a surtout une exacte cognoissance de l'his-
» toire de France, et principalement de celle de son pays d'An-
» jou, estant doué d'une merveilleuse promptitude d'esprit et
» d'une mémoire singulière : ce que je *dy* pour l'expérience que
» j'en ay faite, l'ayant cogneu *for* familièrement. »

Hiret nous apprend, p. 522 de ses *Antiquités d'Anjou*, que

Paschal Robin mourut au mois de janvier *en l'an mil cinq cent nonante trois* (1593), âgé de 55 ans.

Il avait épousé en premières noces, *damoiselle Julienne Sybille* (1), *issue de la noble maison de la Buronnière, près Chasteauneuf, en Anjou, et de par sa mère de la maison de Bufes au Maine, surnommez de Germaincour etc.* (Voir Lacroix du Maine).

Ses ouvrages imprimés sont les suivants :

Année 1563. — Monodie sur le trespas de Messire François de Loraine, duc de Guise; Thomas Richard, imprimeur, Paris.

— 1564. — Elegie sur le trespas de Messire Charles de Cossé, premier *conte* de Brissac, mareschal de France; Thomas Richard, imprimeur, Paris.

— 1569. — Regret sur le trespas de Messire Sébastien de Luxembourg, vicomte des isles Martigues, imprimé à Paris, chez Jean Hulpeau et Guillaume Niverd.

— 1559. — Regret sur le trespas de Messire Tymoléon de Cossé, *conte* de Brissac; Paris, Jean Hulpeau.

— 1572. — Sonnets d'*estrenes,* ensemble plusieurs vers latins et français, sur l'anagramme et allusions aux noms de divers hommes et femmes illustres; le tout imprimé à Angers, chez René Piquenot.

— 1572. — Les Vendanges et plusieurs autres poésies imprimées à Nantes, en Bretagne, par Jacques Rousseau.

— 1582. — Petit discours servant d'avant-coureur à un travail plus considérable, et dans lequel l'auteur traite de l'excellence et antiquité d'Anjou et des princes qui y ont commandé et en sont sortis; imprimé à Paris, chez Emmanuel Richard.

(1) Cette Julienne Sybille mourut à Paris le 3 janvier 1578, et fut enterrée dans l'église des Grands-Augustins de Paris. Georges du Tronchay de Morannes, en Anjou, numismatiste très-distingué du XVIe siècle, écrivit à Paschal Robin, sur sa femme Sybille, une lettre en vers français que l'on trouve dans le Sablé de Ménage, 2e partie, pages 76 et 77.

— Sans date : Plusieurs Vies de saints et saintes femmes, imprimées à Paris, chez Nicolas Chesneau, avec les trois grands volumes de l'Histoire des Saints. Une partie de ces ouvrages est traduction. — Traduction française de plusieurs vers en langue provençale, composés par Balthazar de la Burle, sur la grande Baulme en Provence. (Lacroix du Maine, p. 28.)

Les ouvrages de Pascal Robin restés manuscrits d'après Lacroix du Maine sont les suivants :

— Histoire et chronique du pays et duché d'Anjou ; ensemble un recueil des généalogies des plus illustres maisons dudit pays et autres voisines du pays d'Anjou.

— La tragédie d'Arsinoé, laquelle il fit jouer et représenter en public, en la ville d'Angers, l'an 1572, au collége d'Anjou.

— Traduction de latin en français du docte livre du domaine de M. René Chopin, angevin, avocat au parlement.

— Elégies sur les amours de Rosine.

— Sonnets sur les amours de Marguine.

— Fatraz sur les amours de Renée.

— Hymne au roi Charles IX, sur sa naissance, présentée à son entrée à Angers, le 6 de novembre l'an 1565.

— Hymne au roi sur l'anagramme de son nom.

— Plusieurs anagrammes.

— Plusieurs épitaphes sur la mort de sa première femme, damoiselle Julienne Sybille, issue de la noble maison de la Buronnière, près Chasteauneuf, en Anjou, et de par sa mère de la maison de Bufes au Maine, surnommez de Germaincour.

— D'après une note de M. T. Grille, Paschal Robin aurait laissé un manuscrit intitulé : « Recueil des plus mémorables épitaphes « qui se voient ès-églises d'Angers et autres lieux. » — *Angiade* ou Histoire d'Anjou en vers. (Lacroix du Maine, p. 403.)

Paschal Robin a écrit d'autres ouvrages, mais nous ignorons s'ils ont été imprimés ou s'ils sont restés inédits. Les voici :

— Discours au Roi sur les machinations des H (huguenots) en l'an 1564.

— « Discours à maistre Pierre Ayrault, lieutenant criminel » d'Angers, touchant les antiquités d'Anjou. (J'ai opinion, dit » Lacroix du Maine, que c'est celui duquel nous avons parlé ci- » dessus.) » Mais Lacroix du Maine se trompe et Ménage après lui (Vie de P. Ayrault, p. 197), car le petit discours sur l'*excellence et antiquité d'Anjou*, auquel il fait allusion et qui a été imprimé en 1582, n'est point dédié à Pierre Ayrault, mais à un sieur de Serrant, comme nous le verrons plus tard. Le discours à P. Ayrault est évidemment un autre ouvrage.

— Histoire de Mathurine Riverain de Contigné, en Anjou, qui mourut de peste, l'an 1584, après avoir vécu durant quatre années sans nourriture appréciable.

Lacroix du Maine ne mentionne pas cette histoire que nous trouvons seulement dans Hiret, p. 501-503 et dans Roger, p. 441.

Paschal Robin est également auteur de diverses compositions latines, que Lacroix du Maine se proposait de citer dans sa *Bibliothèque latine*, qui malheureusement est demeurée à l'état de projet.

Paschal Robin, que Ménage qualifie de *Andinorum tunc temporis elegantissimus* (Vie de P. Ayrault, p. 29 et 197), a été noté comme un homme remarquable, par ses contemporains. Il a ainsi qu'on le voit beaucoup écrit, et cependant de tous ses ouvrages, il ne nous reste guère que des citations éparses çà et là dans la Cosmographie de Belle-Forest, dans le curé Robin, etc. Ce dernier, à la page 5, tome II des *Recherches sur nos origines*, nous rapporte huit vers latins de Paschal, dans lesquels on trouve les noms de nos principales rivières d'Anjou, fort ingénieusement disposés.

Après de minutieuses recherches, nous sommes cependant parvenus à mettre la main sur son petit discours relatif à l'Anjou, et ce n'a pas été sans peine.

C'est le seul ouvrage de notre auteur que l'on possède à la Bibliothèque impériale de la rue Richelieu ; aussi cette plaquette des plus rares, mérite-t-elle que nous la décrivions ; il serait fort

possible qu'elle fût unique, elle n'a pas coûté moins de trois heures de recherches aux employés de la Bibliothèque qui, pour nous satisfaire, ont apporté toute la complaisance possible.

Cette plaquette de vingt pages, sans reliure et d'un format de quatorze centimètres de long, sur onze de largeur, estampillée au cachet de la Bibliothèque, porte un titre comparativement plus volumineux que ce qu'elle renferme. Le voici :

« Discours gentil et proufitable sur l'excellence et antiquité du » pays d'Anjou, et princes qui y ont commandé et en sont sortis, » servant d'avancoureur à l'histoire entière, avec les regrets sur » le trespas de Mgr le mareschal de Cossé, comte de Secon- » digny, sieur de Gonnor et chevalier des Ordres de Saint-Michel » et du Saint-Esprit, y joint l'épitaphe de feue Claude de Brie, » fille damoiselle de la Royne très-chrétienne.

» Dédié à Mgr de Serrant, chevalier de l'Ordre du Roy, par le » sieur Dufau Robin, gentihomme angevin.

» A Paris, pour Emmanuel Richard, demeurant au clos Bru- » neau. — 1582. »

A la plume est écrit ce qui suit :

« I 2221 — A D | S »

Ce premier titre est suivi d'un second ainsi conçu :

« Brief discours sur l'excellence, grandeur et antiquité de la » maison royale d'Anjou, pour préparatif de l'histoire à im- » primer; à haut et puissant seigneur Mgr messire Charles de » Brye, chevalier de l'Ordre du Roy, gentilhomme ordinaire de » la chambre de Sa Majesté : sieur des chastellenies de Serrant, » la Roche de Serrant, Savonnières et Assé le Boësne, et des » seigneuries d'Avour, Saint-Ligier, les Essarts, la chaussée » Hue, etc. »

Il résulte de ces divers titres, que cet opuscule n'est point celui, comme l'ont cru Lacroix du Maine et Ménage, qui était dédié à Pierre Ayrault; du reste, ils ne l'affirment pas.

Quoi qu'il en soit, cette brochure serait digne d'être réimprimée; l'auteur nous y fait savoir qu'il accompagne sa grande histoire

(inédite et sans doute perdue) « d'un poème héroïque, argument
» séparé du fil de la vraie narration de l'antiquité, mais figuré
» sur le modèle des vers d'Homère et Virgile....

» .... Lequel œuvre, dit-il, j'ai fait en vers latins et français,
» correspondans en sens et nombres les uns aux autres, et que
» j'ai voulu appeler *Angiade* pour en honorer ma nation. »
(Page 6.)

Hélas, son Angiade composée sur le modèle d'Homère et de Virgile, ce qui est peu prétentieux, eut sans doute le même sort que sa grande histoire d'Anjou.

Parmi les renseignements les plus curieux que nous avons trouvés dans l'opuscule en question, nous citerons de préférence les suivants :

« I. Le costé d'Anjou qui commence depuis l'arche d'Angers,
» située sur la rivière de Maienne et finit contiguement ès-mar-
» ches de Bretagne, fut cédée et commise à garder contre les
» Normans, Lombards, *Sauzons* ou *Sesnes*, ou Saxons, Danois
» et autres ennemis des François, sçavoir est aux roys ou ducs
» de Bretagne que Clovis et ses fils avoient privés de ce nom de
» roys, et ordonnés qu'ils ne se nommeroient plus que comtes...
» En ceste partie angevine sont : les chasteaux de Craon, Candé,
» Pouancé, Champtocé, Bourmont, Baraton, Serrant, la Roche
» de Serrant, Sapvennières, la Possonnière, Segré, le Plessis-
» Macé, etc. (Page 8.)

» II. L'endroit d'Anjou qui est assis entre les rivières de *Sarte*
» et *Majene* fut donné à Robert le Preux ou le Fort, marquis du
» Royaume de France.... (Page 9.)

» Voilà donc comment nostre royal pays d'Anjou a produit
» nos roys très-chrétiens. Or le siége de ces princes angevins
» (successeurs de Robert) estoit à Chasteauneuf, ville ancienne-
» ment forte et close, ayant chasteau démentelé... y a longtemps
» par les guerres des Anglais. (Page 10.)

» III. La partie d'Anjou, limitée de la baronie de Trèves, sur
» la rivière de Loyre, entre les villes d'Angers et Saumur, tirant

» jusques en Touraine, entre Loyre et l'Authyon, fut donnée au » chef des Lombards (1) ou Normans, lesquels le roy Chauve » avoit forcés de se rendre à luy avec la cité d'Angers, leur per- » mettant de séjourner ès-isles de la Loyre (qu'on appelle les » hautes et basses isles Lobardières au-dessouz d'Anjou), jus- » ques au printemps, et de s'y habituer, et sur les costes de » Loyre en cas qu'ils se fissent baptizer, ou de quitter le royaume » s'ils ne vouloient oublier leur payennerie. (Page 10.)

» IV. Le reste d'Anjou qui est Angers et ce qui est depuis » Trèves vers Poictou, hors du ressort de Saumeur par delà » Loyre jusques en la Bretagne contigue au Poictou et à prendre » entre les rivières de Loyre et l'Authyon, en la vallée deça Beau- » fort, et depuis ce ressort jusques au Loir, et entre le Loir et » Sarte commençant au Vendosmois et le Maine fut aux comtes » establis en la ville d'Angers, desquels issirent par succession » de temps les roys directs d'Angleterre, depuis l'an 1130 jus- » ques à présent (1582). (Page 11.)

» V. Enfin ceste maison d'Angers (Ingelgeriens et Plantagenets) » dévora les autres comtés, du costé de la Bretagne, entre Sarte » et Mayenne et devers le Saumurois et Touraine qu'elle unit à » soy. En ceste partie sont les villes d'Angers, Baugé, Durestal, » La Flèche, Le Bois-Dauphin, Précigné, Malicorne, Baïf, Le » Lude, Cholet, Vibiers, Doué, Mirebeau jusques aux Anses ou » Ances (2), *près Poictiers* et autrefois Loudun, le Puy-Notre- » Dame, etc. » (Page 12.)

Paschal Robin donne une curieuse étymologie du nom d'Anjou; nous n'en garantissons pas bien entendu la justesse.

« Je trouve, dit-il, que le mot d'*Anjou* s'écrivait diversement :

(1) Les Lombards étaient, en effet, un peuple d'origine germanique ou scandinave qui prit possession du nord de l'Italie au VIe siècle (Bouillet). Il serait curieux, comme le présuppose Paschal Robin, que le nom de Lombardières, qui se prononce aujourd'hui Lambardières, dérivât de celui des Lombards.

(2) Sans doute Auxance.

» ANGO, ANJO, ANDGEV, ANDGVN et . . . . . Anjou; dont nous » pouvons conjecturer que le terme de GO ou GAV ou GEV ou GVN » signifie *extrémité*, *fin* et *limite*. L'Anjou serait la frontière » des Andes ou Angevins. » (Page 6.)

Paschal Robin ne nous dit pas en quelle langue tous ces monosyllabes peuvent signifier limite; c'est sans doute dans la langue celtique, où l'on trouve généralement ce que l'on veut et davantage encore.

Quoi qu'il en soit, il est au moins bizarre que notre auteur aille si près de l'interprétation que M. Cardin de Poitiers donne d'un nom qui se rattache à l'Anjou à plus d'un titre; en effet, si Paschal Robin trouve dans le nom d'*Anjou* quelque chose qui signifie frontière, M. Cardin trouve aussi de son côté que le mot *Ingrandes*, généralement traduit par *entrée de l'Anjou*, emporte l'idée de *limite*. (Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, p. 300, année 1858.)

D'un autre côté, Franç. Desrues, dans sa description de la France, p. 225, écrit : « Le pays d'Anjou est de petite estendue... » servant de bornes et finages à la Gaule celtique. »

Un jeton en cuivre du XVIe siècle et de la plus grande rareté, aujourd'hui déposé au Musée, nous donne aussi cette légende :

CLEMENT. ALEXANDRE.
GARDE. DE. LA. MON.
℟. DE. ANGIERS. ANTIQVE.
CLEF. DE. FRANCE.

Cette dénomination de clef de France implique également l'idée de limite (1).

(1) M. l'abbé Barbier de Montault veut bien nous communiquer la note suivante que nous nous empressons d'insérer :

— *Château de Villevêque*. A deux lucarnes des combles, dans l'escalier et sur le manteau de quatre cheminées, on voit les armes de l'évêque Jean de Beauvau (XVe siècle) : *d'argent à quatre lions cantonnés*, *de*

Il nous resterait encore beaucoup de choses à dire sur la commune de Villevêque, mais il est temps de s'arrêter pour éviter de tomber dans les infiniment petits. Il n'y aurait pas de raisons pour ne point trouver matière à un volume sur un mètre carré d'une bourgade quelconque.

Angers, 20 décembre 1859.

GODARD-FAULTRIER.

gueules, couronnés, armés et lampassés d'or, l'écu brisé en cœur d'une étoile à huit raies d'azur ; l'écusson est en ogive et surmonté de la crosse en pale, tournée en dedans. On lit sur l'un des murs, en écriture carrée du XVI[e] siècle, cette inscription tracée à l'aide d'un charbon :

COLIT HIC REGES CAST (ig) ET VT OMNES
PERDAT QZ (1) ALIQVOS NVLLV̄ QZ SVBLEVET
TANTV̄ VT NOCERE CVPIT ESSE POTEST.

On remarque des cheminées jusque sous les combles, ainsi qu'une belle charpente du XV[e] siècle, puis une porte du même siècle à sommet trapézoïde, enfin une muraille romane de la chapelle, dans le plan de l'est à l'ouest.

— *Eglise paroissiale.* Patron Saint-Pierre. Consacrée. Reliques des saints Lézin et Mainbœuf. Le chœur sur plan carré, éclairé par six longues fenêtres ogivales; nef romane, antérieure au XI[e] siècle ; le mur du nord en petit appareil allongé, sans contre-forts ni corniches, mais avec des fenêtres placées très-haut, étroites et cintrées à claveaux. Clocher au midi à trois étages cintrés du XI[e] siècle.

(1) QZ pour *que*.

MONUMENTS DE PIERRE

QUE LA PLUPART DE NOS MONUMENTS DE PIERRE SERAIENT DES FINS OU LIMITES DE FIEFS.

A M. Godard-Faultrier.

Monsieur,

L'histoire et l'archéologie vous doivent beaucoup, et dernièrement vous avez publié de précieuses recherches sur les plus anciens monuments de l'Anjou. Permettez-moi de vous exposer l'abrégé d'une dissertation, que je viens de présenter dans une séance d'archéologie, en présence de M. de Caumont.

Il est une science, bien formulée dans les décrets de l'empereur Auguste; celui de Tibère, gravé sur une table d'airain; ceux des derniers Césars; les lois agraires et les traités des arpenteurs latins, *agri mensores*. Cette science a son glossaire particulier et ses signes pour déterminer les limites territoriales. La loi portait expressément : *hæc signa per diversas provincias observentur.* En tête de l'*Amplissima collectio*, la charte de fondation de l'abbaye royale de Saint-Calais prouverait que sous les Mérovingiens on suivait fidèlement encore les anciens errements ou du moins en partie.

J'explore depuis longtemps les lieux, désignés minutieusement par cette charte, et crois pouvoir affirmer que jusqu'à nos

jours rien n'avait été changé, pour ainsi dire, sur les limites des paroisses, faisant partie de la seigneurie abbatiale de Saint-Calais; j'ai retrouvé en place les rangées de pierres (*lapides nativi*), les pierres fiches (*lapides fixi, petræ fissæ*), que le prince déclare avoir fait poser; mais je n'ai point encore cherché les *signes* dont il parle. Au *quadrifinium* de Semur, il a *fiché*, dit-il, de grandes pierres sous un arbre très-élevé (*grandes lapides subter figere jussimus*), et le village voisin, jusqu'à ce jour, s'est nommé *La Pierre*. Ne voilà-t-il pas l'origine véritable de peulvans réputés celtiques? Plus loin, il rencontre une large pierre (*et est ibi lapis magnus, qui venit de Verta fonte*), amenée de cinq à six kilomètres. Ne voilà-t-il pas l'origine d'un dolmen véritable? Plus loin encore, il arrive *ad veterem terminum*, à l'antique borne du *Chêne-aux-Fées*. Il a signalé *stratam veterem*, une voie romaine, près de Saint-Calais; *stratam Variciacensem*, la voie d'Orléans au Mans, par le village des Varaces (*Ecorpaing*); la voie du Grand-Châtellier de Semur (*vetus via, quæ venit de Sinemuro*), etc.

Au Mans, la Pierre de Tucé ou *Pierre-fine* était assurément un *fin* du fief de Tucé. Au fief de Bois-Freslon, près de Ternay, j'ai connu les grosses pierres que l'on connaissait sous le nom de *fins de fief*. Le Blaisois et le Vendômois sont séparés par un *beau dolmen*, dont je puis vous envoyer le dessin, et l'on sait qu'il fut posé par les comtes, après une bataille, pour fixer précisément cette limite contestée. Entre le Maine, la Touraine et l'Anjou, le dolmen de Pierre-fine à Vaas était bien un tombeau de vétéran. Un bon nombre de nos *tumulus* sont évidemment de semblables *fins de fiefs*, conformément au décret de Tibère.

Les empereurs employaient préférablement des arbres étrangers pour indiquer les signes de leurs limites; les oliviers, en particulier... *maxime olivastellum*.

La charte de Childebert signale le village des Oliviers, à Marolles, sous le nom d'*Olescitum villa*. Ce mot ne peut mieux désigner l'état des lieux : *fontem vivacem et convallia loca*, d'après

la science des *agri mensores ;* ainsi des autres. Notre Perche est bien le *saltus Perticus, pertica divisus ; centuriatio ;* notre Lignière, auprès : *Lignaria via, ea conditione constituta ut lignum trahere liceat*, etc. Nous connaissons nos stations : d'Orques (*ad Orcas*), d'Arcé (*ad Arcas*), de l'Honneau (*ad Ulmum*), et la signification de ces noms.

Puissiez-vous, Monsieur, reconnaître que la plupart de ncs monuments de pierre sont des *fins de fiefs*, posés, soit au temps du partage des terres sous les Romains *et multa consecratione*, selon le texte des lois agraires ; soit au temps des bénéfices, accordés par nos premiers rois, ou même en des siècles plus rapprochés de nous ! Puissiez-vous m'aider à répandre la science des arpenteurs latins, trop négligée de nos jours, et qui seule peut expliquer une grande partie des noms de lieux et des monuments archéologiques dans nos campagnes ! Puissiez-vous nous aider à retrouver les bornes principales, qui marquaient la limite du Maine et de l'Anjou !

Agréez l'hommage de mes humbles civilités.

VOISIN,

Ancien curé au Mans.

Le Mans, 24 février 1860 (1).

(1) Nous nous réservons d'examiner si les conjectures de M. l'abbé Voisin sont fondées et nous attendons de sa complaisance qu'il veuille bien nous envoyer les dessin et plan du beau dolmen précité, qui sépare le Blaisois et le Vendômois.

COMPTE-RENDU

DES SÉANCES DE LA COMMISSION ARCHÉOLOGIQUE.

Séance du 5 décembre 1860.

Présidence de M. GODARD-FAULTRIER.

Après la lecture du procès-verbal de la séance du 11 juillet dernier, et l'indication des ouvrages envoyés à la Commission, M. le Président fait le dépouillement de la correspondance.

Il donne lecture de la lettre suivante de S. Exc. le ministre d'Etat, relative à la crypte du Ronceray :

« Paris, le 7 novembre 1860.

» Monsieur Godard,

» Par votre lettre du 28 octobre dernier, vous appelez mon attention sur la crypte du Ronceray, et vous m'informez que l'on revient à cette pensée de sacrifier ce précieux édifice à l'établissement de quelques servitudes dans l'Ecole des Arts et métiers. Au nom de la Société archéologique de Maine-et-Loire, vous me priez de faire admettre en principe la conservation de ce monument.

» En vous adressant mes remerciements pour l'intérêt que vous prenez à cette affaire, j'ai l'honneur de vous informer que M. le Ministre de l'instruction publique et des cultes n'a pas encore répondu aux communications qui lui ont été faites à ce sujet. Mais en l'absence du concours de cette administration, des mesures ont été concertées avec l'architecte chargé des travaux de l'Ecole, afin d'arriver à la conservation de la crypte du Ronceray dans des conditions rassurantes pour l'avenir de cet intéressant monument.

» Recevez, Monsieur, etc. »

La communication de cette lettre fournit à M. le curé de la Trinité l'occasion d'indiquer les projets de restauration qui ont

toute chance d'être adoptés. On construira, au-dessus de la crypte, une lingerie pour l'Ecole des Arts. Une chapelle de catéchisme, devenue nécessaire, reliera les murs de cette lingerie à la nef de l'église de la Trinité. Aucune décision n'a été prise encore par la fabrique, pour l'ouverture d'une voie de communication entre la crypte et l'église de la Trinité.

M. le curé remercie M. le Président et MM. les Membres de la Commission, qui, par leur concours actif et zélé, ont obtenu et assuré la conservation du vieux sanctuaire. Les pierres tumulaires seront remises à leurs anciennes places, et la Vierge primitive, viendra de nouveau prendre possession de la chapelle souterraine, où pendant de longs siècles elle a reçu les hommages des fidèles. La crypte, tout porte à le croire, sera rétablie dans ses dimensions premières, quand même elle se prolongerait assez avant sous la grande nef de la chapelle des Arts.

M. l'abbé Voisin, dans une lettre adressée à M. le Président, attribue aux monuments celtiques une origine plus récente que celle qui leur a été assignée jusqu'à ce jour. Cette lettre est renvoyée au comité de rédaction.

Notre ancien collègue, M. de Smyttère, qui réside actuellement à Lille, promet l'envoi de plusieurs documents historiques sur les ducs d'Anjou, et principalement sur le roi René. Ces documents seront tirés des archives du duché de Bar.

Une autre lettre est adressée à la Commission par M. Samsfourche, naguère aussi membre titulaire, et résidant depuis plusieurs mois en Espagne. Son séjour dans la ville de Burgos fournira à notre zélé collègue, le moyen d'adresser à la Commission, des aperçus archéologiques sur les monuments les plus remarquables qu'il lui sera loisible d'étudier.

Sur le rapport de la section archéologique du Comité historique de Paris, le Ministre de l'instruction publique a accordé une subvention de 400 fr. à la Société d'agriculture, comme récompense et encouragement pour ses travaux archéologiques. D'après

une décision prise par le conseil d'administration de la Société, la moitié de cette somme est mise à la disposition de la Commission.

M. Béclard fait passer sous les yeux des assistants, le brevet d'un volontaire du 1er bataillon de Maine-et-Loire, en 1792. Ce brevet est entouré de vignettes. Au bas, on voit une colonne funéraire avec cette inscription : *Au commandant Beaurepaire. — Il aima mieux mourir que capituler.*

Lecture est donnée par M. Godard d'une notice sur la commune de Villevêque et sur Paschal Robin, auteur du XVIe siècle, né dans cette paroisse. Ce travail est renvoyé au comité de rédaction.

M. Paul Lachèse lit une notice de M. Tristan Martin, sur l'ancienne collégiale de Saint-Pierre-Montlimart. Renvoi au comité de rédaction.

On procède à la réception des candidats.

M. Roques, architecte à Angers, et M. Beignet, élève architecte, proposés par M. Godard, sont nommés membres titulaires. M. Roffay, élève architecte, à Saumur, est reçu membre correspondant.

L'ordre du jour appelle le vote pour le renouvellement du bureau. Sont élus au premier tour de scrutin :

Président, M Godard-Faultrier; vice-présidents, MM. Béclard et Lemarchand; secrétaires, MM. Paul Lachèse et l'abbé Chevallier; archiviste, M. l'abbé Barbier de Montault; trésorier, M. Brunetière.

La Commission examine ensuite avec un grand intérêt les dessins de M. Beignet, notre nouveau collègue, pour un projet de restauration de l'église Toussaint. Cette étude consciencieuse a obtenu le prix d'architecture à l'Ecole municipale des Beaux-Arts.

La séance est levée à 9 heures.

Le Secrétaire de la Commission,

L'abbé P. CHEVALLIER.

CHRONIQUE.

Email de Geoffroy Plantagenet.

Le Bulletin monumental de M. de Caumont n° 7, de l'an 1860, renferme une curieuse dissertation de M. Eugène Hucher, sur l'émail de Geoffroy Plantagenet, comte d'Anjou, déposé au Musée du Mans. Cet archéologue distingué démontre parfaitement que cet émail est bien de la première moitié du XIIe siècle ; il fait remarquer que les *lionceaux d'or rampants*, qui se trouvent sur le bouclier du comte, « étaient, d'après dom Bouquet, les ar- » mes de la maison d'Anjou - Plantagenet ; qu'elles furent » apportées par Henri II en Angleterre, où elles restèrent les in- » signes royaux jusqu'au règne de Henri III qui changea les lion- » ceaux en léopards. »

Geoffroy Plantagenet dit le Bel, duc de Normandie, comte d'Anjou et du Maine, naquit à Angers, le 24 août 1113. Il mourut à Château-du-Loir, le 7 septembre 1151, et fut inhumé au Mans dans la cathédrale Saint-Julien, où l'évêque Guillaume de Passavant fit placer auprès de son tombeau l'émail précité, représentant ce prince.

Le Musée des antiquités d'Angers possède un vélin qui est une copie de l'émail de Geoffroy ; cette copie provient du Musée des Petits-Augustins, et a été vendue par M. Carrand, en janvier 1851.

V. G.-F.

Crosses de Toussaint.

Le Bulletin du comité institué près le Ministère de l'instruction publique, tom. IV, nos 9, 10, 11 et 12, renferme un ma-

gnifique travail de M. le comte Auguste de Bastard, dans lequel nos deux crosses trouvées à Toussaint, en 1845, sont, à plusieurs reprises, décrites et appréciées avec le plus grand soin. Voir pages 425, 462, 464, 476, 477, 478, 523, 532, 534 et 760.

En parlant de la crosse *à fleur épanouie* de Robert II, abbé de Toussaint, M. de Bastard dit, page 464 : « Ce délicieux tra-
» vail du XIIe au XIIIe siècle, supérieur à tout ce que nous avons
» rencontré dans nos longs voyages, est également séduisant par
» la pureté de l'ensemble et la délicatesse de l'ornement courant.
» Nous y retrouvons la verge fleurie et sacerdotale d'Aaron..... .»

Cette crosse appartient au Musée des antiquités d'Angers. (R. P. A. août 1860).

V. G.-F.

Sépultures dites ponnes.

Dans la commune de Tigné, arrondissement de Saumur, à droite et à gauche de la route de grande communication n° 33, qui de Chemillé mène à Doué, on trouva creusés dans la roche coquillière divers trous ovoïdes, profonds de 1m 33 et de 1m de diamètre; plusieurs renfermaient des fragments de vases, du charbon de bois et des ossements.

Quelle a été la destination de ces espèces de silos? Longtemps nous ne pûmes nous en rendre compte que par voie de conjecture, mais aujourd'hui nous avons la certitude que ces fosses ont été de véritables sépultures, et c'est en lisant le Bulletin de la Société archéologique de Nantes, 1er et 2e trimestres de 1860, que notre opinion s'est formée.

En effet dans une notice intitulée : *Fouilles de Pouzauges* (Vendée), *par M. Parenteau*, nous avons rencontré ce qui suit :

« Les sépultures découvertes à Pouzauges sont curieuses à
» étudier... On appelle *ponnes*, en Vendée, d'énormes cuves dont
» on se sert pour lessiver le linge... Par analogie ou par exten-

» sion on a donné ce nom.... à des fosses circulaires et ovoïdes,
» creusées dans un sable très-résistant. L'une de ces fosses, la plus
» remarquable, profonde de 2m 10 et de 1m05 de diamètre, pré-
» senta 1° cinquante centimètres de terre végétale ;

» 2° De gros moellons schisteux ou granitiques, ayant tous été
» soumis à l'action d'un feu très-violent ;

» 3° Une couche de silex blancs, cassés de la grosseur d'un
» œuf ;

» 4° Une couche de tessons de vases pilés très-fin ;

» 5° Une masse de cendres mêlées de charbon d'if et de hêtre,
» mélangées de nombreuses esquilles d'os blanchis et rendus
» poreux par l'action du feu. Dans cette masse de cendres de 1m
» 45 de hauteur, on recueillit :

» I. Un dolium, en terre grise légèrement rosée, à large panse,
» à goulot rétréci, sans anses, à fond plat, portant autour du cou
» un ornement *cordonné*, obtenu au moyen de pressions alter-
» natives faites par le pouce sur l'argile non cuite. Hauteur, 1m ;
» diamètre, 0m 60 ; épaisseur, 0m 03 ;

» II. Une vingtaine de vases tous brisés, qui avaient été faits
» sur le tour en terres grossières, brunes, blanches et rouges ;

» III. Des armes et des ustensiles en fer, parmi lesquels : un
» fer de flèche avec douille ; une cuiller avec anneau à l'extré-
» mité du manche ; un éperon en fer, la pointe à base triangu-
» laire et courte ; un fer à cheval très-petit, à bords ondulés avec
» clous à têtes rectangulaires, fortement en relief, le tout bien
» forgé ; une clef très-grossière, etc. »

M. Parenteau donne une attribution gauloise à ce genre de sépulture, se fondant sur ce que le fer s'est montré abondant dans les sépultures de Pouzauges [*Quod apud eos* (*Gallos*) *magnæ sunt ferrariæ* (*de Bello gallico*, lib. VII, p. 30), et aussi sur la crémation du corps [*Id solum observatur, ut corpora clarorum virorum certis lignis crementur* (C. Tacitus, *de Morib. Germ.*, p. 328)]

Quoi qu'il en soit de cette attribution, nos fosses ovoïdes ne peuvent pas appartenir à la période celtique dite *âge de pierre*,

elles sont plus récentes et voisines sans doute de l'époque gauloise contemporaine de l'invasion des Romains dans les Gaules.

V. G.-F.

Appréciations archéologiques relatives à l'Anjou.

Un célèbre et savant archéologue anglais, M. Parker, a publié dans le *Bulletin monumental* de M. de Caumont (1860, n° 5), une étude *sur les Progrès comparés de l'architecture en Angleterre et en France*, où sont appréciés plusieurs de nos monuments d'Anjou. Nous croyons en conséquence devoir en faire quelques extraits :

« L'abbaye du Ronceray, à Angers, offre des parties du XIe siècle. » Page 467.

« Nous rencontrons dans le style (roman) de l'Anjou, un curieux mélange de byzantin et de romain. Ces voûtes *domicales* participent beaucoup du caractère byzantin. » Page 469.

« Il serait curieux de savoir lequel est le plus ancien du cloître de Saint-Aubin d'Angers, de la façade de Notre-Dame de Poitiers ou de cette église (de Shobdon, bâtie de 1130 à 1140). » Page 474.

« Les deux monuments qui présentent la plus grande ressemblance sont le transsept méridional de Soissons et la salle de l'hôpital de Saint-Jean d'Angers... On croit que le transsept appartient à un bâtiment plus ancien, bâti vers 1175, l'année du commencement de la reconstruction de Cantorbéry. Les détails de la salle d'Angers sont en avance sur le transsept de Soissons et ressemblent davantage à ceux de la *Corona* de Cantorbéry. L'hôpital d'Angers fut bâti par Henri II, roi d'Angleterre et comte d'Anjou ; on le bâtissait en même temps que Cantorbéry, et il fut terminé la même année ; et, comme il y avait alors de grands rapports entre le peuple d'Anjou et celui d'Angleterre, il me semble probable que, dans la constitution dn nouveau style, cette province se prêta à plus d'emprunts qu'aucune autre. » Pag. 476.

« Le chœur de Saint-Remi de Reims, construit de 1162 à 1181, est moins avancé qu'Angers... Il me semble qu'il y a plusieurs raisons de penser que le style gothique anglais a son origine en Anjou. — La première et la plus importante est la raison historique, qui présente une grande probabilité. — Le règne de Henri II était précisément l'époque de la grande transition des styles d'architecture, et à cette époque le tiers du sol de la France appartenait à l'Angleterre.... Henri II était comte héréditaire d'Anjou et du Maine, ainsi que roi d'Angleterre.... Il tint fréquemment sa cour à Angers, et les évêques et les nobles de tous ses états, du nord au midi, devaient y assister. — Là, ils avaient occasion de s'enseigner l'un l'autre au sujet de l'architecture qui était la fureur de l'époque; car alors les plus grands esprits s'en occupaient. D'un autre côté, les différents peuples appartenant au même royaume, avaient toute facilité pour des rapports amicaux. La liberté de commerce entre eux tournait au profit de toutes les parties, chacune trouvant un marché pour l'excédant de ses produits. Aussi les bâtiments qui nous restent témoignent du bien-être de ces peuples. Construire des églises était alors la manière de dépenser son argent, et jamais plus d'églises ne furent bâties que pendant le règne de Henri II en Angleterre et dans les provinces anglaises de France.... — La troisième raison est ce mélange de caractère byzantin, surtout dans les voûtes. » Pages 477-478.

Pour extrait :

X. Barbier de Montault.

Croix reliquaire.

Nous avons vu chez M. le vicomte O'Neill de Tyrone, sous-préfet de Saumur, une charmante croix en bois sculpté, provenant de la famille de Vaubert. La hampe de la croix porte en relief, d'un côté la sainte Face, le titre INRI, J.-C. percé de trois clous et à ses pieds la Vierge, MARIA, le cœur percé du glaive

de douleurs. Au revers, paraissent le même titre, le coq, la colonne de la flagellation, les clous, la lance et l'éponge, le roseau, la croix et l'échelle, les trois dés, la tunique sans couture, le voile de sainte Véronique, la main qui souffleta Jésus, les verges, le marteau, la couronne d'épines, le calice, les tenailles et le fouet.

L'intérieur est creux et garni de reliques de saints. La vraie croix qui occupait le centre a disparu. Chaque relique, soigneusement enveloppée dans de la gaze, est nommée par une étiquette en parchemin, ainsi concue :

« S. Ponifacy, m. S. Appolloni, m. S. Fauste, m. S. Liberati, m. S. Bassus, m. S. Constantii, m. S. Felicis, m. S. Benigni, m. S. Maxima, m. S. Donati, m. S. Honorati, m. S. Paccificæ, m. S. Victoriæ, m. S. Sixti, m. S. Placidæ, m. S. Benigna, m. S. Plasius, m. S. Agnetis. » Ce petit bijou date du XVII[e] siècle.

Bibliographie angevine.

M. Claudin, libraire à Paris, mentionne dans les *Archives du bibliophile* les deux ouvrages suivants :

« Arrêt notable de la cour du Parlement qui décharge la mémoire de Phil. Thom. sieur de Baupré, de l'accusation contre lui intentée à la requête du procureur du roy en la maréchaussée de Saumur, condamné par jugement prévostal, à estre rompu vif, ce qui a esté exécuté. Paris, 1722, 4 pag. in-4°, prix 3 fr.

» P. de Lommeau, de Saumur. Les maximes générales du droict françois. Rouen, 1616, in-8°, prix 6 fr. »

X. B. M.

CONDITIONS DE L'ABONNEMENT.



Le *Répertoire Archéologique de l'Anjou* paraît le 1er de chaque mois, par livraisons chacune de deux feuilles d'impression.

Le prix de l'abonnement, pour les personnes ne faisant pas partie de la Commission Archéologique, est de 5 francs par an pour Angers et de 6 francs par la poste.

Les abonnements sont reçus chez tous les libraires du département.


SOCIÉTÉ IMPÉRIALE D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS

ANCIENNE ACADÉMIE D'ANGERS.

COMMISSION ARCHÉOLOGIQUE

1861
Feb

DU DÉPARTEMENT

DE MAINE ET LOIRE

RÉPERTOIRE ARCHÉOLOGIQUE

DE L'ANJOU

Année 1861. — Février.

ANGERS

IMPRIMERIE DE COSNIER ET LACHÈSE

Chaussée Saint-Pierre, 13

1861





EGO FLOS CAMPI ET LILIUM CONVALLIUM Cant. 2
NOTRE DAME DES CHAMPS

NOTRE-DAME-DES-CHAMPS

M. l'abbé Leboucher, directeur de l'œuvre de Notre-Dame-des-Champs, institution qu'il a fondée près d'Angers en 1851, et dont personne n'ignore le grand avantage pour la sauvegarde de la foi et des mœurs des jeunes ouvriers, a eu l'heureuse idée de faire graver la sainte patronne de l'établissement. Cette gravure sur acier faite par M. Adolphe Brunet d'après un dessin de M. Hallez, et imprimée à Tours chez M. Emile Berthiault, est un véritable objet d'art du goût le plus exquis; Calamatta ne désavouerait pas ce travail d'une parfaite délicatesse. La composition n'est pas moins heureuse que le trait; elle s'est assimilé avec charme ce passage du cantique : EGO FLOS CAMPI ET LILIVM CONVALLIVM. La vue se repose doucement sous la feuillée qui environne la Vierge, et sur ce lointain qui met si bien en relief la façade, en style du XIIIe siècle, de Notre-Dame-des-Champs. Entre Marie, Jésus et le lys, on dirait qu'il s'est établi comme une sainte conversation, dont le principal thème est la pureté de l'âme et la chasteté du cœur; le tout embaumé à la manière de Léonard de Vinci par les roses et ces mille brins d'herbe que semble humecter la rosée des cieux; *rorate cœli desuper*.

Cette gravure, véritable modèle en son genre dans le goût du XVIIe siècle aura, nous le prédisons d'avance, un succès complet.

Tous les livres d'*heures* ambitionneront de la posséder; je dis plus, il n'est aucune personne amie des arts qui ne tienne à honneur de faire encadrer ce délicieux petit chef-d'œuvre. Assuré-

ment cette gravure est étrangère à l'archéologie, et plus d'un lecteur jugera qu'elle se trouve ici pour ainsi dire dépaysée, et cependant, réflexion faite, nous l'avons admise non-seulement à cause de la perfection du travail, mais encore parce qu'elle a trait à une institution angevine, et qu'elle se conforme aux traditions iconographiques; sous ce rapport du moins elle entre dans le cadre du Répertoire (1).

V. G. F.

(1) Epreuves d'artiste pour être encadrées : 2 francs. Epreuves in-18, pouvant se mettre dans un livre : 30 centimes chaque; le cent, 25 francs. Adresser les demandes à MM. Lainé frères, rue Saint-Laud, 9, à Angers. Dépôt chez M. Gastineau, rue Baudrière.

MUSÉES ARCHÉOLOGIQUES

D'ANGERS.

Dans le numéro précédent de son Répertoire, la Commission avait la bonne fortune d'annoncer que M. le Ministre de l'instruction publique, jugeant avec faveur ses travaux, lui avait octroyé une somme notable à titre d'encouragement. Mais nous ne savions pas encore qu'une seconde bonne fortune, et non moins précieuse que la première, nous était réservée si prochainement. En effet, Mgr Angebault, le 19 décembre 1860, envoyait au Président de la Commission une lettre ainsi conçue :

« Cher Monsieur,

» Permettez-moi de vous adresser moi-même *la circulaire* ci-
» jointe que je viens de publier. Votre zèle, votre science ar-
» chéologique m'ont devancé dans cette carrière, mais je serai
» toujours heureux de glaner après vous et de vous fournir,
» quand je le pourrai, quelques matériaux. »

Or dans la circulaire au clergé de son diocèse, Sa Grandeur recommande avec un vif empressement *le Répertoire archéologique de l'Anjou*. Elle recommande aussi d'une façon non moins spéciale le *Musée diocésain*, que dirige avec tant de soin et de savoir M. l'abbé Barbier de Montault, et voici en quels termes :

Circulaire de Monseigneur l'évêque d'Angers au clergé de son diocèse, pour le Musée diocésain.

Angers, le 16 décembre 1860.

Monsieur et cher Curé,

Plusieurs fois déjà, à l'époque des Retraites Pastorales, j'ai fait connaître et j'ai recommandé au clergé un établissement, dont j'ai été heureux de favoriser l'ouverture, à cause des services qu'il est appelé à rendre dans l'avenir : je veux parler du *Musée diocésain.*

Confié à la direction d'un jeune ecclésiastique plein d'intelligence et de zèle, le Musée diocésain a pris en quelques années un développement et une importance assez remarquables déjà; et je saisis avec plaisir cette occasion pour remercier ceux de MM. les Curés aux dons et au concours desquels est dû plus particulièrement cet heureux résultat. Toutefois, Monsieur et cher Curé, une œuvre de ce genre, vous le comprenez sans peine, n'est jamais achevée et complète; et ce n'est pas après deux ans et avec des moyens relativement très-faibles, qu'on peut se flatter d'avoir réuni, même pour une partie tant soit peu notable, les objets et documents anciens qui peuvent intéresser l'art ou l'histoire ecclésiastique dans le diocèse d'Angers.

Permettez-moi donc de vous renouveler à cet égard mes recommandations. Il est une foule d'objets pour vous sans emploi, sans valeur, perdus dans une sacristie ou au presbytère, qui joints à d'autres, peuvent servir à composer un ensemble plein d'intérêt et éclairer des points obscurs encore d'iconographie, de symbolisme, etc. Les Conseils de fabriques ne feront pas ordinairement de difficultés pour s'en dessaisir en faveur du Musée diocésain, et ces objets seront ainsi sauvés de la destruction ou de l'oubli auxquels ils étaient jusqu'alors condamnés. Je verrai donc avec plaisir ces dons déjà nombreux se continuer et se multiplier de plus en plus.

Mais, Monsieur et cher Curé, le Musée diocésain n'est pas destiné seulement à recevoir des objet d'art anciens : une place importante y est réservée pour les documents, les papiers intéressants des paroisses; et c'est sur ce point que je veux particulièrement insister : non pas que je veuille demander la cession et le dépôt au Musée des archives des paroisses, de ces pièces, actes, etc., auxquels on peut avoir des raisons sérieuses et respectables de tenir. Et cependant, le plus souvent, ce moyen ne serait-il pas le meilleur et le plus sûr pour conserver ces documents peut-être précieux, et pour leur assurer toute leur utilité et leur valeur? Mais, sans en venir à cet abandon, on pourrait obtenir à peu près le même résultat en procurant au Musée des copies, ou du moins des extraits de ces diverses pièces, de sorte que si l'original venait à disparaître, nous puissions conserver au moins, aux archives du diocèse, la substance ou les termes mêmes de ces actes.

Et, afin que les difficultés de temps ou de transcription n'arrêtent pas MM. les Curés dans leur bonne volonté, on ne leur demande qu'une seule chose, c'est qu'ils veuillent bien réunir les archives de leur paroisse et les communiquer pour quelque temps au directeur du Musée. Les copies, notes ou extraits, seront pris par lui-même, et les dossiers rendus ensuite *intégralement*, après avoir été même, au besoin, classés et annotés.

A cela on est tenté de faire souvent une réponse très-désolante, c'est qu'on n'a pas d'archives ni de papiers intéressants; et malheureusement ceci n'est parfois que trop vrai, et, soit négligence passée, soit malheurs des temps, des pièces intéressantes ont péri sans ressource.

Cependant, ce cas est plus rare encore qu'on ne pourrait le croire, et, en règle générale, les archives de la paroisse existent, plus ou moins complètes, soit au presbytère, soit entre les mains du trésorier ou dans la caisse de la fabrique, soit dans les mairies. Seulement il faut les chercher là où elles se trouvent. Pour faciliter cette recherche, que je recommande à votre bonne volonté,

voici, Monsieur et cher Curé, la liste des papiers les plus utiles pour l'histoire locale, et dont quelques-uns du moins se rencontrent dans presque chaque paroisse :

1° Registres des baptêmes, mariages et sépultures, où l'on trouve fréquemment la chronique de la paroisse faite par le Curé lui-même, fléaux, mortalités, visites pastorales ou des archiprêtres et des doyens, bénédictions de cloches, translations de reliques, etc.

2° Inventaires des titres, des meubles et des ornements de l'église. Ces documents sont des plus curieux à consulter.

3° Comptes des recettes et dépenses de la fabrique, fournis chaque année par les procureurs de fabrique.

4° Testaments, fondations de messes, d'anniversaires, d'obits, de services, legs divers, etc.

5° Authentiques des reliques conservées à l'église, lors même que ces reliques auraient disparu.

6° Pouillés, ou dénombrement des chapelles, prestimonies, bénéfices, etc.

7° Lettres des Evêques d'Angers et de leurs Vicaires-Généraux, dispenses diverses, etc., munies ou non de leurs sceaux.

8° Bulles et brefs portant érection de Confréries ou concession d'indulgences.

Ce sont ces pièces, et autres de ce genre, que je vous prierais de me communiquer pour quelque temps, ou du moins de me signaler si leur envoi souffrait, par hasard, quelque difficulté imprévue.

Je n'ai pas besoin, Monsieur et cher Curé, de justifier près de vous la longueur et l'insistance de ces recommandations. Vous comprenez sans peine l'utilité de ces documents pour l'histoire ecclésiastique de notre diocèse; et vous n'ignorez pas sans doute que déjà des notes de ce genre ont été et sont chaque mois utilisées et livrées au public dans une Revue intéressante pour le clergé surtout, puisqu'elle se propose de faire successivement l'historique de toutes les paroisses du diocèse. Cette Revue qui a

pour titre : *Répertoire Archéologique de l'Anjou* (1) a déjà publié plusieurs notices pleines d'intérêt, et je la recommande à votre attention.

Recevez, Monsieur et cher Curé, l'assurance de mes sentiments dévoués.

† GUILLAUME, Evêque d'Angers.

Voilà ce qui regarde le *Musée diocésain.*

Quant à celui *des Antiquités de la ville d'Angers*, il n'a pas été moins bien traité dans un discours que M. de Longuemar, président de la société des *Antiquaires de l'Ouest* à Poitiers, prononça le 30 décembre dernier ; nous en extrayons ce qui suit :

Angers est la dernière étape du cycle archéologique que nous ayons décrit autour de Poitiers, et ce n'est pas sans dessein que nous avons réservé les collections angevines pour le couronnement de cette revue sommaire. Il est difficile en effet de rencontrer, principalement au point de vue de l'archéologie, un ensemble et des détails plus heureux et plus satisfaisants que ceux du musée d'Angers.

Angers est d'ailleurs, par sa position et ses goûts, la ville des féeries par excellence, parce qu'elle est surtout la ville des contrastes : tout en respectant religieusement ses monuments, ses demeures du moyen âge groupées sur la colline de la Maine, comme Poitiers sur sa colline du Clain, elle les a enveloppées d'une chaîne continue d'élégantes et riches constructions en harmonie avec les goûts nouveaux et le bien-être développés par l'industrie moderne, en opposition avec la sombre et pittoresque architecture du passé : contrastes qui ressortent davantage encore, lorsque les cavalcades historiques, évoquées de loin en loin, traversent avec leurs costumes traditionnels la foule compacte accourue de toutes parts pour jouir de ce curieux spectacle.

Elle n'a pas, comme Tours, érigé tout exprès un monument

(1) Chez MM. Cosnier et Lachèse, à Angers, Chaussée Saint-Pierre.

pour y placer ses collections artistiques; elle a eu la bonne fortune de pouvoir leur consacrer un de ses pittoresques édifices de la Renaissance que le trésorier de Bretagne, O. Barrault, élu trois fois maire de la cité, fit construire au commencement du XVI[e] siècle — cadre approprié de tout point à sa destination actuelle.

Comme les villes que nous venons de traverser, Angers a des tableaux, une collection d'histoire naturelle et une nombreuse bibliothèque dont l'ensemble et les détails satisfaisants ne sont pas toutefois à nos yeux le côté saillant de sa physionomie.

Cette physionomie sur laquelle nous avons dessein d'insister, est caractérisée par plusieurs traits qui lui sont propres : d'abord par le nombre et la valeur intrinsèque des objets qui forment la galerie archéologique, par l'élégance et le goût intelligent qui ont présidé à leur agencement, et ensuite par la création de cette autre galerie que, dans un sentiment de patriotisme éclairé, la ville a consacrée à l'œuvre complète d'un artiste né dans ses murs, le sculpteur David.

Rien ne saurait offrir un plus grand intérêt que le spectacle des développements successifs du talent et des pensées d'un artiste depuis ses premiers essais jusqu'aux dernières œuvres de la maturité de son talent; mais lorsque cet artiste est en outre un compatriote, ce sentiment devient un véritable sentiment de famille, dont la manifestation honore au plus haut point une cité. D'ailleurs, de l'examen des diverses œuvres ainsi jalonnées d'un bout à l'autre d'une laborieuse carrière, ne ressort-il pas tout naturellement une sorte d'encouragement propre à combattre les défaillances qui assaillent parfois les talents les mieux doués, au début toujours difficile des premières études?

L'Italie, cette aînée des arts parmi les peuples modernes, qui a su conserver au milieu des épreuves subies à toutes les époques un goût si pur et si élevé, l'Italie offre souvent dans les principales villes, berceaux de ses grands peintres, un spectacle pareil, et l'enchaînement harmonieux de ces gammes merveilleuses du ta-

lent à toutes ses phases, n'est certes pas l'enseignement le moins instructif dont un observateur intelligent puisse profiter.

Comme dernier trait particulier aux collections angevines, citons encore la galerie lapidaire que M. Godard-Faultrier a réunie dans l'ancienne église de Toussaint, dont les voûtes tombées et l'enceinte envahie par la végétation, ont fait un autre *campo santo* de l'art, renfermant aujourd'hui tous les produits de la sculpture antique et du moyen âge recueillis sur le sol de l'Anjou. Nous donnerions des éloges à cette pensée éminemment artiste, si nous n'étions préoccupés de la crainte que, sous notre ciel inclément et capricieux, ces précieux débris ne soient exposés à être trop promptement détruits.

Mais c'est surtout du grand nombre, du mérite et de l'agencement intelligent des pièces qui forment la collection archéologique réunie dans le *logis Barrault*, que j'ai à cœur de vous entretenir.

Le travail consciencieux, le savoir, le bon goût de l'homme éclairé qui a présidé à la formation de cet écrin véritablement précieux de la capitale de l'Anjou, classent immédiatement, dans l'esprit de tout appréciateur judicieux, M. Godard-Faultrier parmi les hommes dont l'intelligente coopération est toujours une bonne fortune pour une cité.

On trouve réunis dans cette galerie, au milieu des conditions les plus favorables d'espace, d'agencement et de lumière, les produits de la primitive et grossière industrie du Celte, de l'art plus raffiné du Gallo-Romain, et de l'habileté patiente de l'artiste du moyen âge.

Il faudrait des semaines et presque des mois pour étudier complétement tout ce que renferment ces armoires vitrées et ces montres, qui, tout en permettant d'examiner à l'aise, mettent prudemment toutes les pièces à l'abri des indiscrétions trop fréquentes des spectateurs. Si un Celte, un Gallo-Romain, un chevalier, une châtelaine, un artisan du moyen âge venaient à sortir du tombeau, ils pourraient retrouver encore au grand complet et

presque intacts, dans cette exposition, tous les objets auxquels ils étaient accoutumés de leur vivant, depuis les hochets de l'enfance jusqu'aux vases funéraires qu'on enferma dans leur tombeau, depuis les armes meurtrières jusqu'aux produits les plus raffinés de la civilisation de leur temps, depuis les meubles et les vases les plus rustiques jusqu'aux moindres objets nécessaires à la toilette du beau sexe à toutes les époques.

Au milieu de ces curieux et infinis détails modifiés d'âge en âge, et dans l'étude attentive desquels un esprit réfléchi et philosophique peut suivre toutes les nuances de notre éternelle mobilité, circonscrite dans un cercle de besoins toujours le même pour chaque génération, citons rapidement ce qui nous a frappé davantage.

L'antiquité païenne est représentée par une magnifique urne en porphyre rouge ornée de deux masques de Bacchus, et par de curieux cercueils exhumés des *Terres-Noires*, champ des morts gallo-romain d'Angers. On voit encore dans ces cercueils, occupant la place même qui leur fut assignée autour des défunts, les tablettes et le style à écrire qui exprimaient leurs pensées, la patère destinée aux sacrifices offerts à leurs dieux lares, les bracelets, les fioles à parfums dont ils firent usage, la coupe où ils burent l'ivresse des festins, les amulettes qui devaient les préserver des atteintes du sort et des maladies, et jusqu'aux médailles dont les effigies permettent aujourd'hui d'assigner une date certaine à leur sépulture.

A côté de ces tombes du paganisme se rangent les tombeaux des premiers chrétiens, renfermant, comme symboles de la foi nouvelle, des antéfixes placées sur la poitrine du néophyte, et marquées d'une croix entrelacée d'un cep de vigne chargé de raisins, type si fréquemment reproduit dans les Catacombes, ou, par opposition, des croix tout incrustées de pierres précieuses où l'art païen traça divers sujets mythologiques — mélange bien naturel dans ces monuments de la transition des temps anciens à l'ère nouvelle.

Au moyen âge appartient ce singulier bahut orné de bas-reliefs figurant la contre-partie (sorte de revanche) des danses macabres si chères à nos aïeux. — Ici la mort ne donne plus le branle, ne guide plus les folles sarabandes de la société humaine, insoucieuse de sa dernière destinée; elle se voit, au contraire, accablée sous les coups furieux d'une double chaîne d'acteurs représentant tous les âges, tous les états, révoltés contre son ancien empire : traduction symbolique sans doute du triomphe de l'âme chrétienne au-delà de la mort.

Citons aussi le curieux oliphant d'ivoire jadis suspendu aux voûtes d'une église par quelque pieux croisé au retour des lieux saints, et dont l'ornementation, sphinx archéologique, semble réunir les caractères habituels de l'école romane aux traditions empruntées à l'extrême Orient;

De riches spécimens de la ferronnerie du moyen âge, des mesures de bronze encore estampillées au cachet des villes et des seigneurs, une suite remarquable et non interrompue de tapisseries échelonnées du XIVe siècle au XVIIe, souvenirs de cette partie de l'art qu'on devait retrouver dans le voisinage de l'abbaye de Saint-Florent, ce centre artistique et industriel de l'ancien Anjou (1); puis deux autographes précieux, sur l'un desquels on reconnaît les formidables hastes d'une charte de Charlemagne qui semblent mesurées à la taille de ce géant royal, placé entre deux grandes époques, tandis que sur l'autre se lisent les caractères plus modestes tracés par la main de ce bon René dont l'Anjou et la Provence ont gardé un si doux souvenir.

Peut-être aurez-vous jugé avec moi, malgré la brièveté des citations qui précèdent, que c'était justice d'insister sur cette magnifique collection d'objets d'art du musée d'Angers.

(1) M. de Longuemar fait erreur ici; les tapisseries en question n'appartiennent point au Musée des antiquités de la ville, mais à la Cathédrale. Elles ont été décrites par M. l'abbé X. Barbier de Montault, historiographe du diocèse d'Angers, qui a jeté, de son côté, les premières bases du Musée diocésain.

LÉGENDE RIMÉE

DE

SAINTE MARGUERITE

(Premier article).

Je dois à l'obligeance de M. Barbier de Montault d'avoir pris connaissance du beau manuscrit dont nous extrayons la légende rimée de la vie de sainte Marguerite. Le manuscrit est un livre d'heures, richement décoré de peintures qui forment encadrement autour de chacune de ses pages ou à peu près. L'imagerie en est splendide. Le peintre y a prodigué l'or, et son imagination s'est livrée à toutes sortes de fantaisies. Du reste, la bordure qu'il a dessinée en encadrement est gracieuse et correcte. L'enchevêtrement des rinceaux est bien conduit, et les figures se groupent avec art, quoique souvent l'idée qu'elles expriment ne soit que grossièrement comique. Il y aurait tout un article à faire sur l'imagerie de ce singulier livre d'heures, mais je laisse à d'autres personnes mieux entendues que moi sur ce sujet, le soin d'en parler en toute connaissance de cause. Je me bornerai à signaler la représentation des principaux épisodes de la vie de sainte Marguerite.

L'écriture de notre manuscrit est belle et bien posée, mais elle

me paraît toutefois avoir perdu de la netteté et de la correction de l'écriture du XIIIe siècle. Je la reporte à la première moitié du XIVe siècle.

Mais c'est surtout l'imagerie du manuscrit et tous les détails qui entrent dans sa décoration, qui me permettent de lui donner une date un peu précise.

Les manuscrits du XIIIe siècle sont remarquables par l'élégance de leur écriture et la régularité de tous les traits. Mais, en général, ils sont très-simplement décorés, et quelques lettrines seulement font l'ornement des pages. Ces lettres initiales sont même assez rarement en or, et ce n'est guère qu'au commencement du XIVe siècle que l'on voit cette couleur. — Elle est prodiguée dans notre manuscrit. Pas d'initiale qui ne soit couverte d'or et richement enluminée.

Le luxe même de la décoration de notre manuscrit suffit pour m'en faire rejeter la date à la fin du XIIIe siècle et au commencement du XIVe siècle. J'ai parlé de la riche bordure qui encadre chaque page, de l'or qui a été prodigué par l'artiste; mais que dire de ces pages entières qui ne sont qu'une image servant toujours de lettre initiale, mais composant maintenant un tableau complet, avec plusieurs personnages représentés magnifiquement sous un dais gothique? Il est vrai que les traits d'architecture qui entrent dans la décoration du dais, pourraient encore appartenir à la fin du XIIIe siècle, mais cet usage même d'introduire le dais gothique dans l'imagerie des manuscrits, appartient, je crois, à une époque déjà avancée du XIVe siècle.

Enfin, deux ou trois détails des costumes donnés aux personnages représentés, peuvent encore préciser la date que nous cherchons.

Presque à chaque page nous rencontrons la coiffe des dames du XIVe siècle. Il n'y a pas à s'y méprendre : c'est la coiffe qui a été portée de 1300 environ jusqu'à Charles VI, celle précisément qui remplace la coiffe du XIIIe siècle, qui était le chapeau mortier. La coiffe qu'on voit le plus fréquemment dans notre manuscrit,

est un petit béguin entouré d'un diadême, avec des appendices rembourrés de manière à couvrir les oreilles. Le béguin et les appendices sont décorés d'un réseau. Quant à la coiffe du XIII[e] siècle, il en reste quelques traces dans notre manuscrit, mais elle s'est transformée. Le chapeau mortier a disparu ; il est remplacé par le béguin : le linon seul est resté et forme toujours comme une espèce de marmotte sous le menton. Mais encore voit-on souvent se glisser derrière cette petite pièce d'étoffe, les appendices rembourrés de notre coiffe du XIV[e] siècle.

On voit aussi apparaître pour les gens de guerre, l'épée râpière du XIV[e] siècle ; et la mître des évêques tend même à se rapprocher de la forme du XV[e] siècle, car les pans sont déjà très-souvent dessinés en courbe.

Tous ces signes indiquent pour moi un manuscrit du milieu du XIV[e] siècle.

C'est dans ce riche et petit manuscrit que nous avons trouvé, à la suite des prières de l'Eglise, le *roman* (1) en vers de la vie de sainte Marguerite.

Nous avons cru devoir le publier : d'abord parce que les études philologiques gagnent chaque jour du terrain, et que c'est en publiant ces textes qu'elles peuvent faire quelques progrès ; en second lieu, ce riche manuscrit ayant été trouvé dans le diocèse, il appartenait à M. Barbier de Montault d'enrichir le Répertoire du texte de cette légende.

(1) « En réalité *roman*, à l'origine, signifie seulement *langue vulgaire* par opposition à *latin*. Un *roman* c'est d'abord, au moyen âge, une traduction d'un ouvrage latin, et, plus tard, une rédaction, traduite ou non, traduction ou rédaction en langue vulgaire. Le mot ne signifie rien de plus.... C'est la critique qui a donné au mot *roman* le sens qu'il a aujourd'hui, le jour où elle a découvert, tâche facile, que si les romans du moyen âge avaient parfois un fondement historique, ce n'étaient le plus souvent que des histoires faites à plaisir, des fictions. » *Revue des Sociétés savantes*, 2[e] série, t. III, p. 705-706, *article de M. Guessard*. (Note de M. X. B. M.)

Le poème n'a pas grande valeur par lui-même : mais le vieux français a droit à toute notre attention. C'est une partie trop négligée de notre archéologie nationale, et j'ai toujours regretté qu'un Français, même instruit, ne fût pas en état de comprendre sa vieille langue. Aujourd'hui, ces études philologiques marchent à grands pas, et dans peu d'années peut-être nous aurons vu ressusciter une grande partie des monuments de notre ancien langage. La grande et belle collection de M. Fr. Guessard sera certainement une des plus précieuses publications de notre époque. Nous n'apportons, pour notre part, qu'une bien petite pierre au monument, mais du moins nous serions satisfaits si nous pouvions encourager ces études dans notre Anjou et pousser les jeunes archéologues à des recherches philologiques qui ne profitent pas seulement aux érudits de profession, mais à l'historien et à tous les esprits curieux et élevés.

Quant à notre poème en lui-même, j'ai déjà dit qu'il n'avait d'autre importance poétique que celle d'être écrit en vieux français. Il y a cependant quelques jolis vers. Pour le sujet, c'est la vie de sainte Marguerite, rimée d'après la légende rimée qu'on retrouve dans les Bollandistes et les Proses liturgiques chantées autrefois le jour de sa fête. M. Barbier de Montault a trouvé une de ces proses à la bibliothèque Sainte-Geneviève. Comme elle est inédite, nous la publierons peut-être plus tard. J'en ai trouvé moi-même une autre, dans les œuvres d'Adam de Saint-Victor, publiées par M. Gauthier. Proses et légendes rapportent les mêmes traits de la vie de notre sainte, et sur le même ton.

La Bibliothèque impériale possède trois ou quatre légendes rimées de la vie de sainte Marguerite. Elles disent toutes la même chose, mais seulement en vers différents. J'en ai copié une du beau temps du XIII[e] siècle. La langue en est plus correcte que celle du texte que nous allons publier. Rien n'est plus curieux que de voir ainsi les poètes des diverses époques, broder leurs vers sur un même sujet, et un sujet connu de tout le monde et déjà rebattu. Plus tard je pourrai comparer ces divers essais de

nos rimeurs et donner un article qui fera connaître le procédé de versification de nos vieux poètes religieux.

Pour le moment, je me borne à donner le texte annoté de notre légende rimée du XIVe siècle.

—

VIE DE SAINTE MARGUERITE.

Après la sainte passion
Jhesu Crist a lascencion (1)
Puis kil fu es (2) ciex montes
Furent aukes (3) de grant bontes
Des hommes de religion.
Et par la predication
Des apostres et des martirs
Ouvra (4) tant puis li sains esperis,

(1) Ces deux vers sont encadrés dans une image richement coloriée dont le dessin architectonique représente un dais gothique. Dans ce dais se détachent, sur un fond d'or, plusieurs personnages : au milieu, la sainte Vierge entourée des apôtres S. Pierre et S. Paul, et de cinq autres dont on n'aperçoit que les têtes. Au sommet du dais, dans l'arc brisé, on voit l'Ascension de Jésus-Christ, sans doute pour répondre au second vers et pour montrer sa présence auprès de la sainte que les apôtres semblent introduire en Paradis. A droite, à gauche et en bas de la page, se déploient d'élégants rinceaux de feuillage avec illustration d'oiseaux et de papillons. A droite encore, la donatrice du livre en prière, dans un costume qu'il m'est impossible de bien expliquer sinon pour la coiffure qui est du XIIIe siècle, sauf qu'on voit déjà se glisser sous le linon, les appendices rembourrés du XIVe siècle. Enfin, au bas de la page est dessinée une représentation grossière de tête de femme avec derrière de cheval, de dragons et de singes, d'après les postures les plus indécentes.

(2) *Es* pour *enls* - - *in illos cœlos.*

(3) *Aukes*, cas sujet dont le cas oblique *aucun* est resté dans notre langue.

(4) *Ouvra* — *operavit*, *operare* — travailler, a donné en v. fr. *ouvrer*.

Que asses ja des creans
Des viels de jones et denfans
Et de dames et de puceles
Par tout aloient les nouveles.
Une pucelete petite
Qui ot non Marguerite
Oi (1) parler de Jhesu crist
Et de la bonte que li fist
Et du regne diu qui ne fine
Si guerpi la loi Sarrazine
Baptizier (2) se fist et lever (3)
Mout (4) commença Dieu a amer.
En son corage coiement (5)
Nen fist ne chier ne samblant
A son pere na (6) ses amis
En dieu ot tout son cuer mis
Que por honor ne por avoir
Requiert mes (7) autre ami avoir
Ne james jour de son eage
Compaignie de mariage
Envers nul homme mes naura

(1) *Oi* — ouit — de *audire* — ouir.

(2) L'imagerie nous représente ici le baptême de la sainte qu'on voit nue dans la cuve baptismale, et baptisée non pas par un évêque mais par un chanoine en soutane rouge, surplis long et à grandes manches et aumusse grise, qui pend de la tête sur les épaules.

(3) *Lever*, *de lavare* pour *laver*, rien de plus fréquent que cette flexion de l'*a* en *e*.

(4) *Mout* — de *multum* — *moult*.

(5) *Coiement* — nous disons encore *se tenir coi*, de *quietus*, *coiement* — *quietâ mente*.

(6) Rien de plus fréquent que ces ellisions que nous n'osons plus et qui valent tout autant que nos hiatus.

(7) *Mes* — aujourd'hui *mais* de *magis* — plus.

Ne parole nen recevera.
Theodorus fu son pere
Et Sarrazine fu sa mere,
Et son pere tot ensement (1);
Et si la haoit (2) mout forment (3)
Mes la mere lavoit moult chiere
Por tant seulement que bele ere (4),
Gente de cors et de visage.
Mout li durerent pou de tens;
Andoi (5) furent mort en .1. tens,
Et elle remest (6) orfeline.
Une norrice ot la meschine (7)
Qui lavoit norrie en enfance
Cele li aprist (8) la creance
Et la foit (9) de crestiente;
Que le savoit sa volente
Et toute sa vie et son estre;
Ele la (10) peloit dame et mestre
Que sanz orgoil iert (11) et sans vice (12).

(1) *Tot ensement*, c.-a-d. aussi.
(2) *Haoit* pour haïssait que nous disons aujourd'hui.
(3) *Forment* — forti-mente.
(4) *Ere* imparfait du verbe être — de *erat*, plus souvent *ert*.
(5) Tous deux.
(6) Resta — *remansit*.
(7) Mesquine, qui n'avait pas le sens peu flatteur d'aujourd'hui.
(8) Apprendre de *apprehendere*, *apprit* de *apprehensit*.
(9) Nul souci de l'orthographe qu'on ne connaît pas jusqu'au XVIIIe siècle.
(10) Sic.
(11) *Erat* — *ert* — *cre*.
(12) La décoration de la page du manuscrit représente la Sainte en vêtement blanc, avec le nimbe et la palme des martyrs, et tout autour marchent les brebis.

Les berbizetes (1) sa norrice
Menoit chacun jour en pasture;
Quele navoit du siecle cure.
Vestue estoit mout pourement (2)
Mais le cors avoit bel et gent
Les iex vairs et clere la face
Comme cele qui de la grace
Dame Dieu estoit replenie (3);
Quele navoit dautre amour envie
Que de la (4) Dieu entierement
Cestoient tuit si garnement (5)
Et diex estoit sa vesture.
Un jour avint (6) par aventure
Quele aloit ses berbiz gardant:
Olibrius en trespassant (7)
Qui estoit sires (8) du pais
La regarda en mie le vis
Ne prist pas garde au vestement
Mes au cors quele ot bel et gent

(1) *Berbizetes* — dimin. de *brebis*, comme *pucelete* que nous avons vu plus haut. On devrait dire *berbis* et *berger*, ou *brebis* et *breger*.

(2) Pauvrement.

(3) Toute pleine.

(4) De la Dieu. — de l'*Amour Dieu*, comme on dit encore *Hôtel-Dieu*, sans article, mais avec un trait d'union, il est vrai, pour l'Académie.

(5) Ce qui ne veut pas dire *mauvais garnement*, mais ornement, garniture.

(6) *Advenit*, le *d* disparaît comme dans aventure. Nos grammairiens l'ont repris pour *advenir* sans faire attention qu'ils ne le rendaient pas à *aventure*.

(7) *Trans passare* — La particule *tres* dans *trépas*, *trépasser*, vient de *trans*, *tras*, avec la flexion de l'*a* en *e*.

(8) *Sires* avec un *s* quand il est sujet. L'*s* disparaît aux cas obliques.— C'est une règle de la langue au XIIIe siècle.

Adroit et de bele estature (1)
Outre senva grant aleure
Mes il nel mist pas en oubli
Maintenant envoia a lui (2)
Por savoir mon (3) qui ele estoit
Et se ele amer le voudroit (4)
Li messages (5) i est venus
Les (6) la pucele est descendus
Pucele dist il diex vous saut (7)
Elle ne respondi pas en haut
Ne de riens fu esbahie
Ainz a dit diex vous beneie
Et il li commenca a dire
Damoisele fist il me (8) sire
Qui or (9) endroit passa par ci
Menvoie a vous votre merci (10)
Que vous me diez votre non
Et se vous lameres ou non
Qui estes vous et de quel gent
Et qui sont li votre parent

(1) *Estature* de *statura*, comme *escole* de *schola*, *estude* de *studium*, etc.

(2) On dirait *elle*, mais le latin *illi* servait pour tous les genres.

(3) Nom — nomine.

(4) Dans l'intervalle des feuillages des rinceaux, on voit le messager d'Olibrius faisant ses propositions à la bergère, qui tient toujours sa palme et près de qui encore est une brebis, tandis qu'au bas on aperçoit le cheval du messager.

(5) Encore la règle de l'*s* bien observée.

(6) *Les* de *latus*, près, à côté de, *Plessis-lez-Tours*, etc.

(7) Sauve, au subjonctif.

(8) *Me*, cas sujet dont l'oblique seul nous est resté *mon*. De plus, on voit comment *me sire* a fini par donner tout naturellement *messire*.

(9) En provençal, *auras*, je crois, avec le sens de *maintenant*, *tantôt*.

(10) *Merci*, de misericordia, avec une forte syncope.

Quel foi tenes et quel creance.
Sire fist ele des menfance (1)
Suis crestiene baptisee
En dieu ai mamour (2) emploiee
Ne quier mes autre ami avoir.
Bele mes fetes grant savoir
Soie amie mon signour
Grant honor et grant seignorie
Vous vendra de sa compaignie
Fetes ce que messires (3) proie (4)
Si gart .1. autre ceste proie
Et vous envenes avœc moi
Si seres amie le roi.
Biauz amis lessiez ce estre
Vous ni pœs riens conquester
Je sui ancele Jhesu crist.
Etes (5) vous celi desconfit;
A son cheval vint, sest montes;
Tout sans congie sest tornes.
A son signor a raconte
Et le respons et la bonte
Quil a trouve en la pucele :
(6) Ne prise tout une anele (7)

(1) Pour *mon enfance*, par ellision de *ma enfance*.

(2) Id. pour *ma amour*, au lieu de *mon amour*, qui a bien pu faire devenir *amour* du masculin.

(3) On voit que *messire* est déjà formé de *me sire*. L'*s* est le signe du sujet.

(4) *Proie* pour *prie*. Proier ou mieux *proer* sans l'*i* parasite, se tire beaucoup mieux de *precare* que *prier*.

(5) *Estes vous*, comme on dit aujourd'hui : *Vous voilà*, ou : *Voilà que celui-ci est déconfit*.

(6) Trad. : « Elle ne prise... »

(7) *Anele*, dérivé d'*annulus* ou plutôt *annula?* D'autres fois on trouve : « Ne prise pas un gant. »

Quanqui (1) li a dit et promis.
En millour dieu a son cuer mis;
Ce dit quele nauroit en vous
Que ses (2) sires; ne ses espous
Ne seres ja jour de sa vie;
Na pas de votre amor envie
Olibrius (3) est corouciez;
De maltalent est changiez.
Le nes fronche, les denz estraint;
Le vis (4) li est palis et taint;
Que (5) mout le tint en despit
Ce que tel garce le despit.
Mout le cuide bien amender :
Maintenant fete le mander.
L'endemain (6) devant li la mande;
Ne li est bon que plus atende
Si tost com il la vit venir
De parler ne se pot tenir :

(1) *Quanqui-quantum, quod ille, tout ce que il,* mot bien altéré, comme dans le langage moderne de nos paysans, qui diraient encore : « *Tout ce qu'i i a dit*, » pour : Tout ce qu'il lui a dit.

(2) *Ses sires, ses espous; ses* est un cas sujet dont le cas oblique seulement est *son*-cf-*mes-sire*.

(3) Dès là, le peintre a représenté la scène qui se passera plus tard entre la sainte et Olibrius. Celui-ci est assis comme un roi sur un trône; il porte la couronne d'or et semble implorer les bonnes grâces de Marguerite, qui l'arraisonne en levant les mains au ciel, tandis qu'un autre personnage, un sergent d'Olibrius se tient à genoux derrière elle.

(4) *Vis* — visage — *de visus*.

(5) *Que* signifie *car* dans cette acception comme dans beaucoup de vers précédents.

(6) L'*endemain*. L'article *le* n'est pas confondu encore dans ce mot, — qui est *le endemain*, c'est-à-dire le jour *inde mane*. Plus tard nous avons confondu l'article avec le mot, puis nous l'avons répété, *le lendemain*, en faisant la faute que nous avons consacrée dans *le lierre* au lieu de l'*ierre* — *illa hedera*.

Damoisele venes avant;
Qui estes vous et de quel gent?
Quele est la loy que vous tenes,
Et le Dieu que vous aores (1)
Creez (2) moi, si feres que sage;
Je vous prenderai en mariage
Se vous le voles consentir;
Et bien sachiez vous sanz mentir
Se vous de ce vous discordes
Et a moi ne vous acordes,
Vous souferes ja tel martire
Que mout vous tardera a dire.
Sire, or soit a vostre plaisir.
De ce vous poez bien cesir (3),
Dist la pucele a ceste fiez (4);
Que ja a ce ne me menriez
Que je ja croie vostre loy,
Ne compaignie aies a moi,
Ne vous a moi, ne je a vous.
Car Jhesu criz est mes espous
Et je sui sancele (5) et samie.
Bien me portera garantie
Encontre vous diex par sa grace
Je ne prise riens votre menace
Ne mal que vous me puissiez faire,
Chien desloiax et de pute aire,
Chien desloiaux et enragies.

(1) *Aorer* de *adorare.*
(2) *Creez* pour *croyez.*
(3) (Saisir?)
(4) *Fiez* — de *fides?* promesse.
(5) *Sancele* pour *sa ancele.* Ellision plus harmonieuse que le solécisme académique « *son ancele.* » — Id. pour *samie.* On a bien conservé *mamie.*

Olibrius est coroucies
Le vis li est paliz et taint;
Le nies fronche, les dens estraint,
Quant vit soi si ledengier;
Si la comanda a liier (1)
Et a despoillier toute nue.
Gardes, que ele soit pendue (2)
En haut, fet il a ses serjans,
Et tant a verges bien trechans
La bates devant et derriere,
Quil ne remeigne (3) pel etiere (4)
Cil saillent sus, que plus natendent
Sa char blanche et deliee
Ont tant batue et detrenchie
Quil ne remest cuir ne pel saine;
Mes ausi com dune fonteine
En vait li sans (5) aval colant.
Olibrius ne si serjant
Ne cil qui entor lui estoient
Esgarder mes ne la pooient (6),
Por le sanc qui si la covroit,
Et la dolour quele sentoit.
Olibrius le fel traitre
Li escria, « suer Marguerite
Croi moi, si fai ma volente

(1) De *ligare.*

(2) Ici, la décoration du manuscrit nous donne la représentation non du martyre de la sainte, mais de la flagellation de J.-C., attaché à une colonne et frappé par deux bourreaux. Son nimbe crucifère ne laisse aucun doute sur cette interprétation iconographique.

(3) Reste.

(4) Peau entière?

(5) S'en va le sang coulant, *aval, ad-vallem.*

(6) Ne la pouvaient *plus* (mes) regarder.

Encor poez venir a sante. »
Et cil qui estoient entour
Li escrient : « croi mon signor,
Croi le, si feras que sage;
Ci a mout riche mariage
Que mes sires tofre et presente;
Ne perdes ta bele jovente,
Par enfance ne par folie;
Sauve ton cors et ta vie. »
La damoisele ot (1) et entent
La noise et la (2) cri de la gent.

H. FAUGERON.
Élève de l'École des Chartres.

(1) *Ouit*, *audit*.
(2) Sic.

ÉPITAPHES

des

SEIGNEURS DE MAULÉVRIER

A OYRON.

Une collection des inscriptions angevines comprendra nécessairement, pour être complète, les inscriptions actuellement existantes, celles qui ne sont plus, mais que les manuscrits ou les imprimés ont conservées, enfin celles qui, en dehors de nos limites territoriales, rappellent le souvenir de quelque enfant de l'Anjou.

C'est à ces deux derniers titres, d'inscriptions détruites et d'inscriptions consacrées à des Angevins, que j'appelle l'attention de la Commission archéologique sur plusieurs tombes oubliées des seigneurs de Maulévrier.

Ces cinq tombes, ornées d'armoiries et d'épitaphes, étaient autrefois placées dans l'église collégiale de Saint-Maurice, à Oyron (Deux-Sèvres).

Je les ai trouvées transcrites, comme il suit, dans le recueil fort connu du Bénédictin dom Fonteneau, que possède la Bibliothèque publique de Poitiers (1).

Qu'il me soit permis, à cette occasion, d'exprimer combien toute chronique des événements contemporains, tout recueil des monuments existants, peut ultérieurement devenir profitable aux recherches généalogiques, aux études historiques ou aux apprécia-

(1) Tom. LXXXIII, *Généalogie Gouffier*.

tions des auteurs, et quel véritable service a été rendu par ces patients et obscurs annotateurs qui ont colligé dans le silence les plus curieux documents de nos archives.

I.

Epitaphe d'Hélène de Hangest, femme d'Artus Gouffier, gravée sur cuivre, dans la chapelle du Saint-Sépulcre.

« Cy gist sous cette tombe feu de bonne memoire haute et » puissante dame Helene de Hangest en son vivant femme de tres » haut et puissant messire Arthus Gouffier, chevalier des ordres, » conte de Carvas et d'Estampes, Baron des Baronnies de Mau- » levrier, Passavant (1) et Saint-Loup (2), seigneur de Boisy (3), » et Oyron, gouverneur lieutenant gnal (4) pour le Roy en ses » pays de Dauphiné, grand maitre de France et fondateur de l'e- » glise de ceans, laquelle trespassa le 26 jour de janvier l'an » 1537, cujus anima requiescat in pace, amen. »

Hélène de Hangest était représentée à genoux devant une descente de croix (5) et accompagnée de ses armoiries et de celles de son mari.

II.

Autre inscription tumulaire de Hélène de Hangest, gravée sur cuivre, dans la chapelle du Saint-Sépulcre.

« Cy dessous gist haute et puissante dame madame Helenne de » Genlis en son vivant grande maitresse de France, dame d'Oiron » fondatrice de ceans, laquelle trespassa le 15 janvier 1537. »

Les « trois plaques de cuivre » qui formaient la dalle tumulaire,

(1) Maine-et-Loire.

(2) Deux-Sèvres.

(3) Boisy-en-Roannais (Loire).

(4) Général.

(5) En italien *Pieta*, sujet très-affectionné par les artistes de la Renaissance.

étaient aussi gravées à l'effigie et aux armoiries de la femme d'Artus de Gouffier, dont le nom est indifféremment écrit *de Genlis*, *de Hangis* et *de Hangest* (1).

III.

Epitaphe de Françoise de Bretagne, femme de Claude Gouffier, gravée sur cuivre, dans la chapelle Saint-Jean.

« Cy devant gist dame Francoise de Bretagne femme en son » vivant de Mre Claude Gouffier chevalier de l'ordre comte de Car- » vaz et de Maulevrier grand ecuyer de France et capitaine des » cent gentilshommes de la Maison du roi Henri II, laquelle de- » ceda le 16 jour de 9bre agee de 85 ans un mois 17 jours. »

IV.

Autre inscription pour le cœur de Françoise de Bretagne, gravée sur cuivre et encastrée dans le pavé de la chapelle Saint-Jean.

« armes parti de Gouffier et de Bretagne F
» Cy gist le cueur de dame Francoyse de
» Bretaigne en son vivant femme de messire
» Claude Gouffier chevalier de
» l'ordre comte de Carvaux et
» de Maulevrier *Place* seigneur de
» Boisy grand *du* escuier de
» France et *cœur.* capitaine de
» cens gentilz hommes de la
» maison du Roy laquelle mourut
» le seizieme jour de novembre a
» minuict que l'on
» disoyt MDLVII (2) cujus
» anima requiescat in pace
F. mêmes armes. »

(1) *Hangest*, terre seigneuriale en Picardie.
(2) *Sic*, quoique la dalle précédente porte 1558.

V.

Inscription tumulaire de Marie de Grignon, 2e femme de Claude Gouffier, gravée sur cuivre.

« Cy git le cœur de dame Marie de
» Gaignon (1) en son vivant femme de Mre
» Claude Gouffier chevalier de
» l'ordre marquis de Boisy, comte de
» Carvaz et de Maulevrier, sgr
» d'Oiron, grand Ecuyer de France
» et capitaine de cent gentilshommes
» de la maison du Roi, laquelle
» mourut le 15 jour de Mars
» que l'on disoit 1565, cujus anima requiescat in pace. »

X. Barbier de Montault,
Historiographe du diocèse.

(1) *Sic.*

COMPTE-RENDU

DES SÉANCES DE LA COMMISSION ARCHÉOLOGIQUE.

Séance du 16 janvier 1861.

Présidence de M. GODARD-FAULTRIER.

Le procès-verbal de la séance du 5 décembre est lu et adopté.

Lecture est donnée d'une lettre de M. Léon de la Tourette, de Loudun, qui promet l'envoi d'un moulage d'un bas-relief provenant de l'église de Sainte-Croix de Loudun. Ce bas-relief représente Foulques V, comte d'Anjou, faisant son entrée dans cette ville et tenant dans ses mains la vraie croix qu'il avait apportée des saints Lieux. L'acquisition de ce moulage aura un véritable intérêt pour la Commission et pour le Musée des Antiquités. C'est en effet Foulques V qui donna une autre parcelle de la vraie croix à la collégiale de Saint-Laud d'Angers.

M. l'abbé Grellé, curé de Marcé, offre à M. l'abbé Barbier la communication de la carte de Le Loyer, indiquant les divisions de l'ancien diocèse d'Angers, et une copie, au simple trait, d'une gravure de la fin du XVIIe siècle représentant en perspective l'abbaye de Saint-Maur-sur-Loire et ses dépendances.

Parmi les ouvrages adressés à la Commission, nous remarquons une circulaire de Mgr l'évêque d'Angers à son clergé, dans laquelle le vénérable prélat recommande avec instance à ses prêtres le *Musée diocésain* et le *Répertoire Archéologique*.

M. Godard-Faultrier lit une notice sur la paroisse du Plessis-Grammoire. — Renvoi au comité de rédaction.

Lecture est donnée d'une note de M. Raimbault, de Saumur, indiquant les monuments celtiques des environs de Thouarcé.

M. l'abbé Nipont, vicaire de Jarzé, communique de curieuses recherches sur la commune de Jallais. Le rapport sur ce travail est confié à M. Lemarchand.

La Commission examine avec intérêt les dessins par M. Dainville, de deux crosses trouvées à Fontevrault, et une empreinte du sceau de l'Académie d'Angers, donnée par M. Beloin.

MM. Lerède, ancien professeur à Pont-Levoy, et Michel, négociant à Angers, sont reçus membres titulaires.

La Commission reçoit aussi en qualité de membre correspondants MM. Léon de la Tourette, de Loudun, et Mongenot, de Nancy.

La séance est levée à huit heures et demie.

Le Secrétaire de la Commission,

L'abbé P. CHEVALLIER.

CHRONIQUE.

Pose de la première pierre de la chapelle des sœurs de la Providence, à la Pommeraye.

Le 23 juillet, Mgr Angebault a béni et posé la première pierre de cette chapelle. Nous citerons, comme acte ou procès-verbal de la cérémonie, l'inscription gravée sur une plaque d'argent qui a été incrustée dans la première pierre, afin qu'on puisse au besoin recourir à ce texte, le plus complet et le meilleur de ce genre.

†

anno. dni. m. dccc. lx
x. Kal. avg.
pio. pp. ix.
car. canco. desmarqvais. rectore
congreg. filiarum. a. providentia
sorore. Maria. ab. incarnatione. moderante
hvnc. primarivm. sacelli. lapidem
benedixit. et. imposvit
indvlgentiis. de. more. concessis
illmvs. ac. rms. in. xpo. pater
d. d. gvillelmus. angebavlt
andegaven. epus.

X. B. M.

Le Répertoire publiera prochainement : *Etude sur l'évêque d'Angers, Jean de Rely*, avec une belle gravure représentant ce prélat.

CARTE

L'ARRONDISSEMENT DE CHOLET

Indiquant

les Traces Celtiques

Constatées par M.r Godard-Faultrier

en 1859

DRESSÉE

par A Regnault

Conducteur des Ponts et Chaussées



CONDITIONS DE L'ABONNEMENT.

Le *Répertoire Archéologique de l'Anjou* paraît le 1er de chaque mois, par livraisons chacune de deux feuilles d'impression.

Le prix de l'abonnement, pour les personnes ne faisant pas partie de la Commission Archéologique, est de 5 francs par an pour Angers et de 6 francs par la poste.

Les abonnements sont reçus chez tous les libraires du département.






SOCIÉTÉ IMPÉRIALE D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS

ANCIENNE ACADÉMIE D'ANGERS.

COMMISSION ARCHÉOLOGIQUE

1861
Mar

DU DÉPARTEMENT

DE MAINE ET LOIRE

RÉPERTOIRE ARCHÉOLOGIQUE

DE L'ANJOU

Année 1861. — Mars.

ANGERS

IMPRIMERIE DE COSNIER ET LACHÈSE

Chaussée Saint-Pierre, 13

1861







COMMUNE DES ULMES

Cette commune est située dans le canton de Doué, arrondissement de Saumur, département de Maine-et-Loire. Elle renfermait en 1851, 544 habitants.

Comme paroisse (1), elle dépendait avant la Révolution de l'archiprêtré de Saumur, dans l'archidiaconé d'outre-Loire. L'abbé de Saint-Florent près de Saumur présentait la cure de Saint-Vincent des Ulmes, l'évêque conférait. Il y avait une chapelle dite de Sainte-Croix, que la famille Thibault présentait et que l'évêque conférait.

Sur cette commune existe un dolmen, situé à 6 ou 700 mètres au N.-E. de l'église, près le clos du Mousseau : il porte le nom de *Pierre Couverte*. (Voir nos monuments gaulois de l'Anjou, *Répertoire archéologique*, année 1860, page 70).

L'époque romaine n'a laissé aucune trace ; mais l'architecture romane s'y manifeste dans l'église paroissiale dédiée à Saint-Vincent, diacre et martyr de la fin du IIIe siècle, en Espagne.

(1) Cette paroisse est nommée les Ulmes-Saint-Florent (Grandet, p. 3 *Apparition miraculeuse de N. S. Jésus-Christ*), ce qui impliquerait le patronage de saint Florent, confesseur, sur toute l'étendue de la paroisse ; et par suite, saint Vincent ne serait que titulaire de l'église. — Le nom d'Ulmes, venant sans doute du latin, *de ulmis*, signifie un lieu planté d'ormeaux ; en effet, il résulte d'une lettre en date du 2 février 1861, de M. Piau, curé actuel, qu'il en existait autrefois beaucoup en avant de l'église.

Cette église se compose d'une seule nef et d'un chœur à l'est, voûté en plein cintre. Une abside collatérale vers sud-est sert de sacristie; en avant de cette abside existe une travée que surmonte le clocher. Deux portes donnent accès à la nef, l'une relativement moderne s'ouvre à l'ouest, et l'autre très-ancienne au midi. Les murs n'ont point de contreforts extérieurs et portent les traces de petites fenêtres dites meurtrières. L'ensemble de cet édifice date au moins du XIe siècle.

Dans le mur septentrional du chœur, à 1 mètre 66 cent. d'élévation, se voit une niche rectangulaire d'environ 33 cent. de large sur un peu plus de hauteur; deux petites portes, l'une devant l'autre, la plus en retraite à minces barreaux de fer, et celle plus en dehors faite de bois, closent cette niche.

Sur la petite porte de bois se trouve peint un ostensoir à disque rayonnant, au centre duquel paraît l'image du Rédempteur (1).

Au-dessous de la niche est une inscription en marbre noir et lettres creuses relatant un extrait curieux d'un mandement d'Henri Arnauld, qui fut évêque d'Angers de 1649 à 1692.

Or, voici à quelle occasion cette niche fut creusée et cette inscription placée.

Le samedi, sur les sept heures du soir, 2 juin 1668, dans l'octave de la Fête-Dieu, pendant le salut, en présence de plus de cent personnes et durant un quart-d'heure, Jésus-Christ apparut dans l'hostie en forme humaine (2). « Il se forma comme un petit » nuage, au commencement de l'apparition aussi bien qu'à la fin, » sur le cristal du soleil (l'ostensoir) (3); on vit la figure du Sau-

(1) Renseignements de M. l'abbé Piau, curé actuel des Ulmes.

(2) Grandet, pages 3, 7, 1, 34.

(3) Id., page 17. L'ostensoir avait au XVIIe siècle la forme d'un véritable soleil, circulaire et entouré de rayons alternativement droits et flamboyants mais peu nombreux. On peut en voir un de ce genre dans la gravure qui représente le miracle (Bibl. imp.), et un type au musée diocésain.

» veur à demi corps ou en buste comme relevée en bosse et sortant du cristal, couvrant presque toute l'hostie qui ne paraissait qu'un peu aux deux côtés de la tête, ayant les mains croisées l'une sur l'autre, la droite sur la gauche comme si elles eussent été liées. Ce corps était revêtu d'une robe blanche en forme d'aube (1). Le Sauveur avait les cheveux clairs bruns, tombant sur les épaules, partagés sur le front (2). Il apparut comme un jeune homme (3), à peu près de l'âge de vingt-cinq ans, les yeux éclatants regardant le peuple, la tête un peu penchée sur l'épaule droite (4), la barbe séparée en deux pointes (5).

» Le miracle s'opéra lorsqu'on chantait ces paroles : *Verbum caro panem verum*, qui sont à la fin de l'hymne *Pange lingua* (6).

» Le curé s'en aperçut le premier et, doutant si ses yeux ne le trompaient point, il demanda au vicaire s'il ne voyait rien dans l'hostie. Le vicaire lui répondit qu'il y voyait la forme d'un jeune homme, et en même temps il se leva et eut la hardiesse de prendre le soleil, de le descendre et de le poser sur l'autel où la même figure fut vue de tous les assistants...

» ... Le curé s'étant tourné vers le peuple, dit à haute voix : *S'il y a quelque incrédule parmi vous qui doute de la présence réelle du corps de Notre Seigneur au Saint-Sacrement* (*peut-être est-ce moi*) *qu'il approche, voilà Notre Seigneur qui s'y fait voir manifestement.*

» A ces paroles, grand nombre de personnes approchèrent et virent très-distinctement la figure du Sauveur...

» Un prodige si extraordinaire attendrit tous ceux qui étaient

(1) Grandet, page 19.
(2) Id., pages 13, 84.
(3) Id., page 34.
(4) Id., page 77.
(5) Id., page 84.
(6) Id., page 17.

» présents ; le curé et le vicaire pleuraient à chaudes larmes, et le » peuple en répandit aussi une grande abondance (1). »

Le bruit de cette apparition se répandit bientôt de tous côtés. Henri Arnauld, qui occupait alors le siége d'Angers, « apprit le » fait par la voix publique et par une lettre du curé des Ulmes (2). »

Cet évêque n'était pas homme à se laisser facilement surprendre, aussi ne se décida-t-il qu'à bon escient et qu'après dix-huit jours de réflexion, à visiter les lieux (3). M. Le Royer, docteur en théologie, son aumônier et plus tard curé de la paroisse de Feneu, l'accompagna dans cette visite, et voici comment il s'exprime sur le journal qu'il a tenu des actes d'Henri Arnauld durant les années 1668 et 1669 (4) :

« Le 19 juin 1668.

» Monseigneur, dès cinq heures du matin, partit pour Saumur. » Nous fûmes dîner aux Rosiers... Nous arrivâmes à Saumur à » trois heures. Le 20, nous partîmes de Saumur à six heures du » matin pour aller aux Ulmes, où Monseigneur dit la messe du » Saint-Esprit, visita l'hostie où s'était faite l'apparition ; ensuite, » procédant au procès-verbal et audition des témoins, l'apparition » se trouva véritable.

» MM. Le Doyen de Thouars, Poitevin, curé de Cizé, et les » curés de Louresse, de Doué, de Saint-Lambert, de Saumur, de » Marson, MM. de Bonchamp, de Maurepart, gentilshommes, s'y » trouvèrent aussi. »

Grandet infère de cette réunion que le procès-verbal fut rédigé publiquement. Cinq jours après, l'évêque fit imprimer une *Lettre pastorale*, dont on trouve la teneur dans la *Dissertation apologétique* de Grandet, sur le miracle des Ulmes, pages 10 à 16.

Entre autres choses, il est dit dans cette lettre, datée d'Angers,

(1) Grandet, pages 18, 19 et 20.

(2) Id., pages 3 et 4.

(3) Id., page 4.

(4) Id., page 7.

25 juin 1668, que Sa Grandeur a visité la sainte hostie et qu'elle a reconnu que l'apparition n'avait pu être causée « par aucun artifice, ni par quelque réflexion de la lumière, ni par les voies » ordinaires de la nature. »

La lettre pastorale, en outre, s'adresse aux protestants de Saumur : « Nous les conjurons de considérer que ce miracle si glorieux étant arrivé dans le temps que leur synode s'assemblait » à Saumur et dans un lieu qui n'en est éloigné que de deux » lieues, il semble que Dieu les appelle à haute voix à la créance » commune et indubitable de l'Eglise, touchant la réalité du Saint-Sacrement. » Ensuite, le prélat ordonne que l'hostie sera gardée dans l'église des Ulmes, « en une fenêtre. »

Or, cette fenêtre est même chose que la niche rectangulaire dont nous avons parlé plus haut et qui existe encore.

Enfin, la lettre pastorale prescrit que « tous les ans, le samedi » dans l'octave du Saint-Sacrement, l'anniversaire de cette apparition sera solennellement célébré dans ladite église. »

Le mandement que nous venons d'analyser, est précisément celui qui, par extrait, a été gravé sur le marbre que nous avons mentionné ci-dessus. Du reste, M. Piau, curé actuel des Ulmes, a bien voulu nous adresser la copie même de l'inscription ; en voici la teneur :

AFIN D'HONORER LA MEMOIRE D'VN
SI GRAND MIRACLE ET DE LA CONSERVER
A LA POSTÉRITÉ, NOVS ORDONNONS
QVE LA MÊME HOSTIE OV L'APPARITION
S'EST FAITE, SERA PRECIEVSEMENT
CONSERVÉE DANS L'ÉGLISE DES VLMES
EN VNE FENÊTRE BIEN SVRE ET DVMENT ORNÉE
QVI SERA FAITE A CET EFFET PRÈS LE
GRAND AVTEL, DV COTÉ DE L'ÉVANGILE.

MANDEMENT DE MGR HENRY ARNAVLT,
DONNÉ LE 25 JVIN 1668.

Grandet nous apprend que le soleil d'argent qui renfermait l'hostie miraculeuse fut soudé en quatre endroits différents et qu'il fut déposé dans la niche en question, sous doubles portes et doubles clefs, dont l'une fut gardée à l'évêché et l'autre au presbytère des Ulmes (1). Les dispositions furent prises de telle façon, qu'on pouvait ouvrir une porte de bois pour faire voir l'hostie à travers une grille (2).

Ce miracle attira aux Ulmes de nombreux visiteurs; parmi les personnes notables on cite Mme la marquise de Vezins et ses deux fils, Mmes les duchesses de Richelieu, de Saint-Simon, de la Feronière, etc. (3). M. André Lanier, chorecteur de l'église *plebaine* de la Sainte-Trinité d'Angers (4), depuis promoteur, ensuite official d'Anjou, et après conseiller-clerc au Présidial d'Angers, s'y rendit de son côté dès le mois de juillet 1668, « et fit faire par le

(1) Grandet, page 27.

(2) Id., page 27.

(3) Id., page 32.

(4) On trouve dans l'église de la Trinité d'Angers l'inscription suivante commémorative de la construction d'une décharge de sacristie :

PAR . LES . SOINS . DE . Mr
ANDRÉ . LANIER . CORR
ECTEVR . DE . LA . TRINI
TE . ET . PROMOTEVR . D
DANGERS . EN . SPTAM
1675.

« Le 27 septembre 1712, Mgr Poncet, notre évêque, fit un décret par » lequel il change la chorectorerie de la Trinité, que M. Lasnier possé- » dait, pour l'attacher à la semi-prébende (ou canonicat, selon l'inten- » tion des prétendus chanoines de la Trinité), que possède M. Le Mas- » son, qui a tant fait que pour ainsi dire malgré Mgr l'évêque, qui n'y a » consenti, selon son aveu même, que contre son intention il la traite » de dignité. Jamais la chorectorerie de la Trinité n'a été dignité... La » chorectorerie donnait seulement *premier pas, sans aucune distinction,* » *au-dessus des confrères* (Lehoreau, tome III, page 22). »

» sieur Poupard, peintre demeurant à Longué, un *craïon* ou pas-
» tel de la figure, telle qu'on luy avait dit qu'elle s'était apparue,
» et le donna à Mme de la Guéritaude, demeurant à sa terre de
» Brion, laquelle en fit faire trois tableaux semblables par le
» même peintre, dont elle en envoya un à messire Henry Arnauld,
» donna l'autre à M. Lanier, qui l'a conservé toute sa vie dans sa
» salle, et qui m'a été donné (dit Grandet) par MM. ses héritiers,
» après sa mort arrivée le 14 septembre 1713. Elle retint le troi-
» sième pour elle.

» M. Lanier envoya ce *craïon* à Paris, au sieur Guillaume Des-
» prez, libraire, lequel le montra à la duchesse de Longueville,
» qui le fit graver en taille-douce avec un extrait de la lettre pas-
» torale de Mgr d'Angers au bas, et ensuite le sonnet que voicy :

» Tel qu'aux jours de ta chair tu parus sur la terre,
» Tel montre-toy, mon Dieu, dans ce siècle effronté
» Où des hommes armés contre la vérité,
» Osent impunément te déclarer la guerre.
» Tu t'ouvris un chemin au travers de la pierre,
» Pour porter dans les cieux ton corps ressuscité ;
» Romps cet autre tombeau, reprends ta majesté,
» Et sors comme un soleil de cette urne de verre.
» Illumine la terre aussi bien que les cieux,
» En m'échauffant le cœur, éclaire-moy les yeux,
» Et ne sépare plus ta clarté de ta flamme.
» Mais, que dis-je, Seigneur ? Pardonne à mes transports,
» C'est assez que la foy montre aux yeux de mon âme
» Ce qu'un peu de blancheur cache aux yeux de mon corps (1).»

Indépendamment de la gravure que fit faire la duchesse de Longueville, deux autres furent exécutées, l'une sur cuivre, l'autre sur bois.

(1) Grandet, pages 28, 29 et 30.

Laissons parler Grandet :

« Le sieur Bidault, graveur à Saumur, m'a assuré que le sieur » Pineau, libraire, dont la boutique joignait la sienne, l'avait prié » de lui graver en cuivre une planche où le miracle des Ulmes fût » représenté, qu'il l'avait fait, et quoique ledit Pineau fût huguenot, il n'avait pas laissé de débiter grand nombre de ces es» tampes ; que le sieur Hernou, aussi libraire, catholique, en » ayant eu un peu de jalousie, en fit graver une autre planche en » bois, avec des cantiques à l'honneur du Saint-Sacrement (1). »

D'après cette description, nous avons lieu de croire que la gravure placée en tête de notre article est celle que burina le sieur Bidault de Saumur ; en effet, la planche est de cuivre et sa largeur est telle, que les estampes qui ont été tirées sur elle, ne peuvent entrer dans le format des brochures qui furent publiées sur le miracle des Ulmes; évidemment notre gravure s'est vendue isolée. Cette planche en cuivre, que le Musée des Antiquités possède, fut acquise par la ville à la vente du cabinet de feu M. T. Grille, en 1851.

A la bibliothèque d'Angers, on trouve une brochure anonyme portant les initiales R... C... P., imprimée dans l'année 1779, en tête de laquelle on voit le miracle des Ulmes figuré. L'image du Sauveur est en tout semblable á celle de la gravure ci-annexée, seulement le disque du soleil a un diamètre moins large et le pied de l'ostensoir y est représenté. Dans la même brochure se voit intercalée une seconde image à l'encre rouge dont nous parlerons ci-après sous le n° 6.

Grandet fit également figurer en tête de sa *Dissertation* une image du miracle, ainsi qu'il le dit lui-même à la page 97, mais cette estampe a été enlevée du rare exemplaire que M. l'abbé Barbier de Montault nous a prêté (2).

(1) Grandet, page 51.

(2) Cette gravure se trouve dans un exemplaire que possède M. le curé de Jarzé.

De son côté, M. le curé des Ulmes nous apprend par sa lettre du 8 septembre 1860 que, indépendamment de la représentation peinte sur la petite porte de la niche où l'on conservait l'hostie miraculeuse, il existe encore dans son église un tableau sur toile figurant ladite apparition, lequel tableau a été peint récemment par les soins de M. l'abbé Maussion. Enfin, M. l'abbé Barbier de Montault signale une dernière gravure dont il existe un exemplaire au cabinet des Estampes de la Bibliothèque impériale, Paris, 1668. (Voir le *Répertoire archéologique de l'Anjou*, année 1860, page 406).

Grandet fait remarquer la ressemblance qui existe entre les traits du Sauveur apparu dans l'église des Ulmes et le type des figures de Jésus-Christ que l'histoire ecclésiastique nous a conservé. Sa *Dissertation*, page 87, etc. sur les portraits plus ou moins authentiques du Rédempteur, mais tous du moins d'une très-haute antiquité, l'un décrit par « Publius Lentulus, procureur » du roy Hérode en Judée, » l'autre envoyé « par Jésus-Christ lui-» même à Abgare, roy d'Edesse, en Syrie, (1) » et un troisième remis à Véronique ; sa *Dissertation*, dis-je, sur les portraits est d'un grand intérêt au point de vue iconographique.

On cite encore diverses autres apparitions analogues qui auraient eu lieu au XIIIe siècle dans le pays des Albigeois ; à Saint-Amat, entre Cambrai et Arras, vers l'an 1467 ; à Angers au XIIe siècle (Roger, page 255), puis dans la même ville, en Reculée, à la fin du XVe siècle, et enfin à Marseille en 1714 (2).

(1) L'original est conservé à Rome dans l'église de Saint-Sylvestre in Capite, et il en existe deux copies à Angers, l'une dans la chapelle des Pénitentes et l'autre à l'hôpital Saint-Jean ; toutes les deux portent cette inscription :

EFFIGIES CHRISTI AD
ABAGARVM REGEM MISSA
1628.

(2) Grandet, pages 179, 286, 189 et 202. — Voir l'article des Appa-

Ce côté iconographique de la question exposé, nous croyons convenable de ne pas oublier la partie bibliographique. Les auteurs qui ont écrit plus ou moins longuement sur le miracle des Ulmes, sont :

1° M. Le Royer, aumônier d'Henri Arnauld et ensuite curé de Feneu. Il a fait un journal des actes de son évêque durant les années 1668 et 1669 ; il paraît que ce journal est resté manuscrit. Qu'est-il devenu ? Grandet en donne un extrait à la page 7 de sa *Dissertation ;*

2° M. Arthaud, prêtre, archidiacre d'outre-Loire, chanoine de la cathédrale d'Angers, docteur, doyen et syndic de la faculté de théologie, conseiller-clerc au présidial d'Angers. Il a écrit une histoire de nos évêques et des mémoires. La bibliothèque d'Angers possède quelques-uns de ses ouvrages demeurés inédits. Grandet en donne des extraits, pages 34 et 68;

3° M. Gautier de Brulon, gentilhomme angevin. Il a écrit quelques semaines après l'apparition un petit traité intitulé : *Considérations sur la merveilleuse apparition de Notre-Seigneur J.-C., arrivée aux Ulmes, et pour en montrer la vérité à ceux qui la contestent*, imprimé chez Jéhan Le Boulanger, libraire à Angers, septembre 1668. Il ne nous a pas été possible de rencontrer un seul exemplaire de cet ouvrage. Grandet en donne des extraits, pages 43, 44 et 53. Gautier de Brulon a écrit également en 1673 : *Défense de la vérité du miracle des Ulmes de Saint-Florent, contre les calomnies des hérétiques et des libertins qui ont abandonné la vérité.* L'original n'a pas été imprimé, qu'est-il devenu ? Grandet en donne des extraits pages 60, 61, etc. ;

4° Le R. P. Gonet, jacobin. Il soutient l'authenticité du miracle des Ulmes dans sa théologie intitulée : *Clypeus theologiæ thomisticæ*, imprimée en 1669. Grandet cite cet ouvrage à la page 47;

5° Joseph Grandet, curé de Sainte-Croix et supérieur du Sémi-

ritions dans le Saint-Sacrement, tome III des *Analecta juris Pontificii*, par Mgr Chaillot. Rome, 1858.

naire d'Angers. Il a écrit : *Dissertation apologétique sur l'apparition miraculeuse de Notre Seigneur Jésus-Christ, arrivée au Saint-Sacrement en la paroisse des Ulmes de Saint-Florent, près de Saumur, le 2 juin de l'année 1668.* A Châteaugontier, chez Joseph Gentil, imprimeur de la ville et du collége, 1715. Cet ouvrage est devenu fort rare, nous en connaissons trois exemplaires, l'un déposé au Musée diocésain, l'autre entre les mains de M. le curé des Ulmes, et le troisième dans celles de M. le curé de Jarzé.

6. Un anonyme dont nous ne connaissons que les initiales R... C... P. Cet auteur a écrit une brochure de 50 pages, qui se trouve à la bibliothèque d'Angers et qui porte ce titre : *Relation du miracle opéré au Saint-Sacrement, en la paroisse des Ulmes-Saint-Florent, près Saumur, diocèse d'Angers, en 1668, sous l'épiscopat d'Henri Arnauld.* Paris, Morin, imprimeur, MDCCLXXIX.

C'est dans cette brochure que l'on voit deux images représentant le miracle, l'une en tête, et l'autre à l'encre rouge intercalée entre les pages 21 et 22. Ces deux gravures ont quelque dissemblance dans la pose des bras. Nous avons certaine raison de croire que la gravure intercalée est celle que fit faire la duchesse de Longueville, car elle est suivie d'un extrait de la lettre pastorale d'Henri Arnauld.

Cette brochure anonyme, faite à l'appui du miracle des Ulmes, n'est guère qu'une compilation de l'ouvrage de Grandet, mais avec une forte pointe de jansénisme.

Le côté bibliographique présenté, il nous faut dire que l'authenticité du miracle fut plus d'une fois contestée. Les contradicteurs prétendaient que l'évêque Arnauld s'était désisté ; mais Grandet établit la preuve du contraire par une dernière visite (1)

(1) Grandet, page 70. Henri Arnauld visita les Ulmes le 20 juin, le 17 septembre, le 16 novembre de l'année 1668, et enfin en 1682. (Grandet, pages 5, 42, 43 et 70.)

que le prélat fit aux Ulmes en 1682, c'est-à-dire plus de quatorze ans après l'apparition, visite à la suite de laquelle l'évêque fit imprimer en 1683 « pour la seconde fois sa lettre pastorale sur ce » miracle et la distribua d'une manière très-solennelle à tous ses » curés, au milieu de ses mandements qu'il publia à Angers en » son synode, le 10 juin de la même année 1683, parmi lesquels » elle se trouve seulement dans les exemplaires qui furent tirés » les derniers. » (L'imprimeur ayant oublié de la mettre dans les premiers) (1).

Ajoutons que le 17 juillet 1674 l'évêque avait écrit à Mlle Rousseau, supérieure des Filles de la Propagation de la Foi à Angers (maison de la Croix, quartier de la Doutre), ces lignes significatives : « Il est falsissime que j'aye fait aucun acte contre l'apparition des Ulmes, et je proteste que je n'ay jusqu'icy rien reconnu » de contraire. Le curé l'a reconnu sur la sellette ; mais sa vie » abominable a décrédité la chose : voilà tout ce que vous en pou» vez dire avec assurance » (2).

Cette fin veut une explication :

Nicolas Nezan était curé des Ulmes lorsque le miracle arriva. Sa conduite n'avait rien d'exemplaire ; ses mœurs relâchées contraignirent Henri Arnauld à prendre des mesures sévères à son égard (3). Nezan est arrêté et conduit, trois mois après l'apparition, dans les prisons de l'officialité d'Angers. Le 2 septembre 1668, il est condamné à se défaire de sa cure, et le 16 du même mois six huissiers le mènent à Saumur, où le siége royal dont relevait la paroisse des Ulmes, rend contre lui une sentence. Le curé en appelle au parlement de Paris, qui le condamne à « faire amende honorable devant l'église des Ulmes, au bannissement perpétuel du ressort dudit parlement, et à fonder une lampe ardente devant le Saint-Sacrement dans l'église précitée. »

(1) Grandet, page 72.

(2) Id.

(3) Id., pages 39 et 40.

La mauvaise conduite de Nezan avait disposé le public à croire que par des moyens à lui seul connus, il avait simulé l'apparition du Sauveur (1) ; aussi, pendant le cours de son procès, M. de Lamoignon, alors premier président du parlement de Paris, dont la science et l'intégrité répondaient à la dignité, étant un jour entré à la Conciergerie, demanda à parler à ce curé, l'interrogea sur le bruit qui courait déjà que le miracle était faux, et lui dit que sa vie et sa mort étaient entre ses mains, que s'il lui confessait la vérité il tâcherait de lui faire obtenir sa grâce. Alors le curé se jetant à ses pieds et fondant en larmes, lui fit réponse que « quand il serait près de mourir, il ne dirait jamais autre chose » que ce qu'il avait dit plusieurs fois, savoir que cette apparition » était véritable » (2).

Nous avons vu qu'Henri Arnauld n'a pas cessé de croire à l'authenticité du miracle ; il en a été de même de l'éloquent évêque Michel Poncet de la Rivière, membre de l'Académie française, l'un de ses successeurs au même siége d'Angers, qui le 20 juin 1712 visita les Ulmes (3).

Il nous reste maintenant à parler de la conservation de l'hostie miraculeuse et de la destinée qu'elle eut. Placée en 1668 dans un soleil d'argent où elle fut scellée (4), Arnauld l'examina dans l'année 1682, la trouva fort belle et très-saine quoiqu'un peu gênée dans la custode (5). En 1712, Michel Poncet de la Rivière fit pareille observation (6). Plus tard, c'est-à-dire quarante-six ans après l'apparition, Grandet la visita lui-même et constata son état parfait de conservation (7), c'était le 29 septembre 1714. Dans la

(1) Grandet, page 124.
(2) Id., pages 40 et 41.
(3) Id., page 82.
(4) Id., pages 26 et 27.
(5) Id., pages 70, 73, 78.
(6) Id., page 82.
(7) Id., pages 73, 79.

suite, il paraît qu'elle s'altéra sensiblement, car nous lisons à la page 31 de l'ouvrage anonyme de R... C... P. ce qui suit :

« Depuis peu, c'est-à-dire vers 1772, on s'aperçut que l'hostie » changeait de couleur, parce que le lieu où elle était renfermée » était humide, et qu'on n'y apercevait que quelques endroits » blancs. L'évêque d'Angers en ayant été averti, écrivit au curé » des Ulmes-Saint-Florent d'ôter l'hostie, de la faire consumer » au feu et d'en jeter les cendres dans la piscine; mais le curé » a pris le parti de la conserver dans l'état où elle est... Elle s'est » conservée plus de cent ans. Ce fut de même en 1778 sous M. de » Grasse. »

Quoi qu'il en soit, voici comment cette hostie disparut : A la Révolution, elle tomba dans les mains d'un sieur Lam....., curé intrus des Ulmes qui, lorsqu'il délaissa son église, emporta cette divine relique au Puy-Notre-Dame où il s'était retiré avec sa femme; ce pasteur des mauvais jours mourut le premier et sa compagne hérita du précieux dépôt qu'elle eut le bon esprit de confier plus tard, si je suis bien renseigné, à M. Duchesne, curé du Puy, qui, doutant de son authenticité, crut devoir respectueusement consommer ce pain sacré.

Il ne nous appartient point de nous prononcer sur la vérité de ce miracle, n'ayant pour cela ni compétence ni caractère, mais nous pouvons du moins achever cet article par ces lignes du respectable abbé Tresvaux, extraites de son *Histoire de l'Eglise et du diocèse d'Angers* : « Grandet, dit-il, produit sur la réalité de » l'apparition des Ulmes des preuves qui sont des plus propres à » satisfaire et à convaincre tout esprit raisonnable. »

Nous ne terminerons pas cette notice, sans dire que nous devons à l'obligeance de M. l'abbé Barbier de Montault plusieurs notes qui s'y trouvent comprises.

V. Godard-Faultrier.

ÉTUDES ECCLÉSIOLOGIQUES

SUR

LE DIOCÈSE D'ANGERS

PAROISSE DE CORNÉ

(Canton de Beaufort).

I. NOM DE LA PAROISSE.

J'ignore le nom latin de Corné, car je n'ai trouvé aux archives de la Préfecture aucun titre relatif à cette paroisse (1). Toutefois, comme pour l'usage actuel de l'évêché, il nous faut un nom différent du nom vulgaire, je ne crois pas trop m'écarter des traditions archéologiques en traduisant l'*e* final par la terminaison *eium*, si commune dans nos contrées pour les noms analogues.

(1) Je dois la note suivante à l'obligeance de M. le curé de Marcé : « Charles Ier, frère de saint Louis et comte d'Anjou (1257), avait commis » de grandes violences à l'égard des habitants de Douces, d'Epinard et » Brossay. L'évêque (Michel de Villoiseau) en fut si indigné, qu'il lança » un interdit sur les villes de Saumur, Baugé, Beaufort et sur les bourgs » de CORNÉ, Feneu, Blaison et la chapelle du château d'Angers. »

Nous disons donc, jusqu'à preuve du contraire, ou plus ample informé : *S. Blasius* ou *Ecclesia parochialis S. Blasii de Corneio*.

II. PATRONAGE DE S. BLAISE

S. Blaise, patron de la paroisse et titulaire de l'église paroissiale, est invoqué, chaque année, avec dévotion par les habitants de Corné qui, le jour de sa fête (le dimanche qui suit le 3 février), ne manquent jamais de faire réciter sur leur tête un ou plusieurs évangiles.

Avant la révolution, on avait plus spécialement recours à lui pour les maux de gorge, et l'on rapporte que l'on buvait, dans l'église même, comme préservatif, du vin bénit et déposé près de son autel. L'abus a fait cesser cette pieuse coutume.

Pourquoi S. Blaise est-il plus particulièrement honoré sur les bords des rivières, comme à la Daguenière, aux Ponts-de-Cé (1), à Corné? Ne serait-ce pas à cause du métier de pêcheur qu'exerçaient et exercent encore la plupart des riverains? Or, le poisson est plein d'arêtes, qui peuvent blesser le gosier. Voici ce que contient sa légende au Bréviaire romain : « ... Multos ægrotos » sanavit, qui ad Blasium, ejus famâ sanctitatis adducti, defere» bantur. In illis puer fuit, qui desperatâ à medicis salute, trans» versâ spinâ faucibus inhærente, animam agebat. »

Moins concis, Jacques de Voragine, archevêque de Gênes, raconte en ces termes la guérison de cet enfant :

« Une femme avait un fils qui avait un os de poisson arrêté à la gorge, de sorte qu'il était au moment de mourir. Et elle apporta son fils aux pieds du saint et le pria, en versant des larmes, de vouloir bien le guérir. Et S. Blaise mit la main sur lui et pria Dieu que cet enfant et tous ceux qui solliciteraient la santé en son nom fussent guéris, et il fut guéri sur-le-champ (2).

(1) Il y a à Saint-Aubin, une curieuse fresque du XVIe, qui représente son martyre.

(2) *Légende dorée*, trad. de G. Brunet, t. I, pag. 133.

III. ÉGLISE (1).

L'église accuse par ses divers styles trois époques différentes. La partie la plus ancienne est, comme toutes les constructions du roman primitif, bâtie en petit appareil et sans contreforts. Des pierres de taille, liées entr'elles par d'épaisses couches de mortier, forment les cintres et les pieds-droits des fenêtres courtes et étroites ainsi que d'une porte latérale. Ce débris, conservé avec intention, suivant un usage qu'on peut constater ailleurs, se remarque au flanc septentrional de l'église.

Le chœur, terminé par un grand mur droit, percé d'une fenêtre flamboyante, appartient au xve siècle. Les nervures de ses voûtes ogivales formant deux travées, se prolongent jusqu'à terre.

Plus large que le chœur, la nef ne date que de la renaissance. Longue de quatre travées, elle est percée de deux portes, l'une au sud, l'autre à l'ouest, ornée sur son cintre en anse de panier d'une accolade à choux frisés et de clochetons. Ses voûtes, cintrées en arcs-doubleaux et ogivales aux formerets, sont chargées de pendentifs aux intersections des croisées d'ogive et des liernes et aux points de rencontre des liernes et des tiercerets. Les nervures retombent sur des coupoles où voltigent et jouent avec des

(1) Cette église doit être prochainement démolie pour être bâtie ailleurs, sur un plan plus vaste et mieux proportionné à la population. Nous serions heureux que M. l'architecte voulût bien nous conserver par le dessin quelque souvenir de l'église qui va succomber, non de vétusté, car elle est encore fort solide, mais par nécessité. Quoiqu'elle ne mérite pas de grands regrets, nous aimerions cependant retrouver sur le papier, pour nos archives, le plan par terre et une ou deux coupes d'élévation avec une vue d'ensemble. Nous recommanderons aussi la conservation de quelques culots et moulures, comme spécimens du travail de l'époque, monuments de plus en plus rares depuis que nos églises sont renouvelées et qu'il importe pour l'histoire de l'art de rencontrer au moins dans nos musées.

banderoles, au lieu de chanter, des enfants nus que leurs manières d'ailes font nommer des anges.

Les fenêtres sont ogivales et flamboyantes, ce qui caractérise parfaitement l'époque de transition où s'éteignent les dernières lueurs de l'architecture gothique.

Le clocher, mal posé en tête de la nef qu'il encombre, s'appuie d'une part sur la muraille, de l'autre sur deux colonnes à bases et chapiteaux moulurés. La lunette, pratiquée après coup dans un des pendentifs, porte à son bord intérieur, en écriture du XVII[e] siècle, ces lettres initiales ou monogrammées, insignifiantes par trop de concision :

PHR AV. C MA

Les deux petits autels sont dédiés à la sainte Vierge et à saint Sébastien.

A l'extérieur, de solides contreforts butent les murs. Les deux placés aux extrémités de la paroi méridionale sont creusés de niches, dans l'une desquelles figure encore un reste de statue d'évêque du XVI[e] siècle, peut-être S. Blaise.

Un cadran en ardoise, signé I. DVBREIL et daté de 1738, indiquait l'heure aux passants, alors que Corné n'avait pas d'horloge.

Le toit s'avance de chaque côté sur des coyaux découpés pour projeter l'eau loin des murs et éviter l'humidité qu'occasionne la pluie.

Le mobilier de l'église consiste uniquement dans un trumeau de porte sculpté sur bois avec l'effigie de S. Pierre portant la clef du ciel (1705), une bannière brodée sur damas blanc pour la sainte Vierge, rouge pour saint Blaise, martyr (XVII[e] siècle, gâtée par une mauvaise restauration); trois fragments de vitraux représentant des dais et, au-dessus, des nuages qui lancent des rayons lumineux, enfin, un bénitier, aujourd'hui déposé dans la cour du presbytère, dont la cuve arrondie et prolongée sur un des côtés, est ornée de deux mascarons. Vitraux et bénitier remontent au XVI[e] siècle.

On attribue la consécration de l'église à l'évêque Henri Arnauld (XVIIe). Les petits chandeliers de fer, placés à chacune des croix, peuvent dater de cette époque (1).

IV. POUILLÉ.

La cure de Saint-Blaise de Corné, conférée par l'évêque d'Angers, était à la nomination du prieur et à la présentation du chapitre de Loches, en Touraine (2). Elle était inscrite au *Registre des dîmes* pour une taxe de 35 fr. 10 cent (3).

Le Pouillé de Mgr. de Lorry mentionne deux fondations; l'une, qui fut la chapelle de N.-D. des Loges, présentée par le chapitre de Loches, et l'autre un legs pieux, dont la famille Mijonnet s'était réservé le patronage.

V. LOGIS DES MOINES.

Le logis des *moines*, comme on dit dans le pays, ou plutôt des chanoines de Loches, est fort modeste. Sa tourelle, servant de cage d'escalier, qui fait saillie sur le bâtiment, date au plus tôt de la fin du XVIe siècle.

(1) Le Pontifical Romain veut que ces chandeliers soient placés au-dessus des croix de consécration : « Item depingantur in parietibus ecclesiæ intrinsecus per circuitum duodecim cruces, circa decem palmos super terram, videlicet tres pro quolibet ex quatuor parietibus, et ad caput cujuslibet crucis figatur unus clavus, cui affigatur una candela unius unciæ. » Pontificale Romanum, pars prima *De ecclesiæ dedicatione seu consecratione.*

(2) Pouillés de 1648, pag. 62 et de 1783, pag. 52. — Corné y est indiqué comme faisant partie de l'archiprêtré de Bourgueil.

(3) N° 65.

VI. CHAPELLE.

Non loin de l'église, au sud et orient, s'élève un pan de mur à gros joints et porte ogivale, qui a retenu le nom de *chapelle*. A défaut de caractère précis, je songerais, mais sans trop m'y arrêter, au xvᵉ siècle. Serait-ce la chapelle de *N.-D. des Loges?*

X. Barbier de Montault,
Historiographe du diocèse.

A ces documents sur Corné, nous nous permettrons d'ajouter la note suivante qui ne pouvait entrer dans le cadre tout ecclésiologique de M. l'abbé Barbier :

« C'est dans cette commune qu'en janvier 1847, au lieu nommé la Gangnerie de Quiquère, l'on trouva un vase d'argile renfermant 458 pièces d'or romaines pesant au total 3 kilogrammes 250 grammes et représentant une valeur métallique de 10,225 fr. Ces pièces sont à l'effigie de treize personnages dont cinq femmes, savoir : Marciane, sœur de Trajan, Sabine, épouse d'Adrien, Faustine Iʳᵉ, Faustine II, et Lucille, femme de Lucius Verus. Les autres effigies sont celles de Jules César restitué par Trajan, Trajan, Adrien, Lucius Ælius, Antonin-le-Pieux, Marc-Aurèle, Lucius Verus et Commode. Tous ces princes et princesses, à partir de l'avénement de Trajan jusqu'à la mort de Commode, vont de l'an 97 de Jésus-Christ à l'an 192. Le Musée de la ville possède plusieurs de ces pièces. » V. G.-F.

LA LANTERNE FUNÉRAIRE

DE L'ANCIEN CIMETIÈRE SAINT-NICOLAS

DE SAUMUR.

Nous extrayons de l'*Echo saumurois*, n° du 22 janvier 1861, un article fort curieux sur *la Lanterne funéraire de l'ancien cimetière de Saint-Nicolas-de Saumur*. L'auteur, M. Henri Blondeau, soutient avec raison que ce précieux monument doit être conservé, d'autant que ce genre d'édifice est devenu fort rare. Ces lanternes funéraires avaient été généralement construites dans les cimetières par suite de l'usage reçu en plusieurs contrées, de placer la sainte hostie dans la bouche des morts. Elles tenaient lieu des lampes ardentes qui brûlent au fond de nos sanctuaires devant le Saint Sacrement.

Du lugubre sommet de ce triste fanal,
De la lanterne funéraire,
S'échappe chaque nuit un long cri sépulcral.
Est-ce une voix céleste ou le râle infernal
De la mort qui s'adresse aux vivants de la terre?

A environ quatre-vingts mètres au-devant du côté sud de l'église Saint-Nicolas, derrière les maisons qui bordent la grande rue de ce nom, se trouve un monument historique fort intéres-

sant, mais presque ignoré parce qu'il est caché par d'autres constructions qui le dérobent à la vue des archéologues étrangers. Il est très à désirer que l'autorité locale le prenne sous sa surveillance et assure sa conservation, d'autant plus qu'il peut être détruit d'un jour à l'autre par les indifférents et qu'il est très-rare dans son genre. C'est un lampier ou fanal funéraire vulgairement nommé *lanterne des morts*.

Ce monument, tout en pierre, date de la fin du XIIIe siècle. Son plan est un carré terminé par une pyramide à huit pans, dont le sommet s'élève à environ douze mètres au-dessus du sol. La partie carrée a trois mètres de hauteur depuis le sol jusqu'à la naissance de la pyramide; chacun de ses angles, très-épais, est légèrement prolongé par un clocheton à deux égoûts. Sa dimension *dans œuvre* est de cinq mètres cinquante-trois centimètres de longueur sur quatre mètres quarante-trois centimètres de largeur; cette lanterne est percée sur chaque face d'une grande arcade en cintre surbaissé.

Autrefois, dans tous les cimetières un peu importants, il y avait ce monument ou une chapelle sépulcrale; celui-ci paraît avoir tenu lieu des deux. L'intérieur de sa partie carrée est assez grand pour qu'on y pût placer un cercueil et l'autel orienté où se disait la messe d'inhumation.

Dans le lanternon qui couronnait le sommet de la pyramide était placé le flambeau funèbre qui consistait en une lampe que l'on allumait le soir pour l'éteindre au matin et dont la clarté nocturne rappelait aux passants, la nuit, qu'ils étaient près d'un cimetière et qu'ils devaient prier pour les morts.

Cette sainte pratique, qui n'a cessé dans certaines contrées qu'avec le XVIIIe siècle, fournissait matière aux plus extravagantes superstitions chez le vulgaire qui croyait entre autres que les morts avaient besoin d'être éclairés la nuit et que les âmes des défunts venaient se purifier au feu de la lanterne avant de paraître devant Dieu.

Cette construction a beaucoup d'analogie avec ces étranges

mais commodes cheminées que l'on établissait jadis dans les châteaux forts et dans les maladreries. On allumait le feu au milieu, et, au moyen du courant d'air établi par les ouvertures des faces, la fumée s'élevait perpendiculairement pour sortir par un orifice ménagé au sommet de la pyramide. Dans les châteaux forts elles servaient particulièrement à faire chauffer l'eau, l'huile, la poix, le plomb fondu et autres substances meurtrières que l'on faisait pleuvoir sur la tête des assiégeants par les machicoulis; dans les maladreries elles étaient destinées aux besoins culinaires ou au chauffage des eaux thermales. Il est possible qu'en dernier lieu, la lanterne dont nous parlons, ait servi à ces derniers usages, car elle était assez voisine du sanitat dont les bâtiments irrégulièrement disposés, joignaient l'ancien cimetière de Saint-Nicolas.

Nous le répétons, il est à désirer, dans l'intérêt de notre histoire monumentale, que ce petit monument soit muni de l'attention scientifique et législative, car, outre que le temps le dégrade, l'indifférence qui lui a déjà porté atteinte, peut le faire disparaître entièrement.

Vers 1780 on l'a transformé en habitation, en divisant l'intérieur par un plafond et en établissant une cheminée du côté de l'est. Ces adjonctions n'empêchent point encore de distinguer la structure primitive, mais elles n'y font pas moins tache.

Respectons et conservons nos monuments, et surtout nos monuments anciens, de quelque genre qu'ils soient; c'est un des moyens par lesquels une nation et même une localité sage et éclairée peuvent signaler leurs lumières et se distinguer aux yeux des étrangers.

Ils sont les pièces justificatives de notre histoire, ils sont comme les portraits de famille témoignant des usages et de la grandeur de nos ancêtres; si nous les laissions tomber, nous ne pourrions les remplacer et nous nous attirerions la risée des étrangers et le blâme de la postérité.

HENRI BLOUDEAU.

CHRONIQUE.

Epoque Gauloise. — Monnaies.

Arrondissement de Segré, commune de Chaslain. — Récemment on a découvert dans un champ de la commune de Chaslain-la-Potherie, cent cinquante pièces celtiques en or, placées au fond d'un petit pot de forme cubique. On y distingue le cheval androcéphale.

Extrait d'une lettre du juge de paix de Candé, 19 décembre 1860, et renseignements de M. Renault.

Arrondissement de Baugé, commune de Corzé. — M. Farge nous apprend que sur la commune de Corzé, deux haches celtiques en pierre viennent d'être trouvées.

Epoque Romaine. — Statuette.

Le musée des antiquités de la ville vient de recevoir un *facsimile* d'une statuette découverte à Saintes (Charente-Inférieure), faubourg Saint-Vivien, dans un tombeau romain en pierre. L'original, trouvé vers 1850 par M. Dalibon fils, des Sables-d'Olonne, est en terre jaune et cuite.

Cette statuette, haute de quatre centimètres, représente un vieillard à longue barbe, assis à terre et replié sur lui-même de manière que l'extrémité de sa barbe, ses mains et ses genoux se donnent rendez-vous. On peut dire que c'est la statue du repos dans le tombeau; il paraît sommeiller, et nous croyons y voir la pensée de l'immortalité.

L'éminent archéologue M. l'abbé Cochet, cite, dans son remar-

quable ouvrage de la *Normandie souterraine*, page 30, plusieurs inhumations de personnes assises et repliées sur elles-mêmes.

Epoque Carlovingienne. — Monnaies.

Arrondissement de Baugé, commune de Brion. — Découverte de deux pièces carlovingiennes, argent à bas titre, à côté de l'église et auprès de cercueils en pierre.

1re Pièce : HLVDOVVICVS IMP(erator), au centre croix grecque cantonnée de 4 points.

Revers : XRISTIANA RELIGIO, au centre un petit temple tétrastyle.

2e Pièce : CARLVS REX FR(ancorum), au centre croix grecque.

Revers : METVLLO, au centre monogramme CRLS.

Données au musée des antiquités d'Angers par M. Girard, secrétaire de la mairie de Brion.

Epigraphie.

Arrondissement d'Angers, commune de Trelazé. — Nous connaissons déjà deux inscriptions se référant aux combats que livrèrent les Anglais en Anjou, l'une à Linières-Bouton, arrondissement de Baugé (1), l'autre à Saint-Maur-sur-Loire (2), arrondissement de Saumur. En voici une troisième qui jadis était à une cheminée dépendant de la Grande-Lande, commune de Trelazé, et qui aujourd'hui se trouve à Baugé, entre les mains de M. Saudeur, avoué, membre de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers. M. Saudeur veut bien nous en envoyer la copie qu'il a relevée lui-même, mais en nous avertissant que vu l'état de détérioration de la pierre, il ne donne pas sa lecture comme infaillible; les caractères appartiennent à l'écriture gothique du XVe siècle.

(1) Voir *Mémoires de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers.*

(2) Voir *Répertoire archéologique*, mai 1860, page 164.

Sous toute réserve voici cette inscription :

L'AN QUO MECTOIT (date illisible) EN COPTE
ANGLOYS NAGOIET DESSVS LA MER SALLEE
ET GENS DEGLIE (1) SI JE NE ME MECOPTE
FVRENT CONTRAITS A PAYER LA TAILLEE
LORS QVO MENAIT PLUB[RS] (2) GES EN GALLEE (3)
SANS EN AVOIR NE PITIE NE MERCY.
LE BON S[R] DE CEANS CETTE ANNEE
DIT (nom illisible) DE SES MAIS (4) MACIST CY (5).

Le Musée des Antiquaires de l'Ouest, à Poitiers, possède une inscription très-détériorée provenant selon toute probabilité de Saint-Gervais (Charente). Elle se refère au décès d'un Angevin nommé Pierre Roussier, curé et docteur en théologie de la Faculté de Paris, mort à l'âge de 55 ans, l'an 1500. Le défunt y parle en son propre nom, suivant un usage assez répandu à cette époque dans les épitaphes. Celle-ci nous a été communiquée par M. Faye, magistrat, autrefois membre de la Commission archéologique d'Angers.

EPITAPHIVM
QUOD SIBI IPSE SCRIPSIT M
PETRVS ROUSSIERVS PRESBYTER
DOCTOR THEOLOGVS PARISIENSIS.
IHS † MA
QVIS HIC SEPVLTVS QVÆRIS ! IPSE EDISSE DA.....
NVPER LÓCVTVS ET STYLO ET LINGVAE.....
NVNC ALTERO LICEBIT. SVM EGO.....

(1) d'église.

(2) plusieurs.

(3) *Gallée*, c'est-à-dire galère, navire. Voir *Revue des Sociétés savantes*, août 1860, page 239.

(4) mains.

(5) m'a placée ici.

ŒDIS RECTOR HVIVS REPARAT... SIMVL...
ANDEGAVO ORIVNDVS DOCTOR ET SORBONIO.....
CVI LITTERAE DANT NOMEN ET TVVS FAV...
SED NOMEN : IPSE... ABIBIT HOC QVOQVE
ET NIHIL HIC ORBIS QVOD PERENNE POSSIDET
VISA.... VOCEM... LOQ......
HVMANA CVNCTA FVMVS VMBRA....
...... IMAGO ET VERBO VT ABSOLV....
.... XTREMVM HOC TE ALL.... VTER... GAVDEAM TUA.
†
[Vix] IT PETRVS ROVSSIER
[an] NOS LV
[An] NO DOMINI MD.
[Requi] ESCAT IN PACE.

Sceaux et Cachets.

Le Musée des Antiquités vient de recevoir de M. l'abbé Barbier de Montault l'empreinte d'un sceau de Pierre de Broc, évêque d'Auxerre, qui fut archimandrite de l'abbaye de Toussaint d'Angers. On y lit : † PETRVS. DE. BROC. EPISCOPVS. ALTISSIODORENSIS.

Pierre de Broc était fils de François de Broc, baron de la Pile-Cinq-Mars en Touraine, et de Françoise de Montmorency de Fosseux.

Sa consécration se fit le 4 mai 1640, à Paris, où il mourut vers 1650 ; il portait écartelé aux 1 et 4 de sable à la bande fuzelée de 9 pièces d'argent aux 2 et 3 de Montmorency.

Il existe une commune du nom de Broc dans l'arrondissement de Baugé (1).

(1) M. l'abbé Barbier de Montault nous communique une note qui nous indique que l'empreinte du sceau de P. de Broc a été prise sur le titre mentionné ci-après :

« 1 mai 1665. Acte sur parchemin, aux Archives de la mairie de Beau-
» fort, portant donation aux Récollets de ladite ville d'une terre, à la

Le même musée a reçu récemment de M. Tristan Martin, à titre de don, un sceau en cuivre, sur lequel on lit : S : G PSONE BE MARIE D MOREVE.

« Sigillum grande, personæ beatæ Mariæ de Montreve » (Montrevault, arrondissement de Cholet).

Cachet en or, trouvé près de Craon, représentant une tête de profil à gauche, d'un style barbare; autour on lit : ANTONINOS. Quel est ce personnage, et en quel temps vivait-il? On connaît plusieurs noms celtiques dont la terminaison est en *os*. Quoiqu'il en soit de l'origine de ce cachet, il est certain qu'il remonte à une haute antiquité. Il appartient à M. Mordret fils.

Biographie.

BALTHAZARD PAVILLON,

écrivain saumurois.

Balthazard Pavillon est né à Saumur en 1620, ainsi qu'il résulte de son acte de naissance qui se trouve dans les registres de la paroisse Saint-Pierre, et que nous transcrivons littéralement : « Le » douziesme jour de janvier mil six cent et vingt a esté baptizé » Balthazard fils de Me Jacques Pavillon advocat en ceste ville de » Saumur et de Marie Banchereau sa femme, ont esté parain » Me Balthazard Durson (1) advocat audict Saumur et maraine » damoiselle Anne Vallier. »

» charge d'une messe par an, signé *P de Broc E* D'Auxerre *Abbé de Toussaint*, scellé en cire rouge sur queue de parchemin du grand sceau armorié et du contre-sceau. (L'écu sommé de la couronne de comte est » surmonté du chapeau épiscopal à trois rangs de houppes.) » — Mgr Angebault possède un magnifique exemplaire du *Pontificale Romanum*, relié en maroquin rouge et doré sur tranche, qui a dû appartenir à ce prélat, à en juger par les armoiries des plats de la couverture.

(1) Auteur de *la Coutume du duché d'Anjou, réduite en* XII *parties*. — Il était conseiller et advocat du Roy en l'eslection de Saumur ; cette Coutume en XII parties fut imprimée à La Flèche par Gervais Laboe en 1666.

Le registre est signé : Durson. Anne Vallier. L. Esnault (vicaire).

En 1656 il était prêtre, prieur de Denée, et il célébra le 16 juillet de cette année, dans l'église Saint-Nicolas de Saumur, le mariage de Pierre Pavillon, agent général de l'abbaye de Fontevrault, avec Anne de la Pierre.

En 1665, il était aumônier du roi, et en 1667, il publia *la Vie du bienheureux Robert d'Arbrissel*, patriarche des Solitaires de la France, et instituteur de l'Ordre de Fontevraud. Un volume in-4°, imprimé à Saumur chez François Ernou. M. DC. LXVII.

Quelque temps auparavant il avait mis au jour un autre ouvrage intitulé : *Le Triomphe de l'Eucharistie.*

Le lieu de naissance de Balthazard Pavillon était resté inconnu : aussi Bodin ne le fait-il point figurer dans sa Biographie saumuroise. Nous nous empressons de le révéler au public, afin d'appeler l'attention des historiens de l'Anjou sur celui qui a étudié avec tant de soin la vie du fondateur de l'abbaye de Fontevrault.

Saumur, le 2 janvier 1861.

LOUIS RAIMBAULT.

Bibliographie.

Motte féodale.—Dans le Bulletin du Comité flamand de France, septembre et octobre 1860, page 107, on trouve un acte curieux ayant pour effet la constitution, à titre de fief, d'une maison sise *sur une motte, environnée de fossés* avec *basse-cour*. Cet acte, dont l'intitulé porte : *Lettres patentes d'érection de la seigneurie de Condecasteel*, est au nom de *Albert et Isabel-Clara-Eugenia, infante d'Espagne*, etc., etc. Il se termine ainsi : *Donné en notre ville de Bruxelles le 10e jour de janvier de l'an de grâce mil six cent vingt.*

Galeries secrètes des forteresses. — M. Mongenot, secrétaire de la Société d'archéologie lorraine, l'un de nos correspondants et abonnés, nous adresse une très intéressante brochure (*Recherches*

sur le véritable auteur du plan des fortifications de la ville neuve de Nancy), dans laquelle on rencontre de curieux détails sur les souterrains des forteresses. Quelques-uns *s'étendaient au loin sous la campagne*, par exemple : sous le bastion de *Danemark* « il y avait pour passer quatre hommes de front une porte voûtée » qui allait environ une lieue et demie. »

La brochure de M. Mongenot se fait lire très agréablement ; elle est accompagnée d'un plan où l'on remarque le tracé de vingt-trois bastions et portes ; ce plan porte la date de 1633.

Sépultures chrétiennes. — A la librairie archéologique de Charles Blériot, 25, rue Bonaparte, Paris, vient de paraître une brochure de M. l'abbé Cochet, intitulée : *Quelques particularités relatives à la sépulture chrétienne du moyen âge. Inhumations dans le parvis des églises. Bâtons sur les morts. Orientation des ecclésiastiques. Paille dans les cercueils* (Extrait de la Revue de l'art chrétien). Aux pages 11 et 13 il est question de diverses sépultures angevines.

Correspondance.

Sépultures ovoïdes, dites ponnes. — Voici ce que veut bien nous écrire M. l'abbé Cochet à propos de ces sépultures. « Je connaissais les sépultures ovoïdes de Pouzauges décrites par M. Parenteau, dont vous parlez dans votre avant-dernier numéro (janvier 1861); j'ai combattu l'attribution celtique donnée par M. Parenteau à la découverte. Je crois que ces sépultures sont plus récentes, et qu'elles datent des derniers temps de la crémation, par exemple le IVe ou le Ve siècle de notre ère; toutefois je ne voudrais bien me prononcer qu'après avoir vu la poterie des ponnes de Pouzauges. Vous savez que M. l'abbé Baudry du Bernard (Vendée) a rencontré des sépultures analogues avec des monnaies du IIIe siècle de notre ère.

» Dieppe, 1er janvier 1861. »

Architecture. — Eglises.

Arrondissement de Segré, commune de Chazé-Henry. — Projet de construction d'un chœur, d'un transsept, et d'une sacristie (style XIIIe siècle); M. Bibard, architecte.

Projet de construction des voutes de l'église de Candé (style XIIIe siècle) ; M. Bonnet, architecte.

Arrondissement de Cholet. — Projet d'agrandissement de l'église de Cossé (style XIIIe siècle) ; M. Heulin, architecte.

Arrondissement d'Angers, commune des Ponts-de-Cé. — Projet d'achèvement de la façade et du clocher de l'église Saint-Maurille (style XIIIe siècle) ; MM. Villers et Dainville, architectes. — Cette église a été commencée en 1841.

Projet de construction du presbytère de la paroisse de Sainte-Thérèse à Angers; M. Dainville, architecte.

Inscriptions de l'église d'Ecouflant.

Deux inscriptions, gravées en gothique carrée remplie de mastic brun, ont été découvertes, ou plutôt débarrassées de l'épais badigeon qui les recouvrait dans l'église paroissiale d'Ecouflant, par MM. Barbier de Montault et Elie Sorin. L'une d'elles est fort intéressante, en ce qu'elle précise la date de fondation du transsept nord, qui, quoique des premières années du XVIe siècle, rappelle par son style l'époque ogivale flamboyante.

Nous espérons que ces deux inscriptions seront replacées dans la nouvelle église que l'on se propose de bâtir à Ecouflant : ce serait le meilleur moyen d'en assurer la conservation. Leur place naturelle est dans la localité pour laquelle elles ont été faites et dont elles transmettent à la postérité la chronique écrite.

1499.

Cy . devant . gist . homme . de bien
Marquyn . Chesneau . qui de son . bien

Fonda . céans . troys . messes . l'an
La première . le iour . saint Iehan
L'autre . et a saincte . Katherine
Et tel . jour . qu'il . morut . la . trine
De . febvrier . le xx . et . vjesme
En l'an . quat . xx . xix . esme
Mil . quatre . cens . presupposer.
Davat (1) Dieu . puisse . il . repouser.
Amen.

1526.

Cy gist homme de bon mé-
moire sire Jehan Fouchier
sieur de Preaulx luy et
Jehanne le Comte son espouse
firent édifier ceste cha-
pelle en l'honneur de Dieu
et de sainct Jehan l'évange-
liste et ont ordonné deux
messes par sepmaine di-
ctes par le chapelain d'i-
celle lequel deceda le
IIIIe jour d'avril l'an M
cinq cens XXVI priez
Dieu pour son âme Pater
Amen.

(1) Devant.



CONDITIONS DE L'ABONNEMENT.

Le *Répertoire Archéologique de l'Anjou* paraît le 1er de chaque mois, par livraisons chacune de deux feuilles d'impression.

Le prix de l'abonnement, pour les personnes ne faisant pas partie de la Commission Archéologique, est de 5 francs par an pour Angers et de 6 francs par la poste.

Les abonnements sont reçus chez tous les libraires du département.







SOCIÉTÉ IMPÉRIALE D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS

ANCIENNE ACADÉMIE D'ANGERS.

COMMISSION ARCHÉOLOGIQUE

DU DÉPARTEMENT

DE MAINE ET LOIRE

1861
Apr.

RÉPERTOIRE ARCHÉOLOGIQUE

DE L'ANJOU

Année 1861. — Avril.

ANGERS

IMPRIMERIE DE COSNIER ET LACHÈSE

Chaussée Saint-Pierre, 13

1861






F. Stuerhelt

JEAN BAUDOUIN DE RESLY

PLUS COMMUNÉMENT DE RELY (1)

ÉVÊQUE D'ANGERS (1491-1499).

Quelle que soit la passion de l'égalité qui tourmente notre siècle, elle ne sera jamais de nature à déverser l'oubli sur les noms recommandables des vieilles familles ; aussi ont-elles raison, — c'est leur droit, leur devoir et leur honneur — de faire rechercher les documents qui peuvent mettre en lumière la vie des ancêtres ; ce n'est point orgueil, c'est respect. A ce titre, Mme la vicomtesse de Rocourt de Ruitz, née de Briois, demeurant à Arras, nous a manifesté le désir que l'on écrive la biographie de Jean de Rely, son arrière grand-oncle, et que l'on fasse rechercher ses portraits.

Nous en connaissons deux : l'un que nous donnons en tête de cette notice, et l'autre que l'on voit à la cathédrale d'Angers, aile du nord, mur de l'*est*, au bas du vitrail gauche de la grande fenêtre géminée. Dans ce vitrail, Rely est représenté à genoux, couvert d'une chappe rouge avec *orfrois*, et coiffé d'une mître blanche garnie de liserets dorés ; au devant est une sorte de *prie-Dieu* surmonté d'une crosse, et orné, vers sa base, des armes de notre

(1) Il existe une commune du nom de Rely, canton de Norrent-Fontes, arrondissement de Béthune, département du Pas-de-Calais. La terre seigneuriale de Rely était possédée par la famille de ce nom dès l'an 1083. A cette date, les premiers seigneurs de Rely fondèrent l'abbaye de Lillers qui adopta pour armoiries celles de ses fondateurs (Lettre de Mme la vicomtesse de Rocourt, du 14 février 1861).

évêque, qui sont d'*or au chevron d'azur, au chef d'azur chargé de trois étoiles d'or* (1).

Une *pieta* fait face au prie-Dieu, et derrière Rely se tient debout saint Paul, que l'on reconnaît à son glaive, et qui présente notre évêque au Sauveur étendu sur les genoux de Marie. Un édicule, supporté par des colonnes dans le goût de la Renaissance, encadre merveilleusement cette scène. Ce vitrail, au point de vue artistique, est un chef-d'œuvre; il paraît qu'il aurait été donné à l'église d'Angers par Jean de Rely lui-même, ainsi qu'il semble résulter de ce passage de l'éloge que le chapitre fit faire de cet évêque, éloge inédit et dont il ne nous reste qu'un fragment reproduit au tome II des manuscrits d'Artaud (2), bibliothèque d'Angers.

Voici ce passage :

« Ex ejus etiam dono tenet presens ecclesia.... partem inferio-
» rem cujusdam vitrinæ a parte palatii episcopalis qua depingitur
» *Apostoli* (3) imago, ipsum gloriosissimæ Virgini sub *Pietatis ti-*
» *tulo* (4) presentantis (5). »

(1) La Gallia christiana Sammarthanorum blasonne d'or à 3 chevrons d'azur. M. E. Van Drival, d'Arras, dans sa lettre du 30 avril 1859, blasonne de même, ajoutant que ces armes sont celles des Rely, seigneurs de Beaulieu. Cette différence est très bien définie par ce passage d'une lettre de Mme la vicomtesse de Rocourt, en date du 14 février 1861 : « La Morlière, dans son Recueil des illustres maisons de Picardie, explique » que Jean de Rely, évêque, étant issu d'une branche puinée de sa mai- » son, dut briser ses armoiries qu'il blasonna ainsi : *d'or au chevron d'a-* » *zur, au chef d'azur chargé de trois étoiles d'or.* »

(2) Gui Arthaud, né à Angers au commencement du XVIIe siècle, mort le 4 mai 1688; il était chanoine de la cathédrale d'Angers.

(3) « Quand on dit simplement l'apôtre, on entend saint Paul. » (Voir Dictionnaire de Napoléon Landais.)

(4) Sub *pietatis* titulo, doit se traduire par *pieta*. On appelle pieta tout groupe représentant le Sauveur étendu sur les genoux de Marie; pieta est un terme italien signifiant *commisération*.

(5) C'est donc à tort, en apparence du moins, que Gui Arthaud dit dans

Ce vitrail, de la fin du xv[e] siècle, prouve, par la beauté de son style, que dès cette époque *la renaissance* avait fait de grands progrès en Anjou.

Pour ce qui est du portrait de Rely, placé au commencement de cette notice et gravé par F. Stuerhelt, il provient du tirage que nous venons de faire faire, d'après une gravure sur cuivre acquise, en 1851, par le Musée des antiquités d'Angers, à la vente du cabinet de M. T. Grille. Ce cuivre était au nombre de ceux que l'historien Claude Menard, au xvii[e] siècle, réservait à son ouvrage intitulé : *Rerum Andegavensium Pandectæ*, demeuré manuscrit (Bibliothèque d'Angers). Cet auteur fit tirer seulement quelques épreuves de cette gravure; ces premières épreuves, devenues fort rares, portent dans le cartouche le nom de Jean de Rely en écriture du xvii[e] siècle, et c'est ainsi que nous avons acquis la certitude que la tête que nous donnons est bien celle de cet évêque. Nous ferons remarquer qu'il avait les cheveux en couronne, à la manière des religieux; et en effet, il recommande, par l'un de ses statuts, cet usage à ses prêtres : *Coronam et tonsuram habeant* (Statuts, p. 144).

Le graveur F. Stuerhelt ne manquait pas de talent, comme l'indique la fermeté de son burin.

Ces préliminaires établis, passons à la partie biographique.

Sans pouvoir préciser la date de la naissance de Jean de Rely, que nous n'avons encore rencontrée nulle part, nous pouvons cependant la déterminer approximativement. Nous savons qu'il s'est

son manuscrit, numéro 628 de la bibliothèque d'Angers, que le portrait sur verre de Jean de Rely « fut peint des *deniers de l'Evêché*, le siége vacant, 26 juin 1499. » Cette version pourrait cependant se concilier, si l'on prend garde que les deniers de l'Evêché provenaient sans doute des grands dons en numéraire que de Rely fit par testament à l'église d'Angers; il s'ensuivrait que le vitrail aurait été peint quelques mois après le décès de notre évêque, et non pas de son vivant, ce qui est plus croyable.

présenté au baccalauréat en théologie le 24 janvier 1463 (1). Or, ce grade ne s'obtenait guère, en moyenne, avant la vingt-huitième année du candidat; on peut donc en inférer qu'il naquit peu après le premier tiers du xvᵉ siècle, soit entre 1430 et 1436; et comme il mourut, suivant son épitaphe (2), le 27 mars 1498 (vieux style), c'est-à-dire en 1499, on voit qu'il vécut au moins soixante-trois ans, période d'âge assez considérable pour que l'épitaphe précitée ait parlé de sa vieillesse en ces termes : *Dum immemor senectutis.*

Quoi qu'il en soit, il naquit à Arras, « en Artois, sur les *fins* » (fines) de la Picardie, en la Gaule belgique (3), » aujourd'hui chef-lieu du département du Pas-de-Calais.

Il était fils de Baudouin de Rely, écuyer, seigneur de *Biache* et de *Plouvain* (4) en partie; sa mère se nommait Jeanne de Brioïs (5) ou Brioys; par elle (autrement du côté maternel), Mᵐᵉ la vicomtesse de Rocourt se trouve parente de notre évêque.

C'est le 17 juin 1457 que pour la première fois nous voyons figurer Jean de Rely; à cette date, il *recréante sa bourgeoisie à Arras, paroisse Sainte-Croix*, c'est-à-dire qu'il fait renouveler celle de son père à son profit. Ceci prouve qu'il était majeur, puisque d'après la coutume d'Arras on ne pouvait, avant la majorité, être reçu au nombre des bourgeois (Lettre de Mᵐᵉ de Rocourt, 14 février 1861).

Nous ne savons rien de ses premières études jusqu'à l'an 1463, si ce n'est qu'il avait déjà suivi des cours de théologie, et qu'à cette époque, ainsi que nous l'avons précédemment indiqué, « il se mit » sur les bancs pour parvenir au baccalauréat. »

(1) Arthaud, t. II, manuscrit des évêques d'Angers (bibliothèque de la ville).

(2) Voir Statuts synodaux de Jean de Rely, et Gallia christiana, fratrum Sammarthanorum, page 145.

(3) Bibl. franç. de Lacroix du Maine, t. I, p. 581. PARIS, MDCCLXXII.

(4) Biache — Saint-Wast, arrondissement d'Arras; Plouvain, même arrondissement.

(5) Lettre de Mᵐᵉ de Rocourt, du 9 décembre 1860.

Huit ans plus tard, c'est-à-dire le 15 février 1471, il est reçu licencié, et, le 2 octobre de la même année, membre de l'Université de Paris.

« Il prend le bonnet de docteur en théologie, le 18 mai 1478, en » présence de MM. les cardinaux de Bourbon et de Foix, de deux » archevêques et de trois évêques (1). »

Une réception de docteur à la Faculté de Paris était alors un petit événement et se faisait avec solennité.

Il ne tarde pas à être nommé chanoine, et même, d'après saint Allais, archidiacre de Notre-Dame, puis recteur de l'Université, et enfin évêque d'Evreux. Toutefois, il ne nous paraît pas qu'il ait été revêtu de cette dernière charge, puisqu'il ne figure point dans la liste des prélats de ce diocèse. Son incontestable éloquence lui mérita de figurer avec avantage aux Etats-Généraux qui se réunirent à Tours au mois de février 1483 (vieux style), c'est-à-dire en 1484. Il eut l'insigne honneur, devant cette grande assemblée et en présence de Charles VIII et de son Conseil, de porter la parole au nom des membres des trois Etats qui l'en avaient chargé. Il rédigea ce qu'on appelait alors deux *propositions* dont la première se trouve dans la réimpression que Rigoley de Juvigny fit en 1772 de la *Bibliothèque françoise* de Lacroix du Maine et du *Dictionnaire* de Duverdier. La teneur de cette *proposition* est remarquable par la fermeté du langage. Rely s'applique à paraphraser ce texte : *Cor regis in manu Dei est et quocumque voluerit inclinabit illud* (Proverbiorum 21), c'est-à-dire : « Le cœur du roi jamais ne se tour» nera à bien sans la direction, aide et conduite du Créateur, ne à » mal sans sa permission. » Puis, après avoir cité quelques vers de Claudien, relatifs à l'empereur Théodose, *le plus grand empereur universel et chrétien après Constantin*, il dit : « Pour la conserva» tion, pour la sûreté et pour la garde du prince, il n'est rien qui » vaille tant que l'amour du peuple, ne les gens d'armes, ne leur » vaillance...... Un roi ne peut contraindre son peuple à l'aimer,

(1) Arthaud, manuscrit de la bibliothèque d'Angers, t. II.

» mais aura l'amour du peuple par deux choses : c'est assavoir se » il aime le peuple et se il se fie en lui. Dit ainsi le poète, que se » un prince est soupçonné au regard de ses sujets, se il n'est véri- » table et certain à ses amis, se il est curieux de amis rapportans » de nouvelles, et que il ne se veuille informer publiquement et » notoirement par gens de bien, il vivra toujours en crainte et ne » sera jamais sans auxpete (soupçon) et sans ennuyeux souci. Sire » doncque, puisque vous avez voulu que nous délibérions sans » affection, nous vous prions aussi que en ce qui sera délibéré, » avisé et consulté pour le bien de vous et de votre royaume, il » vous plaise pourvoir et conclure sans dissimulation et sans affec- » tion particulière et personnelle; car, comme dit Saluste, en la » personne de Jules César, les hommes qui se veulent conseiller » ne adviser qu'ils ont affaire pour leur bien et pour leur honneur, » doivent éloigner et mettre hors toute passion, haine, courroux, » maltalent et crainte. »

Ce sont là de belles paroles qui durent produire d'autant plus d'effet sur l'intelligence du très jeune roi, que Jean de Rely était alors son confesseur (1). « Il paraît, selon Bodin, avoir été le pre- » mier qui ait pris le titre de grand-aumônier de France. »

Il était aussi doyen de Saint-Martin de Tours (2). Sur ces entre-faites, le siége d'Angers venant à vaquer, par suite du décès de Jean Balue, trois candidats furent en présence, savoir : Auger de Brie, que le chapitre appuyait et qu'il avait déjà élu, mais illégalement, en 1479 (3); ensuite le cardinal Charles de Carretto, que le pape Innocent VIII avait désigné; et enfin Jean de Rely, pour lequel la cour de France s'était vivement prononcée. Et ce dernier l'emporta.

(1) Pubescenti Carolo Regi VIII, confessor lectus (Epitaphe dans Gall. christ).

(2) Decanus Divi Martini, mox Episcopus (Epitaphe de Rely, dans Gall. christ.).

(3) Tresvaux, tome I, page 316.

« Le chapitre d'Angers, écrit Arthaud dans son histoire manus- » crite des évêques, t. 2, p. 47, ayant eu advis de la mort du car- » dinal Balue, députa, le 16 octobre 1491, vers le roy et Mgr l'ar- » chevêque de Tours pour obtenir la permission d'élire un évêque; » ce qu'ils accordèrent. Mais dans sa réponse, le roi avait « témoi- » gné *passionnément* que Jean de Rely fût élu. » Et malgré les premières intentions du chapitre, vingt et un chanoines élurent le candidat de Sa Majesté, le 1er décembre 1491, puis chargèrent, le 6 du même mois, trois dignitaires et trois chanoines de lui faire part de son élection et d'en demander la confirmation à l'archevêque de Tours qui ne la refusa pas. En conséquence, Rely prit possession de l'évêché par procureur *le 4 janvier ensuivant de la même année 1491* (vieux style), c'est-à-dire 1492; mais il ne fit son entrée solennelle qu'après plusieurs mois, le dimanche 14 octobre 1492 (1).

« Ce jour, il deslivra, dit Arthaud, tous les prisonniers qui es- » toient ès prisons royaux, et parce qu'il y avoit plusieurs prison- » niers de guerre, il les fit conduire dans les prisons de l'Evêché, » où il les tint jusques à ce qu'il eût seu la volonté du roy, et peu » de jours après les mist aussi en liberté. Le chapitre lui renvoya » également un prisonnier qui estoit ès prisons et qu'il délivra. »

Ainsi, ce beau privilége de la délivrance des prisonniers par les évêques, à leur avénement, existait encore à la fin du xve siècle.

C'est à Langeais (Indre-et-Loire) que Jean de Rely avait reçu officiellement, le 6 décembre 1491, avis de son élection; il se trouvait en cette ville avec messire Louis d'Amboise, évêque d'Alby, tous les deux assistant au mariage de Charles VIII et d'Anne, fille et héritière de François II, duc de Bretagne. Il était naturel que Rely, confesseur, prédicateur et conseiller du roi, fût présent à cette cérémonie, sans qu'on pût l'accuser d'être un homme de cour.

Douze jours après son installation à Angers, il est appelé par

(1) D'après l'abbé Tresvaux, le 18 octobre.

Charles VIII dans la ville de Tours ; il s'y rend le 26 octobre 1492, et, le 6 novembre, fait son entrée dans la basilique Saint-Martin en qualité de *chanoine honoraire* de cette église, titre que nos évêques d'Angers avaient jadis de plein droit.

De retour à Angers, il prêcha, le 2 décembre, dans le cloître des Carmes, construit au XIVe siècle, sur le pré de la Savate. Le 12 janvier 1492 (vieux style), c'est-à-dire 1493, il bénit Guy Leclerc, abbé de la Roë (Arthaud, t. II), et vers la même époque, Catherine de Laval de la Trémouille, abbesse du Ronceray. Il consacra aussi l'église du prieuré de Sainte-Croix-du-Verger (Tresvaux, t. Ier, p. 318).

Dans cette année 1493, il publia divers statuts et voulut que tous ses curés en possédassent un exemplaire. Lors du synode qu'il tint à la Saint-Luc de la même année, il leur communiqua ses vues sur l'art difficile de gouverner les âmes. Ces statuts font partie de la grande collection que Henri Arnauld fit imprimer en 1680. Parmi ceux de Rely, qui ne sont que la substance de plus anciens qu'il rédigea en meilleur style et d'une façon plus conforme à l'esprit du temps, il en est quelques-uns de fort curieux : il y défend notamment les danses dans les églises et les cimetières, ce qui prouve que cet étrange usage existait au XVe siècle; il interdit toute espèce de commerce aux clercs : *Clerici officia vel commercia non exerceant sæcularia* (p. 143); il leur enjoint de ne point assister aux représentations des mimes et des histrions, de ne pas jouer aux dés, de ne point porter de chaussures qui ne fussent noires, de ne participer à aucune bénédiction ni consécration relatives à l'antique usage de l'eau chaude ou de l'eau froide et du fer chaud en matière de contestations : *Nec quisque purgationi aquæ ferventis vel frigidæ seu ferri candentis ritum cujuslibet benedictionis aut consecrationis impendat* (p. 145). Les ordalies, ou épreuves par les éléments, dites *jugements de Dieu*, n'étaient donc pas encore complétement abolies à la fin du XVe siècle. Il ordonne que les confessions soient reçues dans les lieux de l'église les plus visibles : *Ad audiendam confessionem eminentem locum sibi eligant sacerdotes, ut commu-*

niter possint videri ab omnibus et non in locis absconditis (p. 154). Ce qui tend à démontrer que les meubles que nous appelons *confessionnaux* n'existaient pas. C'est encore l'usage, dans quelques églises de l'Orient, de confesser à découvert, par exemple à Malte, où nous avons vu, en 1855, que les confessionnaux ne sont que de grands fauteuils.

Ces citations suffisent pour montrer quels fruits d'érudition l'on peut retirer de la lecture des statuts synodaux de Jean de Rely au point de vue des mœurs et des usages.

Jusque-là tout entier à son diocèse, notre évêque fut obligé de s'en séparer, vers 1494, pour suivre, à titre d'aumônier, Charles VIII en Italie. On sait que ce prince, comme représentant la maison d'Anjou, crut devoir revendiquer à son profit la couronne de Naples. Rely ne cessa pas de l'accompagner dans ce voyage à la fois brillant et périlleux; il est intéressant de les suivre.

Arrivés à Lyon, ils s'y reposent durant quelques jours, et ce fut là que Rely bénit la première pierre de l'église des Pères de l'Observance de Saint-François, le 25 mars 1494 (Arthaud, t. II). Le couvent d'où dépendait cette église prit le nom de *Notre-Dame des Anges*, et Bourdigné, folio 175 verso, « croit que ce fut ce qui » meut le vertueux et magnanime Mgr Pierre de Rohan d'en faire » édiffier ung en Anjou, de pareil nom, en sa terre de Morticrolle. »

Plus tard, c'est-à-dire au mois d'août, le roi se rend à Embrun, où un assez médiocre poète lui lit une pièce de vers préalablement communiquée à Jean de Rely, qui crut devoir y apposer « son avis » et trouvé bon (1). » Charles VIII gagne Pise dont les habitants crièrent : « Vive le Roy de France Auguste ! » Il arrive à Rome le dernier jour de décembre 1493 (vieux style), autrement 1494. Mais laissons parler Bourdigné : « Le pape (Alexandre VI), adverty » de la grande et insuperable puissance du roy Charles, fut quel- » que peu estonné, se repentant de bon cœur de l'avoir attendu, et » pour seureté de sa personne se retira en son palais, lequel il for-

(1) Revue des Sociétés savantes, 1860, t. IV, p. 508.

» tiffia.... Et eust bien voulu le pape estre lors en autre lieu.... Et » combien que l'on luy dist plusieurs fois que le roy avoit desir de » le veoir, toutesfois delayoit-il toujours et ne osoit se y fier. Mais » le roy.... envoya par devers luy.... les deux tres sages et pru- » dens chevaliers messeigneurs les mareschaux de Rieux et de Gyé, » avecques reverend pere en Dieu monseigneur Jehan de Rely, » evesque d'Angiers, son confesseur, qui portoit la parolle; les- » quels, devant le pape presentez et licenciez de parler, impetre » (obtient) icelluy evesque d'Angiers, luy fist une si melliflue et » gracieuse harengue et de si attractife persuasion, qu'il luy osta » toute la suspection qu'il avoit du roy et de son armée, car l'on » avoit dit au pape que le roy venoit pour refformer l'Estat de » l'Eglise. Et des lors, pour le plaisir que le pape print au doulx » parler de cest eloquent prelat (aux parolles duquel il adioustoit » foy entière), il conceut vers le roy telle et si cordialle amour » comme ung pere doit avoir à son tres aymé et obeissant fils, et » declaira qu'il ne vouloit estre allié de prince du monde pour estre » ennemy de son tres chrestien fils le roy de France.......... Dont » acquit grant louange le scientifficque evesque d'Angiers..... du- » quel le pape loua, par plusieurs fois depuis, la doulce elo- » quence....

» Et le xxe jour de janvier (1495), le roy devotement se con- » fessa, puis alla ouyr la messe que celebra devant luy son tres » feal conseillier et confesseur l'evesque d'Angiers, en une cha- » pelle vulgairement à Romme intitulée la *Chappelle des roys de* » *France*, laquelle finie, furent devant luy amenez tous les malades » des escrouelles qui estoient au pays, lesquels il toucha et visi- » blement guarit.... »

Avant que le roi eût quitté Rome, le pape « le constitua empe- » reur de Constantinople » (*in partibus infidelium,* bien entendu).

Charles se met en route vers Naples. Chemin faisant, Rely baptise un juif auquel le roi servit de parrain et donna son nom.

Non loin de Capoue, l'armée française éprouva quelque résistance de la part de plusieurs bourgades qu'il fallut réduire par les

armes; « mais le debonnaire prince deffendit sur la hard que l'on » ne fist a femme ne a fille force ne violence; et pour les preser- » ver et estre protecteurs de leur chasteté, commist Mgr l'evesque » d'Angiers, son confesseur, avecques les seigneurs de Taillebourg » et de Brochessac (Brissac) en Anjou, lesquels y firent tres bon » devoir. »

Capoue, Averse et Naples accueillent parfaitement l'armée. Quelques mois ou plutôt quelques semaines après cette facile conquête, un revirement se fait dans l'esprit des « inconstans et variables » Italliens, desprisans leur foy, sermens et alliances promises à » icelluy magnanime prince. » Un soulèvement général se manifeste, et les Français, à Fornone, un contre quatre, ne trouvent leur salut que dans leur *furia,* en traversant et culbutant les épaisses phalanges de leurs ennemis (6 juillet 1495). Jean de Rely, au milieu de cette malheureuse mais brillante retraite, disparaît provisoirement de l'histoire générale.

L'année suivante, nous trouvons que son grand procès avec le cardinal Carretto, au sujet de l'évêché d'Angers, que le pape avait donné à ce dernier, se termine, en août, au profit de Rely, par un arrêt du Parlement de Paris (Arthaud). Le chapitre d'Angers en « témoigne tant de joie, que pour en remercier Dieu on chanta une » grand'messe qui fut dite par M. le doyen. »

En 1497, et non en 1477 (1), comme on l'a imprimé d'une façon fautive dans la *Revue de l'Anjou,* il se fit à Angers une translation des reliques de saint Maurille, *du temps de Jean de Rely* (Roger, page 38).

Au mois d'avril 1498, nous voyons notre évêque paraître de nouveau sur la scène historique dans un bien triste moment : il s'agissait de la mort subite de Charles VIII, son cher pénitent, arrivée le sept du même mois, au château d'Amboise; ce jeune roi était dans sa 28e année. Mais laissons parler Philippe de Commines (édit. de 1596, p. 842-843, etc.) :

(1) Jean de Rely, en effet, n'était pas évêque en 1477.

« Charles VIII feit de grandes aumosnes aux mendians, peu de » jours avant sa mort, comme me conta son confesseur l'evesque » d'Angers, qui *estoit notable prélat*..... Estant le roi en bon vou- » loir, quant à Dieu, le 7e jour d'avril l'an 1498.... il partit de la » chambre de la reine Anne de Bretagne, sa femme, et la mena » avec lui pour veoir jouer à la paulme ceux qui jouoient aux fos- » sés du château, où il ne l'avoit jamais menée que ceste fois, et » entrèrent ensemble en une galerie... et estoit le plus deshonete » lieu de leans, car tout le monde y (mingebat), et estoit rompu à » l'entrée, et s'y heurta le roi du front contre l'huis (la porte), » combien qu'il fust bien petit, et puis regarda longtemps les joueurs » et devisoit à tout le monde.... La dernière parole qu'il prononça.... » c'estoit.... *qu'il avoit esperance de ne faire jamais péché mortel* » *ne veniel s'il pouvoit*, et en disant ceste parole, il cheut à l'en- » vers et perdit la parole (il ne pouvoit estre deux heures après » midi), et demoura là jusques à onze heures de nuict. Trois fois » lui revint la parole, mais peu lui dura, comme me compta son- » dit confesseur l'evesque d'Angers, qui deux fois ceste semaine » l'avoit confessé.... Toute personne entrait en lad. galerie qui » vouloit, et le trouvoit-on couché sus une pauvre paillasse dont » jamais il ne partit jusques à ce qu'il eut rendu l'âme, et y fut » neuf heures. Ledit confesseur, qui tousjours y fut, me dit que » lorsque la parole lui revint, à toutes les fois il disoit : *Mon Dieu* » *et la glorieuse Vierge Marie, Mgr saint Claude et Mgr saint Blaise* » *me soient en aide!* Et ainsi partit de ce monde, si puissant et si » grand roi, en si misérable lieu. »

Naturellement, en sa qualité de grand-aumônier de France, et à cause sans doute aussi de son éloquence, Jean de Rely fut chargé de prononcer l'oraison funèbre de Charles VIII dans la vaste basilique de Saint-Denis, où l'on avait transporté le corps. Il paraît bien, s'il faut en croire Bourdigné, que le discours produisit un grand effet, puisqu'il « ne fut sans grant abondance de larmes. » (Feuillet 181.)

Notre évêque ne tarda point à suivre son illustre pénitent au

tombeau. Il était en tournée épiscopale dans le Saumurois ; à son retour de l'abbaye de Fontevrault, où il avait célébré la messe et prêché, il fut enlevé par une pleurésie, dans la ville de Saumur, après neuf jours de maladie, le 27 mars 1498 (vieux style), c'est-à-dire 1499. Il mourut dans la maison d'une dame (1) qui lui donna pieusement l'hospitalité : *Cujusdam matronæ hospitio comiter suscipitur que lecto decubans tres supra sex dies peste quam pleuresim vocant corripitur qua cum eo hostiliter congrediente absumptus est vicesima septima mensis Martii anno Domini* 1498 (Eloge inédit de Rely, par le chapitre, dans Arthaud, t. II).

On conduisit le corps à Angers, où il fut inhumé dans la cathédrale Saint-Maurice, aile du nord, dite chapelle de Jean-Michel ou des Evêques, sous la première arcade du mur occidental.

Waast de Broïs (*Vedastus Brioys*) (2), grand doyen de Saint-Martin de Tours, archidiacre d'outre-Loire, chanoine d'Amiens et d'Angers, puis, du vivant de Charles VIII, l'un de ses chapelains (3), fit élever à son oncle, Jean de Rely, un magnifique tombeau dont toute la partie architecturale existe encore, avec son style prisma-

(1) Elle se nommait Bernier, ainsi qu'il résulte de ce passage extrait du *Registre aux fondations du chapitre de l'église Saint-Pierre de Saumur* (verso, feuillet deuxième) :

« Le 2me février mil quatre cent quatre-vingts dix-huit (vieux style), » feu Mgr d'Arly (Rely), évesque d'Angers, estoit à Fontevrault, lequel » dist la grande messe et fist une prédication. Après le disner s'en re- » tourna en ceste ville (Saumur). Au soir, près St-Vincent derrière le chas- » teau de ceste ville, led. sieur d'Arly cheut malade et soudain entra en la » maison de la vesve de feu M. Jean Bernier, près les Cordeliers, où de » bref décesda. Estoit associé de grands personnages. Pater noster. Ave, » Maria, gratia plena. » (D'une lettre de Mme la vicomtesse de Rocourt, du 14 février 1861). D'après ce texte, la maladie de Jean de Rely aurait duré depuis le 2 février jusqu'au 27 mars, tandis que selon l'éloge du chapitre elle n'eût été que de neuf jours : *Tres supra sex dies*.

(2) Gall. christ., édit. de 1656.

(3) Lettre de Mme la vicomtesse de Rocourt, du 24 janvier 1861.

tique de la fin du xve siècle, avec deux pignons milieux l'un dans l'autre, et deux pinacles, l'un à droite et l'autre à gauche, et enfin avec sa grotte creusée dans la muraille. Cette partie architecturale occupe toute la largeur et la hauteur d'une des arcades aveugles de la cathédrale.

Le portefeuille de Gaignères, à la Bibliothèque impériale, renferme un dessin colorié de ce tombeau (1); on en voit également une représentation faite au trait à la page 25 du manuscrit de Bruneau de Tartifume (Bibliothèque d'Angers). Joseph Grandet en a laissé, de son côté, une description dans sa *Notre-Dame Angevine* inédite.

A l'aide de ces documents, nous allons essayer de reconstituer ce mausolée comme il était à la fin du xve siècle.

Tout au sommet du plus grand pignon, se voyait une statue de saint Martin à cheval et coupant son manteau afin d'en donner la moitié à un pauvre; cette statue fut placée en souvenir du titre de doyen de Saint-Martin de Tours qu'avait porté Jean de Rely.

Au dessous et dans le tympan du petit pignon paraissait le blason de notre évêque.

Plus bas s'ouvre la grotte dont le ciel était peint en bleu et semé de fleurs de lys d'or qui alternaient avec des ornements en forme d'anneaux.

Au fond de la grotte était une fresque représentant six personnages, savoir : 1° Jean de Rely à genoux, *enchappé d'une chappe d'or frisé;* 2° son chapelain également à genoux et portant une soutane rouge, un surplis et une aumusse noire au bras; 3° saint Paul, placé là sans doute en souvenir de l'éloquence de notre évêque; 4° une mort dardant un javelot à la façon des squelettes des danses macabres, et accompagnée de ces deux vers :

Quodcumque intulerim manet immedicabile vulnus;
Nasceris ac omnis ut morieris homo.

(1) M. Barbier de Montault nous en a donné la description.

5° Jésus portant sa croix; 6° la Vierge Marie.

Au dessous de cette fresque s'élevait le sarcophage de forme à peu près cubique, entouré d'une grille de fer; huit statuettes de pleureurs et de pleureuses, placées dans des niches, décoraient le devant du dé du tombeau, qui était surmonté d'une table de marbre noir armoriée aux angles, et sur l'épaisseur biseautée de laquelle on lisait l'épitaphe suivante écrite en trois lignes :

« Joannes de Rely Atrebatensis, nobilis genere, nobilior totius » vitæ sanctimonia, philosophorum, theologorumque ætatis meæ » longe primus, cum concionandi admiratione omnes in me con- » vertissem, conspirante regii sanguinis procerum mente, pubes- » centi Carolo Regi VIII, confessor lectus, decanus divi Martini » Turonensis, mox episcopus Andegavensis creatus, sanctissimi » Regis pectus effeci vitiis curialibus impenetrabilissimum, in pau- » peres ecclesiasqué liberalissimus, mihi parcus, dum immemor » senectutis, memor Christi, ardenter gregi meo evangeliso, morbo » correptus obdormio anno Domini 1498. Martii 27 (1) » (vieux style, c'est-à-dire 1499).

On voit que dans cette épitaphe le défunt parle de lui-même; c'était alors l'usage.

Vers 1849, en retirant les boiseries qui décoraient le pourtour de la salle synodale à l'évêché, l'on découvrit un fragment de cette épitaphe en caractères gothiques; le blason de Rely s'y voyait encore. Qu'est devenu ce morceau?

Sur la table de marbre noir du mausolée gisait étendue la statue en bronze de Jean de Rely (Arthaud, t. II); cette œuvre d'art fut détruite lors du pillage de la cathédrale par les huguenots, en avril 1562; ils coulèrent cette statue pour en faire des canons (note Grille, dans Arthaud).

A l'époque où vivait Bruneau de Tartifume (XVIIe siècle), les huit statuettes de pleureurs et de pleureuses qui étaient au devant

(1) Statuts synodaux, pages 134-135.

du sarcophage existaient encore, ce qui nous prouve qu'elles n'étaient pas en bronze, car elles n'eussent pas été épargnées.

Les révolutionnaires de 1793 achevèrent le pillage commencé plus de deux siècles auparavant. Ils déterrèrent le corps de Jean de Rely, qui fut trouvé intact. Un capitaine républicain assure « que » lui ayant tâté les joues, la chair en était flexible (1). »

Jean de Rely, par son testament, rappelé dans l'éloge inédit que lui fit faire le chapitre, donna, pour des messes et prières, plusieurs sommes importantes à l'église d'Angers, en écus d'or à la couronne, *scutorum auri ad coronam*, et en écus de même métal au soleil, *scutorum ad solem,* ainsi qu'en livres tournois, *librarum turonensium* (2). Il donna aussi beaucoup de volumes qui étaient tenus enchaînés dans sa bibliothèque, *libros.... in libraria catenatos*, ensuite un superbe pontifical en parchemin, un devant d'autel en étoffe d'or sur fond blanc, et ses ornements sacerdotaux, tels que tunique, dalmatique, sandales, mîtres de diverses couleurs, etc., puis enfin, ce qui valait mieux que tout cela, un beau modèle à suivre, *indeviabilem vitæ modum monstravit pariter et exemplar.*

Passons maintenant à quelques renseignements bibliographiques relatifs à notre évêque. Lacroix du Maine, dans sa *Bibliothèque,* page 261, édition de 1584, nous apprend que la *harangue* de Rely aux Etats-Généraux de février 1483 (vieux style) fut imprimée à

(1) D'une note manuscrite dans notre exemplaire des Statuts du diocèse d'Angers, appendix, page 129.

(2) Les escus à la couronne commencèrent à paraître sous Charles VI, et les escus au soleil sous Louis XI; le nom de ces derniers leur vint de ce que dans la monnaie l'on voyait une étoile ou un soleil au dessus de la couronne.

Il y avait autrefois des livres *tournois*, des sous *tournois*, etc. Ce nom de tournois finit par ne plus servir que pour ôter l'équivoque du mot de livres, afin qu'on ne prît pas pour un poids ce qui n'était qu'une monnaie. Dans le principe, le nom de tournois vint de ce que les *livres* et les *sous* que l'on appelait ainsi avaient été frappés à Tours. (Voir Dictionnaire de Trevoux).

Paris, chez Galliot du Pré, l'an 1558, avec le livre intitulé : *L'ordre tenu et gardé en l'assemblée des trois estats convoqués en la ville de Tours, l'an* 1483 (vieux style). Cette harangue, ou plutôt ces harangues, car Saint-Allais en compte trois, furent en outre, sous le nom de *propositions*, insérées dans le *Recueil des Etats*, de Quinet ; enfin l'une d'elles a été publiée dans la réimpression que Rigoley de Juvigny fit, en 1772, de la *Bibliothèque française*, du même Lacroix du Maine, et du *Dictionnaire* de Duverdier ; nous en avons précédemment donné un extrait.

Divers auteurs croient devoir attribuer à notre évêque une *version française de la Bible*, dont parle Richard Simon en sa *Bibliothèque critique*, tome IV, page 116, où il est appelé *Jacques*, par erreur sans doute (voir Rigoley de Juvigny). D'après Saint-Allais, dans son *Nobiliaire universel*, vol. XVII, fol. 265, cette version était seulement une retouche, faite vers l'an 1487, de la *Bible* de Guyet des Moulins ; cette Bible est la première qui fut imprimée.

On lui attribue également les *Remontrances faites à Louis XI, par le Parlement, sur les priviléges de l'Eglise gallicane en* 1461 ; mais nous ne pensons pas que cette attribution puisse être vraie, car à cette époque Jean de Rely n'était même pas encore bachelier en théologie.

Quoi qu'il en soit, ces remontrances sont imprimées dans le *Recueil* de du Tillet, dernière partie, page 139. François Duaren en a fait une traduction latine qui a eu plusieurs éditions.

Jean de Rely, en qualité d'orateur très distingué, ne put manquer d'avoir d'intéressantes relations avec les grands hommes de son temps, et c'est ainsi que le célèbre Jean-François Pic de la Mirandole lui écrivit une lettre que l'on trouve dans son troisième livre des *Epîtres*, classée sous le numéro 9. Notre évêque y est désigné par ces initiales A. EP. PS., qui signifient : *Andegavensi Episcopo, plurimam salutem* (voir Rigoley de Juvigny). De son côté, Jacques Lefebvre d'Etaples lui dédia ses *Commentaires sur la morale d'Aristote*.

Nous ne terminerons pas cette notice sans dire que Jean de Rely

était grand-oncle du très célèbre jurisconsulte François Balduin ou Baudoin, mais grand-oncle qui, bien qu'on ait imprimé le contraire, n'a jamais connu son neveu, par l'excellente raison que le premier mourut en 1499, et que le second naquit en 1520 ; il a donc été publié par mégarde que Rely avait fait venir Balduin à Angers. Ce jurisconsulte y vint en effet en 1568, c'est-à-dire quelque chose comme 69 ans après le décès de son grand-oncle. Ce point éclairci, entrons dans quelques détails biographiques sur François Baudouin.

Né le 1er janvier 1520, à Arras, d'une famille noble et ancienne, il fit ses humanités à Louvain, puis s'adonna spécialement à l'étude de la jurisprudence; il demeura quelque temps à la cour de l'empereur Charles V. De retour en France, il se lia d'amitié avec Cujas, Budé, Baïf et Charles du Moulin; professa le droit à Bourges pendant sept ans, puis ensuite à Strasbourg et à Heidelberg. Il eut des entrevues avec Calvin, et pencha un instant vers la réforme, dont il entrevit bientôt le vide et les inconséquences; aussi les protestants de France s'empressèrent-ils de le décrier. Antoine de Bourbon, roi de Navarre, désillusionné sur leur compte, le choisit pour être son orateur au concile de Trente, vers 1562. Les universités de Douay et de Besançon l'appelèrent dans leur sein; après un séjour dans ces deux villes, il se rendit à Paris où la publication de ses ouvrages lui acquit une grande renommée. Il parlait fort bien en public et eut souvent pour auditeurs des évêques, des conseillers des cours souveraines et des chevaliers de l'Ordre. Par le crédit des Herault de Chiverny, il fut nommé professeur de droit à Angers en 1568, et y enseigna durant quelques années. Le duc d'Anjou, roi de Pologne, et plus tard roi de France sous le nom de Henri III, le nomma son chancelier. Baudouin se préparait à suivre ce prince en Pologne, lorsqu'il mourut à Paris le 24 octobre 1573, d'autres disent 1574. Il fut inhumé dans le cloître des religieux trinitaires dits Mathurins, et Papire Masson lui fit une épitaphe.

Lacroix du Maine nous a laissé la note de quelques-uns de ses ouvrages, parmi lesquels nous distinguons :

1° Un *Panegyric* sur le mariage du Roy (Charles IX), qu'il prononça à Angers; imprimé en cette ville chez René Picquenot, l'an 1571.

2° Une histoire d'Anjou, demeurée manuscrite.

3° Proposition d'erreur sur les Mémoires d'Anjou, restée inédite.

Que sont devenus ces trois ouvrages?

Tels sont les deux personnages du nom de Baudouin qui, l'un au xve siècle et l'autre au xvie, illustrèrent l'Anjou par leur savoir, leur charge, leur éloquence et leurs vertus.

V. Godard-Faultrier.

ÉTUDES ECCLÉSIOLOGIQUES

SUR

LE DIOCÈSE D'ANGERS

PAROISSE SAINT-PIERRE DE TRELAZÉ

(*Arrondissement d'Angers*).

I. ORTHOGRAPHE DU NOM.

Une lettre, écrite à la date du 17 septembre 1706, par le R. P. bénédictin dom Charles Hérissé, prieur de Saint-Aubin d'Angers, nous apprend que Trelazé s'est dit en latin *Trelaziacus* (1).

Nous adopterions sans scrupule cette forme évidemment ancienne, si nous pouvions savoir quelle est son authenticité. A défaut de preuves suffisantes sur sa provenance et son emploi au moyen âge, nous donnerons la préférence au mot *Trelazeyum*, que nous fournit, en 1240, une charte de Guillaume II de Beaumont (Arch. de la Préf., f[ds] Trelazé), et l'Evêché, dans ses actes administratifs, s'en tiendra à cette formule : *Ecclesia parochialis S. Petri de Trelazeyo.*

L'orthographe française paraît avoir écrit invariablement *Trelazé*,

(1) Revue d'Anjou, t. IV, p. 101.

(Arch. Préf., fds Trelazé, 1228, 1527, 1529, 1602. — Registres paroiss. 1634, 1658, 1666), à part deux exceptions, dont l'une porte *Trelasé* (Arch. de la Préf., 1599), et l'autre *Trelazai* (Lettre du P. Hérissé, 1706).

II. ÉGLISE PAROISSIALE.

L'église paroissiale est placée sous le vocable de S. Pierre, apôtre, dont la fête se célèbre le 29 juin.

Rebâtie au XIXe siècle, sur un emplacement différent de celui qu'occupait l'ancienne, et désorientée, elle n'offre absolument d'autre intérêt que deux filets, du XVIIe siècle, à carreaux alternés, tantôt pleins, tantôt à jour, qui servent à couvrir les statues des saints pendant le temps de la Passion, et les cierges parés de rubans et de couronnes de fleurs, à l'effigie de S. Lezin, que les ouvriers des carrières offrent chaque année, le dimanche qui suit le 13 février, au saint évêque d'Angers qu'ils ont choisi pour patron (1).

(1) « Les perreyeurs ont deux fêtes spéciales : l'une religieuse, qu'ils nomment la *Fête des Cierges*, et l'autre toute de plaisir, à la *Mi-Carême*. La fête des cierges se célèbre le 2 février (Purification de la sainte Vierge), pour les carrières situées dans la paroisse de Saint-Léonard, et le 13 février, à la Saint-Lezin, pour les carrières dépendant de la paroisse de Trelazé. Cette fête ne regarde guère que les ouvriers d'en bas, qui, de tous ceux de la perrière, courent le plus de dangers; aussi, lorsqu'un ouvrier était tué, allumait-on le cierge de la carrière, car chacune possédait le sien du poids de 25 à 30 livres. Les églises de Saint-Léonard et de Trelazé avaient des chandeliers spéciaux pour recevoir lesdits cierges. Les ouvriers d'*à-bas* et *guêtrés* ne reconnaissaient pas aux *pigrolliers* le droit d'avoir un cierge. Cette fête était très solennelle; on allait à Angers, tambour en tête, chercher chaque cierge et chaque pain bénit, que l'on rapportait aux carrières, ornés de rubans et de fleurs artificielles. Après la bénédiction et la célébration de la messe, le reste de la journée se passait en promenades, jeux et danses. »

(Godard-Faultrier, *Album d'Angers*, p. 57).

Les autels latéraux sont dédiés à la sainte Vierge et à saint Sébastien.

III. PRESBYTÈRE.

Le presbytère, autrefois prieuré génovéfain, de l'ordre de saint Augustin, congrégation de France, date du siècle dernier. Le cadran solaire en ardoise (1) qui surmonte la porte d'entrée, joint au millésime de 1778 ces deux sentences banales à force de se trouver répétées partout :

UT UMBRA FUGIT
ULTIMA LATET

M. le curé de Luigné a fait don au musée diocésain d'une pièce manuscrite (XVIIIe siècle), qui déclare la femme Goupil « deumant » atteinte et convaincue d'être entrée de nuit, furtivement et avec » violance, dans la maison du sieur Prieur, curé de Trelazé, qu'elle » avait auparavant servi domestiquement, et pour réparation con» damnée de comparoistre en la chambre du Conseil, pour, y étant » à genoux, être blâmée; ce fait, bannie à perpétuité du pays et » duché d'Anjou, avec injonction de garder son ban sous les peines » portées par la déclaration du Roy, du 31 mai 1682. »

IV. REGISTRES PAROISSIAUX.

Ces registres, conservés à la Mairie, remontent à l'année 1606. On y trouve plusieurs autographes de l'évêque Henry Arnauld, scellés du petit sceau et datés de 1658, 1659, 1664 et 1666, de son grand-vicaire Guy Lanier, à la date de 1659 et 1666, et de l'archidiacre Garande (1628). Je mentionnerai en outre l'épidémie qui ravagea Trelazé en 1637 (2), un serment prêté par une sage-

(1) On rencontre fréquemment en Anjou des cadrans solaires des trois derniers siècles. Cela tient à la facilité avec laquelle l'ardoise se taille et se grave.

(2) « Ceux qui sont morts de maladie contagieuse en l'année 1637. »

femme (1654), et, sur les couvertures des registres, deux feuilles d'un lectionnaire manuscrit du XIIe siècle et six feuilles d'une glose sur le droit canonique et civil, de la fin du XIVe siècle.

Je citerai en entier l'acte latin par lequel H. Arnauld valide le mariage de Mathieu Hamon et Renée Besnier, déclare leurs enfants légitimes et lève l'excommunication qui les avait frappés par suite de leur union contraire aux saints canons.

« † Henricus Dei misericordia et sanctæ sedis apostolicæ gratia Episcopus Andegavensis, dilecto nostro Priori curato parochialis ecclesiæ de Trelazé, salutem in Domino. Pro parte Matthei Hamon et Renatæ Besnier parochianorum tuorum nobis fuit humiliter expositum quod cum aliàs cum quodam Augustino Savary matrimonium in forma Ecclesiæ contraxisset et cum eo sex mensibus habitasset, dictus Savary inscia dicta Besnier in aliam provinciam abiit, cumque ab ea per quatuor annos abfuisset, dicta Besnier nulla de statu dicti Savary tradita relatione vel notitia, ipsumque mortuum credens, matrimonium cum præfato Hamon extra proprias parochias et insciis propriis parochis clandestine contraxit et carnali copula consummavit. Cumque iidem exponentes in hujus modi pretenso matrimonio quod a viginti duobus annis contraxerunt, absque animarum suarum et salutis suæ periculo remanere non possint, et idem Savary sicut Domino placuit e vivis excesserit, nobis humiliter supplicabant quatenus sibi de absolutionis beneficio et opportunæ dispensationis gratia providere vellemus et dignaremur. Quorum supplicationibus inclinati, quia si divortium inter est fieret gravia exinde scandala possent verisi militer exoriri, nos prædictos Hamon et Besnier a quibusvis excommunicationis sententiis, censuris et pœnis, quibus propter præmissa quomodolibet innodati existunt ad effectum præsentium duntaxat consequendum harum serie absolventes et absolutos ore censentes tibi permittimus et mandamus, quatenus eosdem Hamon et Besnier ad matrimonium inter se nullis deinceps factis proclamationibus de novo contrahendum recipias et admittas; dispensantes prout cum ipsis auctoritate nostra ordinaria dispensamus quatenus defectu

præmisso nonobstante in matrimonio hujusmodi remanere libere et licite possint et valeant; prolem jam susceptam ac suscipiendam exinde legitimam decernendo. Datum Andegavi die quinta maii anno Domini millesimo sexcentesimo quarto.

» HENRICUS, episcopus Andegavensis (1). »

V. CHAPELLES.

Le Pouillé de 1648 ne nomme qu'une chapelle, celle de S. Lezin (p. 32); celui de 1783 en indique deux (p. 16, 17) : la chapelle des *Petits-Carreaux* (2), présentée par la *famille Maunoir,* et taxée 3 l. 4 s., et la chapelle *Saint-Pierre et Sainte-Marguerite,* présentée par le *propriétaire des Grands-Carreaux*. Ces deux chapelles étaient à la collation de l'évêque d'Angers.

Si la note que j'ai copiée sur les registres de la paroisse est exacte, évidemment il y a confusion dans les pouillés, qui attribuent à la famille Maunoir la présentation de la chapelle des Petits-Carreaux, tandis qu'elle avait fondé celle des Grands-Carreaux; ou bien faudrait-il croire qu'en 1662 ces deux chapelles n'en faisaient qu'une et qu'en 1783 elles étaient séparées?

Voici textuellement la note de 1662 :

« Le septiesme jour de décembre 1662, a esté béniste la chapelle des Carreaux, bastie et fondée par maistre Pierre Maunoir, seigneur desd. Carreaux, soubz l'invocation du très auguste Sacrement de l'autel, de saint Pierre et de sainte Marguerite. Et ce, par la permission de monseigneur le révérendissime Evesque d'Angers (3), par moy, pbre prieur, curé de Trelazé, soubsigné.

» CLAUDE GOUYN. »

(1) La signature autographe d'Henri Arnauld est assez commune en Anjou; le musée diocésain en possède plusieurs de différentes époques.

(2) Cette chapelle était voisine de l'ermitage.

(3) Henry Arnauld.

VI. L'ERMITAGE.

Peut-être ce nom indiquerait-il le lieu de retraite de la bienheureuse Osenne, dont il est dit quelques mots trop concis dans l'histoire ecclésiastique de l'Anjou.

« Il y en a eu mesmes quelques unes (femmes pieuses) qui par une ferveur extraordinaire, et suivant l'exemple de ces saints anachorètes (Robert d'Arbrissel, Hervé), s'écartèrent loing des autres et s'enfermèrent seules en des lieux souterrains, dont elles ne sortaient point et où elles estoient ensevelies comme en des tombeaux; car c'est ainsi que faisoient les bienheureuses Eve, Pétronille et Ozenne, dont l'une se retira près l'isle de Chalonne, l'autre se renferma dans une grotte qu'elle habita proche la ville d'Angers, sur le tertre Saint-Laurent, et l'autre se réfugia proche le village de Trelazé-l'Aution, à une lieuë et demie de la mesme ville, dans une petite cabane où elle estoit recluse (1). »

VII. SAINT-LEZIN.

Saint-Lezin est un village que je trouve ainsi mentionné en 1692 dans les registres de la Mairie, mais dont la vraie désignation est *Saint-Lezin-de-la-Brosse* (Arch. de la Préf., 1529). L'altération du nom primitif a sans doute été occasionnée par l'existence d'une chapelle élevée par la piété des *perreyeurs* à leur patron S. Lezin. La chapelle actuelle est moderne et éloignée de l'endroit où était l'ancienne, maintenant détruite. C'était là que se fêtait S. Lezin. Les trop petites dimensions de l'édicule y ont fait renoncer depuis plusieurs années.

Le Pouillé de 1648 (p. 32) la nomme *Chapelle régulière de Saint-Lezin-en-Trelazé*, et la dit présentée par le *prieur de Saint-Jean-l'Evangéliste de l'Hôpital d'Angers*. Le chapelain, nommé par l'évêque, payait 10 liv. 14 s. de décimes.

Le titre, dont voici l'analyse, suppose déjà cette chapelle exis-

(1) Pavillon, *Vie du bienheureux Robert d'Arbrissel*, Saumur, 1666, page 46.

tante lorsqu'en 1529 Guillemyne Perchier y fonde la chapellenie de Saint-Lezin.

Honneste femme Guillemyne Perchier, « veufve de feu honneste homme Jehan Dalmont, en son vivant marchant, demeurant en la paroisse de Trelazé, » par acte notarié sur papier, de l'an 1529, fonde, dote et érige, « en la chapelle Monsieur Sainct-Lezin, dicte de la Brosse, sise et située en la paroisse de Trelazé, » une « chapellenye de deux messes par chascune sepmaine de l'an, soubz le nom et invocation de Monseigneur Saint-Lezin, o (1) le congé, licence et permission de très révérend Père en Dieu monsieur l'Evesque d'Angers (2). » L'une de ces messes doit être dite « le dimanche, en ladicte chapelle de Sainct-Lezin-de-la-Brosse, et l'autre à tel jour de chascune sepmaine, et de telles offices, et en telle église qu'il plaira et que bon semblera au chapellain qui à l'advenir obtiendra icelle chapelle. » Les clauses sont : 1° au lavabo de la messe du dimanche, de faire la recommandation de l'âme de ladite *fonderesse;* 2° après chacune des deux messes, la récitation du pseaulme *De profundis, Inclina fidelium, Pater noster* et *Ave Marya;* 3° qu'elle retient *présentation et droict de patronnaige* (3) de ladite chapelle, « sa vie durant tant seulement, et après son décez, » le passe « au prieur de l'aulmosnerie de Sainct-Jehan-l'Evangéliste d'Angers et à ses successeurs en icelluy prieuré. »

(1) Avec.

(2) François de Rohan.

(3) « Patron, patronage.—Le patron d'une église, d'un prieuré ou d'un bénéfice quelconque était celui qui l'avait doté ou fondé; il transmettait ses droits à ses successeurs. Pour récompense de ce bienfait, il conservait plusieurs droits, dont le principal était de pouvoir présenter au collateur ordinaire, c'est-à-dire à l'évêque, un clerc pour être pourvu de ce bénéfice. Il y avait deux sortes de patrons : le patron laïque, auquel le droit de patronage appartenait à raison de sa famille ou de son patrimoine, et le patron ecclésiastique, qui nommait à cause du bénéfice dont il jouissait, comme l'abbé d'un monastère. On reconnaissait aussi le patronage mixte, qui participait de la nature des deux patronages. Le patron laïque

VIII. PRIEURÉ-CURE.

Le prieuré de Trelazé, suivant les Pouillés de 1646 et 1783, aurait été à la présentation de l'*abbé de Toussaincts*, qui ailleurs en est qualifié le *fondateur*.

La taxe des décimes était de 62 liv. Ce prieuré faisait partie de l'archiprêtré d'Angers.

IX. ARCHIVES.

Les archives de la Préfecture possèdent deux liasses relatives à l'histoire de Trelazé. J'en extrais les quatre documents suivants :

1228.

Adam, abbé de Toussaint et chantre de Saint-Maurice, entre en *composition* avec le prieur de Trelazé, au sujet des dîmes que les chantres de la cathédrale avaient coutume de percevoir sur une partie de la paroisse de Trelazé. Ces droits sont abandonnés au prieur, à condition que celui-ci paiera une redevance annuelle de huit septiers de froment, qu'entendent garantir l'abbé et le monastère de Toussaint.

« Adam Dei permissione humilis abbas omnium sanctorum et B. (1)

n'avait que quatre mois pour présenter, l'ecclésiastique six mois, avec cette différence que si le patron ecclésiastique présentait un indigne, il consommait son droit et en était privé pour cette fois, tandis que le patron laïque pouvait impunément présenter un indigne, parce qu'on excusait son ignorance. Le pape pouvait prévenir et nommer avant le patron ecclésiastique. En France, il n'exerçait pas la *prévention* sur les droits du laïque. Après le temps voulu pour la nomination expiré, elle était dévolue à l'évêque, afin que le bien général de l'Eglise n'eût jamais à souffrir. Le droit de patronage se perdait pour plusieurs motifs, dont les principaux étaient la négligence à nommer et l'hérésie dans laquelle tombait le patron (Dict. de droit canon. et conf. d'Angers, au mot *Patron*). Les bénéfices à patronages, tant ecclésiastiques que laïques, furent supprimés par les décrets des 12 juillet et 24 août 1790. » (Aillery, *Pouillé du diocèse de Luçon*, p. 207.)

(1) Beatorum.

cantor beati Mauricii Andeg. Omnibus ad quos littere iste pervenerint, salutem in Domino. Noveritis quod cum cantores Andeg. ab antiquo consueverunt percipere annuatim in quadam parte parrochie de Trelaze medietatem decime que ex blado et rebus aliis reddi antiquitus consuevit. Et ex hac materia sepe contingeret inter cantorem et priorem de Trelaze contenciones et jurgia suboriri. Tandem inter nos ita convenit quod prior de Trelaze quicumque ibi fuerit habebit ad firmam perpetuam decimam totam quam cantor in parrochia sua debebat percipere annuatim. Et reddet inde cantori singulis annis VIII sexteria siliginis bene et legitime in domo ipsius cantoris apud Andeg. ad mensuram Andeg. infra festum Andegavine et ita cantor nihil de cetero percipiet per se in parrochia de Trelaze nomine decime sed quicquid pro decima seu primiciis solebat et debebat in eadem parrochia percipere sive in fructibus terrarum sive in fetibus animalium sive in aliis rebus totum ad priorem de Trelaze tanquam firmarum perpetuo pertinebit, extra parrochiam autem de Trelaze percipiet cantor nonobstante ista composicione quicquid debebat et solebat percipere ab antiquo. Si autem prior de Trelaze non solveret cantori quantitatem bladi predictam, abbas et conventus omnium sanctorum tenetur super hoc satisfacere ipsi cantori, et abbas haberet potestatem illum priorem astringere et punire si damnum super hoc incurreret propter culpam illius. Si autem contingeret ecclesiam illam de Trelaze seu redditus illius teneri ab archidiacono vel archiepiscopo causa deportacionis vel alia, dicta pensio bladi que cantori debetur non esset propter hoc occupata, set ipsi salva et integra remaneret. Ut igitur hec composicio firma et stabilis permaneret eam sigillis nostris fecimus roborari. Ego eciam Willelmus, Andeg. episcopus et Egidius decanus et capitulum beati Mauricii huic composicioni Assensum prebuimus et apponi fecimus notrorum munimina sigillorum. Actum anno Domini M°. CC°. XX°. VIII. mense junio. »

1240.

C'est d'après une copie collationnée par l'official d'Angers, scel-

lée du sceau de la cour épiscopale (1) et datée de 1337, que nous pouvons publier le texte de la lettre de Guillaume II de Beaumont qui confirme la donation faite à l'église de Trelazé par Jean Chamaillard, seigneur de Montobert, de onze sous de cens et de tous ses droits sur le cours de l'Aution, dans les limites qu'il détermine.

« Universis presentes licteras inspecturis et audituris, officialis Andeg. salutem in Domino. Noveritis nos vidisse et diligentes inspexisse ac de verbo ad verbum perlegisse quasdam licteras sanas, integras, non cancellatas, non viciatas, nec in aliqua sui parte abolitas, omnique suspicione carentes et formam que sequitur continentex : Universis pristi fidelibus presentes litteras inspecturis vel audituris, Guillelmus Dei gracia Andegaven. episcopus, salutem in Deo salutari. Noverit universitas vestra quod Johannes dictus Chamallardus dominus de Montobert in nostra presencia constitutus pro remedio anime sue et salutem antecessorum et successorum ipsius contulit et concessit propria et libera voluntate in puram et perpetuam elemosinam ecclesie de Trelazeyo undecim solidos currentis monete quos eidem Johanni dicta ecclesia debebat censuales super aquis in Aution et pratis in anceriis de Aution sitis que tenebat dicta ecclesia in ipsius feodo. Ad undecim solidos jam elemosinatos et remissos ecclesie supradicte concessit Nichilominus ecclesie supradicte dictus Johannes Chamallardus totam aquam et ipsius aque fundum qui continetur inter descensum rag de Solaz et descensum dicte ecclesie qui nominatur Quiquepeit insuper concessit dicte ecclesie Johannes supradictus cenagium quod de jure capere poterat in labeille de la Belluere et in aliis aquis quas nunc temporis possidet dicta ecclesia ex collacione et concessione ipsius et antecessorum et elemosina de qua fecimus superius mencionem...... nichil sibi retinendo in rebus supradictis cum

(1) Ce sceau, de forme ogivale, porte sur l'écu, sommé du buste mîtré de saint Maurille, le rais d'escarboucle du chapitre, et en légende :

. . . . . . RIE ANDEGAVEN.

omni jure suo..... datum die lune proxima ante ascencionem Domini mense maii. Anno Domini M°. CC°. XL°.

1527.

Acte duquel il appert que les « vénérables et discretz religieux, prieur et frères du prieuré conventuel, maison Dieu ou aulmosnerie de monsieur Sainct-Jehan-l'Evangéliste d'Angiers, » avaient droit « à cause de la fondacion, dotacion ou ancienne augmentacion dudict prieuré et maison Dieu, de prendre par chacun an, pour la substantacion, entretenement et nourriture des pouvres mallades... plusieurs sommes de deniers particulières qui leur sont deues de cens, rentes, don ou legs sur plusieurs terres, vignes, maisons et aultres choses héritaulx, tant en la paroisse de Trelazé es ville et quintes d'Angers que ailleurs. »

5 juillet 1602.

Noble et discret frère Loys (1) *de Morton*, *religieux et chanoine régulier en l'église de Toussainctz, prieur curé de la paroisse*

(1) Deux des pièces des archives sont signées de sa main.

« L'*o*, suivi immédiatement d'une seconde voyelle sonnait *ou*. *Héloïse* écrivait son nom *Héloys;* c'était *Hélouis* devant une consonne ; devant une voyelle *Hélouise au corps gent*. C'est le même nom que *Louise*.

» Ce nom de Louise me rappelle une historiette de Racan. Elle nous apprend qui a porté le dernier coup à la règle du moyen âge, qu'une tradition incomprise faisait encore observer au commencement du XVIIe siècle.

» Un jour, dit Racan, Henri IV, qui traitait Malherbe avec une grande bienveillance, lui montra une lettre écrite par le Dauphin, qui fut depuis Louis XIII. — C'est bien, dit Malherbe ; mais monseigneur le Dauphin ne s'appelle-t-il pas Louis? — Assurément, dit Henri IV. — Pourquoi donc le fait-on signer Loys? La censure de celui qu'on appelait le vieux tyran des syllabes parut juste ; la signature du Dauphin fut réformée, et c'est depuis ce temps que les princes du sang du nom de *Loys* signent avec un *u*, *Louis*.

» Henri IV s'est trop hâté de déférer à l'observation de Malherbe ; car cette observation, spécieuse pour un ignorant, est radicalement fausse. Malherbe aurait pu exiger aussi, pour être conséquent, qu'on écrivît de *louin*, du *fouin*, la rivière de *Louing*, *trouois*, *mouoi*, le *rouoi*, la *louoi*,

de Trelazé, concède et octroye permission à Nicolas de la Jomère, escuier, sieur dud. lieu et de la chastelenie, terre, fief et seigneurie de la Guerinnière, paroisse dudict Trelazé, « de faire mettre un banc commode pour asseoir deux personnes de front seulement au cœur et chanzeau de l'église dudict Trelazé, près la closture du grand autel, du costé de l'Evangile, et joignant la muraille, au dessus d'un vieil banc appartenant audict sieur de Morton. » Les clauses de cette condition sont :

1° « De ceder le banc, par preferance, au reverand abbé de Toussainctz, superieur et fondateur de ladicte église, lorsqu'il ira en icelle pour assister au divin service;

2° » Chascuns ans, le banc sera déplacé pour estre baissé ou porté ailleurs, à la matinée du jour et feste de Pasques, affin de plus commodément recepvoir à la saincte communion les habitants de ladite paroisse. »

Il est accordé en outre au sieur de la Jomère et à ses successeurs seigneurs de la terre de la Guérinière « droict de sépulture en ladite églize, dans le chœur et chanzeau. »

En retour, le sieur de la Jomère cède au prieur « cinq sols de cens et autres devoirs, » et s'oblige « à faire closre de bois de chesne, a barreaux tournez à ses despanz, dans le jour et feste de Toussainctz prochaine, ledict chœur et chanzeau, de telle hauteur que lesd. paroissiens puissent veoir au grand autel celebrer le divin service à travers lesdictz barreaux, à laquelle closture y aura deux petittes portes fermantes à clef et une cheze pour ledict curé, et en laquelle closture et banc ledict sieur de la Jomère pourra faire mettre et graver ses armes pour perpétuer sa mémoire. »

X. Barbier de Montault,
Historiographe du diocèse.

rouayal, etc., etc.; car c'est ainsi qu'on prononce, et non pas la *loâ*, le *roâ*, *troâ*.

» L'autorité de Malherbe n'a donc servi, en cette occasion, qu'à introduire une inconséquence. » (Génin, pages 164-166).

COMPTE-RENDU

DES SÉANCES DE LA COMMISSION ARCHÉOLOGIQUE.

Séance du 7 mars 1861.

Présidence de M. GODARD-FAULTRIER.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Parmi les ouvrages présentés, on remarque :

Un plan de l'ancienne abbaye de Saint-Maur;

Une copie de la carte du diocèse d'Angers, dressée en 1652, par Jean Le Loyer. Ce plan et cette carte donnés par M. J. Grelé, curé de Marcé;

Le volume de 1858-59 des Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest, à Poitiers;

Le huitième volume de la Société académique d'Angers;

Le tome cinq des Annales du Comité flamand de France;

Enfin un très curieux volume réimprimé dernièrement à Arras, et intitulé : Ambassade en Espagne et en Portugal, par Philippe de Caverel, religieux de Saint-Vaast.

M. Godard donne lecture d'une notice inédite sur notre évêque Jean de Rély.

M. l'abbé Barbier de Montault communique à la Commission plusieurs notes intéressantes sur la paroisse Saint-Pierre de Trelazé.

Ces deux travaux sont renvoyés au Comité de rédaction.

Puis la séance est levée.

Le Secrétaire de la Commission,

PAUL LACHÈSE.



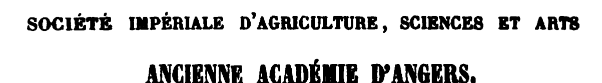

CONDITIONS DE L'ABONNEMENT.

Le *Répertoire Archéologique de l'Anjou* paraît le 1er de chaque mois, par livraisons chacune de deux feuilles d'impression.

Le prix de l'abonnement, pour les personnes ne faisant pas partie de la Commission Archéologique, est de 5 francs par an pour Angers et de 6 francs par la poste.

Les abonnements sont reçus chez tous les libraires du département.





SOCIÉTÉ IMPÉRIALE D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS

ANCIENNE ACADÉMIE D'ANGERS.

COMMISSION ARCHÉOLOGIQUE

DU DÉPARTEMENT

DE MAINE ET LOIRE

RÉPERTOIRE ARCHÉOLOGIQUE

DE L'ANJOU

Année 1861. — Mai.

ANGERS

IMPRIMERIE DE COSNIER ET LACHÈSE

Chaussée Saint-Pierre, 13

1861


MATHIEV CONTAREL
Cardinal du titre
St. Estienne
F. Stuerhelt fe.

COMMUNE DE MORANNES.

DROITS FÉODAUX DE L'ÉVÊQUE D'ANGERS. — SÉPULTURE MÉROVINGIENNE. — ÉGLISE SAINT-AUBIN. — GEORGES DU TRONCHAY. — LE CARDINAL MATHIEU COINTEREL. — FRANÇOIS GILBERT, SIEUR DE LA BROSSE.

Cette commune est située sur la rive gauche de la Sarthe, dans le canton du Durtal, arrondissement de Baugé. Elle renfermait en 1851, 2826 habitants. Bureau de poste à Châteauneuf.

Morannes au IXe siècle s'appelait en latin *villa Moredena* (1), au XIe *Morenna* (2) *Morena* (3). Ce bourg dépendait avant la révolution de l'archiprêtré de la Flèche, dans le grand archidiaconé (archidiaconé d'Angers).

L'évêque présentait et conférait la cure de Saint-Aubin de Morannes.

Le Pouillé du diocèse énumère un grand nombre de chapelles qui existaient autrefois sur la paroisse. Le curé de Morannes

(1) Charte de Charles-le-Chauve en 843 ou 844. Gall. Christ. 1re édit. t. II, p. 118.

(2) Cart. du Ronceray, charte de 1028, p. 4. Il y est fait mention d'une demeure de l'évêque d'Angers, *sedem episcopalem*.

(3) Ménage, Sablé, 1re partie, p. 98, charte vers 1047. Un dicton populaire, sans aucun fondement, fait venir Morannes de *mora ranarum*, séjour des grenouilles. Mora est un vieux mais fort mauvais mot latin.

se trouvait être l'un des quatre curés *officiers de la chambre épiscopale;* il était de droit aumônier de l'évêque d'Angers (1).

La terre et seigneurie du Buron, relevait du temporel de l'Evêché (2).

Nous lisons en outre ce qui suit dans un manuscrit que nous possédons, qui est un extrait de la *déclaration de l'évêque Claude de Rueil* 1640, folio 2, verso : « — Fiefs et seigneuries des ba-» ronnie et châtelenie de Gratecuisse et Morannes. — Droit de » haute, moyenne et basse justice; justice patibulaire suivant la » coutume; droit de créer sergent et notaire, droit de prévosté et » d'étalage aux jours de foires et d'assemblées, et de prendre trois » sous sur chacun vendant pain en détail; droit de sceau à con-» trats et de sen^ces^ (sentences); droit de mesure à blé et vin; droit » de four à ban; droit de créer bouchers; droit de ban à vendre » vin; doit de dixmes en plusieurs endroits de la paroisse de Mo-» rannes; droit de pontonnage à Morannes; droit de dixmes sur la » paroisse du Pé sur quoi est dû au curé de Grés 24 septiers et » 2 pipes de vin. » Tous ces droits que l'évêque d'Angers faisait exercer donnent une juste idée du gouvernement féodal et méritaient d'être ici consignés (3).

Nous ne connaissons aucun monument celtique ni romain sur la commune de Morannes, mais nous ne pouvons passer sous silence la découverte qui fut faite, vers 1849, d'une sépulture mé-

(1) Plan de l'histoire ecclésiastique d'Anjou, manuscr., p. 4, en ma possession.

(2) Extrait de la déclaration de Claude de Rueil, 1640, f° 3, verso.

(3) Morannes avait un logis féodal où se voyaient de curieux vitraux; à ce sujet M. l'abbé Barbier nous communique la note suivante : « M. le » maire de Durtal possède plusieurs vitraux de fabrique suisse (XVIIe siècle) » qui proviennent de la maison bâtie au Grignon, dans le bourg même de » Morannes, par Musard, secrétaire de l'évêque Henri Arnauld. Les per-» sonnages, représentés avec une grande perfection de dessin, sur ce mé-» daillon de forme ovale, sont: Sainte Marguerite, saint Martin, saint Ma-» thieu, saint Marc, saint Jean et saint Jacques Majeur. »

rovingienne, à la profondeur de soixante centimètres, en un lieu où l'on extrait du gravier, appelé *les Roches*, et situé à plus de 1100 mètres de l'église, c'est-à-dire en un endroit qui, de mémoire d'homme, n'a jamais servi de cimetière chrétien. Ce tombeau, en forme d'auge, de la classe de ceux appelés *non apparents*, se composait de pierres assez semblables au grès pour la couleur et la dureté; ces pierres n'étaient pas maçonnées. Le côté de la tête regardait le nord et celui des pieds le midi, position qu'il ne faut point perdre de vue, afin, dans la courte dissertation qui suit, de pouvoir l'opposer à l'orientation des sépultures chrétiennes, placées dans le plan du levant au couchant, la tête à l'ouest regardant l'orient.

Notre sépulture de Morannes renfermait les objets ci-après, qui ont été donnés au Musée des antiquités d'Angers, par M. Bellanger, fils, avocat : 1° un fragment de *fibule* en bronze; 2° une *aiguillette* de même métal, longue d'environ 14 centimètres; 3° une *perle de collier* en verre noir peu foncé; 4° une *autre perle de collier,* en façon d'anneau, orné d'un émail jaune et blanc ondé; 5° les fragments d'une *très mince plaque circulaire* d'environ 3 centimètres de diamètre, en cuivre ouvré, façon de rinceau; 6° *un reste d'agrafe en argent*, avec dessins, également forme de rinceau; divers objets d'argent dont je me rends difficilement compte; 7° une *médaille romaine* fruste de Dioclétien, moyen bronze, sur laquelle on lit au droit : IMP. DIOCLETIANVS P F AVG. tête à droite laurée, revers illisible; 8° une *boucle de ceinturon*, en fer autrefois damasquiné; 9° deux espèces de *pentures* aussi damasquinées, provenant d'une armure; on remarque encore, sous la rouille, de petits filets d'argent doré incrustés dans le fer.

Ce tombeau a été trouvé le seul de son espèce en pierres de grès, parmi d'autres sépultures d'ailleurs semblablement orientées du nord au midi, et appartenant aussi à la classe des tombeaux non apparents. Les sépultures voisines étaient les unes formées de quatre ardoises, les autres de tufs recouverts d'ardoises; plu-

sieurs de ces tombes semblaient avoir été destinées à recevoir trois cadavres, ajoutons que les sépultures en tufs se trouvaient scellées avec une sorte de ciment d'une assez grande dureté.

Mais je reviens au tombeau principal, à l'occasion duquel je dois maintenant présenter les motifs qui me le font ranger parmi les monuments mérovingiens.

Il va sans dire, tout d'abord, que la médaille de Dioclétien engagea naturellement quelques érudits à voir dans cette sépulture un tombeau gallo-romain. Pour moi, avant de me prononcer, je crus prudent de recourir à un examen plus sévère et fait à la loupe. Bien m'en prit, car je remarquai parfaitement, sous la rouille, des traces certaines de damasquinure. Cela étant, j'ouvris donc mes auteurs qui tous me confirmèrent dans mon opinion que ce monument devait appartenir à l'ère mérovingienne. En effet, M. de Saulcy, de Metz, s'exprime ainsi (1) : « Beaucoup de » tombeaux découverts aux environs de Metz, et regardés comme » gallo-romains, sont des tombeaux francs ou mérovingiens..... » Les ceinturons, les poignées d'épées, les agrafes *damasquinées* » avec soin, et l'existence à Trèves, d'un atelier de fabrication » d'armes franques *damasquinées*, font présumer que toutes éma- » naient de la même source. »

Des grains de collier en verre et en terre cuite, ornés d'émaux, ont été rencontrés dans des sépultures mérovingiennes du cimetière de Conlie (Sarthe); or, notre tombeau de Morannes nous a présenté de pareils grains de collier.

Analogie encore entre une boucle de ceinturon provenant de *Conlie* et le fragment de boucle trouvé dans la sépulture de Morannes; de même des fibules entr'elles. « La médaille seule de Dioclétien » embarrasserait s'il n'était pas acquis à la science que c'est de la » monnaie romaine, de l'or romain que Clovis aurait distribué à » Tours, quand il y fit son entrée sous la pourpre consulaire (2).

(1) *Cours d'antiquités*, 6e partie, p. 276, de Caumont.

(2) Congrès arch. de France, XIIIe session, p. 203.

» Le tombeau de Childéric, dit en outre M. Robert (1), ne renfer-
» mait que des monnaies romaines, » et il ajoute : « On doit même
» croire, si on s'en rapporte à Procope, que les Francs n'ont eu
» un coin monétaire qu'après l'an 536, c'est-à-dire lorsque la
» concession leur en eut été faite par l'empereur Justinien. » De plus, on a découvert des tombeaux francs qui contenaient des monnaies de *Constantin, de Gratien*, etc., etc. (2). M. de Caumont, de son côté, écrit quelque part (3) : « Nous savons qu'on
» a renfermé dans des sépultures mérovingiennes authentiques
» des médailles romaines. »

Ainsi donc, de ce que la sépulture de Morannes possédait un Dioclétien, il n'en faut pas conclure qu'elle est gallo-romaine, lors, au contraire, que d'autres caractères, les dessins *damasquinés*, par exemple, prouvent qu'elle est postérieure à cette époque. Ce tombeau évidemment fut celui d'un chef militaire, sans doute de race franque et non chrétien, comme paraît l'indiquer l'orientation du corps dans le plan du nord au sud; tandis que les sépultures chrétiennes sont généralement placées de l'*est* à l'*ouest,* les pieds au levant et la tête au couchant. Serait-ce trop s'avancer que d'assigner le milieu du ve siècle au tombeau de Morannes, c'est-à-dire ce laps de temps entre la fin du IVe siècle, qui clôt l'ère gallo-romaine, et la conversion de Clovis, qui ouvre en quelque sorte le VIe?

Depuis lors, les savants travaux de l'abbé Cochet nous ont affermi dans nos conjectures.

Passons à la description de l'église de St-Aubin de Morannes, telle qu'elle était avant une récente réparation (4). Clocher forme de cube percé de fenêtres ogivales du XIIIe siècle (5). Chœur carré

(1) *Ibidem*.

(2) Cours de M. de Caumont, 6e partie, p. 272-277.

(3) *Idem*, p. 278.

(4) Par suite de cette réparation, le maître-autel qui porte les armoiries d'Henri Arnauld, a été transporté dans le bas côté septentrional.

(5) Ce clocher renferme une cloche, sur laquelle on lit : « Je suis

en style Plantagenet, fin du XII[e] siècle; à droite et à gauche deux bras avec voûtes du XV[e] siècle. En avant du chœur, une travée également avec voûte du XV[e] siècle; autre travée au-devant de celle-ci avec voûte du XII[e] siècle; nef à berceau lambrissé. Le reste, sauf une porte du XII[e] siècle et une fenêtre romane, vers sud, ne mérite pas d'être décrit. Dans l'intérieur, on voit une belle copie de la descente de croix de Jouvenet, faite il y a quelques années, par M. Morain, peintre distingué, né à Morannes.

Une sotte tradition s'attache à cette église. On assure que certains habitants de Morannes, qualifiés de *jobs* (1), entreprirent un jour (jour que la chronique n'indique pas), de changer leur église de place, et qu'à cet effet, ils la lièrent à un câble de laine, qu'ils tirèrent intrépidement vers l'emplacement désigné. Le câble de s'allonger, et les jobs de dire : Courage, *çà vient*. Mais en vérité, Morannes devrait être à l'abri de ce ridicule, car cette paroisse donna naissance à d'éminents personnages, parmi lesquels nous citerons Georges du Tronchay, le cardinal Mathieu Cointerel, et François Gilbert, sieur de la Brosse.

Georges du Tronchay, sieur de Balladé, gentilhomme angevin, naquit l'an 1540; son père, Baptiste du Tronchay, était conseiller du roi au Mans. Georges reçut une très-belle éducation. Littérateur, poète, artiste, politique habile, numismate plus habile encore, il a laissé des œuvres inédites qui sans doute furent per-

» nommée Michelle Lorin, par l'illust[me] et reverend[me] Michel Poncet de » la Rivière, évêque d'Angers, con[er] du roy en tous ses conseils et seig[r] » de cette paroisse, et par Dame Louise Olympe de Beaumont d'Auti- » champ, veuve de M[re] Pierre Binet chev[er] seig[r] de Montifray.

» Messire Jacques Le Royer, curé de ce lieu, et Michel d'Andigné, » procureur de la fabrique. »

(Une rose et une gerbe).

L'église de Morannes possède les seules reliques de saint Aubin qui existent encore; elles furent données par l'évêque Claude de Rueil.

(1) A l'angle méridional de la nef de l'église, existe encore une fontaine dite des Jobs.

dues, et ne nous sont connues que par ce qu'en ont écrit Lacroix du Maine et Gilles Ménage. « C'estoit, dit le premier (dans sa » Bibliothèque, page 120), le plus entendu et le mieux versé en la » cognoissance des médailles et autres antiquités grecques ou » romaines que pas un de son siècle, et lequel les scavoit le mieux » peindre ou représenter à la main. Il avoit délibéré de faire l'ex- » plication des revers de toutes celles qu'il avoit, desquelles le » nombre estoit presque incroyable, ensemble des cornalines et » pierres gravées qui estoient en son cabinet. »

On évaluait de son temps, le médaillier qu'il possédait, à plus de vingt mille livres (1).

Dans une lettre en vers français qu'il écrivait à Pascal Robin du Fauz, et que Ménage nous a conservée (2), Georges exprimait ainsi ses goûts :

« Tantôt des dieux payens représenter je veux
» Les temples, les autels et leurs prêtres et leurs vœux,
» Leurs offrandes, leurs noms et leurs festes publiques,
» Et tantôt les portraits des médailles antiques. »

Il ne faut pas oublier que du Tronchay vivait au XVIe siècle, et que le haut goût des hommes de lettres, à cette époque, était fortement épicé de paganisme; c'était ce qu'on nommait *la Renaissance*.

Georges avait l'esprit étendu, capricieux et varié, il se peint lui-même en ces vers :

« . . . . Ayant entre les mains
» L'argument projeté de plusieurs beaux desseins;
» Si j'en veux prendre l'un, un autre s'y oppose;
» L'un me plaît pour un point, l'autre pour autre chose;
» Je reste cependant incertain en mon choix.
» Tantôt je veux ourdir un Clottaire françois;

(1) Ménage, Sablé, 2e partie, p. 77.
(2) *Idem*, p. 76.

» Tantôt je veux chanter les beautés de Climène ;
» Tantôt de vers plaintifs faire gémir la scène. »

Enfin ce passage de Lacroix du Maine (p. 120), achèvera de le faire connaître.

« Il a escrit plusieurs poèmes français et plusieurs livres en » prose, desquels c'est grand dommage qu'il ne les a fait impri- » mer, car c'estoit l'homme des mieux couchant par escrit, qui » fust en France, comme peuvent juger ceux qui ont veu de ses » compositions, et entre autres, *la Remonstrance des plaintes du* » *Tiers-Estat, du pays et conté du Maine, qui estoient les cahiers* » *pour les Estats de Blois*. Elle n'est encore imprimée, non plus » que *sa Grammaire française, ses Étymologies, proverbes* et autres » belles choses commencées par luy. »

Cet éloge n'est probablement pas sans quelqu'exagération, et pourrait bien trouver sa source dans l'intimité qui régnait entre du Tronchay et Lacroix du Maine. En effet, ce dernier s'exprime ainsi :

« Je seroy trop ingrat si je ne faisoy tres honorable mention » de celuy, lequel durant sa vie m'a tellement aymé qu'il n'avoit » pas un plus grand amy en ce monde, et auquel j'ai porté telle » amitié que je peux dire n'en avoir jamais eu de telle avecques » autres. »

De pareils sentiments sont fort louables, mais ne peuvent pas toujours être une parfaite garantie d'impartialité.

Georges du Tronchay mourut au Mans, le 20 août 1582, à l'âge de quarante-trois ans.

La vie du cardinal Cointerel n'est pas moins digne d'intérêt.

Le portrait de cet illustre personnage fut apporté de Rome par Nicolas Butier, son parent. Ce tableau se voyait en 1745 chez M. Belin de Beru, chanoine et archidiacre de l'église du Mans (1). C'est sans doute d'après cette représentation que la gravure placée au commencement de cette notice a été faite, par l'artiste

(1) Gilles Ménage, Sablé, 2e partie, p. 74. Le Mans, 1844.

F. Stuerhelt. Le Musée des antiquités en possède le cuivre, acquis à la vente du cabinet de M. T. Grille, en 1851.

Cette planche faisait partie de la collection dite de Claude Menard, historien au XVIIe siècle. Ce cuivre fut quelque temps entre les mains de M. Pocquet de Livonnière, autrefois professeur en droit à l'Université d'Angers. (Voir notices et recherches chronologiques, par M. Pierre Noguet, p. 2 d'un manuscrit appartenant à M. Allard, aujourd'hui vicaire de Maulévrier.)

Cointerel eut des armoiries qui, de même que son nom, subirent diverses modifications. Ménage les décrit de la sorte (1) :

« Il portait d'azur, au dragon volant d'or qui est Buoncom» pagno, écartelé d'argent, à la croix de gueules; c'est ainsi que » ses armes sont blasonnées dans Menard et dans Ciacconius. Dans » le livre de François Gilbert, *de la Perfection de la vie politique*, » elles sont d'azur, à la croix d'or, au chef d'argent, chargé d'un » dragon volant. Dans Frizon, elles sont d'argent, à la croix de » gueules. Dans son portrait apporté de Rome par Nicolas Butier, » son parent, elles sont de sable au 1er et dernier quartier, et de » sable à la croix d'argent au 2e et 3e. » Le blason qui est au bas de la gravure que nous donnons, présente au 2e et 3e, une croix de *vert* ou sinople.

Tout à l'heure, je disais que son nom avait subi plusieurs modifications. En effet, Ménage l'appelle *Cointerel;* François Gilbert, le cardinal *Dossat*, et notre gravure, *Contarel;* le P. Hilarion de la Coste, *Cointereau;* le sieur Pierre Noguet, *dans ses Notices et Recherches chronologiques* inédites, le nomme *Contaret;* d'autres, en latinisant son nom, écrivent *Contarellus*, *Contarelli, Contarello*, selon l'exigence des cas.

Une famille Allard, à laquelle appartient M. Allard, vicaire de Maulévrier, se prétend, à juste titre, alliée au célèbre cardinal Mathieu Cointerel, par le mariage, en date du 19 juillet 1573 (2),

(1) *Idem*, p. 73 et 74.

(2) Selon Ménage, le 10 juillet. Sablé, 2e partie, p. 67.

d'un sieur Guillaume Allard, notaire royal et arpenteur, avec Madeleine Contaret, nièce propre du cardinal.

Ces préliminaires établis, il nous faut passer à l'histoire de sa vie.

Matthieu Cointerel est-il né à Morannes? telle est la question que l'on est en droit de se poser en présence de la divergence des auteurs.

Claude Ménard affirme qu'il y naquit, et c'est également l'opinion de Frizon dans la *Gallia purpurata*. Le P. Hilarion de la Coste prétend qu'il était Manceau; Corvaisier et Blondeau lui donnent Sablé pour patrie; Ménage est de cet avis (1). Le jésuite François Remond le fait naître au Mans. Ce qui est certain, c'est qu'il existait autrefois à Sablé une famille de Cointreau; ce qui ne l'est pas moins, c'est qu'il y avait aussi une branche de la famille de Cointerel à Morannes (2).

Assurément un acte de naissance en bonne forme serait préférable à toutes les dissertations faites à ce sujet, mais il est encore à trouver. Jusqu'à preuve contraire, nous ne nous sentons pas le moins du monde soucieux de céder au Maine l'un de nos plus éminents personnages.

Quoi qu'il en soit, Matthieu Cointerel naquit en 1519. Son père, serrurier ou maréchal ferrant, *fabro, ferrario,* se nommait Hilaire Cointerel, et sa mère Guyonne Vivan (*Guidona Vivan*, *Vivania*) (3).

Il paraît bien qu'ils jouissaient d'une certaine aisance, puisqu'ils envoyèrent leur fils aux écoles d'Angers, « à quibus grandior in gymnasium Andegavense missus est. » (Frizon, *Gall. purpur.*)

Sa précoce intelligence lui fit obtenir en cette ville une bourse au collége de Bué ou de Bueil, fondé par Grégoire Langlais, évêque de Séez, en 1407. Ce collége ou plutôt ce pensionnat (car les

(1) Sablé, 2e partie, p. 66.

(2) Sablé, 2e partie, p. 67.

(3) Ménard; Frizon,

jeunes gens qui s'y trouvaient admis ne pouvaient guère se dispenser de suivre les cours de l'Université), était situé rue de la Roë, et réservé spécialement à quelques étudiants en droit et en nombre limité du bas Maine et du diocèse de Séez, sans exclusion cependant des Angevins qui même devaient y être préférés (1).

Après que Cointerel eut achevé ses études de droit en notre ville, il entra dans le cabinet d'un avocat d'Angers, son parent, afin de s'y livrer à la pratique des affaires. Cette parenté, ainsi que plus tard le mariage de sa nièce avec un notaire royal, indiquent que sa famille sortie des humbles rangs de la société, s'élevait peu à peu à un plus haut degré; c'est de la sorte que se formait la bourgeoisie de nos villes; preuve évidente que l'ancien ordre de choses ne s'opposait pas, comme on l'a dit trop souvent, à l'élévation des familles. Combien de temps Matthieu Cointerel travailla-t-il chez son patron? nous l'ignorons; nous savons seulement qu'il en sortit par suite de désordres de jeunesse qu'il commit un jour dans la maison de campagne de son parent. Appréhendant sa colère (heureuse faute suivie d'un prompt repentir), il s'échappe d'Angers et se dirige vers Rome où il subsista d'abord des produits de sa très belle écriture; ennuyé du métier, il reprit ses études de droit à Bologne; « en ce temps, la jurisprudence était fort considérée et » particulièrement à la cour romaine où l'on donnait aux juris- » consultes les premiers emplois ecclésiastiques (2). »

Cointerel fit de remarquables progrès dans cette étude, et principalement en droit canon; son professeur, André de Bovi, appréciant le mérite et la probité de notre Angevin, se l'attacha, le conduisit à Rome et le confia aux soins de Hugues Buoncompagno qui plus tard devint cardinal et enfin pape sous le nom de Grégoire XIII.

Buoncompagno avait déjà des dignités considérables lorsqu'il

(1) Péan, p. 206.
(2) Ménage, Sablé, 2e partie, p. 69.

reçut Cointerel dans sa *domesticité;* aussi put-il faciliter son avancement sous les papes Paul IV, Pie IV et saint Pie V.

En effet, Cointerel fut sous Paul IV secrétaire des brefs, sous Pie IV, référendaire, et plus tard choisi par Pie V, clairvoyant appréciateur du mérite, pour être conseiller de son neveu maternel, Michel Bonelli, dit le cardinal Alexandrin dans ses Légations d'Espagne, de Portugal et de France.

A la mort de Pie V, Hugues Buoncompagno devenu Grégoire XIII (1572) n'oublia point son protégé et le fit *dataire* (1) à la place du cardinal Antoine Massei.

Le dataire faisant partie de la famille pontificale (*famiglia pontifizia*) a droit en cette qualité d'ajouter les armoiries du pape aux siennes propres, soit en *écartelé*, soit en *chef,* soit en *coupé.* C'est

(1) Le *dataire* a pris son nom de sa fonction principale qui est de marquer les *dates*, *datare*, mot d'une latinité barbare, d'où *datarius*, dataire, et *dataria*, daterie, ainsi que l'explique le cardinal de Luca, *Relatio curiæ romanæ*:

« Aujourd'hui les attributions de la daterie comprennent deux choses : les matières bénéficiales et les dispenses de mariage.

» Pour ce qui est des bénéfices, la daterie accepte les résignations conditionnelles de bénéfices, accorde les coadjutories avec future succession, nomme aux bénéfices non consistoriaux et réservés au Saint-Siége, accorde des pensions ecclésiastiques de toutes sortes.

» C'est la daterie qui depuis la réforme de la sacrée pénitencerie par Pie IV et saint Pie V, accorde et expédie les dispenses des empêchements publics du mariage. Si l'empêchement est occulte ou s'il s'agit d'une personne pauvre, qui ne saurait payer la componende qu'exige la daterie pour les empêchements publics, c'est à la sacrée pénitencerie qu'il faut s'adresser.

» Lorsque l'emploi de dataire est rempli par un cardinal (comme c'est l'usage constant depuis longtemps), ce cardinal prend le titre de *pro-datarius*, pro-dataire, et non pas de dataire, lequel est réservé pour la circonstance où cet emploi est conféré à un simple prélat. »

L'abbé Strembs. *Traité des peines ecclésiastiques, de l'appel et des congrégations romaines*, p. 620, 621.

ce que fait encore de nos jours le majordome de Sa Sainteté (1).

Nul doute que ce ne soit depuis l'avénement de Buoncompagno au trône pontifical, que Cointerel joignit à ses armoiries le dragon volant d'or du blason de Grégoire XIII. Enfin il fut nommé cardinal du titre de Saint-Etienne *in monte Cœlio* en 1583. Il n'en remplit pas longtemps les fonctions, car il mourut à Rome le 28 novembre 1585, à l'âge de soixante-six ans. Le jésuite François Rémond, natif de Dijon, lui fit une oraison funèbre en très beau latin qu'il récita en 1586 à Rome en présence des cardinaux, et que l'on trouve imprimée dans la seconde partie de l'histoire de Sablé de Gilles Ménage, pages 66, 69, 70, etc., etc.

Cointerel avait été abbé de l'abbaye du Mont-Saint-Martin, au diocèse de Cambray, prieur de Huillé près de Durtal et aumônier du roi.

Pendant qu'il était dataire, il s'occupa de faire un recueil *de toutes les minutes des dispenses accordées de son temps par Grégoire XIII, relatives à des cas extraordinaires.* Le cardinal Dossat cite avec éloge ce recueil dans une de ses lettres à M. de Villeroi, secrétaire d'Etat. Qu'est devenu ce recueil ?

Gilles Ménage nous apprend qu'il a reçu d'une demoiselle du Genetay, fille de Nicolas Butier, dont nous avons précédemment parlé, communication de mémoires concernant la vie de notre cardinal. Ces mémoires existent-ils encore?

Cointerel n'était pas seulement un jurisconsulte éminent, mais c'était encore un homme de goût, ainsi que le prouve son inaltérable amitié avec *le prince des poètes italiens*, avec le Tasse. On doit compter aussi René Choppin, l'auteur du *savant commentaire sur les coutumes d'Anjou*, parmi les amis de Cointerel qui ne laissa pas de lui être très utile, en lui donnant asile à Rome dans sa propre maison, et en l'initiant à la science politique (2).

Son élévation ne lui fit point oublier l'Anjou; il voulut y avoir

(1) Renseignements de M. l'abbé Barbier de Montault.

(2) Vie de Pierre Ayrault, traduite par Blordier-Langlois, p. 45.

son petit coin de terre; en conséquence, le 16 mars 1576, il fit acheter de Messire Claude de la Jaille, chevalier de l'Ordre du Roi, moyennant douze mille livres, devant Michel Hardy, notaire royal à Angers, la terre d'Avrillé sise en Anjou, dans la paroisse de Saint-Jean-des-Mauvrets, où l'on ne dit point qu'il ait chanté ce joli vers de Joachim du Bellay :

Plus (me plaist) mon Loyre gaulois que le Tybre latin.

Cointerel, en effet, ne paraît pas avoir habité cette terre d'Avrillé même quelque temps; il avait fait de Rome sa demeure permanente, mais en souvenir de la France il contribua largement de ses deniers (1) à la construction de l'église de *Saint-Louis-des-Français* achevée vers l'an 1585. Il y fut inhumé en avant de la chapelle Saint-Matthieu qu'il avait fait bâtir en l'honneur de son patron. Cette chapelle existe encore, comme aussi cette inscription que nous avons recueillie sur les lieux, en 1856 :

D. O. M.
MATHEO. CONTARELLO
TIT. S. STEPHANI
S. R. E. PRESB. CARD.
HVJVS. SACELLI FVNDATORI
VIRGILIVS. CRESCENTIVS
EX. TEST. HÆRES. POS.
M. D. X. C.

(1) Nous lisons dans une notice de M l'abbé Barbier de Montault intitulée : *Etat de l'église nationale de Saint-Louis-des-Français à Rome au* XVIIe *siècle*, ce qui suit :

« L'église de Saint-Louis était achevée à l'intérieur, l'argent manquait pour commencer et conduire à fin la façade : le cardinal dataire (Cointerel ou Contarel comme les Italiens l'appellent) s'obligea à fournir aux dépenses de cette construction, et il tint noblement parole. De plus il fit cadeau d'une somme élevée pour subvenir à l'ornementation des nefs et de la tribune, acheta des vases et des ornements sacerdotaux, enfin commanda les marbres et les tableaux de la chapelle où il voulait être inhumé. » (Page 15. Poitiers, Dupré 1855.)

Le Virgilio Crescentio, auteur de cet épitaphe et légataire de notre cardinal, était un gentilhomme romain des plus anciennes familles et descendant sans doute de ce Crescentius qui, dans le XI[e] siècle, après avoir usurpé plusieurs terres du patrimoine de Saint-Pierre, aurait été contraint de les restituer, au rapport de Bourdigné, par l'intervention armée du comte d'Anjou Foulque Nerra (1).

Quoi qu'il en soit, Virgilio Crescentio ne marcha pas sur les traces de son aïeul, car il était homme juste et se montra fidèle exécuteur des intentions de Cointerel. En cela il fut aidé par François Cointerel, neveu du cardinal. Ce François Cointerel, frère de Madelaine Cointerel, épouse de Guillaume Allard, cités plus haut, avait suivi son oncle, était devenu secrétaire apostolique, et mourut à Rome en 1625, léguant tous ses biens à *l'hôpital de la Sainte-Trinité des Pèlerins*, qui lui dédia l'inscription suivante relevée et à nous communiquée par M. l'abbé Barbier de Montault :

Inscription commémorative, encadrée de marbres et de reliefs sculptés, dans le réfectoire de la Trinité-des-Pèlerins, à Rome.

Ecusson, surmonté d'un casque à lambrequins :
d'argent à la croix de gueules.

D. O. M
FRANCISCO. CONTARELLO. NOBILI GALLO. CIVI-ROMANO
MATTÆI. CARDINALIS. CONTARELLI . NEPOTI
SODALITAS. SANCTISSIMÆ . TRINITATIS (2)
EX. ASSE. ABSQVE. VLLO. ONERE. HÆRES
IN. OCVLIS. CONFLUENTIVM. AD. VRBEM. VNDIQVE. POPVLORVM
HOMINI. OB. BENEFICENTIÆ. AMPLITVDINEM
DE. VNIVERSIS. NATIONIBVS. OPTIME. MERITO
GRATI. ANIMI. MONVMENTVM. POSVIT
ANNO. IVBILEI. M. D. C. XXV.

(1) D'Angers au Bosphore, p. 520.

(2) La confrérie attachée au service de l'église et de l'hospice de la Trinité-des-Pèlerins.

Un autre neveu du cardinal Cointerel mérite une mention spéciale, je veux parler de François Gilbert, sieur de la Brosse en Morannes, fils d'un Gilbert de Morannes et d'une sœur ou d'une cousine du cardinal. Ce François Gilbert dédia respectueusement à son oncle, sa traduction française du livre italien de Paul Paruta, intitulé : *De la perfection de la vie politique; Perfecti politici documenta*. Cette traduction fut imprimée à Paris in-4° en 1582, selon Ménage, en 1583 d'après Lacroix du Maine, qui en cela fait erreur. Quoi qu'il en soit, cet ouvrage sortit des presses de Nicolas Chesneau, célèbre imprimeur de Paris, né en Anjou au bourg de Cheffes. François Gilbert est auteur d'autres travaux : c'est ainsi qu'il traduisit, selon Ménard, *Documenta vitæ et mortis* (*de italico*) Antonii Lucæ, Parisiis 1580; *Meditationes sancti Bonaventuræ in passionem dominicam*, Parisiis 1580; *Praxim spiritualem mulieribus Deo devotis*, Parisiis 1589, etc., etc. Revenons à Matthieu Cointerel pour dire que les auteurs suivants en ont parlé :

1° Gilles Ménage, *seconde partie de l'histoire de Sablé;*

2° Claude Ménard;

3° Frizon, *Gallia purpurata;*

4° Le P. Hilarion de la Coste de l'ordre des Minimes, *Vie du père Marsenne*, du même ordre;

5° Corvaisier, *Histoire des évêques du Mans;*

6° Blondeau, *Vie des hommes illustres du Maine;*

7° François Remond, jésuite, *Oraison funèbre de Cointerel;*

8° Azpilcueta, dit communément Martin Navarre;

9° Ciacconius;

10° François Gilbert;

11° Barbier de Montault, *Notice sur l'état de l'église de Saint-Louis-des-Français à Rome*, au XVIIe siècle, Poitiers, Dupré 1855; puis d'autres qu'il serait trop long d'énumérer ici.

En se souvenant de Georges du Tronchay, de Matthieu Cointerel et de François Gilbert, on peut assurément dire de Morannes: Vous êtes petite entre les villes, mais de plus grandes furent moins favorisées.

V. GODARD-FAULTRIER.

Cette notice était achevée, lorsque deux documents dignes d'intérêt nous furent adressés, l'un par M. l'abbé Chevallier, relatif au décès et à l'inhumation de Guillaume Le Maire à Morannes en 1314; l'autre communiqué par M. l'abbé Barbier, concernant la première supérieure de l'Hôtel-Dieu de la même ville.

Les voici : 1° Guillaume Le Maire, évêque d'Angers : « Sepultus » *vulgo creditur* in cœmeterio ecclesiæ parochialis de Morenna... » cujus toparchia ad episcopos andegavenses pertinet, ubi effigies » tumbæ lapideæ impressa episcopum vestibus pontificalibus in- » dutum referens adhuc ex parte visitur » (Stat. synod. p. 79). Qu'est devenue cette tombe?

2° L'autre document consiste dans la copie d'une inscription qui existe encore à la chapelle de l'Hôtel-Dieu de Morannes :

« Cy repose

» le corps de d^{elle} Renée Barbe Dupont 1re supérieure à cet Hôtel- » Dieu, décédée le 22 aoust 1767, âgée de 78 ans. Etant encore » jeune elle a vénéré la sagesse qui a fleuri dans elle comme un rai- » sin mûr avant le temps : prévenue de ce don, elle s'est rendue un » modèle de piété, d'humilité, de douceur, de modestie, de paix, » de patience. A ces vertus, elle joignait une vie austère, châtiant » son corps innocent par des jeûnes fréquents et rigoureux ou par » des repas plus rebutants que l'abstinence même, prenant sur la » dure un repos plus *fatiguant* (sic) que le travail. Sa charité la » rendit avare pour elle-même et prodigue envers les pauvres » qu'elle assistait sans cesse et de toute façon. Elle était l'œil de » l'aveugle, le pied du boiteux, la tutrice de l'orphelin, la conso- » latrice de la veuve, la ressource générale des malheureux.

» Cette chapelle (de l'Hôtel-Dieu) lui doit sa décoration, la » maison son bien-être, elle en a été l'appui pendant sa vie, y a » fait des dons considérables qu'elle a étendus jusqu'après sa » mort qui sans doute a été précieuse devant Dieu. Prions néan- » moins pour cette insigne bienfaitrice.

» Requiescat in pace. »

Cet hôpital porte les dates de 1730 et 1744. V. G.-F.

BRÉVIAIRE MANUSCRIT

DE L'ABBAYE

DE SAINT-FLORENT-LÈS-SAUMUR.

La bibliothèque publique de la ville de Saumur possède un petit bréviaire manuscrit, qui a appartenu à l'abbaye bénédictine et royale de Saint-Florent-le-Jeune. Ecrit sur vélin, en minuscule gothique et à doubles colonnes, de format in-12 carré, ce bréviaire compte 486 folios. Je ne crois pas exagérer son antiquité en l'attribuant au commencement du XVe siècle. La reliure plus récente ne date que du XVIe. Elle est en parchemin, dorée au petit fer, et porte sur ses plats ces capitales romaines qui indiquent le nom du propriétaire du livre, Frère Amon Ferrori, sous-prieur de l'abbaye:

FR HAMONIVS	SVB PRIOR
FERRORI	SANCTI FLORENCII
	SALMVRIENSIS

Ce bréviaire, composé suivant la forme monastique, comprend trois parties : le Psautier, le propre du temps, *Temporale*, et le propre des saints, *Sanctorale*.

Chaque office se distingue des autres par son titre rouge, et s'élucide par des rubriques en lettres noires soulignées de rouge.

Le Psautier contient les psaumes de David, non répartis par

offices. C'était au frère bénédictin à connaître la manière de s'en servir, et à y chercher pour l'office du jour ceux dont il avait besoin (1), au cas où sa mémoire lui faisait défaut.

Suivent les litanies des saints. La liste des confesseurs y est longue : je ne mentionne ici que ceux dont le culte était au moyen âge répandu en Anjou. S. Florent est à la tête et passe avant son maître S. Martin, qui est au second rang. Puis viennent successivement : S. Sylvestre, S. Martial, S. Hilaire, S. Grégoire, S. Maurille, S. Aubin, S. Nicolas, S. Julien, S. Ambroise, S. Augustin, S. Germain, S. Gatien, S. Samson, S. Melaine, S. Gondon (*Gundulphus*), S. Allyre, évêque de Clermont (*Illidus*), S. Antoine, S. Jérôme, S. Benoît, S. Maur, S. Méen, S. Judicaël, S. Gilles, S. Cybard, S. Louant, S. Mauron, S. Robert, S. Clémentin, S. Léonard, S. Louis, S. Yves, S. Hermeland et S. Macaire (2).

(1) « Ceux qui ouvrent quelque ancien bréviaire, imprimé soit pour Rome, soit pour quelqu'une de nos églises de France toutes réglées d'après l'ordre romain, pourraient penser au premier coup d'œil que l'ancienne distribution s'écartait davantage de celle que nous avons aujourd'hui. On y trouve en effet par exemple les psaumes 4 et 5, qui n'appartiennent pas aux matines du dimanche, imprimés à leur rang au milieu des dix-huit autres qui composent ces matines, de telle sorte qu'on croirait d'abord que cet office comprend vingt psaumes, c'est-à-dire tous ceux qui vont de 1 à 20..... C'est que dans ces premières éditions on imprimait tout le psautier dans l'ordre où il met les psaumes. C'est à peu près l'ordre de récitation du bréviaire romain pour matines et vêpres..... En réalité c'était simplement une disposition typographique différente de celle que nous employons maintenant, et on récitait les psaumes selon la distribution que nous avons encore..... Quand on a imprimé les premiers bréviaires on s'est réglé sur cet usage ancien des églises... : c'était d'avoir simplement un manuscrit du psautier avec une table qui fixait la distribution des psaumes. »

Mgr de Conny. *Recherches sur l'abolition de la liturgie antique dans l'église de Lyon*. Lyon, 1859, p. 99 et suiv.

(2) Guillaume de Chanac légua, au XIVe siècle, à son abbaye de Saint-

S. Florian et S. Eutrope sont inscrits parmi les martyrs, et Ste Radegonde parmi les vierges.

Ces litanies n'ont d'autre valeur actuellement que celle de monument historique, car la S. Congrégation des Rites s'est prononcée plusieurs fois formellement pour l'exclusion des saints locaux des litanies romaines (1).

Les reliques étaient nombreuses dans l'église abbatiale. Dom Huynes, qui les énumère, signale les corps de S. Florent, de S. Méen, de S. Judicaël, de S. Macaire, les chefs de S. Paul (2), et de S. Martin de Vertou, et quelques os de ce saint abbé (3).

Florent-lès-Saumur, le corps de S. Macaire, évêque de Jérusalem, martyr. Dom Huynes. *Histoire mss. de l'abbaye de Saint-Florent*, p. 287.

(1) « In litaniis non posse apponi alios sanctos, præter ipsos descriptos in litaniis. » *S. R. C. Decretum* 8 *mart.* 1631.

(2) « Et nous ne devons passer sous silence le grand trésor que les moynes de S. Florent eurent de S. Paul evesque de la petitte Bretaigne, sçavoir son chef; lequel au temps des susdits troubles (xe siècle) fut gardé en un buffet en la ville de Nantes assez indécemment, mais non sans circonspection. De la vérité duquel le prince des Thoüarcins et Nantais voullant estre esclaircis par le conseil des cœnobites de saint Florent le mist par trois fois dans un feu de lin et de sarment, d'où le retirant sans aucune lésion, il le fit porter en l'église Saint Florent-le-Vieil.... On n'en fait plus maintenant l'office (autrefois à trois, puis à six leçons) et on ne sçait là où est son chef. Les martyrologes de cette abbaye disent le douzième de mars : « Quarto idus martii, in Britannia minori, pago Agnensi et Lenensi, Natali Sancti Pauli Episcopi, cujus vita magnis miraculis extitit gloriosa. » D. Huynes. p. 84.

(3) « Le 14 février 1665, le R. P. D. Joachim Le Comtat visiteur ouvrit la châsse (qu'on appelle la châsse S. Florent) qui est sur le petit autel qui lui est dédié. On trouva dedans le chef de S. Martin de Vertou, qui est tout entier, avec deux billets, l'un ancien sans datte, l'autre datté de l'année 1661. De plus on trouva dans cette même châsse plusieurs ossemens entr'autres quatre os des bras et jambes et deux omoplates, le tout fort entier — on croit que ces six ossemens sont de S. Florent. Il

Il n'est pas étonnant que parmi les suffrages, dont à certains jours et à certains offices on honore les saints, S. Florent et les saintes reliques aient chacun un suffrage propre. Je cite textuellement l'oraison du suffrage des reliques, *de reliquiis.*

n'y a point de billets. J'ay soussigné étois present à lad. ouverture et ay veu tout ce que dessus.

» Signé : Frère PIERRE LE DUC sous-prieur. »

D. HUYN. p. 555-556.

« Le 1er decemb. 1692, lad. châsse fut ouverte dans l'acte de visite, à dessein de scavoir si veritablement le chef de S. Martin de Vertou étoit dans lad. châsse pour voir s'il y auroit moyen de satifé. la devotion de nos pères de S. Martin de Vertou qui veulent demander quelques reliques de leur S. patron, à l'ouverture de laquelle châsse étoit le R. P. D. Jean François Morin, visiteur; R. P. D. Philipes Rousseau, prieur; D. Jean Bte Gaston Saurat, secretaire; D. Paul Collinet; D. Pierre Martin, et D. René Diamy, où ont été trouvez les mêmes ossemens spécifiez de l'autre part, au lieu que nous n'y avons pas remarqué deux omoplates, mais seullement un gros os de vertèbres. En foy de quoy j'ay fait et dressé ce présent acte pour servir de mémoire à nos successeurs, les jour et an que dessus. Lequel acte est signé de tous les sus-nommés. »

D. HUYN. p. 556-557.

« Le 16. mars 1693., en conséquence de la permission concédée par le R. Evêq. d'Angers en datte du 8 février de la présente année, signée Michel E. d'Angers, et plus bas Belot, a été fait ouverture de la châsse susd., d'où l'on auroit tiré le chef de St Martin et on auroit réservé portion de deux os pariétaux et des deux os pétreux, qui ont été remis dans lad. châsse, pour ledit chef être envoyé à S. Martin de Vertou, ce qui n'auroit été exécuté que le 19. avril ensuivant, à cause des difficultez que Me Pierre Jaunay, sénéchal de l'abbaye fit au transport de lad. relique, laquelle fut mise entre les mains de R. P. D. Jean Blusson, prieur claustral de S. Martin de Vertou. En foy de quoy, j'ai dressé le présent mémoire comme présent à lad. ouverture des Reliques de S. Martin de Vertou, conformément à l'acte capitulaire du 16. mars de la présente année 1698.

» Signé COLLINET. » D. HUYN. p. 157-158

Propiciare, quesumus, Domine, nobis famulis tuis per sanctorum tuorum, quorum reliquie in presenti continentur ecclesia, merita gloriosa, ut eorum pia intercessione ab omnibus semper protegamur adversis. Per.

Le *Propre du temps* commence à l'Avent qui ouvre, dans tous les Bréviaires, l'année liturgique. L'office y est distribué conformément aux usages monastiques, déterminés, dès le VI[e] siècle, par la règle de S. Benoît : ainsi douze leçons et douze répons aux Matines, quatre psaumes et un répons bref avant l'hymne à Laudes et à Vêpres, enfin l'Evangile commenté avec verset sacerdotal et oraison avant la fin du troisième nocturne, allongé d'une Prose rimée, *Prosa*, entre le dernier répons et l'Evangile des Matines.

La première lamentation des Ténèbres du Jeudi Saint débute par cette introduction historique, que l'on trouve, au siècle dernier, dans la liturgie poitevine, inaugurée par Mgr Beaupoil de Saint-Aulaire.

Et factum est postquam in captivitatem redactus est Israel et Iherusalem destructa est, sedit Ieremias flens et plangens lamentationem hanc in Iherusalem et dixit : Quomodo.....

Les dimanches après la Pentecôte tirent leur dénomination du premier mot du livre lu aux leçons ; le second, le troisième et le quatrième se nomment *Dominica* II, III, IV *Adaperiat,* et le premier *Dominica* I *Vidi Deum.*

Le Propre des saints a des offices propres pour S. Maur, la Purification, S. Lezin, S. Aubin, S. Robert (d'Auvergne), S. Hermeland, abbé, S. Eutrope (1), de Saintes, qui, suivant sa légende, aurait été témoin de la multiplication des pains faite par N. S. ; la translation du corps de S. Florent (2 mai), S. Florian, S. Yves, S. Di-

(1) Hélie, 28[e] abbé de S. Florent, « l'an mil trois cent trente huit, le dernier jour d'avril, ordonna avec son chapitre, que dors en avant on feroit l'office de S. Eutrope en cette abbaye à douze leçons pour le salut de son âme et de ses père et mère, assignant quelques rentes temporelles à ce sujet. » D. HUYNES, p. 265.

dier, S. Gondon (1), S. Méen, S. Cybard, confesseur, S. Samson, évêque, Ste Radégonde, l'Assomption, dont l'hymne de Vêpres est l'*O quam glorifica luce coruscas* du Parisien, S. Maxime ou S. Mesme (de Chinon), S. Philbert, S. Symphorien, S. Mansuet, confesseur, S. Euverte, évêque d'Orléans (*Evurcii episcopi*) (2), S. Maurille, S. Lidoire, S. Lambert (8 leçons), S. Florent, S. Maurice, S. Ferme (3), martyr (*Fremerii*), S. Paul, évêque, S. Venance (de Bourges), abbé, S. Gérald (d'Aurillac), confesseur, S. Calixte, la dédicace de l'église abbatiale, l'apparition de S. Michel, archange, sur le mont *Tumba*, S. Martin de Vertou, S. Front (de Périgueux), S. Melaine, S. Léonard, S. Louant

(1) Dom Huynes nous apprend qu'on l'invoquait pour la guérison de la fièvre. *Histoire mss. de S. Florent*, p. 148.

(2) « L'églize et paroisse de Tourmentines, ou y a prieur et vicaire perpétuel est scitué en la chastellenie de la Foresterie, assise en la baronnie de Maulévrier, au duché d'Anjou et diocèse de Maillezais..... L'église est dédiée en l'honneur de Saint Euvert, et l'an mille quatre cens quatre vingt (selon le calcul gallican), indiction troisième, le troisième janvier, sur les dix heures du matin, l'an dixieme du pontificat de Xiste quatrième, vénérable père en Jésus-Christ, Pierre, par la grâce de Dieu, abbé de Saint Euvert d'Orléans, ordre de S. Augustin, du consentement et en présence de ses religieux, faisant apporter sur le grand autel du même monastère, un certain vase d'yvoire et en tira trois dents qu'iceluy et ses religieux asseurèrent estre du glorieux confesseur Saint Euvert. Après quoy l'abbé en prit une laquelle il enveloppa en un voile rouge, puis en mit un de lin par dessus, le scellant de son anneau pontifical, et ainsi la bailla à noble homme André de Guiaucheault, natif d'icelle paroisse de Tourmentines, qui promist par son serment d'apporter cette relique en l'église de sa paroisse, afin que le glorieux confesseur Euvert y fust honoré avec plus grande vénération, promettant de la faire enchasser bien richement, ce qui fut fait. » D. HUYNES, p. 337 verso.

(3) Le prieuré de S. Ferme au diocèse de Bazas, fut uni à l'abbaye de S. Florent, en 1080. — La fête de S. Ferme se célébrait le 3 octobre. D. HUYN., fos 156, 157.

(*S. Louancii*) (1), S. Saturnin, que sa légende fait vivre sous Dèce, S. Maximin, S. Judicaël, et S. Thomas, apôtre.

J'emprunte à l'office de S. Maur, abbé, le trait suivant rapporté dans une des antiennes de Laudes : *Sanctus Domini Maurus ait ad debilem : In nomine sancte Trinitatis sta sanus, super pedes tuos rectus* (2).

La Purification conserve son nom grec, *Ypapanti Domini*. La Prose de Matines est l'*Inviolata*, avec quelques variantes.

L'office de S. Gondon est à sept leçons, extraites d'un panégyrique du saint.

Dans beaucoup de paroisses de l'Anjou il existe une grande dévotion à S. Fort. Grandet en parle dans ses manuscrits et la réfère, non à S. Fort, qui ne serait qu'un nom supposé, mais au Sauveur, ou à un S. Guinefort, qui n'est guère connu.

Voici textuellement la note de Grandet et la lettre qui l'a motivée.

(1) L'oratoire de S. Loant, à Chinon, fut donné à S. Florent, en 973. Son corps, levé de terre, dominait le grand autel, dans l'église du monastère, *abbatiola*. Sa fête se célébrait le 6 novembre, et son office était du commun d'un confesseur non pontife. D. HUYN., f° 78.

(2) Voici deux répons et deux antiennes de cet office :

« ℟. Vir beatissimus ad celum oculos erigens dixit : Domine, ihesu xpiste, ostende etiam nunc quod et nos servi tui apostolorum fidem habentes in te et in tuis verbis unum te Deum in trinitate perfecta credimus et adoramus. ℣. Et hec dicens stollam de sancto suo collo protullit et super capud infirmi posuit. »

« ℟. Assiduis beatissimus Maurus Dominum exorabat gemitibus ut animam deffuncto reddere dignaretur. Ad honorem et laudem nominis sui. ℣. Cumque pro eo sacrificium precepisset offerri, precibus sancti sui annuncians Dominus illico eum suscitare dignatus est.

» Ant. Habitatores autem loci videntes tale miraculum (guérison d'un aveugle) per beatum celebratum Maurum deprecabuntur eum ut benedictionem illis daret.

» Ant. Tunc votis eorum applaudens dixit : Benedicat vobis Dominus Deus vester qui habitat in Syon. »

« Je prie Monsieur Mauxion de demander à Monsieur Grandet ce que c'est que S. For, duquel nous avons une image dans notre église, s'il est martyr, confesseur, pontife ou non pontife. On nous a dit qu'il y avoit dévotion à Saint-Mainbœuf de S. For et Guinefor, il y a même une chapelle au chasteau de Durestal fondée de S. For, ce que les prêtres de ces villes ne connoissent pas mieux que nous. Je prie encor une fois Monsieur Mauxion de m'en envoyer la réponce et de faire mes excuses à Monsieur Grandet si je luy donne cette peine et de luy marquer que quoyque je n'aie pas l'honneur de le connoistre, je suis son très-humble serviteur.

» LIONNET, p. j. vicaire au Pé. »

« On croit à Saint-Mainbœuf que S. Guinefort, en latin *Guinafortus*, était évêque d'Orléans. Cependant il ne se trouve point dans le catalogue des évêques d'Orléans, dont Monsieur Guyon a fait l'histoire en latin, aucun évêque d'Orléans de ce nom. On révère à Bourges le lendemain de la S. Mathias, c'est-à-dire le 25 février, un S. Guinefort, abbé, *Guinafortis*. Dans l'église collégiale de S. Ursin, qui était autrefois une abbaye de moines, on invoque ce saint contre les langueurs ou faiblesses. On fait la feste de S. Guinefort à Saint-Mainbœuf, à Angers, le 21 juin. Ainsi il n'y a pas apparence que ce soit le même saint que celui de Bourges.

» On ne croit pas qu'il y ait d'autre S. Fort que Notre Seigneur J.-C. qui est appelé *Sanctus Fortis*. Il y a une paroisse dans le Craonnais dédiée à S. Fort, qui n'est autre que Notre Seigneur, et on en fait la feste comme du patron le 6e aoust, jour de la Transfiguration. »

Grandet va trop loin en affirmant que Notre Seigneur est appelé *Saint Fort*. Il interprète mal ici une antienne de l'ancienne liturgie angevine, que l'on chantait à l'aspersion et qui énumère parmi les attributs de Dieu, la *sainteté*, la *force*, *l'immortalité*. Trois fois Dieu y est nommé *saint*, le saint par excellence, et chaque fois une épithète le proclame *Dieu*, fort, immortel : *Sanctus Deus*, *sanctus fortis*, *sanctus et immortalis*.

Si, dans une question aussi controversée, il m'est permis d'ajouter mon sentiment, je dirai que *Fort* me paraît une altération de *Symphorien*. Je m'appuie sur ce que, dans la plupart des églises où cette dévotion existe, les enfants faibles sont portés devant la statue de S. Symphorien et aussi sur ce passage de la légende, répété en répons et en antiennes dans le bréviaire manuscrit de S. Florent : *In tormento* FORTIS *inventus in* INFANTIA *meruisti coronam de manu Domini* (1).

Deux choses sont à remarquer ici et le texte en cela me paraît concluant : S. Symphorien est loué d'avoir été fort au milieu des tourments et surtout d'en avoir triomphé à l'âge le plus *faible*, celui de *l'enfance*. Il n'en fallait pas davantage, ce me semble, pour exciter les mères pieuses, qui entendaient à l'église chanter, non pas une fois seulement, mais répéter dans le cours de l'office, ces paroles de la légende, pour regarder S. Symphorien comme protecteur des enfants faibles et décider ces mères confiantes à lui demander pour leurs enfants, qui corporellement en avaient besoin, le secours de cette *force* qui l'avait soutenu dans les souffrances de son glorieux martyre.

Le Bréviaire angevin, publié en 1737 par Mgr de Vaugirauld, insiste également sur la *force* du jeune chrétien, qui puise dans les exhortations de sa mère et l'aspect des cieux les plus généreux sentiments.

(1) Je sais bien que S. Fort, abbé, a un autel et une statue dans l'église de Gennes, que l'on parle aussi d'un S. Guinefort, dont le nom aurait été abrégé, mais tout cela n'explique pas pourquoi presque partout la dévotion à S. Fort se réfère à S. Symphorien. — La note suivante, que je dois à l'obligeance de M. le curé de Candé, augmente encore la confusion : « A Candé, S. Sauveur (chez les Augustins) était nommé S. Fort et représenté par un Christ à la colonne : il en est de même de nos jours au Lion-d'Angers. — S. Maurille, près Châteaugontier, est appelé par les fidèles S. Fort. — A Saint-Samson-lès-Angers, vulgairement connu sous le nom de S. Fort, on menait les enfants en voyage et on les plaçait sous l'autel. »

« Symphorianus, Augustoduni, et patre Fausto, nobili et Christiano, oriundus, cum simulacrum Berecynthiæ, plaudente populo, per urbem carpento veheretur, ad tantum scelus exhorruit, et idolum se adoraturum negavit. Quare ad Heraclium virum consularem, tanquam seditiosus statim adducitur; qui loris cæsum, in carcerem conjecit: unde eductus postea, et coram eodem judice Christum prædicans, capite damnatus est. Qui cum ad supplicium duceretur, matrem sic clamantem audivit: Nate, nate Symphoriane, memento Dei vivi; sursum, fili, erecto corde, aspice regnantem in cœlis; hodie tibi vita non tollitur, sed mutatur in melius. Igitur extra muros eductus, a carnifice occisus est (1). »

Je m'étends à dessein sur les offices consacrés à S. Meen et à S. Judicaël, à cause de la découverte inattendue de leurs corps, opérée le 23 avril 1850 dans l'église de Saint-Florent-le-Vieil.

Voici comment ces précieuses reliques vinrent en la possession de l'abbaye bénédictine.

(1) Je compléterai les recherches sur S. Fort par ces deux lettres de MM. les curés des Verchers et de Turquand :

« La dévotion à S. Fort existe dans la paroisse des Verchers de temps immémorial. C'est à S. Fort qu'elle s'adresse, bien que la statue devant laquelle on prie ait pour inscription : *S. Lienne*, que l'on croit être S. Fort. Ce qui le prouve, c'est qu'il existait dans l'église, il y a environ trente ans, un autel avec un tableau représentant ce saint et devant lequel on allait prier. — On vient en pèlerinage à S. Fort pour les enfants faibles ou scrofuleux, continuellement et de trois ou quatre lieues à la ronde. Les prières qui s'y font sont le *Pater* et l'*Ave*, plus un évangile (S. Marc, ch. XI, ℣. 22, 23, 24); il se fait aussi beaucoup de neuvaines et on brûle devant la statue quantité de bougies et de cierges. »

« La dévotion à S. Fort, dans l'église de Turquand, a presque cessé complétement. Quelques personnes d'outre-Loire apportent encore de petits enfants, pour faire réciter sur eux un évangile, et quelquefois ces personnes parlent de S. Fort, qui d'ailleurs n'est représenté ni par une statue ni par un tableau. Aucun habitant ne se souvient d'avoir vu son image. »

« L'abbaye (de Saint-Florent de Saumur)... fut aussy grandement honorée des reliques de S. Meen et de S. Judicaël, lesquelles au temps des troubles des Normans furent portées de Bretagne en Poitou au lieu dit en latin *Exionensis*. Une fut mise en une certaine Thoüars esglise, et l'autre dans une chasse de bois au chasteau de en l'esglise S[t] Martin, d'où celle-cy en fut tirée au temps de l'abbé Robert et apportée au monastère de Saumur (fin du x[e] siècle) avec grande joye et soulagement du peuple qui implore encore tous les jours leurs suffrages devant leurs saintes reliques gardées en la nef de cette abbaye près Saumur, où tous ceux qui vont visiter l'abbaye S. Meen en Bretagne viennent en après rendre leurs vœux. Le martyrologe de cette abbaye faisant mention de ces saints dit le vingt unième de juin : « In Britannia, natalis sancti Mevenni confessoris » et le dix septième de décembre : « In Britannia minori sancti Judicaëlis regis et confessoris, miræ sanctitatis viri. » Aussy dans les anciens bréviaires nous y lisons des leçons ès dits jours faisant mention de quelques unes de leurs actions et gestes. D. HUYNES. P. 84. »

L'office de S. Méen est pris au commun des abbés. Il n'a de particulier qu'une légende, partagée en huit leçons, toutes fort courtes, qui n'embrassent qu'une petite partie de la vie, et une antienne dont les premiers mots sont seuls cités : *Sancte Mevenne*.

« SANCTI MEVENNI ABBATIS.

» *Ad vesp. Cap.* Collaudabunt. ℟. Vir Israelita. *Ad. Magn. ant.* Gloriosus. *Ad. matut. Vit.* Confessorum *etc.*

» *Lectio I.* Cum autem mundus prave gentilitatis tenebris involveretur, velut radians lux..... emicuit Mevennus. Traditus siquidem litteralibus studiis ad tantam sapienciam breviter effertur ut multorum florentissima superaret ingenia. ℟. Euge.

» *Lectio II.* Ineratque ei sapiens facundia, modestia mitis, vultus hylaris, prudencia cordis, mentis simplicitas, mira abstinencia, humilitas super omnia. ℟. Justus ger.

» *Lectio III.* Ad tantam (1) igitur sanctitatis culmen ascendit ut post positis litteris studiis pauperes et peregrinos ex substanciis sustentaret et egenos vagosque in domum introducere curaret. ℟. Iste cognovit.

» *Lectio IV.* Erat itaque piissimorum duci Judicaelo quidem frater Helonus nomine qui quamlibet carnalis sanguine nequaquam fratri moribus inherebat. Cuius crudelitas tanta redundabat immanitate, ut quendam suum famulum pro leviori scelere carceralibus locis includeret morti quam cicius ad judicandum. ℟. Vir Israelita.

» *Lectio V.* Qui dum immersus obscuriori baratro vinculorum diris nexibus angustaretur, immoderatisque vocibus suam miseriam deploraret audivit illum prelibatus Conaydus dum forte quamdam fratris sui cellulam visitaret caritativo siquidem sui sensus ardore jeiuniis et orationibus pro misero seipsum cruciabat, quatinus reparator Deus a tantis angoribus miserum liberaret. ℟. Amat.

» *Lectio VI.* Dum igitur sanctus in oratione perseveraret, ruptis nexibus, apertisque claustris, statim solvitur inclusus et ad monasterium fugiens pedibus sancti provolutus Domino suoque fideli gratias referebat. ℟. Inveni David.

» *Lectio VII.* Dum enim famulorum Dei culturas cervorum ceterarumque ferarum agmina non solum manducando sed et conculcando cotidie devastarent, sanctus pater Mevennus signo sancte Trinitatis armatus exiit visum qualiter illius messes vastarentur. ℟. Iste homo ab.

» *Lectio VIII.* Quas valde attritas inveniens omnigenumque ferarum falanges undique reperiens dixit : In nomine Domini cui obediunt omnia, cujus creature estis, precipio hinc amodo recedatis, nec amplius monachorum labores annulare audeatis (2). ℟. Sancte Mevenne.

(1) Sic.

(2) Un trait analogue est raconté dans la vie de saint Antoine et peint

» *Ad canticum ant.* Sancte Mevenne intercede. *Evangelium.* Nemo lucernam. ℟. Beatus vir. ℟. Justum. ℟. Magnificavit. ℟. O quam beatus es. *Ad Benedictus. Ant.* Beate xpi confessor. *Ad magnif. Ant.* O quam. »

Huit leçons légendaires sont également affectées à S. Judicaël, confesseur et disciple de S. Méen. Cinq mentionnent qu'il secourut Jésus-Christ sous la forme d'un lépreux, à la manière de S. Julien-le-Pauvre, et qu'il traversa l'eau à cheval, marchant comme sur la terre ferme. Dès le début, sa haute naissance est annoncée par ces solennelles paroles :

« Beatus confessor Domini Iudicaëlus in Occidentali climate Britannica quidem regione, regali ex prosapia ortus secundum carnis conditionem claris effulsit natalibus. »

S. Florian est inséparable, dans l'ancienne liturgie, de son frère S. Florent. Au temps de la réforme des évêques Poncet et de Vaugiraud (XVIII[e] siècle), on mit de côté S. Florent et S. Florian; les idées étaient à ces suppressions. Mais de nos jours, lorsque de toutes parts l'on revient aux traditions locales, comment a-t-on pu sciemment prendre S. Florent et laisser S. Florian, distinguer entre le mérite des deux frères, les isoler, comme il a été fait encore au détriment de S. Sérénic, séparé de son frère S. Séréné? Qui donc a jamais songé à trouver de trop dans la liturgie S. Damien, S. Protais, S. Crespinien, parce qu'il y avait déjà à côté d'eux S. Côme, S. Servais, S. Crespin? Une telle exclusion a d'autant moins de sens qu'un inconnu, S. Gildard, par cela seul qu'il était frère de S. Médard, a reçu un honneur refusé aux nôtres, aux Angevins.

Donc, puisque S. Florian a été systématiquement évincé du *Propre du diocèse*, c'est justice de le restituer dans cette étude, avec l'office qui lui avait été consacré (1).

à fresque, au XVI[e] siècle, sur les murs de Saint-Antoine, sur l'Esquilin, à Rome.

(1) J'ai publié l'office de S. Florent, que n'ont pas connu les Bollan-

« S. FLORIANI MARTIRIS.

» *Si festum S. Floriani in die ascensionis evenerit, feria* VI *sequenti fiat commemor. Ant.* Filie Iherusalem. *Oratio.* Presta quesumus, *Require in sanctorium unius martyris. Vit. hymnus, ant., psal. et* ℣. *sicut de beato Georgio. Lectio I.* Beatus igitur Florianus pervenit ad martyrium, gaudens huiusmodi sentenciam sibi divinitus datam. Exultansque in vitam eternam quam promisit Dominus diligentibus se : ita hilaris pergebat quasi ad lavacrum pergeretur. ℟. Beatus vir qui.

» *Lectio II.* Cuma utem pervenisset ad pontem unde fuerat iussus precipitari, ligaverunt lapidem ad collum eius quo in profundum demergeretur. ℟. De ore prudentis procedit mel.

» *Lectio III.* Tunc beatus Florianus devote milites qui eum tenebant cepit rogare ut orandi aliquantulum ei spacium concederent. Stans igitur contra orientem (1) et manus suas in celum extendens in celum dixit : Domino ihu xe suscipe animam meam. ℟. Domine prevenisti.

» *Lectio IV.* Oravit quasi hore unius spacio ita ut vererentur milites ob nimie crudelitatis tyrannicidium divinum sibi affore iudicium. ℟. In diademate.

» *In 2° noct. ant. psalmi et* ℣. *sicut de beato Georgio.*

» *Lectio V.* Sed quum quod timet impius veniet super eum, mox favor divinus affuit, in tantum ut timerent eum tangere qui missi fuerant ut illum in mortem precipitarent. ℟. Letabitur.

» *Lectio VI.* Interea adveniens quidam iuvenis protervus et

distes, sous ce titre : *Office monastique de saint Florent, prêtre et confesseur, restitué d'après les manuscrits.* (Angers, Lainé, 1859, in-12 de 34 pages.) Et j'ai élucidé ce texte si curieux par la brochure intitulée : *Commentaire sur l'office monastique de saint Florent.* (Angers, Cosnier et Lachèse, 1859, in-8° de 32 pages.)

(1) Il est très-curieux, au moment où les lois symboliques et traditionnelles de l'orientation cessent d'être en vigueur, de noter que saint Florian fit sa prière tourné *vers l'orient.*

rabie plenus dixit ad milites : Quid hic statis et non sionem presidis? ℟. Stolam iocunditatis.

» *Lectio VII.* Quo tam sacrilego ore verba in mort iactante precipitaverunt eum de ponte in fluvium. Et puerunt oculi eorum. ℟. Posuit coronam.

» Fluvius quidem suscipiens xi martyrem expavit, undis suis in quodam loco eminentiori super quodam pus eius exposuit, cum interea divino annuante spirit aquila corpus sancti viri cepit exanime alis suis admo gere. ℟. Beatus vir qui suffert.

» *Ad cetera sicut de beato Georgio.* »

Je termine par de courtes observations paléographiq

Quelques mots sont tronqués dans le manuscrit, com *torium, Vittatorium, Victatorium* pour *Invictatorium.*

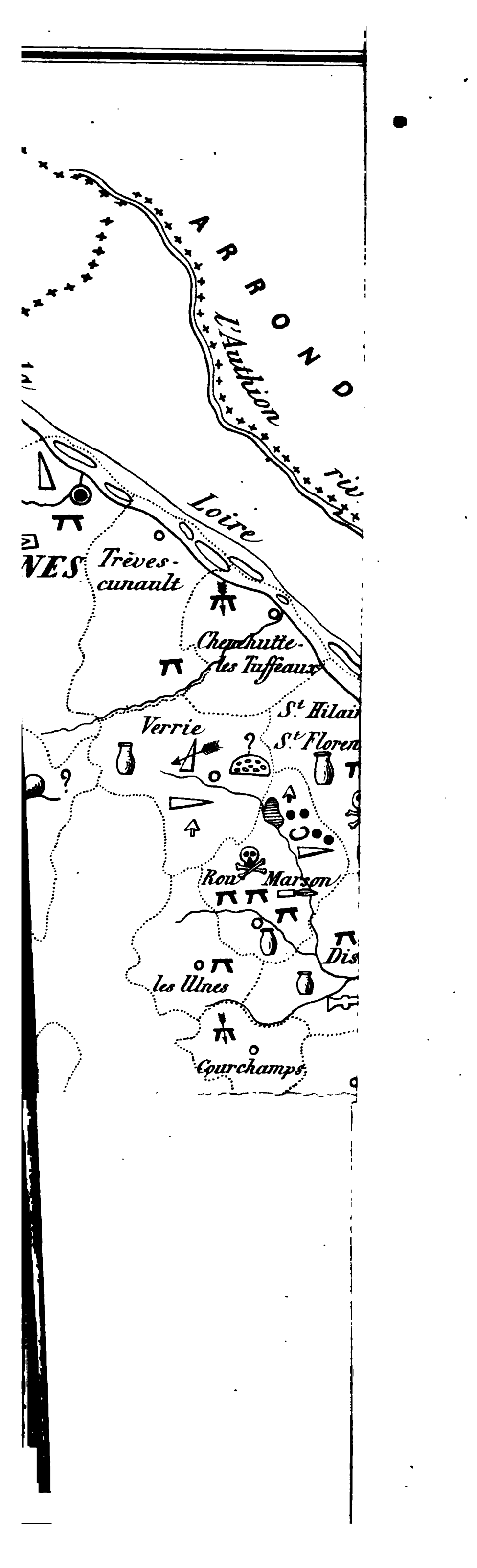
Des lettres inutiles sont parfois ajoutées, ainsi le *c* dans pour *seconda.*

Enfin, habituellement le *b* prend la place du *v*. On *octaba* pour *octava*. *Feria quinta post octabam pentechost cramento altaris.*

Enfin, le *k* est substitué, par euphonie, dans *eukaristi* traditionnel. *In octaba eukaristie.* Les Romains agissai même autrefois, et leurs inscriptions portaient *kalendas,* avec l'initiale *k* modifiée de nos jours dans la double co *ch*. Cependant, au xve siècle, cette substitution n'était ni ab ni constante, car plus haut je citais le mot *pentechostes,* qui serve le *ch.*

X. Barbier de Montault,

Historiographe du diocèse.


ARROND
l'Authion
riv.
Loire
NES
Trèves-cunault
Chenehutte-les Tuffeaux
St Hilai
St Floren
Verrie
Rou
Marson
Dis
les Ulnes
Courchamps




CONDITIONS DE L'ABONNEMENT.

Le *Répertoire Archéologique de l'Anjou* paraît le 1er de chaque mois, par livraisons chacune de deux feuilles d'impression.

Le prix de l'abonnement, pour les personnes ne faisant pas partie de la Commission Archéologique, est de 5 francs par an pour Angers et de 6 francs par la poste.

Les abonnements sont reçus chez tous les libraires du département.




SOCIÉTÉ IMPÉRIALE D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS

ANCIENNE ACADÉMIE D'ANGERS.

COMMISSION ARCHÉOLOGIQUE

1861
June

DU DÉPARTEMENT

DE MAINE ET LOIRE

RÉPERTOIRE ARCHÉOLOGIQUE

DE L'ANJOU

Année 1861. — Juin.

ANGERS

IMPRIMERIE DE COSNIER ET LACHÈSE

Chaussée Saint-Pierre, 13

1861







MADAME IEANNE BAPTISTE

Fille N. de France, Abbesse, Chef et Generalle de l'Abaye et Ordre de Font-Euraudt. Ætatis suæ 41. anno 1648.

JEANNE-BAPTISTE DE BOURBON

32me ABBESSE DE FONTEVRAULT

1637-1370.

La gravure que nous donnons en tête de ce numéro du Répertoire, a été tirée sur une planche en cuivre, qui ne provient point des collections de Claude Menard. Nous l'avons acquise pour le Musée des antiquités d'Angers, au mois d'avril 1861. Elle représente : MADAME JEANNE BAPTISTE FILLE DE FRANCE ABBESSE CHEF ET GFNERALLE DE L'ABAYE (sic) ET ORDRE DE FONTEVRAULD.

AETATIS SVAE 41 ANNO 1648, ainsi qu'on lit au bas.

Nous ferons remarquer que cette abbesse y porte la crosse, volute en *dehors*, et anneaux à la main droite.

Cette gravure, du XVIIe siècle, bien qu'elle ne soit pas artistement faite, a de l'intérêt néanmoins quant au sujet.

Un second portrait de cette abbesse, existe aussi dans la sacristie de N.-D. de Nantilly, à Saumur. Il est sur toile et à l'huile; on y lit cette inscription en minuscules : MADAME JEANNE BAPTISTE DE BOVRBON DECEDÉE LE 16e DE JANVIER 1670.

Son écusson est surmonté d'une crosse en *pal* et *en dedans*, passée au centre d'une couronne fleurdelisée.

Un troisième portrait de la même abbesse se voit encore à Fontevrault, peint sur muraille dans l'ancienne salle capitulaire.

Jeanne-Baptiste de Bourbon, légitimée de France, fille de Henri IV et de Charlotte des Essarts de Romorantin, naquit en 1608; elle avait pour sœur du même lit Marie-Henriette, abbesse de Chelles (1). Si le roi *vert galant* n'eut pas toujours une vive sympathie pour les couvents, on conviendra du moins que sa propre lignée les peupla d'esprit distingués.

Jeanne-Baptiste fut d'abord professe à l'abbaye de Chelles, puis après coadjutrice de Fontevrault; élue en cette charge le 13 décembre 1624, elle ne commença pas à l'exercer avant le 23 janvier 1625, époque de son arrivée. Elle avait alors 17 ans; comme c'était une personne capable, elle mérita plus tard de se voir appelée au gouvernement du monastère, et fut nommée abbesse en 1637.

A peine installée, on la vit faire faire de fâcheux changements dans l'intérieur de l'église. Sur ce point, les archéologues la blâmeront toujours; en effet, Jeanne se permit en 1638, afin de poser la grande et belle grille du chœur, qui est présentement au-devant de l'hôtel de la Préfecture d'Angers, se permit dis-je de déplacer les tombeaux de Henri II, roi d'Angleterre; d'Alienor, son épouse, duchesse d'Aquitaine, femme répudiée de Louis VII, roi de France; de Richard, leur fils, surnommé Cœur-de-Lion, aussi roi d'Angleterre, et d'Elisabeth de la Marche (Isabelle d'Angoulême), qui, veuve de Jean, roi d'Angleterre, surnommé Sans-Terre, prit l'habit de religion *ceans*.

Elle fit plus, elle détruisit, toujours dans le même triste but : 1° le tombeau de Jeanne d'Angleterre, sœur du susdit Richard, femme en premières noces de Guillaume, roi de Sicile, et en secondes, de Raymond VI, comte de Toulouse; 2° le tombeau de Raymond VII, fils de la précédente et dernier comte de la maison de Toulouse, substituant en outre aux effigies primitives qui

(1) Morery, au mot Henry IV. — Grandet, *Vie du frère Jean-Baptiste*. — *Revue de l'Anjou*, mars, avril 1854. — Bodin, Angers, t. 2, p. 558, édit. de 1823.

étaient *couchées*, deux statues modernes à *genoux*. Puis elle compléta son œuvre, en érigeant une table de marbre où elle eut pourtant le bon esprit de faire graver les noms de tous les rois, reines, princes et princesses qui avaient été inhumés à Fontevrault. Et c'est cette même table qui fut sciée avec d'autres inscriptions provenant de la même église, toutes pour être d'une façon malencontreuse, employées à former les cheminées de marbre du château de Saint-Médard, commune de Chouzé (1).

Il faut bien avouer que Jeanne-Baptiste de Bourbon, avait été précédée dans tous ces changements par Louise de Bourbon de Lavedan, trente et unième abbesse, qui en 1623, voulant faire reconstruire le maître-autel, se crut obligée de reculer le tombeau du fondateur Robert d'Arbrissel (2), et même de lui en faire construire un nouveau dont le socle était en marbre noir et la statue en marbre blanc (3).

Mais revenons à notre abbesse Jeanne-Baptiste pour dire qu'en l'année 1640, elle eut de pénibles luttes à soutenir contre les religieux de Fontevrault, qui devaient être constamment, en vertu de la règle du fondateur, soumis à l'abbesse. Ceux-ci voulurent néanmoins secouer le joug féminin et s'emparer de l'autorité. Deux tentatives du même genre avaient été déjà faites en 1520 et 1523, mais sans succès; celle de 1640 ne réussit pas mieux, car Jeanne obtint un arrêt du *conseil* confirmatif des anciens droits et priviléges. Cet arrêt maintenait les abbesses dans leur autorité « sur » toutes les religieuses et religieux résidants en leurs couvents et » monastères tant au spirituel qu'au temporel..... Ordonnant sa » majesté qu'un libelle imprimé, sous le titre de *Factum*, sera » lacéré, et que pardon sera demandé à ladite dame abbesse, tant » pour elle que pour les prieures et religieuses dudit ordre. »

(1) *Répert. Archéol.*, mai 1860.

(2) *Revue d'Anjou*, mars, avril 1854, p. 139.

(3) Piganiol de la Force, t. 8, p. 108. Le Musée des antiquités d'Angers possède le cuivre représentant ce tombeau, refait en 1623.

Le 4 octobre 1640, notre abbesse pose sa signature ainsi : *J.-Baptiste de Bourbon f. de France*, sur un acte que nous possédons et qui est intitulé : « *Déclaration* que met et baille par » devant vous Messieurs les commissaires establiz pour le roy » notre sire pour la recherche des droits d'admortissement dubs à » Sa Majesté par les gens de main morte dans l'estendue de son » obéissance, dame Jeanne Baptiste de Bourbon, fille legitimée » de France, abbesse du monastère chef et generalle de l'ordre » de Fontevrault immediatement subjet au Saint Siége apostolique, de tout le bien quelle possede à cause de sa dicte abbaye » de Fontevrault et membres unis a icelle. »

C'est une sorte d'inventaire de toutes les forces et charges de l'abbaye. On y voit que la maison de *Haulte Mulle,* sise à Angers, dans la cité, appartenait encore à Fontevrault, en 1640 (1); qu'en l'année 1618 « a été acquis par feu dame Louise de Bourbon, lors » abbesse... de François Dalangan escuier sieur d'Estival et Judicq Foucquet sa femme, une maison... située en la ville de la » Fleche... *tant sur la rue descendant de l'église Saint-Thomas en* » *la rue Notre-Dame, que sur la rue descendant de lad. église* » *Saint-Thomas au port Luneau...* pour le prix et somme de » 6000 livres, laquelle maison fut acquise pour l'accroissement

(1) Pean, p. 66, s'exprime ainsi : « L'hôtel de Haute-Mule appartenait autrefois aux Fontevristes qui l'ont vendu, et c'était là qu'on envoyait les jeunes religieux de cet Ordre, étudier à l'Université d'Angers .. Il a été bâti, à ce qu'on croit, par un duc d'Anjou; il est occupé aujourd'hui par des séculiers. »

On lit dans la dissertation sur *l'ancienneté* de l'Université d'Angers, imprimée en 1736, ce passage, p. 27 : « L'hôtel de l'abbaye de Fontevraud, situé à quelque distance de l'église cathédrale d'Angers, aujourd'hui appelé l'hôtel de *Haute-Mule*, servait à loger les étudiants religieux de Fontevraud; on croit que c'est au sujet de cette maison que saint Bernard, prenant le parti de l'abbaye de Fontevrault (au XII[e] siècle), écrivit à l'évêque Ulger, sa lettre 200[e]... »

» d'un seminaire que lad. feu dame abbesse (Louise de Bourbon » Lavedan, predecesseur immediate de l'abbesse Jeanne Baptiste) » voulut establir et eriger en lad. ville de la Fleche...

» C'etait la demeure et sejour des jeunes religieux de l'ordre » de Fontevrault qu'on y entretenait pour les estudes au college » royal des peres Jesuittes au lieu de la Fleche. »

Nous avons certaine raison de croire que le pensionnat de l'hôtel de Haute-Mule, qui depuis le XIIe siècle conduisait les jeunes religieux fontevristes à l'Université d'Angers, fut abandonné vers le XVIIe siècle, pour celui de La Flèche, qui les menait aux savantes leçons des Jésuites.

L'acte de *Déclaration* de l'abbesse Jeanne-Baptiste nous fait encore connaître d'intéressantes particularités, savoir, que Fontevrault avait des propriétés près la ville de Blois, au Plessis-Guédon; au diocèse de Luçon; puis près de Fontenay-le-Comte; puis dans le Périgord, dans l'Angoumois, dans l'Anjou et notamment le minage de la ville de Saumur, et le fief de Laleu, enfin à Montsoreau, à Baugé, à Chavagne près Brissac, à Longué, à Turquant, à Erigné près les Ponts-de-Cé, à la Plaine-de-Vihiers, etc.

Le même acte nous apprend que parmi les officiers du couvent étaient : un médecin, un chirurgien, un apothicaire, un argentier, un organiste, un brodeur, deux solliciteurs, dont l'un à Fontevrault et l'autre à Paris pour *la sollicitation des affaires qui sont pendantes tant au grand conseil qu'au privé conseil de Sa Majesté et au Parlement*.

Cet acte nous fait en outre savoir que ledit monastère était tenu de donner l'hospitalité « à tous les religieux des autres ordres et » autres ecclésiastiques qui passaient audit Fontevrault; qu'il en » résultait une dépense annuelle de plus de dix mille livres; qu'en » outre *la taxe des décimes ordinaires et extraordinaires et subvention* » *des deniers deubs à Sa Magesté*, montait à la somme de mille » livres par chascun an pour la seule abbaye qui renfermait, vers » 1640, deux cent trente religieuses et cinquante religieux.

En 1642, notre abbesse Jeanne-Baptiste fait imprimer la règle

de l'ordre de Fontevrault, Paris in-18 de 364 pages; il en existe un exemplaire au musée diocésain que dirige l'abbé Barbier de Montault.

En 1645, elle entreprend d'obtenir la canonisation de Robert d'Arbrissel; mais Rome, qui met une sage lenteur à ce genre de procédure, ne s'est pas encore prononcée; elle sait attendre pour ses investigations canoniques jusqu'à ce que pleine lumière soit faite; elle possède la faculté d'avancer, de s'arrêter, de reprendre, sans jamais oublier; la durée des siècles ne l'effraye pas, aussi l'affaire est encore en instance, mais nous ne doutons point qu'un jour ou l'autre, elle ne se termine à l'avantage de Robert d'Arbrissel, malgré les calomnies dont sa mémoire a été l'objet.

En 1669, Jeanne-Baptiste de Bourbon fait imprimer à Paris, in-8° de 467 pages, les *offices propres des festes particulières de l'ordre de Fontevrault, réduits à la forme du bréviaire romain, reveus, corrigés et approuvés des docteurs*. Il s'en trouve un exemplaire au musée diocésain.

Parmi les dons qu'elle fit à Fontevrault, on cite la très-belle grille du chœur, dont nous avons déjà parlé, et qui, pendant la révolution, fut enlevée pour être placée au-devant de l'hôtel de la Préfecture où on la voit encore. On cite également diverses tapisseries de haute lisse, ornées de son chiffre J. B., et de son écusson entouré d'une couronne d'épines; cet écusson est de France brisé d'une bande. Le musée diocésain, situé à la Psallette, dans la Cité, possède trois de ces tapisseries, représentant: 1° saint Louis, en pied; 2° l'une des trompettes de l'Apocalypse; 3° l'adoration de la bête à sept têtes.

Jeanne-Baptiste mourut le 16 janvier 1670, à l'âge de soixante-deux ans. Jalouse, jusqu'à sa dernière heure, des droits de son couvent, elle crut devoir répliquer au religieux qui lui présentait l'hostie et qui lui récitait cette formule : *Accipe soror viaticum*, elle crut devoir, dis-je, répliquer ceci : Dites *Mater; un arrêt vous l'ordonne*.

Cette jalousie de ses droits se manifesta surtout un jour qu'ayant perdu un procès à la grande Chambre, elle alla s'en plaindre au premier président Molé, lui disant : *Savez-vous bien que je suis du sang de France? — Eh! oui, Madame, répliqua Molé, je sais que vous en êtes, et du plus chaud* (1).

Ces lignes valent un portrait.

V. GODARD-FAULTRIER.

(1) *Revue d'Anjou*, mars, avril 1854, p. 141.

LE TOMBEAU

DE PIERRE DE BROËREC

M. Rosenzweig, archiviste du Morbihan, a publié dans la *Statistique archéologique de l'arrondissement de Lorient* (Bulletin de la Société archéologique du Morbihan, année 1859, p. 121), à l'article *Ploërmel*, *chapelle de Locmaria*, la note suivante, que nous nous empressons de recueillir :

« Au milieu de la chapelle, sur une base en maçonnerie, pierre tombale remarquable et bien conservée, de Pierre de Broërec (XIVe siècle); longue de 3 mètres et large de 1 mètre 50 cent.; elle présente, gravée en creux, l'effigie d'un chevalier en prières, entouré de huit personnages dans l'attitude de la douleur; ses pieds reposent sur un lévrier, la tête sur un coussin. Les huit personnages sont encadrés, quatre de chaque côté, dans les compartiments égaux de deux pilastres à pinacles, reliés au sommet par un arc en cintre brisé, surmonté d'un pignon à chou épanoui et crochets; au-dessus du pignon, deux anges tiennent des encensoirs. Toutes ces pièces d'architecture sont richement ornées de trilobes, trèfles et quatrefeuilles. Les angles de la pierre, les pilastres sont, en outre, chargés de blasons. Enfin une inscription également en creux borde la pierre tout autour. On y lit :

CI . GEIT . PREZ . LE . FIVZ . ALEIN DE BROEREC . DONT . DEVX . AEST . LAME . Q. TPASA . A SAMVR . LE . IEVDI . AVAT . LA . SAINT . MARTIN . DIVER . EN VENET . DE . LA . GERE . DENT . LE ROI DE FRANCE . E . LE ROY DENGLETERE . E . FVT . LOT . DE . FRANCE . AV

. PONT . DAVANDIN . E . LOT . DENGLETERRE . DAVANT . TORNAY . E . LE . FIT . ALES . SA . FAME . E . GVILL . SON . FRERE . APORTER . CEANZ . LAN : (M) : CCC : E . XL . »

Le mot SAMUR pour *Saumur* m'avait donné des doutes sur l'exactitude de la transcription que j'avais sous les yeux; d'autre part, j'ignorais complétement la vie de Pierre de Broërec. Je crus en conséquence devoir soumettre mes doutes à l'auteur de l'article et le prier de vouloir bien me donner les renseignements dont j'avais besoin. M. Rosenzweig me répondit avec beaucoup d'obligeance par la lettre suivante :

A M. l'abbé X. Barbier de Montault.

Vannes, le 5 octobre 1850.

Monsieur,

Excusez-moi, je vous prie, si je n'ai pas répondu plus tôt à votre lettre du 11 septembre dernier; étranger au pays, je voulais avant de vous fournir les renseignements que vous me demandez, consulter à ce sujet la Société archéologique du Morbihan dont la séance mensuelle vient d'avoir lieu, il y a quelques jours seulement. Mais je n'ai rien appris de plus que ce que je savais déjà d'après un passage de l'ouvrage de M. Cazot-Délandre, intitulé : *Le Morbihan, son histoire et ses monuments;* passage que je vous envoie textuellement :

« M. de Fréminville dit qu'Alain de Broërec, père du chevalier » inhumé à Locmaria, passe pour avoir été capitaine ou gouver- » neur du château d'Auray; mais il ajoute qu'il n'a rien trouvé de » relatif à sa personne, dans l'histoire de Bretagne. Les recher- » ches que j'ai faites moi-même pour découvrir quelque chose au » sujet du chevalier Pierre de Broërec ou de son père Alain, n'ont » pas été plus heureuses que celles de M. de Fréminville; je vois » seulement figurer un Jean de Broërec parmi les prisonniers

» faits par le roi d'Angleterre, Henri II, au siége de Dol, en 1173
» (Dom Morice, *Hist. de Bretagne,* t. 1, p. 992).

» Etait-ce un des aïeux du chevalier que nous cherchons à re-
» connaître? Cela est probable, mais ne nous apprend rien sur sa
» personne. Ce qu'on sait seulement, c'est que la famille des
» Broërec passait pour descendre des rois de Bretagne et qu'elle
» posséda le comté de Vannes; il n'est donc pas étonnant que
» l'un de ses membres ait été inhumé dans un village qui faisait
» autrefois partie de cette seigneurie, et dans lequel se trouve
» encore un manoir construit sans doute sur l'emplacement du
» château féodal qui existait à l'époque où la dépouille mortelle
» de Pierre de Broërec fut apportée DE SAUMUR à Locmaria, pour
» y reposer dans son domaine. »

Nous lisons d'autre part, dans l'*Abrégé de l'histoire de Bretagne*, d'Ogée :

« Jean III (duc de Bretagne), quitta ses Etats l'an 1340, et se
» rendit avec le roi de France en Flandre, pour y faire la guerre
» aux Flamands et à Edouard, roi d'Angleterre. Ce prince se dis-
» tingua dans cette expédition, à la tête de ses troupes qui y
» firent des merveilles, et mourut à Caen, en Normandie, où il
» tomba malade en revenant en ses Etats, le 3 avril 1341... »

C'est évidemment au retour de la même expédition que mourut Pierre de Broërec, à la fin de novembre 1340, à SAUMUR, en Anjou; tous mes collègues sont d'accord sur ce point. Quelques-uns même prétendent que la pierre tumulaire en question est bien une pierre du pays de Saumur, et que par conséquent, elle aurait été taillée et travaillée à Saumur même. — Quant à l'inscription qu'a reproduite notre Bulletin de 1859, je puis vous en garantir l'exactitude, attendu qu'elle a été calquée sur la pierre de Locmaria.

Je regrette, Monsieur, de vous donner des renseignements aussi vagues sur la question qui vous intéresse, et vous prie d'agréer l'assurance de ma parfaite considération.

L. ROSENZWEIG.

ANTIQUITÉS CELTIQUES

I. BRACELETS CELTIQUES.

Nous lisons dans le dernier *Bulletin historique et monumental de l'Anjou*, de M. de Soland :

Vers le milieu du mois de janvier 1861, un cultivateur des Quintes, en défonçant un champ, à un mètre soixante à peine de profondeur, trouva près de l'Authion, dans la commune des Ponts-de-Cé, au lieu nommé *Pouillé*, un vase en terre de forme grossière. L'inspection de ce vase, ou plutôt de cette urne, annonçait que celui qui l'avait modelée connaissait à peine les notions les plus élémentaires de l'art du potier, art poussé à une si grande perfection dans nos contrées sous la domination romaine.

L'impatience ou la cupidité firent bientôt briser cette poterie, et au lieu de voir l'or ou l'argent tomber en abondance à ses pieds, le pauvre travailleur ne vit qu'une certaine quantité d'objets en bronze d'une valeur intrinsèque fort minime, couverts de cet oxyde de cuivre que les savants appellent dans leur langage, la *robe antique*.

Cette découverte, au point de vue de l'art, est d'une grande importance, et je crois que c'est la première de ce genre qui ait été faite en Anjou. Elle consiste en neuf bracelets de bronze de grandeur différente. Une inspection attentive nous fit reconnaître qu'ils dataient de l'époque celtique.

« Les Celtes, nous dit Simon Pelloutier dans son savant ou-

vrage sur les Celtes, t. 2, p. 186 et suivantes, faisaient usage d'un ornement qui leur était particulier. Ils portaient au cou des chaînes et des colliers; ils avaient aussi autour du bras et autour du poignet des bracelets. Autant qu'il est possible d'en juger, cet ornement servait à distinguer les nobles et particulièrement ceux qui avaient quelque commandement dans les troupes. Ainsi Polybe, représentant une armée de Gaulois rangés en bataille, dit que le premier rang était tout composé de gens ornés de colliers et de bracelets, c'est-à-dire de gens de qualité qui se battaient toujours à la tête des armées. Hérodote parlant de Mardonius, que Xercès laissa en Grèce pour y continuer la guerre, remarque aussi qu'il choisit tout ce qu'il y avait de gens à colliers et à bracelets, c'est-à-dire l'élite de la noblesse.

» C'est peut-être pour cette raison, qu'en parlant de quelques victoires remportées par les Romains sur les Gaulois, Tite-Live spécifie ordinairement le nombre des colliers et des bracelets gagnés sur l'ennemi.

» C'était une marque pour juger du nombre des officiers et des personnages de distinction qu'ils avaient perdus dans la bataille. Les guerriers qui avaient coutume de sortir des rangs, et de se présenter entre les deux armées pour faire un défi aux plus braves des ennemis, étaient ordinairement de ces gens à colliers, qui voulaient signaler leur noblesse et se faire un nom chez leurs compatriotes, par quelque action d'éclat.

» Quoi qu'il en soit, il est certain que les Celtes étaient extrêmement jaloux de cette sorte d'ornement. Les colliers et les bracelets trouvaient place parmi les présents que les particuliers offraient aux princes qui étaient en réputation de bravoure. Aussi les Romains en firent-ils des récompenses militaires, dès qu'ils eurent employé des troupes celtes dans leurs armées. »

Les bracelets que portaient les Celtes n'étaient point seulement des objets d'ornement, ils étaient aussi une arme défensive : leur poids et les aspérités en forme d'amande qui couvraient leur face extérieure en faisaient aux bras des Celtes une arme redoutable.

Le nombre des bracelets variait suivant l'importance du chef dans l'armée. Ces bracelets s'adaptaient aux bras sans laisser de vide. La partie appuyée sur la face palmaire de l'avant-bras était plate, celle au contraire posée sur la face dorsale était convexe. Les premiers bracelets partaient du poignet et montaient quelquefois graduellement jusqu'au coude. Ceux dont nous parlons sont au nombre *de neuf et du poids de 2 kil.* En examinant attentivement les losanges et la finesse des autres ornements gravés sur ces bracelets, on est étonné de trouver une si grande pureté d'exécution, car en général les travaux des Celtes annoncent presque en tout l'enfance de l'art.

Les Celtes avaient deux modes d'inhumation : souvent le corps du défunt, revêtu de tous ses ornements, était déposé dans son tombeau, ses armes près de lui. C'est ainsi qu'en Bretagne on a trouvé des squelettes ayant aux bras des anneaux du genre de ceux dont nous donnons la description.

Quelquefois il arrivait qu'on brûlait le cadavre, et les restes étaient renfermés dans une urne; dans une autre on plaçait les parures, signe de sa puissance militaire. Nous croyons que le corps du chef celte auquel appartenaient les bracelets dont nous parlons, ne fut point enterré, mais brûlé (1).

(1) Des bracelets analogues ont été trouvés en 1852, dans le canton de Saint-Jean-de-Maurienne, en Savoie, au fond d'une sépulture (Comarmond, musée de Lyon, p. 316). Ils étaient au nombre de 99 pour un seul bras, leur diamètre et la force de leurs tiges décroissaient depuis l'épaule jusqu'au poignet; leur diamètre varie de 6 à 8 centimètres, leur poids total est de 800 grammes. Ils sont donc beaucoup plus minces que ceux découverts à *Pouillé*, puisque ces derniers, au nombre de neuf, ne pèsent pas moins de 2 kil.

Le 23 avril 1851, sur la commune de Notre-Dame-de-Livoye, près Avranches, au fond d'une fosse de 6 pieds de long sur 2 de large, et d'une profondeur de 4 pieds 1/2 environ, on trouva, parmi des *coins celtiques*, des bracelets au nombre de douze ou treize, dont les uns étaient unis, d'autres striés et plusieurs couverts de ciselures. Cette rencontre

II. HACHETTES DILUVIENNES.

Hachettes diluviennes du bassin de la Somme. Rapport adressé au Préfet de la Seine-Inférieure, par M. l'abbé Cochet, Paris 1860 (17 pag).

Ces instruments de pierres ou silex taillés, se découvrent dans les sablières d'Abbeville et d'Amiens. Il en a été trouvé dans le bassin de l'Ariège et de la Garonne; dans le bassin de Paris, à Creil et à Grenelle, puis en Angleterre, dans une caverne, à Brixham, près Torquay, dans les argilières de Hoxne, comté de Suffolk, dans le Danemarck, et enfin dans le *diluvium américain. Chose étrange, toutes ces hachettes ne sont qu'ébauchées*, aucune n'est polie. Ce sont des rudiments plutôt que des outils, des essais et des ébauches plutôt qu'un travail complet et définitif. Mais,

de coins celtiques prouve incontestablement l'origine gauloise de ces bracelets (Charma, Société des ant. de Normandie, 2 janvier 1852).

Au musée de Vannes, nous avons vu en 1858, plusieurs bracelets en bronze à bords capitonés.

M. Raimbault, de son côté, a découvert en 1847, des bracelets celtiques en bronze avec un coin en métal, à Faveraye, arrondissement d'Angers, au bois de Lassay; peut-être ces objets ont-ils été fabriqués à Faveraye même (Villa fabrensis).

Des bracelets furent également trouvés sur la commune de Rou-Marson, arrondissement de Saumur.

Mais les plus beaux que nous connaissions sont, sans contredit, ceux dont M. de Soland est l'heureux propriétaire. Il serait fâcheux que cette découverte sortît en tout ou partie de l'Anjou, mais nous sommes tranquille sur ce point, M. de Soland nous ayant assuré que, ne faisant pas de collection, ces neuf bracelets reviendraient au Musée d'antiquités de la ville. En attendant, il veut bien, par sa lettre du 10 février dernier, nous permettre de les faire mouler.

Ces bracelets, trouvés par le sieur Marchand, cultivateur, sont striés, ornés de dessins en losanges, en amandes et en dents de scie.

V. G.-F.

dit M. l'abbé Cochet, « il est évident que sur tous ces instruments, » si informes qu'ils soient, une main humaine a passé. Nul homme » de bonne foi ne saurait le méconnaître; d'un autre côté, il n'est » pas moins certain que le terrain d'où ils proviennent est entiè- » rement vierge de tout travail humain, et qu'il est aujourd'hui » tel qu'il a été laissé par les eaux. Reste à savoir à quelle époque » remonte sa formation, et par quelle sorte d'eau il a été déposé » ici : question importante, que le temps résoudra sans doute. »

Les ouvriers nomment ces hachettes *langues de chat*.

M. Boucher de Perthes, d'Abbeville, dans ses *Antiquités celtiques et anti-diluviennes,* a le premier constaté cette découverte.

D'après lui, ces hachettes seraient donc les premiers instruments des hommes de l'époque anti-diluvienne, elles remonteraient à des temps bien antérieurs à la période celtique, du moins pour celles qui ne sont qu'ébauchées, car, quant aux autres qui sont polies avec soin, il n'est pas douteux qu'elles soient gauloises.

III. OBJETS GAULOIS.

Nous lisons dans le *Journal de la Vienne :*

« Une découverte d'objets fossiles vient d'être faite près de Civray (Vienne), par M. Joly-Leterme, architecte à Saumur, chargé par le gouvernement, de la restauration de plusieurs monuments historiques.

» Dans une grotte située sur les bords de la Charente, à peu de distance de la route qui mène de Civray à Charroux (Vienne), se trouve une *brèche* ou *poudingue* de formation géologiquement récente, mais qui remonte cependant à une époque historique très reculée. M. Joly a observé que cette roche renfermait, parmi les pierres et le ciment naturel qui la composent, une quantité notable d'objets travaillés de main d'homme, en silex ou en os, tels que couteaux, pointes de flèches, harpons, etc.

» Il a recueilli, dans un fragment détaché de la masse, un os

poli, probablement une côte de cerf ou de bœuf, sur lequel sont dessinés deux quadrupèdes représentés de profil et qui paraissent être des biches. C'est assurément le plus ancien modèle du dessin dans la Gaule, et si l'on en juge par la fabrication très grossière des instruments trouvés dans le même lieu, par l'absence de tout fragment de métal dans les poudingues, on peut l'attribuer au premier âge de la civilisation. M. Joly a fait don au musée de Cluny de tous les objets qu'il a découverts. »

IV. CARTE DES GAULES.

La carte des Gaules, sous le proconsulat de César, dressée par la commission spéciale instituée au ministère de l'instruction publique et des cultes d'après les ordres de S. M. l'Empereur, est en voie de se terminer. Des épreuves en ont été adressées aux correspondants du ministère dans les départements, afin d'achever les corrections. M. Godard-Faultrier a été chargé par le ministre de l'instruction publique, de la partie de ce travail qui concerne le département de Maine et Loire. Cette carte doit être annexée à l'ouvrage que l'empereur prépare sur les campagnes de César dans les Gaules.

CHRONIQUE.

Projet de Congrès à Saumur.

Au Bulletin monumental de M. de Caumont, an 1861, page 10, on lit : « Dans le centre de la France, la ville qui se présente avec le plus de faveur (pour un nouveau congrès archéologique) est Saumur..... Elle renferme un Musée d'antiquités très-curieux dans lequel on trouve entre autres choses une trompette romaine, dont les dessins ont été faits par M. de Caumont dès l'année 1830, et qui depuis a été l'objet de diverses notes, non-seulement en France, mais en Angleterre où elle a fixé l'attention de M. Roach-Smith.

» Le château et les églises de Saumur, mais surtout les monuments des environs, méritent l'attention du congrès, et des courses très-intéressantes pourraient être faites à Montreuil-Bellay, à Fontevrault, à Candes et à Chinon; on pourrait même, grâce au chemin de fer, aller à Angers tenir une séance publique, et entendre les intéressants détails que M. Godard-Faultrier pourrait donner sur les nombreux et importants objets du Musée d'antiquités de cette ville.

» La ville de Saumur offrirait donc des avantages incontestables (1). »

(1) Nous apprenons que la décision est prise, et que le congrès archéologique se réunira en septembre 1862 à Saumur.

Sigillographie. — Sceau de la Faculté de médecine d'Angers.



SIGIL. FACVLT. MEDICAE. ANDEGAV. Au centre, saint Luc, assis, nimbé, écrivant sur un pupitre; à ses pieds, le bœuf, emblême du sacrifice. L'évangéliste saint Luc avait été médecin.

La Faculté de médecine d'Angers fut instituée en 1432, par le pape Eugène IV, à la prière de Louis III, duc d'Anjou, ce qui fut confirmé par le roi Charles VII, en 1433 (Priviléges de l'Université d'Angers, page 25).

« On n'y reçoit, lisons-nous dans les Tablettes historiques de » 1761, aucuns docteurs qu'après les examens les plus exacts, » on n'épargne rien pour l'instruction des écoliers, plusieurs » d'entre les docteurs régents sont choisis pour les enseigner le » matin et l'après midy dans leurs écoles.

» D'autres font des cours complets d'anatomie et des démons- » trations régulières et suivies tant de botanique que pharmacie » et chirurgie.

» L'exercice de cette école se fait dans une des salles basses » des grandes écoles, près de l'église de Saint-Pierre » (voisinage du Théâtre, Chaussée Saint-Pierre).

Entre l'année 1432 et 1472, les cours avaient lieu dans un bâtiment de la rue de l'Aiguillerie (Péan, pag. 164, par interprétation).

La Faculté de médecine subsistait encore vers l'année 1792. Les *maîtres en l'art et science de chirurgie* donnaient alors des leçons d'anatomie, d'opérations chirurgicales et d'accouchements à leur amphithéâtre de Saint-Cosme, près Lesvière (1) (ancienne maison Mauchien). Saint Cosme, médecin, né en Arabie et martyr vers la fin du IIIe siècle, était le patron des chirurgiens qui, sous son invocation, avaient fondé dès le XIIIe siècle, en France, une confrérie spéciale.

En 1793, le nom de *Faculté* disparaissait pour faire place à celui d'*Ecoles de médecine, conservées et réorganisées provisoirement*. Les professeurs étaient en ce temps MM. *Choudieu, Guérin, Pantin*, *Tessié* et *Berger* (2). Mais ces écoles étaient moins que provisoires, eu égard aux malheurs des temps, aussi lisons-nous dans l'almanach de 1798, ce passage significatif, p. 79 : « L'instruction publique était depuis cinq ans paralysée, anéantie. Ce » premier besoin d'un peuple libre était devenu plus pressant en» core par la démoralisation presque totale des Français, par » l'oubli des plus simples notions du juste et de l'injuste. »

Vers 1803, les officiers de santé de la commune d'Angers se formèrent en société. Elle était composée « principalement des » membres des ci-devant Facultés de médecine et colléges de » chirurgie et de pharmacie. » Elle avait pour but de recueillir, d'étendre et de propager toutes les connaissances et observations qui peuvent intéresser l'humanité (3).

Nous arrêtons ici ces notes, notre intention n'étant pas de faire l'histoire de notre Ecole de médecine, soin que nous abandonnons à de plus compétents.

V. GODARD-FAULTRIER.

(1) *Almanach* de 1792, p. 81.
(2) *Id.* de 1793, p. 63.
(3) *Annuaire* de 1807, p. 98.

Sigillographie. — Sceau de l'Académie d'Angers.

Empreinte en cire rouge du sceau de l'*Académie d'Angers*. Diamètre quatre centimètres.

Légende : ACADÉMIE. ROYALE. D'ANGERS. 1685. Au centre un rocher surmonté d'un arbrisseau, le tout sur fond d'azur (traits horizontaux) semé de fleurs de lys. Le chancelier de cette société littéraire devait sceller en cire bleue.

Les lettres-patentes de l'Académie d'Angers furent octroyées en juin 1685, et enregistrées au Parlement le 7 septembre suivant.

L'empreinte susdite a été donnée au Musée de la ville par M. Clément Beloin, membre de la Commission archéologique. L'original en cuivre, découvert à Nantes, est entre ses mains.

Numismatique angevine.

— Jeton en cuivre de François de France, duc d'Alençon, d'Anjou et de Brabant, donné au musée d'Angers par M. Renauld, employé à la poste.

Leg : F. FILZ. D. FRAN. DVC. DE. BRAB. D'AN. CONTE. DE. FLANDRES. Blason écartelé d'Anjou. ℟. FOVET ET DISCVTIT 1582. Un soleil rayonnant au-dessus de la mer.

François d'Alençon était le cinquième fils d'Henri II et de Catherine de Médicis, et frère des rois François II, Charles IX et Henri III; il naquit le 18 mars 1554; il reçut au baptême le nom d'Hercule, changé plus tard en celui de François, fut nommé duc apanagiste de l'Anjou en 1576, et en prit le nom et le titre; il mourut le 2 juin 1584.

Ce jeton a été découvert avec plusieurs autres, entre deux planches, lors de la reconstruction de l'hôtel du Cheval-Blanc, à Angers, rue Saint-Aubin.

— Pièce d'argent de Foulques Ier, dit le Roux, comte d'Anjou, au xe siècle, trouvée à Angers, rue Cordelle, dans un cercueil en

pierre coquillière et forme d'auge. On y voit le monogramme FVLCO :

Légende : + GRATI . A. DT (pour Dei) COES (pour comes).

℟. ANDECAVS (pour Andecavensis) CA (pour civitas). Cette pièce est une imitation des monnaies de Charles-le-Simple.

M. Renauld, employé des postes, a procuré cette pièce au Musée de la ville.

Portraits historiques relatifs à l'Anjou.

Le *Répertoire archéologique* a déjà publié les portraits de quelques-uns des personnages célèbres de l'Anjou, d'après les planches gravées sur cuivre que le *Musée des antiquités de la ville* a achetées lors de la vente de la célèbre collection de M. Toussaint Grille. Voici la liste de toutes ces planches, exécutées pour la plupart au XVIIe siècle, par les soins de Claude Ménard et de Pétrineau des Noulis, en attendant que l'on continue à faire paraître, chaque mois, une notice biographique accompagnée d'un portrait.

Anjou (Charles I d').
Anjou (Louis I d').
Anjou (Louis II d'), 2 pl.
Anjou (René d').
Anonyme (un portrait).
Arbrissel (Robert d').
Armoiries inconnues, 8 pl.
Arragon (Frédéric d').
Ayrault (Pierre).
Baïf (Jean-Antoine de).
Balduin (François).
Balue (Jean, cardinal).
Barbé (Marin).
Barclay (Guillaume).
Baron (Eginhard).
Bellay (Guillaume du).
Bellay (Joachim du)
Bellay (Martin du), 2 pl.
Bellay (Jean, cardinal du).
Benoist (René).
Bodin (Jean).
Bouju (Jacques).
Boucicault (Jean).
Boylesve (Gabriel de).
Breslay (Pierre).
Breslay (René).
Bretagne (Ermengarde de).
Breton (René Le).
Capistran (S. Jean de).
Champagne (Pierre de).

X. B. M.

Des Noëls angevins.

I. Jean Maugin, surnommé le Petit Angevin, natif de la ville d'Angers... a écrit plusieurs cantiques et noëls sur l'avénement de Notre Seigneur Jésus-Christ, imprimés en divers lieux (La Croix du Maine. — Maugin vivait vers le milieu du XVIe siècle).

II. Jean Le Frère, de Laval au Maine... a écrit... plusieurs noëls ou cantiques sur l'avénement de Notre Seigneur Jésus-Christ, imprimés à Angers et en autres lieux (La Croix du Maine. Le Frère mourut en 1583).

III. Le Recueil des vieux Noëls. *Angers,* Hernault, 1582, in-16 (no 13,855, catalogue du duc de La Vallière, dressé par Nyon; Brunet, Manuel du libraire, I, 314).

IV. Vieux Noëls, par Laur. Roux, organiste d'Angers. *Angers,* Hernault, 1582, in-8o gothique (no 13,856, cat. La Vallière-Nyon; Brunet, I, 314).

V. La Bible des Noëls nouveaux, faits en l'honneur de la nativité de Notre Seigneur Jésus-Christ. *Angers,* Hernault, 1582, in-8o gothique (no 13,863, cat. La Vallière-Nyon; Brunet, I, 314, écrit le nom de l'éditeur *Hernault*).

VI. Bible des Noëls nouveaux. *Angers,* Hernault, *sans date*, in-8o, (no 13,864, cat. La Vallière-Nyon).

VII. La grande Bible des Noëls, tant vieux que nouveaux, composés en l'honneur de la nativité de Notre Seigneur Jésus-Christ et de la Vierge Marie. *Angers*, Hernault, 1602, in-8o gothique (no 13,861, cat. La Vallière-Nyon; Brunet, I, 314).

VIII. Cantiques catholiques, à l'honneur et louange de la nativité de Notre Seigneur Jésus-Christ, en vers, par Jean Fauveau, curé de Saint-Michel-du-Bois. *Angers*, Hernault, *sans date,* in-8o (no 13,870, cat. La Vallière-Nyon).

IX. Hymnes catholiques sur le même sujet, par le même. *Angers*, Hernault, 1606, in-8o (*ibid.* même no).

X. La grande Bible des Noëls angevins. *A Angers, chez Jahyer,* 1780, in-... (Renard Urbain, par Godard-Faultrier. *Mémoires de*

la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers, 1854, p. 22). — Dans cet article, M. Godard-Faultrier dit qu'il croit cette Bible la dernière; peut-être est-elle la dernière du XVIIIe siècle, mais le numéro suivant prouve qu'elle n'est pas *absolument* la dernière).

XI. La grande Bible des Noëls angevins, sur la nativité de Notre Seigneur Jésus-Christ. Nouvelle édition augmentée de plusieurs beaux noëls et de celui des Oiseaux. *Angers, chez L. Pavie, imprimeur du roi et de Mgr l'évêque,* 1829; in-8o de 130 p. (Recueil conservé à la bibliothèque de l'abbaye de Solesme, ainsi que me l'apprend une lettre du R. P. dom Albert Noël, en date du 1er janvier 1859).

XII. Noëls angevins anciens et nouveaux, sur la naissance de Notre Seigneur Jésus-Christ. *Angers, imprimerie et librairie de E. Barassé, rue Saint-Laud. S. D.* (1851), in-12 de 108 p. (voir le no 227 de la Bibliographie de France, pour 1852. — Je possède ce volume : la couverture en papier de couleur forme titre; il n'y a pas de titre de départ).

CH. RIBAULT DE LANGARDIÈRE.

Formule de vœux à l'abbaye du Ronceray, en 1765 (1).

« Je, sœur Ursule-Henriette-Catherine de Bessay de la Voute, » religieuse du monastère et abbaye de Notre-Dame du Ronceray » d'Angers, de l'ordre de notre bienheureux Père saint Benoît, » native du diocèse de La Rochelle, jure et promets stabilité et » conversion de mes mœurs, voue les trois vœux substantiels de » sainte religion, c'est à savoir obédience, à vous, Madame mon » Abbesse, et à celles qui viendront après vous en charge d'ab» besse, chasteté perpétuelle et pauvreté volontaire devant Dieu » et les saints desquels les reliques sont présentes en ce monas-

(1) Cette formule, écrite sur papier et encadrée, appartient actuellement à M. l'abbé Benoît, aumônier du Bon-Pasteur, à Angers.

» tère et en présence de Mesdames et sœurs de religion, espérant
» vivre selon la règle de notre bienheureux Père saint Benoît, en
» ce dit monastère et selon l'usance d'icelui. Et en confirmation
» de ce, j'ai écrit et signé la présente de ma main.

» Le six d'octobre mil sept cent soixante-cinq.

» Sœur Ursule-Henriette-Catherine de Bessay de la Voute. »

Architecture.

Arrondissement de Baugé, commune de Mazé. — Projet présenté à l'administration départementale et accepté le 6 mars 1861, du remaniement de la façade nord de l'église paroissiale, en style de la fin du XVe siècle.

M. Duvêtre, architecte.

Cette église avait déjà été agrandie en 1845.

Arrondissement de Saumur, commune de Saint-Georges-Châtelaison ou des Mines. — Projet présenté à l'administration départementale et accepté le 20 mars 1861, de la reconstruction de l'église en style Plantagenet du XIIe siècle.

M. Dainville, architecte.

Dans ce projet l'ancien clocher est conservé.

Arrondissement d'Angers. — *Evêché.* — Les travaux de l'Evêché du côté de la place Neuve, montant à une somme de 175,000 fr., viennent d'être adjugés, avec un rabais de 18 cent. par franc, à M. Caillé, entrepreneur. Nous avons la conviction que le plan de cette annexe, dans le style du XIIe siècle, répondra par son exécution, à toutes les espérances qu'ont fait naître les études si consciencieuses de M. Joly, architecte des édifices diocésains.

Même arrondissement, commune de Béhuard. — Projet de construction d'une cure, présenté à la commission épiscopale. Adopté.

M. Joly, architecte.

Même arrondissement, paroisse Saint-Joseph, d'Angers. — Projet de construction d'une chapelle dédiée à la Vierge de la Salette et qui sera bâtie au nord de la nef de l'église. Style XIIe siècle.

M. Dainville, architecte.

Même arrondissement d'Angers, cryptes du Ronceray. — En vertu d'une lettre du ministre d'Etat, une allocation de 7,442 fr. 30 cent. à répartir par moitié sur les exercices de 1861 et 1862, vient d'être accordée pour la réparation des cryptes du Ronceray, sur le crédit des monuments historiques. L'arrêté est du 15 avril 1861.

MM. Joly et Dellêtre, architectes.

Cette affaire, pendante depuis 1857, va donc enfin recevoir son exécution.

Inscription (1).

Arrondissement d'Angers, canton de Thouarcé, commune de Rablay. — Dans l'église, on voit l'inscription suivante, sur marbre, ornée d'une couronne de comte, avec un écusson de gueules à trois quinte feuilles d'argent. Supports deux lions. Branches d'olivier et de palmier croisées. Croix où figure un glaive.

CY GIST LE CORPS. DE
MESSIRE. LOUIS. AUGUSTE. JEAN
DE HILLERIN. CHEVALIER. SEIG-
NEUR. DE. LA. GRIGNONNI ERE
EN. BAS. POITOU. CHEVALIER
DE. L'ORDRE ROYAL. O. ET
MILITAIRE. DE. SAINT. LOUIS
NÉ. AU. RGT. (régiment) DE LA COURON.
NE. DECÉDÉ. AU. CHATEAU. DE
DOUA. DE. CETTE. PAROISSE. LE
16. JANVIER. 1775. AGÉ. DE 44 ANS.
REQUIESCANT. IN PACE. AMEN.

La maison de Hillerin, d'ancienne noblesse poitevine, existe encore à Luçon, département de la Vendée. Par cette épitaphe et par une alliance récente avec une famille angevine, elle n'est point étrangère à notre pays. V. G.-F.

(1) Elle a été communiquée par M. X. Barbier de Montault.

Épitaphe.

Nous citerons comme modèle de simplicité et de convenance cette épitaphe gravée par M. Chapeau sur la tombe, en style du XIIIe siècle, d'un jeune vicaire, à Saint-Laurent-des-Autels.

† hic . jacet
renatvs . carré
s. lavrentii . de . aris. vicarivs
qvi obiit
anno . dni . m̊ . dc̊cc . lvi
die . avtem . xv novembr.

Cimetière de Champtocé. — Cercueil en pierre coquillière.

M. l'abbé Allard nous donne les renseignements suivants sur le cimetière de Champtocé :

« Il existe à Champtocé, au nord du château et sur un plateau contigu à son enceinte, mais plus élevé que lui, un lieu de sépulture où l'on montre des débris de tombes, puis, dans la terre, à peine à trois ou quatre pouces du sol, des cercueils en pierre coquillière. Les ossements y sont encore intacts, quoique le couvercle, également en pierre, ait été brisé. L'endroit se nomme les *Grands-Jardins*, et est plein de ces tombes que le propriétaire n'est nullement disposé à conserver, parce qu'elles nuisent à sa culture. Leur pesanteur seule a pu en sauver un certain nombre : alors le bonhomme défonce la pierre supérieure, remplit le cercueil de terre et sème son blé en tombe. »

Tombeau d'une abbesse du Ronceray.

Le Musée des antiquités d'Angers vient de s'enrichir d'un très beau moulage en plâtre du tombeau de l'abbesse Renée Sarazin, morte en 1499.

L'original est provisoirement déposé dans le magasin des Arts et Métiers. Plus tard, il sera placé au fond de la crypte intermé-

diaire du Ronceray, que l'on a l'intention de restaurer prochainement.

Cette tombe plate, d'un mètre de longueur et d'un grain calcaire, est travaillée au trait creux de façon à faire croire que l'on s'était proposé de remplir les interstices d'une substance quelconque, à la manière des nielles. Cette tombe représente un édicule, dont le sommet, en forme de coquille, est supporté par deux pilastres dans le goût de la renaissance.

Au centre de cet édicule est étendue l'abbesse, vêtue en bénédictine, portant sa crosse de la main gauche, la volute en dehors; ses mains sont jointes, gantées et ornées d'un anneau à l'annulaire de sa main droite. Deux blasons semblables coupent le milieu des pilastres, les émaux n'y sont point indiqués par des traits ou des couleurs, on y voit un lion rampant, environné d'étoiles à cinq raies. Aux angles de la tombe, paraissent au centre de petits cercles, les figures nimbées et ailées, avec philactère, du *tétramorphe*, savoir, en cet ordre : l'*aigle*, l'*ange*, le *bœuf* et le *lion*. Avant la renaissance, l'ordre était celui-ci : l'ange, l'aigle, le lion, le bœuf.

Autour de la coquille on lit : *In sola misericordia Dei spero salvari*, puis le long de la tombe cette épitaphe :

CY NOBLE ET VERTUEUSE DAME
SAIGE ABBESSE SANS VICE OU BLASME
RENÉE SARAZIN REPOUSE
QUI DIXIÈME MAY RENDIT L'AME
L'AN MIL CINQ CENS, UNG MOINS, QU'ON CLAME (1499)
SON AME SOIT ES CIEULX ENCLOUSE.
AMEN.

Le style de cette tombe a beaucoup de rapport avec celui d'une autre pierre sépulcrale que l'on remarque dans l'église de la commune de Saint-Aubin-de-Luigné. Ces deux tombes prouvent que la renaissance s'était introduite de très bonne heure en Anjou.

V. G.-F.

Médailles de bronze.

Le Gouvernement vient d'adresser au Musée des antiquités, à titre de *Suite de médailles*, les numéros ci-après :

1. La France découvrant les ruines de Ninive en 1845.
2. Colonisation française en Algérie, 1830-1853.
3. Journées de juin 1848, cérémonie funèbre du 6 juillet.
4. Rome et la papauté sous la protection de la France en 1848.
5. Élection du Président, par le suffrage universel, 10 décembre 1848.
6. Louis-Napoléon dans les départements du centre et du midi, 1852.
7. Rétablissement de l'Empire, 2 décembre 1852.
8. Inauguration du tombeau de Napoléon Ier, 1853.
9. Bataille d'Inkermann, 5 novembre 1854.
10. Prise de Bomarsund, 16 août 1854.
11. Bataille de l'Alma, 20 septembre 1854.
12. Saint-Arnaud, ministre de la guerre.
13. Victor-Emmanuel.
14. La reine Victoria à Paris, 1855.
15. Exposition universelle de 1855.

Emigration du clergé angevin, en 1792.

Mgr l'évêque d'Angers a bien voulu nous communiquer la lettre suivante que lui écrivait de Rouen, le 1er septembre 1859, M. le chanoine Langlois.

« ..... Elle (Votre Grandeur) me pardonnera, je l'espère, de joindre ici un renseignement qui peut intéresser l'histoire de l'Église d'Angers pendant la période révolutionnaire.

» En 1791 et 92, environ huit mille prêtres s'étaient réfugiés à Rouen où le peuple était calme, les autorités relativement bienveillantes et en cas de danger, la fuite prompte et facile, soit par la Seine, soit par les ports de la côte. Epouvantés par la nouvelle des massacres de Paris (2 et 3 septembre 1792), environ mille de ces réfugiés demandèrent aussitôt leurs passeports pour l'étranger.

Je possède une bonne copie de ces mille passeports, dans lesquels je trouve les noms suivants :

» Antoine-Thomas Coquet, curé de Denée, district d'Angers, quarante ans, passeport du 4 septembre 1792, pour Ostende. — Louis Bonneau, vicaire de Denée, trente-un ans, passeport du 4 septembre, pour Ostende. — Pierre Blisson, professeur de théologie de l'Université d'Angers, trente-huit ans, passeport du 7 septembre, pour Ostende. — René-Pierre Boiret, vicaire de Chalonnes, district d'Angers, trente ans, passeport du 15 septembre, pour l'Angleterre. — Louis-Charles Franche, vicaire de Brissarthe, district de Châteauneuf (Maine et Loire), trente-sept ans, passeport du 15 septembre, pour l'Angleterre. — Joseph-René Dorveau, vicaire de Cheviré-le-Rouge, district de Baugé (Maine et Loire), vingt-six ans, passeport du 18 septembre, pour l'Angleterre ; déclare qu'il était caché dans Paris pendant les massacres des 2 et 3. — Jean-Louis-Marin Chevalier, vicaire de Noëllet, district de Segré, quarante-un ans, passeport du 18 septembre, pour l'Angleterre ; était caché à Paris pendant les massacres des 2 et 3. — Jean-B. Jouin, habitué à Mozé, district d'Angers, trente-huit ans, passeport du 19 septembre, pour l'Angleterre. — Jacques Tonnelier, prêtre d'Ecouflant-lès-Angers, trente-deux ans, passeport du 26 septembre, pour l'Angleterre. — Martin Dogran, vicaire d'Etriché, district de Châteauneuf (Maine et Loire), vingt-huit ans, passeport du 26 septembre, pour l'Angleterre ; était caché dans Paris pendant les massacres des 2 et 3. — René Chevé, vicaire d'Echemiré, district de Baugé (Maine et Loire), trente-cinq ans, passeport du 28 septembre, pour l'Angleterre. »

Boiserie du chœur de Notre-Dame de Paris.

Nous apprenons qu'il vient d'être décidé en haut lieu que cette boiserie du XVIIe siècle, bien qu'elle ne soit pas en harmonie de style avec le chœur de la cathédrale de Paris, sera conservée ; c'est là un précédent très favorable à la conservation des ameublements plus ou moins modernes de nos églises de France.

COMPTE-RENDU

DES SÉANCES DE LA COMMISSION ARCHÉOLOGIQUE.

Séance du 4 avril 1861.

Présidence de M. GODARD-FAULTRIER.

Le procès-verbal de la séance du mois de mars est lu et adopté.

Le secrétaire indique les titres des publications reçues depuis cette séance.

Les objets exposés sur le bureau sont : un ouvrage excessivement curieux présenté par M. Godard, avec de nombreuses gravures représentant une danse macabre au XVIe siècle; un anneau en style oriental, d'un évêque récemment tué en Syrie; une pièce d'argent de Foulque Ier, dit le Roux, comte d'Anjou au Xe siècle, pièce trouvée à Angers, rue Cordelle, dans un cercueil de pierre en forme d'auge; un portrait du cardinal Mathieu Cointerel, et enfin le glaive d'un élève de l'Ecole de Mars.

A ce propos, M. Paul Lachèse donne quelques détails sur cette Ecole, qui n'a eu qu'une existence très éphémère. Elle fut créée au mois de juin 1794 par la Convention nationale, pour remplacer les anciennes écoles militaires dissoutes depuis quelque temps. Elle se composait de trois mille élèves, envoyés par tous les départements et campés dans la plaine des Sablons près de Paris. Leur uniforme se ressentait du goût faux de l'époque : tunique à la romaine et cimeterre porté par un baudrier en cuir noir. Exaltés par les discours les plus exagérés, ils ne laissaient passer aucune occasion de manifester des sentiments d'un républicanisme ardent. Cependant la Convention vit bientôt avec inquiétude ces trois mille jeunes gens qui n'avaient pas moins de trente canons pour leur instruction; elle pensa, non sans raison, qu'un pareil

corps d'armée pourrait quelque jour être un danger pour elle, d'autant mieux qu'un vif soupçon de modérantisme planait déjà sur toute l'Ecole. Celle-ci vit donc ses offres de secours repoussés par la Convention le 9 thermidor; dans cette terrible journée, son commandant fut même arrêté, comme créature de Dumouriez, de Beurnonville et de Custines. Enfin les craintes et les soupçons augmentant, un décret du 3 brumaire (24 octobre) ordonna la levée du camp des Sablons et les élèves furent renvoyés dans leurs districts, avec la faculté d'emporter leurs sabres et leurs baudriers.

M. Bougler rappelle qu'il y avait à Angers une école, organisée sur le modèle de l'Ecole de Mars; les enfants y étaient également exercés aux manœuvres militaires; seulement ils y étaient reçus beaucoup plus jeunes. Elle dura environ deux ans.

M. l'abbé Barbier de Montault lit une intéressante notice sur le tombeau de Pierre de Broërec qui existe à Ploërmel, dans la chapelle de Locmaria. Il résulte de l'inscription de ce tombeau que Pierre de Broërec, descendant, paraît-il, des anciens rois de Bretagne, est mort à Saumur, en revenant de combattre les Anglais, à la fin de novembre 1340. Son corps fut ensuite porté en Bretagne. Cette notice est renvoyée au Comité de rédaction.

M. Godard-Faultrier donne lecture d'un travail étendu sur la commune de Morannes. Après avoir signalé les faits les plus intéressants au point de vue archéologique et au point de vue historique, il passe en revue les hommes remarquables auxquels cette commune a donné naissance. Cet important travail est également renvoyé au Comité de rédaction.

M. Godard lit ensuite un passage du *Bulletin monumental* de M. de Caumont, qui fait espérer qu'un Congrès archéologique aura lieu l'année prochaine à Saumur. La Commission ne peut qu'applaudir à cette bonne nouvelle.

La séance est levée.

Le Secrétaire de la Commission,

PAUL LACHÈSE.




CONDITIONS DE L'ABONNEMENT.

Le *Répertoire Archéologique de l'Anjou* paraît le 1er de chaque mois, par livraisons chacune de deux feuilles d'impression.

Le prix de l'abonnement, pour les personnes ne faisant pas partie de la Commission Archéologique, est de 5 francs par an pour Angers et de 6 francs par la poste.

Les abonnements sont reçus chez tous les libraires du département.






SOCIÉTÉ IMPÉRIALE D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS

ANCIENNE ACADÉMIE D'ANGERS.

COMMISSION ARCHÉOLOGIQUE

1861
June

DU DÉPARTEMENT

DE MAINE ET LOIRE

RÉPERTOIRE ARCHÉOLOGIQUE

DE L'ANJOU

Année 1861. — Juin.

ANGERS

IMPRIMERIE DE COSNIER ET LACHÈSE

Chaussée Saint-Pierre, 13

1861






ROBERT D'ARBRISSEL

COMMUNE DE FONTEVRAULT

L'ABBAYE ET ROBERT D'ARBRISSEL.

Cette commune, située dans l'arrondissement de Saumur, département de Maine et Loire, évêché d'Angers, possède une maison centrale de détention pour onze départements, établie en 1804 dans l'ancienne abbaye des fontevristes. L'on n'y renferme plus que des hommes au nombre d'environ deux mille, les femmes ayant été transférées à Rennes. Fontevrault, antérieurement à la révolution, dépendait du Poitou, et cela depuis l'origine de sa célèbre abbaye, puisque nous lisons dans la vie du B. Robert d'Arbrissel, par Baldric, d'abord abbé de Bourgueil et ensuite archevêque de Dol, son historien et son contemporain, ce passage : *Locus diœcesi adjacens Pictavensi* (p. 80). D'un autre côté Pierre, évêque de Poitiers, dans un acte de l'an 1106, parle de Fontevrault comme étant, à cette époque, de son diocèse (Eloge du B. R. d'Arbr., p. 41). Mais quant au temporel, Fontevrault relevait du comté d'Anjou (Pavillon, p. 90).

Avant la fin du XIe siècle, c'était un lieu désert et d'un aspect sauvage : *Locus erat incultus, squallidus, spinetis obsitus et vepribus ab antiquo fons Evraldi nuncupatus, ab hominum cohabitatione sequestratus* (Baldric, p. 80).

Une pieuse colonie d'hommes et de femmes, guidée par un religieux personnage, pénétra, vers l'an 1099, dans cet épais fourré qui se métamorphosa en un splendide monastère où des rois et des reines tinrent à honneur de trouver leur sépulture. Architectes, sculpteurs et peintres s'y donnèrent rendez-vous pour élever et orner de superbes édifices qui, même après sept siècles, font encore l'admiration des gens de goût.

Or Robert d'Arbrissel, fondateur de cette abbaye près de laquelle se forma le bourg, mérite bien que nos lecteurs prennent connaissance de sa vie.

Il naquit à Arbrissel, aujourd'hui *Arbre-Sec*, village de l'évêché de Rennes, à une lieue de La Guerche, vers 1047 (1), d'un père nommé Damaliochus, et d'une mère appelée Orguendis (Baldric, p. 29). Son amour passionné des lettres l'attira vers Paris, qui avait, au XIe siècle comme de nos jours, le monopole des hautes études. La Bretagne, en effet, était loin alors de pouvoir satisfaire son ardeur d'apprendre, car s'il faut en croire Baldric, les peuples qui l'habitaient étaient encore sauvages; il ne craint pas de les comparer à des scorpions : ..... *Et maximè minoris Britanniæ, in qua cum scorpionibus habito, bestialis geminaque circumvallaverit ferocitas* (p. 14).

Ses études achevées, Robert quitta Paris avec le titre de docteur en théologie ou son équivalent (Abrégé de la vie du B. Rob. d'Arbr.) et revint en Bretagne, à la sollicitation de l'évêque de Rennes qui le fit son archiprêtre. Durant les quatre années qu'il remplit cette fonction, il s'appliqua sans relâche à faire régner les bonnes mœurs parmi les membres du clergé. Son mérite et ses vertus ne le mirent point à l'abri de la jalousie des envieux qui l'obligèrent à sortir de Rennes.

La ville d'Angers l'accueillit avec joie, lui ouvrit ses écoles où de nombreux disciples s'empressèrent d'aller l'entendre (Baldric,

(1) Dictionn. de Bouillet; voir encore Biographie universelle de Furne. M. de Petigny fait naître Robert vers 1060.

p. 46). Ses succès finirent par l'inquiéter; son humilité s'en troubla et chercha un refuge contre l'orgueil dans une vie plus austère. L'oraison et *l'emploi du cilice* vinrent à son secours : *Ferrugineâ veste carnem domabat* (Baldric, p. 48) (1); ce n'était pas assez! Le désert appela cette grande âme pour la mettre, en l'éloignant du monde, plus directement en contact avec Dieu. Robert sentit le besoin de se recueillir, et tout épris d'une fervente passion pour la solitude, après avoir régenté la théologie pendant quelque temps à Angers, il se retira au plus épais de la forêt de Craon, sur les confins de la Bretagne, du Maine et de l'Anjou (Pavillon, p. 11 et 12); un digne prêtre l'accompagnait.

Mais que sert à la lumière de vouloir se cacher? n'est-il pas de son essence d'éclairer les plus ténébreuses régions? Sa renommée le suivit et la foule alla le consulter sur les choses de Dieu jusqu'au fond de son réduit; de telle sorte qu'il vécut moins seul au milieu des bois que dans la ville d'Angers. Il dut se résigner et accueillit tout le monde avec bonté : *Jucundus erat et alacer; affabilis et discretus; in ambiguis consultus; in responsis promptus* (Baldric, p. 54). Mais comme parmi ses visiteurs beaucoup le supplièrent de leur permettre d'habiter avec lui, il y consentit et les reçut dans une espèce de monastère qu'il construisit à leur intention; ils y vécurent en *chanoines réguliers* sous la règle de saint Augustin, nouvellement établie par Yves, évêque de Chartres. Ce monastère, bâti dans la même forêt de Craon et connu sous le nom d'abbaye de la Roë (2), prit surtout de l'extension après que, dans l'année 1095, le baron de Craon eut entrepris de l'agrandir (Pavillon, p. 51). M. le baron de Wismes, dans son ouvrage *le Maine et l'Anjou*, a donné un fort beau dessin du portail de l'église de la Roë en style roman.

L'ardente parole de Robert fut telle, à cette époque de la fin

(1) Plus tard il porta constamment un cilice de soyes de porc (V. la Gloire du B. Rob. p. 45).

(1) *Rota, la roue.*

du XIe siècle, qu'elle enflamma les cœurs d'un nombre incroyable de personnes pour la solitude, et je ne m'étonne pas que Baldric qualifie ce bienheureux de *prædicator potestativus* (p. 22).

En effet, c'est du temps de Robert que, dans notre Anjou, nous voyons Salomon se retirer sur la rivière d'Oudon, au milieu de la forêt de Nid'oyseau, et le bienheureux Hervé se réfugier dans l'île de Chalonnes (Pavillon, p. 45); beaucoup de femmes même suivirent cette impulsion et vécurent en véritables anachorètes : « Ainsi, dit Pavillon p. 46, faisaient les bienheureuses » *Eve*, *Pétronille* et *Ozenne*, dont l'une se retira dans une ca- » verne près l'île de Chalonnes l'autre se renferma dans une » grotte, qu'elle habita proche la ville d'Angers, sur le tertre de » Saint-Laurent, et l'autre se réfugia proche le village de Tre- » lazé-l'Authion, à une lieue et demie de la même ville, dans » une petite cabane où elle était récluse. »

Mais si l'éloquence de Robert peupla les solitudes, elle ne fut pas moins puissante lorsqu'il s'agit de prêcher la première croisade; pour les uns, il limita l'horizon à l'étendue d'une caverne; pour les autres, il le recula jusqu'aux lointaines contrées de l'Orient. Nous sommes en effet dans l'année 1095; le célèbre pape Urbain II est à Angers, on lui parle des pieuses merveilles qui se passent au fond de la forêt de Craon et du saint agitateur à la parole duquel personne ne résiste; il le veut voir, il veut l'entendre et l'entendre en public; l'occasion s'offre d'elle-même. Le comte d'Anjou Foulques-Réchin, désireux que le pape fît la dédicace de l'église Saint-Nicolas d'Angers, invita Sa Sainteté à vouloir bien agréer son désir; Urbain II accepte et charge Robert d'Arbrissel *de prêcher la croisade en excitant le peuple à prendre les armes pour la conquête des lieux saints* (Pavillon, p. 54).

Tout prêtait à la grandeur de la cérémonie : la présence du Souverain pontife, celle de plusieurs cardinaux, et enfin l'église elle-même, à laquelle se rattachait un souvenir de l'Orient, puisqu'elle avait été construite en exécution d'un vœu que Foulques-Nerra avait fait pendant l'un de ses voyages à Jérusalem.

Robert se maintint à la hauteur de son auditoire, et le pape en fut si satisfait qu'il le qualifia de *Dei semini verbum* (Baldric, p. 66). Notre prédicateur, suivant Pavillon, p. 54 et 55, exhorta « les assistants à se croiser pour la querelle du Sauveur..... Il » réussit de telle sorte, qu'il fut en partie la cause de ce grand » armement qui fut fait de plus de six cent mille soldats qui s'en- » rôlèrent pour aller à la guerre sainte. »

Et le même auteur ajoute dans son naïf langage : « Le pape le » constitua son *premier lieutenant* dans le ministère de la parole » évangélique... Il le constitua missionnaire apostolique (p. 55). »

Le pape allant à Tours, Robert l'y suivit, après quoi notre prédicateur, le saint Paul de son temps, retourna dans son monastère de la Roë, où sa parole retentit comme un tonnerre contre les vices, si bien qu'on lui appliqua cette prophétie de David : *Vox tonitrui tui in Rota,* faisant allusion au nom de la Roë. Quelquefois aussi il prêchait en pleine forêt ou sur les places publiques, et toujours au milieu d'un grand nombre d'auditeurs, dans les diocèses de Rennes, du Mans et d'Avranches. Ses courses apostoliques l'obligèrent à quitter la direction du monastère de la Roë ; il se sépara donc de ses chanoines, afin d'accomplir sa mission. Son éloquence moissonnait les âmes « jusques-là même, » dit Pavillon, p. 69, que la plupart des hommes, des femmes et » des enfants qu'il convertissait abandonnaient leur pays et leurs » parents pour le suivre où il allait. »

Il marchait en ermite, pieds nus, sans pain ni argent; et jamais la Providence ne lui fit défaut, pas plus qu'à sa nombreuse suite ; car la plupart des peuples qu'il traversait, avaient à cœur d'apporter des vivres à sa pieuse phalange.

Cette prédication nomade ne dura pas moins d'une année (Pavillon, p. 69), et c'est alors qu'il songea qu'une telle moisson devait être mise en grange ; dès ce moment il résolut de fonder le monastère de Fontevrault, dans la forêt de *Tranchecol*, nom singulier qui a pu donner naissance à ce bruit qu'elle était peu-

plée de voleurs (Pavillon, p. 71) (1). Par un retour bizarre de la fortune, ce sont des repris de justice qui en majeure partie habitent aujourd'hui le même lieu.

Quoi qu'il en soit, Robert obtint, des légitimes possesseurs de cette forêt, le droit de s'y établir. « Et dono à quibusdam possessoribus accepit. » (Baldric, p. 82) (2). Dans le principe, son abbaye ne fut qu'un véritable *camp*, et c'est aussi le terme dont se sert Baldric (p. 84). Ainsi les premières cellules (*tuguriola*) se composèrent seulement de branches d'arbres et de terre; les unes furent réservées aux hommes, et les autres aux femmes; vous eussiez cru voir deux camps, au centre desquels un oratoire s'éleva : « Oratorium etiam ibi quodlibet construxerant, in quo » Deus invocaretur et hospitaretur in medio *castrorum suorum*. » (Baldric, p. 84.)

Le camp des femmes était clos de haies et fossés (3); Robert les chargea du soin de la prière et du chant. Elles vécurent dès le commencement d'une façon claustrale et contemplative : quant aux hommes, la vie active leur fut réservée; Robert leur enjoignit de vivre du travail de leurs mains : « Indè procedebant ad » opera, ut de laboribus manuum suarum vivere possent et nun» quam otiosi vivere præsumerent. » (Baldric, p. 86.)

(1) Le cardinal Baronius, au tome 12 de ses Annales ecclésiastiques en l'année 1117, écrit : « Il faut savoir que le monastère de Fontevrault a » pris son nom de la fontaine du lieu où il a été édifié. On dit qu'un » jeune gentilhomme nommé Evrauld... se faisant suivre d'une troupe » d'assassins et de voleurs, obsédait les grands chemins... On ajoute que » Robert d'Arbrissel le convertit. »

(2) La donation de la vallée, où l'abbaye se construisit, fut faite par une dame nommée Aremburge et par Adélaïde, sa fille, « à la suscitation » de Gislebert, seigneur de Lodun (Loudun). » Voir Pav., p. 86. « Les sei» gneurs de Loudun, de Montsoreau, de Montreuil-Bellay; les comtes » d'Anjou et les ducs de Bretagne, de leur côté, firent de nombreuses do» nations. » (P. 137, Rev. d'Anjou, mars et avril 1854.)

(3) Pavillon, p. 72.

Prêtres et laïcs vivaient fraternellement ensemble et devaient à certaines heures observer un complet silence (1). Robert, par humilité, ne voulut pas qu'ils l'appelassent *seigneur* ni *abbé* : « Nam neque dominus, neque abbas vocitari volebat. » (Baldric, p. 92). Il se contenta du nom de maître, *magister*. Il refusa toujours de porter des vêtements moelleux et délicats : « *Et tunicas* » *et saccum asperiores induebat.* » (Baldric, p. 94.)

Cependant ses austérités n'altérèrent jamais la candeur de son âme, ni même la gaieté de son esprit. Les pauvres cabanes tombant en ruines, il fallut songer à leur substituer des logis plus durables, et c'est alors que le nouvel établissement cessa d'être un camp pour devenir un monastère, à l'entrée duquel on plaça ce nom : *Athanasis*, c'est-à-dire la porte de l'éternité (Pavillon, p. 88).

De grands dons furent faits et permirent d'accroître l'étendue de l'oratoire, et d'élever plusieurs cloîtres pour les femmes et ensuite pour les hommes; un cloître spécial et plus vaste que les autres reçut plus de trois cents dames : « In claustro majori » plusquam trecentas insimul locavit. » (Baldric, p. 118.)

Il chargea particulièrement une pieuse femme du nom d'*Hersende*, de surveiller les travaux de construction; un auteur qualifie cette dame de comtesse de Montsoreau (dans Baldric, p. 121) (2). Robert ne tarda pas à lui adjoindre Pétronille de Chemillé (3), qui plus tard fut abbesse du monastère. Sous la direction de ces deux dames, de belles constructions s'élevèrent,

(1) Il en était de même des religieuses qui devaient, en outre, dérober aux yeux des étrangers, leur visage sous les plis d'un voile (Voir Analecta juris pontificii, revue publiée à Rome, 1861, col. 521-522).

(2) Nous lisons encore dans Pavillon, p. 78 : « La bienheureuse Hersende, de Champagne, était propre parente du comte d'Anjou et veuve » de Guillaume seigneur de Montsoreau, lequel tenait rang de prince. » En effet, il en prenait le titre. Hersende fut directrice de Fontevrault en 1104.

(3) Pétronille de Craon était veuve du baron de Chemillé en quatrièmes

correspondant à diverses catégories de personnes, savoir : les *pauvres*, les *infirmes*, les *filles de mauvaise vie* et les *lépreux;* tout ce qui souffrait et tout ce qui avait besoin de se régénérer trouvait asile en ce lieu : « Suscipiebant pauperes ac debiles non » repellebant : nec incestas, nec pellices refutabant, leprosos, » nec impotentes. » (Baldric, p. 130) (1).

Fontevrault fut primitivement (2), à la fois, un monastère, un Bon-Pasteur, un hospice, un atelier d'industrie et une école où Jean-sans-Terre étudia durant cinq années (Pavillon, p. 461).

Si le couvent accueillit les pauvres en première ligne, il ne se ferma pas cependant aux dames de condition, car il est des souffrances que les grands seuls connaissent, et ce ne sont pas toujours les moins cuisantes. Le personnel de l'abbaye, au temps de Robert, varia entre deux et trois mille âmes : « Servos et ancillas Dei plusquam ad duo vel circiter ad tria millia congre- » gavit. » (Baldric, p. 146.) Au rapport de l'abbé Suger et de son temps, on ne comptait pas moins de quatre à cinq mille religieuses.

noces. Elle devint abbesse en 1109 (v. Pavil., p. 78; et Revue d'Anjou, p. 137, mars-avril 1854).

(1) « Robert entreprit de bâtir, pour les femmes et pour les filles, » trois couvents séparés : l'un pour mettre les vierges et les femmes » veuves, et c'est celui qu'on appelle *grand Moustier;* l'autre pour les » ladres et les infirmes, et c'est ce que l'on a nommé *Saint-Lazare;* et » un troisième pour les femmes pécheresses qui voudraient faire péni- » tence et c'est celui à qui l'on a donné le nom de *la Magdelaine.* Chacun » des trois couvents avait son église (Pavillon, p. 86-283). » « Le même » ordre fut gardé, en proportion, pour les logements des hommes (Pavil- » lon, id.) » Dans le dernier siècle existaient encore deux communautés d'hommes : l'une appelée le monastère de l'*Habit* où l'on élevait la jeunesse; l'autre communauté, composée des confesseurs des religieuses, était située tout près de l'abbaye (Rev. d'Anj., mars-avril 1854).

(2) Je dis primitivement car plus tard les classes des repenties et des ladres furent supprimées.

L'abbaye de Fontevrault vit sa règle s'implanter dans d'autres contrées et notamment à Orsan (Ursanum), dans le Berry, où son fondateur mourut le 24 février 1117, à l'âge de 70 ans (d'autres disent en 1116. Pavillon, p. 582); trois ans avant sa mort une bulle de l'an 1113 confirma l'établissement de Fontevrault. Le corps de Robert y fut transporté et placé dans un mausolée : « Et in condigno sepultum mausoleo. » (Baldric, p. 158.)

Le frère Sébastien Ganot, traducteur de Baldric en 1648, nous apprend que ce mausolée était au côté droit du maître-autel du grand monastère, et que le cœur resta dans le prieuré d'Orsan (1).

Robert est qualifié par Baldric, son contemporain, de *Virum sanctum* (p. 14), et de *Beatus* (p. 28). On le fête le 24 février (Bouillet); son cœur, qui demeura à Orsan, y avait un autel; dans les anciennes litanies de son ordre, on l'invoque ainsi : *Sancte Roberte, magister bone, ora pro nobis* (Abrégé de la vie du B. R.). Ses miracles ont été recueillis à la fin d'un opuscule intitulé : *La gloire du B. R. d'Arbrissel*, pages 164, 165, etc. (La Flèche, 1648).

Personne, au moyen âge, ne mit plus en relief la dignité de la femme; et son ordre eut cela de particulier, que les moines y furent soumis à l'autorité des religieuses; c'est au pied du Calvaire que naquit sa règle (2), entre ces deux paroles du Sauveur :

(1) Cependant il est vrai de dire qu'une partie de ce cœur fut transportée plus tard et déposée, en 1646, dans un reliquaire de cuivre argenté que possèdent aujourd'hui les fontevristes de Chemillé. « Suivant » M. Félix Andry, la coutume d'inhumer le cœur isolément pour hono» rer, d'un culte particulier, les saints et les héros, ne remonte pas » au-delà du XIIe siècle et ce fut le B. Robert d'Arbrissel qui en fut le » premier objet. » P. 312, Revue d'Anjou, février 1858.

(2) Avec le temps la règle fut négligée; à cette occasion nous empruntons la citation suivante à la Revue publiée à Rome sous le titre : *Analecta juris pontificii* (1861, col. 521-522) :

« Marie de Bretagne, 26e abbesse, s'adressa à Pie II, qui députa plu-

Ecce filius tuus, ecce mater tua, adressées à Marie et à saint Jean, celui-ci devant être naturellement soumis à sa mère spirituelle.

La fidélité de Robert au Saint-Siége a toujours été constante, et sa conduite au concile de Poitiers fut des plus courageuses et mérite que nous en parlions.

C'était au mois de novembre 1100 que plus de cent évêques et abbés arrivaient à Poitiers malgré les mauvais chemins, la saison pluvieuse et les embûches du comte Guillaume IX, intéressé par beaucoup de motifs à troubler cette réunion. Le concile s'ouvrit dans l'église de Saint-Hilaire, sous la direction des cardinaux Jean et Benoist, légats du pape Pascal II.

Cette imposante assemblée, chargée de sauvegarder les règles de la morale, reçut du Saint-Siége la sainte mission de blâmer de la façon la plus sévère l'indigne conduite du roi de France Philippe Ier et de sa prétendue femme, la trop célèbre Bertrade, comtesse d'Anjou. Quelques mots sur ces deux personnages sont ici nécessaires.

Bertrade, fille de Simon Ier, seigneur de Monfort-l'Amauri,

» sieurs visiteurs pour rétablir la réforme. Ces visiteurs ne répondirent » pas entièrement à l'attente de la pieuse abbesse. Ils permirent même » aux religieuses de sortir de leur clôture avec la seule permission de la » prieure, attendu la pauvreté où étaient réduits la plupart des monas- » tères, dont les religieuses ne subsistaient qu'autant qu'elles se procu- » raient quelque soulagement par leur sortie. Marie de Bretagne n'étant » pas contente de cette réforme, se retira au monastère de la Madeleine » près d'Orléans où était le vœu de clôture. En 1474 elle fit approuver » les nouveaux statuts par Sixte VI. D'autres couvents de l'ordre embras- » sèrent successivement cette réforme. Renée de Bourbon, abbesse, l'in- » troduisit à Fontevraud chef de l'ordre en 1505. Le décret de réforme » fut accueilli en 1507 par toutes les religieuses, au nombre de 82 pro- » fesses et 10 novices. L'obligation de la clôture fut exprimée dans la » formule des vœux ainsi conçue : *Je promets stabilité sous clôture, con- » version de mes mœurs, chasteté, pauvreté et obéissance, etc.*»

avait épousé, l'an 1089 suivant les uns, et 1091 selon d'autres, Foulques-Réchin, comte d'Anjou; c'était une femme belle; or il arriva que la cour de France et la cour angevine se rencontrèrent à Tours dans l'année 1092; on était à la veille de la Pentecôte et dans l'église Saint-Jean (1) se préparait une solennelle bénédiction des fonts baptismaux. Philippe et Bertrade y assistaient tous les deux s'éprirent l'un pour l'autre d'une coupable passion, et ce fut pendant la cérémonie elle-même qu'ils se jurèrent fidélité, ajoutant ainsi le scandale et le blasphème à leur conduite adultère, car Philippe venait de répudier sa douce et légitime compagne la reine Berthe. Foulques-Réchin naturellement fut le dernier à s'apercevoir de l'intrigue, mais le 4 juin (2) il n'eut plus aucune possibilité de se faire illusion, Bertrade s'étant laissée enlever par des gens que le roi avait apostés. Cet acte émut la France entière et causa une si vive douleur au comte d'Anjou, que trois années après il datait une charte de donation en ces termes : « Facta est autem hæc donatio anno ab incarn. Domini » 1095, indict. III, die sabbati, luna 25, Urbano apostolico, » *Franciâ ex adulterio Philippi indigni regis fœdatâ* (3). »

Un tel scandale ne devait pas rester impuni, car pas plus que leurs sujets, les rois n'ont le privilége de violer les lois de la morale; c'est là, pour le dire en passant, une sainte égalité que l'Eglise ne cessa jamais de proclamer, aussi n'y manqua-t-elle point; en effet le pape Urbain II, sans tenir compte des dangers qu'il pouvait y avoir à sévir contre un roi de France, ne balança pas à excommunier Philippe et Bertrade au concile de Clermont en 1095. Son successeur Pascal II fit de même par l'entremise de

(1) Art. de vér. les dates ; mais d'après Moréri cette cérémonie aurait eu lieu dans l'église Saint-Martin.

(2) Art. de v. les dates. D'après Moréri l'enlèvement aurait eu lieu le 4 juillet 1093.

(3) Cartulaire de Saint-Serge cité par l'Art de vérifier les dates, page 60, t. XIII, édit. de 1818.

ses légats cinq ans après, au concile de Poitiers, où va figurer notre Robert d'Arbrissel.

Or, le 18 novembre 1100, tous les prélats et abbés réunis dans l'église de Saint-Hilaire et jaloux de maintenir la discipline à leur propre égard, commencèrent par déposer de l'épiscopat et du sacerdoce Norgand, évêque d'Autun, accusé de simonie.

Ensuite ils passèrent à la sentence d'excommunication contre Philippe et Bertrade; il ne restait plus qu'à la *publier* lorsque des hommes d'armes, au nom du comte de Poitiers et par ses ordres, pénétrèrent sans respect au fond de l'église et en chassèrent les assistants. Trois seulement résistèrent malgré coups et menaces : Robert et son disciple Bernard d'Abbeville qui, « poursuivant leur pointe et se joignant avec Jean l'un des légats, » publièrent la sentence qui avait été rendue (Pavillon 684). »

Eh bien ce même Robert, si plein d'énergie contre Bertrade coupable, devint un doux consolateur pour Bertrade repentante. Après la mort de Philippe, arrivée dans l'année 1108, elle se retira en Anjou qu'elle habita jusque vers 1115 (Pav., p. 565). A cette époque on la vit prendre le voile des Fontevristes; « et » comme elle avait, à huit lieues de Paris assez proche la ville » de Monfort au diocèse de Chartres, une maison appelée Haute-» Bruyère toute entourée de bois et fort propre pour faire un mo-» nastère, en se donnant à notre saint, elle lui fit présent de cette » maison afin d'en faire un couvent (Pavill. 216). »

Elle mourut dans son prieuré de Haute-Bruyère.

Robert, malgré sa vie constamment austère, ne put échapper à la calomnie. On en trouve des traces dans deux lettres fameuses, attribuées l'une à Geoffroy abbé de Vendôme, mort à Angers le 26 mars 1132, l'autre à Marbode successivement maître-école de l'église d'Angers, évêque de Rennes et ensuite moine de Saint-Aubin d'Angers, où il décéda en 1123.

Un troisième auteur nommé Pierre de Saumur, moine de Saint-Florent, avait aussi recueilli des bruits analogues à ceux que Geoffroy de Vendôme aurait consignés, mais l'écrit de ce reli-

gieux a été supprimé vers le XVII[e] siècle (1). Quant aux deux lettres précitées, la première, dite de Geoffroy (2), a été publiée par le père Sirmond avec d'autres épîtres du même abbé de Vendôme ; et la seconde, dite de Marbode, fut imprimée à Rennes en 1524 et, plus tard, en 1708 dans Beaugendre.

Voici ce que Geoffroy reprocherait à Robert : «... Feminarum » quasdam, *ut dicitur*, nimis familiariter tecum habitare per- » mittis : quibus privata verba sœpius loqueris ; et cum ipsis etiam » et inter ipsas, noctu frequenter cubare non erubescis. Hinc » tibi videris, ut asseris, Domini salvatoris digne bajulare cru- » cem, cum extinguere conaris male accensum carnis ardorem. » *Hoc si modo agis* vel aliquando egisti, novum et inauditum sed » infructuosum genus martyrii invenisti. »

Marbode, de son côté, aurait écrit...« Has (mulieres) non so- » lum communi mensa per diem sed et communi habitu per » noctem, dignaris *ut referunt*..... »

Mais ces lettres sont-elles bien de Geoffroy et de Marbode? (Voir ce que nous avons publié sur ce sujet en 1846 dans la réimpression de Bodin, par Godet, t. 2, in fine.)

Quoi qu'il en soit, ceux-là mêmes qui ont tendance à croire ces lettres authentiques avouent qu'elles n'affirment rien, qu'elles se bornent à rapporter des bruits : *ut dicitur*, *ut referunt*. Or, savez-vous comment Bayle traite les ouï-dire? « Il n'y a, écrit-il, pas » plus de différence entre la *fausse monnaie* et la *bonne* qu'entre

(1) Ménage, Sablé, p. 108.

(2) M. de Petigny de l'Institut, dans la Biblioth. de l'école des Chartes, 3e série, t V, pages 1-30, année 1854, nous apprend que le père Sirmond publia la lettre de Geoffroy dès 1610 ; puis « qu'en 1645 l'abbesse Jeanne- » Baptiste de Bourbon, fille naturelle de Henri IV, entreprit d'obtenir la » canonisation du fondateur de son ordre... On conçoit, ajoute-t-il, » que la publicité de la lettre de Geoffroy pouvait nuire au procès de ca- » nonisation. L'abbesse résolut donc de faire disparaître ce témoignage » important. » C'est depuis cette époque, en effet, que l'authenticité de cette lettre a été contestée. Il en fut de même de celle de Marbode.

» un témoin qui a ouï dire et un témoin qui a vu ; » et Voltaire ajoute quelque part : « il faut soigneusement distinguer entre les » faits et les ouï dire.»

Aussi Ménage, qui croit à l'authenticité des deux lettres, s'exprime-t-il en ces termes, page 108 de son Sablé : « Mais tout » cela soit dit sans offenser la mémoire de Robert d'Arbrissel » pour laquelle j'ai toutes sortes de vénération, estant persuadé » que *ce bruit qui courait* n'avait aucun fondement véritable. »

Ménage va même jusqu'à en expliquer la cause. « Comme, » dit-il, Robert d'Arbrissel avait institué un monastère de femmes » auxquelles il avait soumis les hommes... et comme cette insti- » tution paraissait contraire à ce que dit saint Paul qu'il ne faut » pas que les femmes dominent les hommes, on croyait qu'il » aimait les femmes... et on en faisait des railleries et ces rail- » leries donnèrent lieu à des médisances. C'est ainsi que saint Jé- » rôme et plusieurs autres saints ont été calomniés au sujet des » femmes avec lesquelles ils conversaient familièrement, mais il » est certain que Robert d'Arbrissel était un homme d'une vertu et » d'une piété admirable ; que, pour sa vertu et sa piété et pour » son zèle au service de Dieu, il a été estimé et considéré de » tous les papes de son temps..... »

Bayle, dans son Dictionnaire historique au mot Fontevraud, p. 484, édition de 1730, n'est pas moins explicite; mais nous avons de plus récents aveux. M. de Petigny de l'Institut, qui croit à l'authenticité des deux lettres, écrivait en 1854 dans la Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, t. v, 3e série, « qu'elles » peuvent s'interpréter dans un sens plausible sans détruire la » réputation de sainteté qu'a laissée ce célèbre prédicateur et sans » démentir la haute idée que les témoignages contemporains » nous ont donnée de ses vertus (p. 22) » et il se hâte de dire en parlant de l'épître de Geoffroi : « *Telle est la lettre dont on a fait* » *de si ridicules parodies.* » Or, le sens plausible qu'il donne est tout à l'avantage de Robert; il le montre, en effet, fort doux à l'égard des religieuses vénérables et toujours austère vis-à-vis de

la classe des repenties, ajoutant que cette différence prêtait à la calomnie de la part de quelques-unes des femmes de cette classe, jalouses des préférences dont elles n'étaient pas l'objet.

M. de Petigny voit dans cette jalousie déplacée la source des bruits injurieux qui couraient sur Robert, aussi s'empresse-t-il de dire : « Cependant, si ces rumeurs injurieuses avaient pu » alarmer au loin les amis de Robert, tels que Marbode à Rennes » et Geoffroy à Vendôme, elles ne lui enlevèrent pas un seul mo- » ment l'estime de ceux avec qui il était plus immédiatement en » rapport (p. 19). » Enfin, M. de Petigny termine sa notice par ces lignes de dom Rivet : « Il faut avouer deux choses : et que les » ennemis de la gloire de Robert d'Arbrissel ont triomphé sans » sujet de ces deux lettres, et que tout son ordre n'a pas su les » prendre dans leur vrai point de vue (p. 30). »

Assez sur cette matière car il temps, je crois, d'entrer dans quelques détails archéologiques.

Pavillon nous apprend (page 90), que Foulques-Réchin, comte d'Anjou, de 1060 à 1109, était à bon droit, eu égard à ses dons magnifiques, reconnu pour fondateur de Fontevrault. « Il est » vrai, ajoute le même auteur, que comme les bâtiments *ne pu-* » *rent être achevés du temps de ce prince*, Foulques le jeune (1) » qui lui succéda, continua l'ouvrage de son père (2). »

D'un autre côté, nous savons que le pape Calixte II fit la dédicace de l'église du grand monastère en 1119 (Anjou et ses monuments, t. 2, p. 573; d'autres disent 1120, Pav., p. 582).

Il s'ensuit que les principales constructions n'étaient pas ter-

(1) Autrement Foulques V. Il fut investi de l'Anjou du vivant de son père en 1106 et définitivement en 1109. En 1120 il fait un premier voyage à la terre sainte, un second vers 1126, puis un troisième en 1129. Deux ans après il monte sur le trône de Jérusalem et meurt en 1144.

(2) La Revue d'Anjou, p. 137, mars-avril 1854, avance que « l'église » fut bâtie au XIIe siècle pendant la vie de Robert d'Arbrissel aux frais de » Pierre, évêque de Poitiers et ami de ce fondateur. »

minées en 1109 date du décès de Foulques-Réchin, mais qu'elles durent l'être en 1119, date de la dédicace ; il suit encore de là qu'elles furent achevées, et notamment l'église, avant le premier voyage de Foulques V, dit le jeune, à Jérusalem, d'où l'on en peut conclure que le style byzantin de la grande église de Fontevrault n'est point venu directement de l'Orient par l'entremise de ce comte d'Anjou, mais par une autre voie et tout à fait indirecte. L'observation que nous faisons confirme les conjectures de M. Félix de Verneilh que nous allons analyser ici (1). Cet archéologue distingué s'occupe principalement de la nef de la grande église de Fontevrault voutée en coupoles sur pendentifs distincts, sur plan carré (2). Il lui trouve une grande ressemblance avec la nef de la cathédrale d'Angoulême et ne s'en étonne pas, Robert d'Arbrissel ayant voyagé dans l'Angoumois. Il conjecture avec raison que le byzantin de Fontevrault provient du byzantin d'Angoulême comme celui-ci dérive du byzantin de Saint-Front de Périgueux, imitation de Saint-Marc de Venise qui, à son tour, a fait de si grands emprunts à Sainte-Sophie de Constantinople. M. de Verneilh voit, en outre, dans l'architecture de Fontevrault le point de départ de notre *style Plantagenet ou style angevin*. *mélange* de *l'ogive du nord* et du *byzantin méridional*, qui se sont naturellement donné rendez-vous sur les bords de la Loire, limite de l'Aquitaine et de ce qu'on appelait autrefois la France.

L'ogive émoussée des arcs-doubleaux de Fontevrault, nous prouve, à n'en pas douter, que c'est vers l'an 1119 que les premiers rudiments de l'architecture ogivale parurent en Anjou. Ce fait, qui peut être fécond à plus d'un point de vue, mérite d'être ici consigné.

Que dirons-nous de la tour d'Evrault? Successivement elle a été prise pour un *logis de voleur*, pour *une chapelle sépulcrale*,

(1) Voir l'Architecture byzantine en France, Paris 1852, p. 275, etc.

(2) On a rasé tous les dômes pour établir des logements. Voir de Verneilh, p. 279.

pour *une lanterne des morts* et, enfin, pour la *grande cuisine* du monastère ; et j'avoue que je crois à cette destination ayant vû à Constantinople, près de la place d'Atmeïdan, un édifice du même genre où se fait encore la cuisine dite des pauvres. C'est aussi l'opinion de M. Parker, de M. de Caumont et de l'architecte Viollet Le Duc (consulter son Dictionnaire d'architecture, t. IV, page 470). La tour d'Evrault date du commencement du XIIe siècle ; elle a 80 pieds de hauteur sur 33 de diamètre (1), elle s'élève sur trois plans : le premier est octogone, le second carré, le troisième est aussi octogone; les exèdres qui l'entourent sont autant de foyers. M. Viollet Le Duc donne de cet édifice un plan, une coupe et une élévation.

Une autre tour, surmontée d'une lanterne élégante et que l'on aperçoit dans la ville de Fontevrault, en dehors du couvent, mérite d'être signalée. Celle-là, du moins, n'a jamais été cuisine, elle porte le nom de chapelle Ste-Catherine et appartient au style plantagenet. Elle occupait autrefois le milieu du cimetière paroissial, on l'a bâtie sur un plan carré, c'est aujourd'hui une maison particulière. Une charte lui assigne la date du commencement du XIIIe siècle. Il serait trop long de reproduire cette charte qui est de Bertha, abbesse de Fontevrault et datée de l'an MCCXXV. On la trouvera dans *Gallia Christ., t.* II, *instrumenta, col. 363* et dans *la réimpression de Bodin, par Godet, t.* Ier, *page 616*. Qu'il nous suffise de dire que cette chapelle fut bâtie par les soins d'Ala, duchesse de Bourbon et qu'elle figure dans la 6e partie du cours d'antiquités de M. de Caumont d'après un dessin de M. de la Rue, architecte du département de la Sarthe.

L'église paroissiale, dite de *Saint-Michel*, est également du style plantagenet. Mais rentrons dans l'intérieur du monastère et n'oublions pas de visiter le *cloître*, œuvre magnifique du XVe siècle, puis le *réfectoire*, travail des dernières années du même siècle et, enfin, *la salle capitulaire* à peu près du même temps.

(1) Annuaire de Maine-et-Loire pour 1860, page 234.

Les murailles sont ornées de peintures historiques qui seraient dignes d'être relevées. Nous y avons lu les noms suivants :

1. Marie-Gabrielle-Eléonore arrivée en juin 1696, morte en mai 1707; 2. Renée de Bussy, abbesse de Chelles; 3. Catherine de Bourbon, abbesse de N.-D. de Soissons; 4° Renée de Bourbon abbesse, au xv° siècle, de Fontevrault; 5° Louise de Bourbon, avec la date de 1567, *la seconde abbesse depuis la réforme* (1): 6. Jeanne-Baptiste de Bourbon entrée, en 1637, le 11 janvier et décédée le 16 janvier 1670, abbesse, comme les deux précédentes (2); 7. Renée de Lorraine, prieure de céans; 8. « Marie-Fran- » çoise..... de France dite mademoiselle de Blois et âgée de..... » Cette princesse a demeuré ici à plusieurs reprises pendant son » enfance et a été bien aise d'être peinte auprès de madame l'ab- » besse et a épousé, à l'âge de 14 ans, monseigneur le duc de » Chartres..... de Monsieur frère unique du roi; » 9. « Marie- » Magdelaine-Gabrielle de Rochechouart de Mortemart, fille de Ga- » briel de Rochechouart de Mortemart (3), pair de France, etc... » nommée à cette abbaye 33° abbesse le 18 août 1670 fut bénie dans » l'église des Filles-Dieu par monseigneur l'archevêque de Paris, » en présence de la reine, de toute sa cour et d'un grand nombre » de prélats le 8 février 1671 et fit sa première entrée dans

(1) Une première réforme avait été tentée, mais en vain, par Marie de Bretagne, abbesse au xv° siècle. Une autre tentative réussit cette fois sous Renée de Bourbon, abbesse dans le même siècle. Louise de Bourbon maintint la réforme et comme cette abbesse succédait à Renée, c'est en ce sens que l'inscription a raison de dire que la dite Louise de Bourbon fut la seconde abbesse depuis la réforme (voir Rev. d'Anjou, p. 140, mars-avril 1854).

(2) Nous venons d'acheter, pour le musée des antiquités, la planche sur cuivre représentant cette abbesse.

(3) Cette Gabrielle de Rochechouart réunissait, dit Bodin, à beaucoup de piété et de modestie la connaissance des belles-lettres grecques et latines. On la nommait la reine des abbesses (Nouv. Arch. n° 39, p. 13).

» cette maison (de Fontevrault) le 18 mars de la même année,
» elle décéda le 15 août 1704, »

D'autres noms, peints sur les mêmes murailles avec portraits, sont en partie effacés et prouvent le grand intérêt qu'il y aurait à sauvegarder ces curieuses fresques.

Ainsi qu'on a pu le voir, les belles époques d'architecture, à Fontevrault, ont été le XIIe siècle avec *la grande église* et *la tour d'Evrault*; le XIIIe avec la *chapelle Sainte-Catherine et l'église paroissiale de Saint-Michel;* le XVe et le commencement du XVIe avec *le cloître*, *le réfectoire* (1) *et la salle capitulaire.*

Quant aux bâtiments plus modernes, ils ont été construits au XVIIIe siècle pour mesdames de France, filles de Louis XV, qui firent leur éducation dans cette abbaye (2).

Cette notice est longue, sans doute, et cependant la matière est loin d'être épuisée; du courage donc! car on nous saurait peut-être mauvais gré de ne point parler des *statues sépulcrales des Plantagenets*, de la grande *grille du chœur*, et des deux *crosses dites de Robert d'Arbrissel et de Pétronille* que le musée des antiquités d'Angers possède. Il faut bien aussi que nous discutions l'authenticité de l'effigie de Robert d'Arbrissel, effigie que Claude Ménard fit graver sur cuivre il y a plus de deux siècles et dont nous donnons un tirage en tête de cette notice.

Quant au coffret renfermant quelques restes de Robert d'Arbrissel et quant au bâton en forme de *tau* et à tête de cristal de roche qu'il portait, tous objets qui sont aujourd'hui à Chemillé dans les mains de nos nouvelles fontevristes, nous renvoyons spécialement à la note publiée par M. l'abbé Barbier de Montault dans le Répertoire archéologique, n° du 1er juillet 1860.

(1) Le cloître et le réfectoire ont été construits par Renée de Bourbon, abbesse de Fontevrault, de l'an 1491 à 1534. Elle fit aussi faire, en pierres de taille, la grande clôture du monastère (Rev. d'Anjou, p 137, mars-avril 1854).

(2) Annuaire de Maine-et-Loire, pour 1860, page 234.

Statues sépulcrales.

Ces statues sont au nombre de quatre et représentent : 1° *Henri II*, comte d'Anjou et roi d'Angleterre, mort en 1189; 2° *Aliénor d'Aquitaine*, autrement Eléonore de Guyenne, sa femme, morte en 1204; 3° *Richard Cœur-de-Lion*, son fils, mort en 1199; 4° *Isabelle ou Elisabeth d'Angoulême*, femme de Jean-sans-Terre, morte en 1218. Les statues des princes sont de la fin du XIIe siècle et celles des princesses du commencement du XIIIe. Sous chacune de ces statues, couchées et peintes, était un caveau où reposaient les cendres de la personne que le monument représentait.

« Au XVIIe siècle (1638), Jeanne-Baptiste de Bourbon (écrit » M. de Guilhermy dans le t. v, page 280, des Annales de Didron), » fit transporter, de la nef au chœur, leurs restes et leurs sta- » tues... La révolution viola les cercueils... Bodin assure qu'un » habitant de Fontevrault parvint à soustraire les os du roi Richard » et les conserva. »

Il paraît qu'il en fut de même du cœur de Henri II puisqu'en 1857 une personne, demeurant à Orléans, le donna à un évêque anglais qui était venu, vers cette époque, faire le panégyrique de Jeanne d'Arc (page 144 du Répertoire archéologique de l'année 1859).

Ces statues sont en pierre de tuf, à l'exception de celle d'Isabelle qui est en bois de chêne. On les trouve gravées d'une manière peu exacte dans les *Monuments de la monarchie française* du P. Montfaucon, t. II, pages 113-114, et d'une façon très-fidèle dans les *Effigies monumentales de la Grande-Bretagne*, de l'anglais Stothard. En dernier lieu elles ont été dessinées par J. de Mérindol, architecte, et gravées par Pisan dans le tome v, page 280, des Annales de Didron.

Durant la tourmente révolutionnaire et jusque vers 1817 elles furent laissées au milieu des décombres. A cette époque,

le gouvernement anglais les fit demander ; et cette demande éveilla l'attention sur leur valeur historique. D'après les justes observations de Bodin et de M. le baron de Wismes, alors préfet de Maine-et-Loire, MM. Lainé et Decazes, ministres de Louis XVIII, les refusèrent et on prit occasion de ce refus pour les déposer, avec soin, dans une des petites absides de l'église vers sud-est. En 1819 le gouvernement anglais revint à la charge mais sans plus de succès.

A la fin de janvier 1846 elles furent transportées à Paris et destinées à orner l'un des musées royaux. Cet enlèvement causa quelques rumeurs et il s'ensuivit de nombreuses réclamations qu'il est bon de consigner ici suivant l'ordre chronologique.

La première partit des rangs de la Commission archéologique (1) qui venait d'être fondée, aussi dès le 8 mai 1846, la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers, adressa-t-elle à M. le ministre de l'intérieur, une lettre que nous fûmes chargé de rédiger (2). On y lit ce passage : « La Société, M. le ministre, vous » prie de vouloir bien donner les ordres nécessaires pour faire » opérer la réintégration des statues à Fontevrault, ancienne » abbaye, que l'on pouvait appeler autrefois le *Saint-Denis* des » Plantagenets et dont l'église, loin qu'on dût la dépouiller de ses » richesses archéologiques, mériterait, à tous égards, d'être ren- » due par vous, M. le ministre, en *son entier* au culte et aux » arts ; car, ne perdons pas de vue qu'une partie de l'histoire » d'Angleterre a ses origines dans ce qui nous reste du vieux » Fontevrault. »

M. le ministre de l'intérieur, en date du 12 juin de la même année, répondit par une lettre favorable, signée Duchâtel et dont

(1) MM. de Beauregard, F. Grille, Hunault, Pavie, etc., etc. furent des premiers à se préoccuper de cette affaire avec un zèle que nous nous plaisons à reconnaître.

(2) P. 348-349 des Mém. de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers, 5e vol., 6e livraison,

la teneur est imprimée page 406, 5e vol., 7e livr. des mém. de la Société d'agr.

En juillet, M. de Beauregard, président de la Société, s'empressa de réclamer auprès de *l'intendant général de la liste civile;* je fis de même à l'adresse de M. de Montalivet et à celle de M. Didron, d'après l'avis des membres de la Commission archéologique.

M. Didron répondit à notre appel par un article très-bien motivé inséré dans ses *Annales archéologiques*, t. 5, 4e livraison, page 236.

Nos démarches en étaient rendues à ce point quand, à la séance du 20 septembre 1846 du Conseil général, M. Louvet, membre de l'assemblée et maire de Saumur, prit la parole invitant le Conseil à témoigner, de son côté, ses regrets à l'occasion de cet enlèvement. Le Conseil général, appréciant l'utilité de cette proposition, s'empressa de la voter; M. le comte de Quatrebarbes ne fut point étranger à ce vote; qui ne connaît toute sa sollicitude pour nos vieux monuments?

Après le Conseil général vint la députation de Maine-et-Loire; le 28 décembre 1846, chargé par la commission archéologique et par la société dont elle émane, nous eûmes l'honneur d'en écrire à M. de Falloux et à M. Bineau qui promirent leur concours le plus actif. Cette affaire eut un retentissement inespéré et la chambre des Pairs en fut saisie dans sa séance du 26 juillet 1847.

M. le comte de Montalembert, avec cette verve qu'on lui connaît, plaida pour nos statues avec tant d'avantage qu'il obtint une générale adhésion. Les choses en restèrent là jusqu'à la révolution de 1848 sans laquelle il est fort douteux que nous eussions pu réussir. En effet, M. de Falloux ne tarda pas à devenir ministre de l'instruction publique et le 5 janvier 1849 il nous répondait..... « Je n'oublie pas que je suis membre de la société » archéologique d'Angers et à ce titre je m'occuperai, avec bien » du plaisir, de la restitution des statues de Fontevrault. »

En effet, huit mois après, c'est-à-dire en septembre, elles

étaient replacées *dans la partie de l'église qu'elles occupaient précédemment*. Et le directeur de la maison centrale nous écrivait, le 10 février 1850, ces lignes de remercîment que je reporte entières à la Société d'agriculture, sciences et arts, ainsi qu'à la Commission archéologique : « Permettez-moi de vous exprimer » toute ma gratitude de la part que vous avez prise à faire restituer, à l'ancienne abbaye de Fontevrault, ces statues auxquelles » se rattachent de si précieux souvenirs. »

Mais ces statues sont-elles bien les mêmes que les anciennes? Nous n'élevons aucun doute à ce sujet, bien que les couleurs nouvelles dont elles furent chargées l'eussent permis ; en effet, de frustes qu'elles étaient avant leur départ, elles nous revinrent peintes : Henri II, tunique rouge, draperie bleue; Aliénor d'Aquitaine, tunique gris-perle losangée d'or, draperie bleue; Richard Cœur-de-Lion, tunique rouge, draperie bleue; Isabelle d'Angoulême, tunique bleue, draperie jaune doublée de vert.

Mais, avait-on eu le soin de bien étudier les anciennes couleurs? Il le faut croire. Plusieurs moulages furent faits de ces statues.

Grande grille du chœur.

Cette magnifique porte en fer que l'on voit à l'entrée de la cour d'honneur de la préfecture de Maine-et-Loire, était, avant la révolution, placée devant le chœur de la grande église à Fontevrault. C'est en 1638, que l'abbesse Jeanne-Baptiste de Bourbon, fille naturelle de Henri IV, la fit poser. Son élégance, j'oserais presque dire sa majesté, en fait une œuvre vraiment royale ; la corniche décorée de feuilles d'acanthe et d'oves, les supports aux tiges de fer gracieusement contournées ; les battants aux bases savamment ornées; et le treillage, en petits carrés, sont surtout remarquables et accusent un grand progrès de la ferronnerie vers le milieu du XVII[e] siècle. On peut dire que cette industrie fut presque toujours florissante en Anjou même depuis le XII[e]. Voir ce que nous avons écrit,

à ce sujet, page 178 du Répertoire archéologique de l'an 1859(1).

Crosse dite de Robert d'Arbrissel.

Cette crosse de cuivre, avec émaux champ-levés, se compose *d'une volute*, d'une *petite galerie* au bas de la volute, *d'une pomme à jour* et *d'une douille*; le tout haut de 32 centimètres.

L'enroulement de la volute n'est pas cylindrique, car en coupe il présenterait une forme d'amande; l'émail en est bleu et losangé. Cette volute figure un serpent qui mord l'une des ailes d'un saint Michel archange; lequel, à son tour, donne un coup de lance à un dragon porté sur deux pattes de lion. La petite galerie, au bas de la tige de la volute, est en cuivre doré et représente des feuilles d'acanthe les pointes en haut. La pomme, également en cuivre doré, est formée d'animaux fantastiques enrou-

(1) Notons en passant qu'un magnifique pupître en bois sculpté, provenant du chœur de Fontevrault, existe encore dans l'église de Varennes-sous-Montsoreau ; ce pupître est en style du XVIIe siècle. La même église possède aussi un tableau du peintre Claude Musy, tableau venant de Fontevrault. De son côté, M. Mordret a dans son riche cabinet deux magnifiques manuscrits, écrits sur vélin en gothique carrée, et datés l'un de 1627, l'autre de 1628. Ce sont des *Psautiers* destinés au service choral. Voici l'inscription qui termine chacun d'eux :

I. « Anno Domini M. dc. xxvii. junii die IX. Sub u. p. (*venerabili patre*) Petro Haimans priore S. Sixti rutile inceptus et in fine eiusde anni perfectus est liber iste secundum biblia Sixtina (la Bible de Sixte V, édition Vaticane). Per quemdam pauperculum fratrem ibidem professum. »

II. « Ipso initio anni Domini M. dc. xxviij. Sub u patre Petro Haimans S. Sixti rutile priore inchoatum hoc uolumen et in julio ejusdem anni absolutum. Per omnia ex bibliis Sixtjnis. Per quendam fratrem pauperculum ibidem professum, cui quod minus concinne et equaliter ubi speraverat pleraque scripserit, concedendum erit, cum ob membrane austeritatem et asperitatem tum etiam quam scriptori oculi unius caligo accidit. Soli Deo honor et gloria.» (Note communiquée par M. l'abbé Barbier de Montault).

lés avec une grâce charmante. Quant à la douille elle est émaillée de bleu et ornée de rinceaux dorés d'une extrême élégance ; trois reptiles chimériques, au corps allongé, la contournent et ont la tête en bas. De petites perles fines brillent dans les yeux de l'archange et des reptiles; de jolis crochets en cuivre décorent la crête extérieure de la volute. Tout ce qui tient à la décoration est d'un travail admirable, mais les animaux et le saint Michel sont d'une facture qui laisse à désirer; cette observation peut s'appliquer généralement à toutes les œuvres du XII[e] siècle.

Voici ce que nous avons pu recueillir de l'origine de cette crosse dans la copie d'une lettre de M. Derrien, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, à Angers, adressée au préfet, copie que le musée des antiquités possède.

« Le bâton et la crosse de Robert d'Arbrissel furent trouvés » à Fontevrault longtemps avant le 15 août 1814 époque de mon » arrivée dans votre département, mais voici les renseignements » que je me suis procurés... et que j'ai lieu de croire exacts :

» Il est certain que la crosse et le bâton de Robert d'Arbrissel » furent trouvés au commencement de l'administration de M. Bour» don de Vatry (1), préfet de Maine-et-Loire, et à l'époque où » l'on vendit les marbres de la maison de Fontevrault (2). La » capsule (3) qui renfermait les cendres du B. Robert était sous le

(1) Nommé le 6 thermidor an XIII, installé le 14 fructidor.

(2) Ces marbres ont servi à faire les cheminées du château de Saint-Médard, commune de Chouzé; ils existent encore ainsi que plusieurs des inscriptions mais celles-ci tournées contre les murs. Sur l'une est l'épitaphe de Henri II et sur une autre, en marbre rouge, celle du B. Robert d'Arbrissel (voir Rép. arch., mai 1860). Ces épitaphes doivent dater du XVII[e] siècle, époque où l'abbesse J.-B. de Bourbon fit remanier les tombeaux de Fontevrault. Consulter Piganiol de la Force, tome VIII, pages 107-108.

(3) Cette capsule en plomb a été dessinée par M. Joyau pour le Rép. arch., juillet 1860. Sa forme est elliptique, son plus grand diamètre est de 40 cent. et le plus petit de 29; elle ne date que de 1622, époque où

» maître-autel de l'église principale, et dans un tombeau à côté le » bâton et la crosse. Ce dernier objet excita l'envie des ouvriers » qui démolissaient le tombeau, ils le prirent pour de l'or, il fut » coupé en deux parties (1) et depuis retiré de leurs mains et » réparé par les soins de M. Normand, ingénieur à la résidence de » Saumur, chargé alors des travaux de la maison centrale de dé- » tention.»

D'après la teneur de cette lettre assez mal rédigée, il est certain que cette crosse provient de Fontevrault. Mais est-il aussi sûr qu'elle ait servi à R. d'Arbrissel? Je ne le puis croire ; d'abord parce qu'il résulte de sa vie écrite par Baldric, contemporain de Robert, que celui ci ne consentit jamais à ce qu'on l'appelât abbé ; je ne le puis croire encore parce qu'il ne voulut porter que des vêtements grossiers; or, notre crosse en question n'aurait pu figurer avec ses habits d'ermite ; en outre, je ne le puis croire parce que le style de cette crosse accuse la fin du XIIe siècle et que Robert mourut au commencement du même siècle. Notre bienheureux se contenta d'être appelé maître, *magister* ; or, ce qui convenait le mieux, comme insigne, à cette qualification, c'était un bâton, et ce bâton les fontevristes de Chemillé le possèdent encore ; il est long de 1m 45 cent. Il se termine en bas par une pointe de cuivre et en haut par un *tau* en cristal de roche monté en cuivre. On peut en voir le dessin, fait par M. Joyau dans le Rép. arch. no de juillet 1860; ajoutons que les modestes ornements de ce bâton appartiennent bien au commencement du XIIe siècle.

Tenons donc pour vrai que notre belle crosse n'a pu servir à Robert ; et ceci résulte encore d'une communication que voulut bien nous faire, le 11 août 1837, M. Gauja, préfet de Maine-et-Loire.

l'abbesse Louise de Bourbon y fit déposer les os de Pierre II, évêque de Poitiers et de R. d'Arbrissel.

(1) On en voit, en effet, la trace vers le milieu de la volute.

« Un sieur Laville de M rmont, nous dit-il, acheta la prétendue » crosse de Robert sous le préfectorat de M. Hély d'Oissel (1809 » à 1814). Ce magistrat informé de la valeur artistique de cet ob- » jet crut devoir le réclamer ; la crosse fut rendue mais en la » restituant M. Laville fit observer qu'il l'avait bénévolement at- » tribuée à Robert et que rien n'était plus douteux. »

Quoi qu'il en soit, si comme nous l'avons prouvé elle ne fut point, de son vivant, à l'usage de Robert, il n'est pas impossible néanmoins, que de pieuses mains l'aient déposée, plus d'un demi siècle après sa mort, dans son tombeau et ce, en mémoire de son titre d'abbé de Fontevrault qu'il ne voulut jamais prendre par humilité mais dont, en définitive, il avait eu le plein pouvoir ; à moins, cependant, que cette crosse n'ait été celle de Pierre II, évêque de Poitiers, mort le 5 avril 1115 et inhumé à Fontevrault, car il était ami intime de Robert, mais cette conjecture tombe devant le style de la crosse d'époque moins ancienne que celle où vécut Pierre II. La précédente conjecture nous semble donc plus vraisemblable.

Crosse dite de Pétronille.

Cette crosse, dépourvue de sa douille et de sa p mme, n'a plus que sa volute à tête de serpent. Ses enroulements sont parés d'émaux bleus champ-levés et en forme de losanges, afin d'imiter, sans doute, une peau de serpent. La crête externe est ornée de crochets dans le goût du c mmencement du XIII[e] siècle ce qui indique de suite que cette crosse n'a pu être à l'usage de Pétronille de Chemillé qui fut abbesse de l'an 1109 à 1149. Ce précieux objet vient d'être donné au Musée des antiq ités par notre savant naturaliste, M. Millet, qui l'avait acquis, il y a une cinquantaine d'années, des héritiers d'un sieur Rosay autrefois chantre de la cathédrale. Ils déclarèrent que cette crosse provenait de Fontevrault et qu'on leur avait dit qu'elle avait appartenu à l'une des premières abbesses.

Effigie de Robert d'Arbrissel.

Baldric, contemporain du bienheureux Robert, se borne à nous apprendre qne son corps fut placé dans un beau mausolée.

Pavillon nous assure que ce précieux dépôt se fit dans la grande église (p. 283) et à la droite de l'autel en qualité de fondateur d'ordre (p. 286); « que Pétronille lui fit dresser un sépulcre en » forme de mausolée élevé sur quatre colonnes..... et sur lequel » il était représenté en relief, revêtu de ses habits sacerdotaux, » l'anneau au *doigt*, les *gants* dans les mains et avec les autres » marques de grandeur que le Saint avait refusées durant sa » vie. Ce tombeau, néanmoins, ne fut pas composé d'une matière » bien précieuse. »

Cosnier, autre historiographe de Fontevrault, nous apprend de son côté (v. p. 128) « que ce tombeau ne sembla pas assez magni- » fique à madame Louise de Bourbon de Lavedan (abbesse de » 1611 à 1637) et qu'elle en fit faire un autre de marbre dans » lequel les cendres du bienheureux Robert et de Guillaume II, » évêque de Poitiers, furent transférées l'an 1623 (1) (voir aussi » Pav. p. 287). »

Pavillon nous a conservé l'ancienne épitaphe de Robert à la page 582 de ses *Preuves*; et Piganiol de la Force, t. VIII, page 108 de sa *Description de la France*, nous a donné l'une des inscriptions que Louise de Bourbon de Lavedan fit placer, en 1623, sur le nouveau mausolée.

Ce nouveau sépulcre, d'après le même auteur, était voisin du grand autel, du côté de l'évangile, à peu près dans la même place que l'ancien; il était de *marbre noir* et se trouvait orné de *la statue, en marbre blanc, du bienheureux Robert revêtu de ses habits sacerdotaux*.

(1) D'autres disent 1622. Voir Rép. arch. de l'Anjou, p. 208, n° de juillet 1860.

Qu'est devenue cette statue? Nul ne le sait; elle aura été détruite en 1793. Mais parmi les nombreux cuivres gravés que Claude Ménard fit faire au XVIIe siècle et que nous avons acquis lors de la vente de feu M. F. Grille pour le Musée des antiquités, nous avons eu l'avantage de rencontrer la planche qui représente, couché sur son tombeau, le bienheureux Robert et c'est cette curieuse effigie, nouvellement tirée par Charpentier, de Nantes, que nous donnons en tête de cette notice.

La planche fut gravée, il y a deux siècles, par Stuerhelt et il existe encore quelques rares exemplaires du premier tirage fait au temps de Claude Menard.

Le style de cette effigie est bien celui du XVIIe siècle et prouve que la statue de Robert fut sculptée dans ce temps-là et qu'elle n'était point la même que celle que Pétronille avait fait faire. D'ailleurs, au XIIe siècle, nos artistes français n'avaient pas l'habitude de sculpter le marbre. Si nous nous arrêtons là-dessus c'est parce que Bodin laisse entendre dans ses *Recherches* (p. 145, t. Ier, édit. de Godet) qu'il est tenté de croire que nous avons perdu, vers 1793, la primitive statue de Robert tandis qu'il s'agit, évidemment, d'une seconde que Louise de Bourbon avait substituée à l'ancienne en 1623.

La perte, sous le rapport archéologique, est moins grande et quelque peu diminuée par la planche sur cuivre que le Musée possède.

Ajoutons ici qu'une statue de Robert d'Arbrissel, en pierre tendre, existe encore dans l'église de Meobec, département de l'Indre; elle a 77 à 80 centimètres de longueur; on la nomme *Saint-Robert*, elle était l'objet d'un culte suivi. On l'invoquait pour la guérison du mal de ventre et de la fièvre. Personne n'ignore, en effet, qu'une grande vénération s'attachait à Robert d'Arbrissel dans le Berri. Cette statue *ronde bosse* à la tête, et *bas-relief* pour le reste, a été peinte; elle a un aspect convulsif; c'est une affreuse sculpture dont les vêtements n'ont rien d'ecclésiastique, ils ressemblent à ceux des hommes du peuple. On en

trouve le dessin à la page 84 du Bulletin du comité du ministère, année 1855-1856. M. de Petigny se fondant sur la tradition et sur les habitudes de Robert d'Arbrissel qui ne portait que des vêtements grossiers, d'après ce qu'en a écrit Marbode, évêque de Rennes, n'hésite pas à reconnaître, dans cette statue, le fondateur de Fontevrault (voir, pages 243-247, le Bulletin du comité du ministère, année 1855-1856).

M. de Petigny, disons-le de suite, a eu la bonne fortune de publier, le premier, dans la Bibliothèque de l'Ecole des Chartes (3e section, t. V, p. 1 à 30 et 207 à 235) le seul écrit de Robert d'Arbrissel qui soit venu jusqu'à nous et qui a été trouvé récemment dans les anciens manuscrits de l'abbaye de la Trinité de Vendôme; il a pour titre : *Sermo B. Roberti de Arbrissello ad comitissam Britanniæ.*

Que n'aurions-nous pas à dire encore de Fontevrault où l'imagination la plus pauvre s'échaufferait au souvenir de tant d'illustrations qui ont honoré ce monastère de leur présence et de leurs dépouilles. Ce serait d'ailleurs nous répéter sur plusieurs points, aussi renveyons-nous le lecteur à ce que nous en avons écrit dans nos *Nouvelles archéologiques*, nº 39, etc. et dans le *Répertoire de 1859*, pages 64-78, etc....

Mais nous ne pouvons passer sous silence la rénovation de l'ordre de Fontevrault dans la ville de Chemillé. Il est vrai que nous n'avons plus de noms princiers dans ce petit couvent, mais nous y avons toujours de saintes femmes. Donc, après le Concordat, quelques anciennes fontevristes échappées à la tourmente révolutionnaire se réunirent à Chemillé en souvenir, sans doute, de l'abbesse Pétronille et y reprirent, en commun, les exercices de leur règle. Le trait d'union entre l'ancien ordre de choses et le nouveau, fut principalement une religieuse du nom d'Elisabeth-Jeanne-Baptiste Guy-ô-Thro, fille d'un riche armateur, née à Noirmoutiers le 31 janvier 1764; elle avait fait ses vœux solennels le 14 mars 1784 à Fontevrault où elle résida jusqu'à la révolution. De 1792 à 1801 il lui fut impossible de renouer les

anneaux de la chaîne brisée de son ordre; mais à cette date elle entra dans le petit couvent de Chemillé qui venait de se fonder et y mourut en 1854, âgée de 90 ans. Elle comptait plus de 70 années de profession.

Présentement, l'ordre de Fontevrault possède trois maisons : la première à Chemillé, la seconde à Brioude (Haute-Loire) et la troisième à Boulor (Gers) (1). Feu M. Lecoindre, curé de Saint-Laud d'Angers, était le directeur des Fontevristes de Chemillé ; M. l'abbé Priou lui a succédé. Terminons en disant que cette phrase de Jésus au Calvaire : *Femme voilà votre fils, fils voilà votre mère*, qui était l'ancienne devise de l'ordre, a cessé d'avoir son écho dans le cœur des hommes. Les femmes seules y prêtent encore l'oreille ; honneur à cette pieuse phalange au sein de laquelle cette autre phrase du Sauveur en croix est, comme au temps de Robert, toujours vivante : *Inspice et fac secundum exemplar quod tibi in monte monstratum est* (2).

V. GODARD-FAULTRIER.

(1) *Union de l'Ouest* du 18 mai 1854.

(2) D'une gravure de l'an 1667 représentant Robert d'Arbrissel au pied du Calvaire, en tête de l'ouvrage de Pavillon.

CHRONIQUE.

Architecture.

Arrondissement de Baugé, commune de Brion. — Projet présenté à l'administration départementale et accepté le 1er mai 1861, de la restauration du transept méridional de l'église. Approuvé par la commission épiscopale le 5 juin suivant. Le clocher et le chœur ont été restaurés en 1857. M. Duvêtre architecte.

Arrondissement de Baugé, commune de Vaulandry. — Projet présenté à l'administration départementale et accepté le 15 mai 1861 du remaniement de l'église en style roman. Approuvé par la commission épiscopale le 5 juin suivant. M. Roques architecte.

Arrondissement d'Angers, commune de Gonnord. — Projet présenté à l'administration départementale et accepté le 5 juin 1861 de la reconstruction du clocher de Gonnord. MM. Dellêtre et de Coutailloux architectes.

— *Commune d'Angers.* — Dans notre dernier numéro (juin 1861), nous disions que M. le Ministre d'Etat avait accordé la somme de 7,442 fr. 30 c. pour la réparation des cryptes du Ronceray; aujourd'hui, nous pouvons annoncer que les ouvriers sont à l'œuvre, et qu'ils viennent de découvrir deux tombeaux en auge et en pierre coquillière de Doué, ou des environs. L'un de ces cercueils est antérieur au XIe siècle puisqu'il se trouve en partie engagé sous les murs de fondation de l'année 1028. Quant à l'autre qui renferme un corps de femme, ainsi qu'a pu le constater M. le docteur Jouvet en présence de MM. Legeard, curé de la Trinité, Garin, Roques et Palisse, nous le croyons moins ancien : toujours est-il qu'il est au moins du XVIe siècle, époque où ce genre d'inhumation a cessé d'être en usage dans notre Anjou. Du reste l'on n'a découvert aucuns insignes, ni pots à feu, ni croix d'absolution etc. Mais la situation de ce tombeau au milieu de la crypte centrale donne lieu de croire qu'il appartient à une religieuse de qualité.

V. G.-F.

ILLE

L

St. Sauveur
de Flée.

Miré

rrière.

Avi

Oudon

Riv

Sarthe

ARRONDT. DE BAUGÉ.

LEGE

LE



CONDITIONS DE L'ABONNEMENT.

Le *Répertoire Archéologique de l'Anjou* paraît le 1er de chaque mois, par livraisons chacune de deux feuilles d'impression.

Le prix de l'abonnement, pour les personnes ne faisant pas partie de la Commission Archéologique, est de 5 francs par an pour Angers et de 6 francs par la poste.

Les abonnements sont reçus chez tous les libraires du département.






SOCIÉTÉ IMPÉRIALE D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS

ANCIENNE ACADÉMIE D'ANGERS.

COMMISSION ARCHÉOLOGIQUE

1861
Sept.

DU DÉPARTEMENT

DE MAINE ET LOIRE

RÉPERTOIRE ARCHÉOLOGIQUE

DE L'ANJOU

Année 1861. — Septembre

ANGERS

IMPRIMERIE DE COSNIER ET LACHÈSE

Chaussée Saint-Pierre, 13

1861






RENÉ·BRESLAY
Euesque de Troy

LE LOGIS DE BEL-AIR

Non loin d'Angers, vers l'est, à l'extrémité de la rue Haute Pierre-Lise, sur la main droite de la route de Saint-Barthélemy, en se rendant au grand cimetière, existe le logis de *Bel-Air*, récemment acheté de la famille Le Chat, par M. Marais, qui décédé l'a laissé à ses frères. Une tradition porte que ce manoir a jadis appartenu à la maison Ayrault. Il paraît bien que Bel-Air a été construit vers 1603, ainsi qu'il semble résulter de la présence de cette date sur l'arcade d'un ancien portail qui, d'abord près du logis, en fut tout dernièrement éloigné pour être, avec goût, reconstruit pierre à pierre dans le mur du parc. Ce portail est orné d'arabesques et de chimères en style du commencement du XVIIe siècle, nouvelle preuve de l'authenticité de la date précitée. Ce qui reste de vieux dans le logis accuse bien la même époque. On y voyait autrefois une chapelle, et dans l'une des salles on lit encore cette devise des anciens et vieux propriétaires : SPES MEA DEVS, devise que les nouveaux possesseurs ont eu le bon esprit de conserver.

Mais ce qui donne surtout de l'intérêt à ce logis, c'est la découverte que MM. Marais ont faite de douze armoiries sculptées sur pierre, ornant deux plafonds d'escalier, l'un, qui était au rez-de-chaussée, enrichi de quatre de ces armoiries, l'autre de huit, au premier étage. Pendant la révolution, ces blasons avaient été masqués; ils sont aujourd'hui très-bien enclavés dans les murs d'un salon. En les examinant, nous pensions devoir y rencontrer les armes de la famille Ayrault, qui sont *d'azur à deux chevrons d'or*, mais non !

Il est dit, cependant, que le célèbre Pierre Ayrault (1) avait habité Bel-Air, mais la date de sa mort rapprochée de celle de la construction du logis s'y refuse. En effet, il est mort en 1601 et nous venons de voir que le logis est de 1603, à moins qu'il n'en ait existé un autre au même lieu précédemment, ce qui ne serait pas improbable puisque l'on voit encore une fenêtre du XVI[e] siècle. Toutefois, rien ne s'oppose à ce que son second fils, Pierre Ayrault, ne l'ait habité. Ce Pierre Ayrault, président à la Sénéchaussée d'Angers, conseiller de ville et ensuite maire, fut député à l'assemblée des notables réunie à Rouen en 1617; on le chargea de haranguer Marie de Médicis à Angers, le 16 octobre 1619. Il fit venir à l'Université d'Angers l'écossais Guillaume Barclay, en qualité de professeur de droit.

Quoi qu'il en soit, parmi les douze blasons, voici ceux que nous avons pu reconnaître. Trois appartiennent à la famille Breslay, qui portait : *d'argent au lion de gueulle adextré en chef d'un croissant d'azur* (2).

Un quatrième représente les armes du chapitre de la cathédrale d'Angers, qui sont : *de gueule à l'escarboucle à huit raies pometées et fleurdelysées d'or.*

Un cinquième est celui de René d'Anjou, surmonté d'une couronne à cinq fleurons en trèfle, contrepaslé de Jérusalem, Lor-

(1) Pierre Ayrault, lieutenant criminel et échevin perpétuel de la ville d'Angers, y naquit en 1536. Il est auteur 1° d'un vol. in 8° imprimé à Paris en 1598, portant ce titre : *Opuscules et divers traités de M. Pierre Ayrault, lieutenant criminel au siége présidial d'Angers ;* 2° d'un ouvrage intitulé : *De jure patrio*, dédié à René, son fils aîné, entré dans la Société des jésuites, sans le consentement de son père. Pierre Ayrault a composé d'autres ouvrages en latin. Il est mort à Angers, le 25 juillet 1601.

(2) Ce même blason de Breslay se retrouve à la clef d'arcade du portail du parc. Voir pour le blason de Breslay, l'Armorial des maires d'Angers, p. 16 et le *Sablé* de Ménage, 2[e] partie, p. 104. Ménage dit que le croissant était d'argent.

raine, Sicile, Aragon, Bar, Hongrie et Anjou; on y voit suspendu le croissant avec la devise : LOZ EN CROISSANT, puis deux arcs.

Un sixième écusson surmonté d'une couronne fermée est *parti* de Navarre et de France; c'est celui de Henri IV.

Un septième, surmonté d'une couronne fleurdelysée et tréflée, orné d'une cordelière, nous offre celui de Marie de Médicis, ainsi blasonné dans le César Armorial P. 289 : *d'or à cinq tourteaux de gueulle, deux en fasces; deux en flanc; un en pointe*; *et en chef un tourteau d'azur à trois fleurs de lys d'or.*

Un huitième blason surmonté d'une couronne fleurdelysée et tréflée est écartelé aux 1 et 4 du Dauphin, aux 2 et 3 de France.

Un neuvième représente l'écusson *parlant* de Miron, une première fois évêque d'Angers de 1588 à 1616, et une seconde fois de 1621 à 1626, époque à laquelle il fut nommé archevêque de Lyon. La famille Miron portait : *de gueulle* (couleur rouge), *au miroir pommeté et glacé d'argent.*

Un dixième est celui de Pierre Mariau, abbé de Saint-Serges, prieur de Cheffes et chanoine de Paris, qui portait : *d'argent à une oie de gueulle* (Sabl. 2, p. 109).

Pour ce qui est des onzième et douzième, nous avouons ne pas les connaître.

Reprenons ces écussons et remarquons d'abord le nombre de ceux de la famille Breslay; on en compte trois sans comprendre celui de l'arcade du parc. Or, ceci nous paraît indiquer qu'il y a en cela comme un acte de propriété de la part de cette famille, et qu'un de ses membres a bien pu faire construire ou reconstruire Bel-Air. D'autre part, une tradition veut qu'il ait été bâti par un évêque. Or parmi nos armoiries des Breslay, nous voyons un écusson surmonté d'une *crosse* et d'une *mitre*, le tout entouré d'une *couronne d'épines*, et entre les membres de cette famille l'on rencontre René Breslay, chantre, et plus tard grand archidiacre de la cathédrale, nommé vers 1604, évêque de Troyes, et mort dans cette ville en 1641, âgé de 84 ans. Il s'était démis

de son évêché vers 1620 et y était rentré en 1622 (1); d'après Ménage (2), il avait été chanoine de l'église d'Angers, aumônier du roi et abbé de Saint-Serges. Nous donnons son portrait au commencement de cette notice.

Ajoutons que cet évêque aimait la truelle, que c'est lui qui fit bâtir la plupart des logis de la rue d'Enfer près les Chartreux de Paris, et que, à cause de cela, on l'appelait un prélat de *grande édification*.

Evidemment, la tradition dont nous venons de parler s'applique à ce personnage qui, une année seulement après la construction de Bel-Air, fut nommé évêque; tenons donc pour certain qu'il en a été le constructeur, et alors seulement qu'il était grand archidiacre (3); il reste également vrai que son écusson, orné d'une crosse et d'une mitre a été placé à Bel-Air, postérieurement à l'an 1604, date du commencement de son épiscopat, et comme les onze autres blasons, par leur style, sont de la même main d'artiste, il s'ensuit qu'ils ne peuvent être plus vieux que la date précitée.

Mais je ne m'explique pas pourquoi la tradition qualifie *d'anglican* l'évêque en question; rien, à ma connaissance, dans la vie de René Breslay n'autorise à croire cela, à moins que l'on n'ait voulu dire par là, qu'il ait appartenu à une famille qui eut alliance avec un maréchal-des-logis de la reine Elisabeth, ce qui est vrai; en effet, un Jacques Breslay, sieur de la Chaslerie avait épousé Claude Jaquelot, fille de Pierre Jaquelot, écuier sieur *de la Mote, en Saint-Denis d'Anjou, maréchal-des-logis de la reine Elisabeth* (4). Par suite de ce fait que René Breslay avait été chanoine de l'église d'Angers, on s'explique très-bien pourquoi l'on trouve au nombre de nos douze blasons, celui du chapitre de notre cathédrale.

(1) Bodin, biographie.

(2) Rem. sur la vie de Guillaume Ménage, p. 479.

(3) Aussi ne voit-on sur le blason de l'arcade du parc, ni mitre ni crosse.

(4) Rem. sur la vie de G. Ménage, 477.

L'évêque de Troyes avait eu un frère aîné, chantre aussi lui de l'église d'Angers, savoir, Pierre Breslay, auquel nous n'hésitons pas à certainement a tribuer un autre des douze blasons, orné d'une couronne d'épines. En effet, ces couronnes d'épines sont un signe ecclésiastique; on en distingue une, soit dit en passant, dans les armes de l'abbesse de Fontevrault, Jeanne-Baptiste de Bourbon, sur une tapisserie de haute lisse, déposée au musée diocésain.

Je reviens à Pierre Breslay, dont nous donnerons également le portrait gravé (1). Il est l'auteur d'un livre intitulé : *l'Anthologie, ou recueil de plusieurs discours notables tirés de divers bons auteurs grecs et latins*, imprimé à Paris, chez *Jean Poupery*, en 1574, et dédié à Pierre Mariau, abbé de Saint-Serges, qu'il appelle son *Mecenas*. Ceci nous explique la présence à Bel-Air de l'écusson de ce dernier personnage, écusson sur lequel on aperçoit une oie de gueulle. Les armes de Mariau étaient peintes autrefois dans l'église du prieuré de Cheffes et « c'est aussi la rai-
» son (écrit Ménage, Sablé 2 part. p. 110) pour laquelle on dit en
» Anjou : *Les oies rouges de Cheffes.* »

Pierre Breslay avait été secrétaire du concile de Tours, transféré à Angers en 1583, par suite de la peste, mais ce fléau s'étant abattu sur cette ville, Breslay en fut atteint et succomba, très-jeune encore; il n'était âgé que de trente ans.

Le troisième blason de la famille Breslay ne porte ni couronne

(1) Nous lisons dans les manuscrits de Lehoreau, t. 2, p. 134 (déposés au musée diocésain) ce qui suit : « On voit dans la chapelle des
» évêques (aile nord de la cathédrale d'Angers) les deux portraits ou ta-
» bleaux de MM. René de Breslay, évêque de Troyes et de son frère,
» Pierre de Breslay, chantre et chanoine de l'église d'Angers, l'un à l'autel
» près de la tombe du B. J. Michel, et l'autre à l'autel Saint-Nicolas, près
» de la grille qui renferme le sanctuaire. »

L'évêque de Troyes avait fait construire trois petits autels à la cathédrale; Lehoreau donne les inscriptions qui s'y trouvaient. Les deux portraits que nous avons retrouvés auront été copiés, gravés et réduits d'après ceux qui jadis existaient à Saint-Maurice d'Angers.

d'épines, ni crosse, ni mitre, il nous est donc impossible de savoir à quel membre de cette famille on doit l'attribuer.

Quant à celui de René d'Anjou, on comprend sa présence à Bel-Air, en se rappelant qu'un Jean Breslay, licencié ès-lois, successivement sénéchal de Chemillé, bailli de Sablé et juge ordinaire d'Anjou au xv[e] siècle, avait été consei ler du roi René et son ami. Une enquête faite par Jean Verrier, sénéchal de Durtal, le 4 novembre 1542, portait même que ce Jean de Breslay fut chevalier du Croissant; mais. écrit Ménage (Sablé 2 p. p. 104), « ce » qui peut avoir donné lieu de croire qu'il en était ainsi, c'est que » Jean ajouta un croissant à ses armes. »

En réalité, Jean Breslay ne s'éleva pas jusque-là; cependant il reste vrai qu'il fut l'un des principaux conseillers du roi René, et qu'il eut l'honneur de publier *aux grands jours d'Anjou en 1462, la coutume d'Anjou de René de Sicile* (Sablé 2 p. p. 107).

On peut donc penser qu'en souvenir des rapports du roi René avec Jean de Breslay, l'un des arrière-neveux de ce dernier aura tenu à honneur de faire figurer à Bel-Air le blason de l'illustre maison d'Anjou-Sicile.

En ce qui concerne les armoiries de Henri IV, de Marie de Médicis et du Dauphin leur fils (depuis Louis XIII), elles furent sans doute placées à Bel-Air pour indiquer que ce logis a été construit sous leur règne. Même interprétation pour les armoiries de l'évêque Miron; en effet, sous son épiscopat fut bâti Bel-Air.

On le voit, tous ces blasons, visiblement sculptés de la même main au commencement du xvii[e] siècle et relatifs à des faits de dates différentes, conviennent à deux ordres d'idées. Dans la pensée de celui qui les a fait placer on saisit l'intention d'exprimer, d'une part, les rapports de la famille Breslay avec certains personnages historiques, et d'autre part, le dessein d'indiquer le règne et l'épiscopat sous lesquels ces armoiries furent posées.

Cette heureuse découverte et le bon accueil des nouveaux propriétaires ne peuvent manquer d'attirer quelques visiteurs au logis de Bel Air.

V. Godard-Faultrier.

ÉTUDES ECCLÉSIOLOGIQUES

SUR

LE DIOCÈSE D'ANGERS

PAROISSE S[t]-MARTIN DE RESTIGNÉ

Par suite du Concordat, les limites de l'ancien diocèse d'Angers furent modifiées, pour assimiler en étendue le nouveau diocèse au département récemment formé. Si, d'un côté, il fallut céder au diocèse du Mans le territoire de Châteaugontier et celui de Bourgueil à l'archidiocèse de Tours, de l'autre, cette perte fut compensée par l'annexion de territoires non moins étendus, enlevés au diocèse de Poitiers, et qui ont pour points saillants Montreuil-Bellay, le Puy-Notre-Dame et Fontevrault.

Je serais incomplet si, dans la suite de ces *Etudes ecclésiologiques*, je ne donnais une place aux paroisses que nous ne possédons plus, d'abord parce que, pendant toute la période du temps qui nous occupe, c'est-à-dire jusqu'à la Révolution, elles ne cessèrent d'être exclusivement Angevines, puisque nous risquerions, en les omettant systématiquement, de ne pas comprendre dans tout leur développement l'art et l'archéologie de l'Anjou.

C'est donc à titre d'ancienne paroisse du diocèse d'Angers, que je vais parler de Saint-Martin de Restigné, situé actuellement dans l'archidiocèse de Tours.

I. DIVERSES FORMES DU NOM DE LIEU.

Comme tout nom primitif, Restigné se compose d'un radical fixe et d'une terminaison variable. Je n'ai à m'occuper ici que de la terminaison qui a suivi les phases ordinaires et a passé, pour le latin, de la forme *acum* à celle plus adoucie *eium*, d'où est venue la terminaison française en *é*.

Une charte de l'abbaye de Saint-Nicolas, datée de l'an 1096 et achetée, l'année dernière, par les religieuses du Bon-Pasteur d'Angers, nous fournit la plus ancienne appellation de Restigné, *de Restinniaco*.

Restigneium est fourni par le cartulaire de Bourgueil, si ma mémoire est fidèle. Quant à *Restigné*, on le trouve sur la fin du XIII[e] siècle, en 1285, dans une *ordonnance* de l'évêque Nicolas Geslant.

II. ÉGLISE PAROISSIALE.

L'église est sous le patronage de saint Martin, évêque de Tours, dont la fête se célèbre le 11 novembre. La partie la plus ancienne est, je n'hésite pas à l'affirmer, antérieure au XI[e] siècle, sans toutefois que je puisse préciser une date quelconque, tellement la science est peu sûre d'elle à ces hautes époques de l'art (1). Son parement intérieur et extérieur est fait à gros joints et taillé symétriquement, en moyen appareil.

La porte, percée dans le flanc méridional, offre au tympan, en sculpture plate, deux lions affrontés et deux autres lions semblant respecter un homme qui pourrait bien être Daniel.

La façade occidentale est surmontée d'un fronton bordé de billettes arrondies et rempli d'un appareil réticulé (2). La coupe

(1) D'après les principes posés par M. de Caumont, *Bulletin monumental*, 1860, p. 246, elle pourrait remonter au X[e] siècle.

(2) Nous avons indiqué comme type à M. l'architecte Heulin, cette fa-

de certains claveaux ne manque pas d'analogie avec ceux que l'on remarque au portail occidental de l'église du Lion d'Angers.

Le XII[e] siècle peut revendiquer le transsept, le chevet et l'abside septentrionale. Le chevet est droit et percé de deux grandes fenêtres cintrées. Long de deux travées, il a ses voûtes arrondies en coupole, appuyées sur des nervures toriques et égayées de la représentation de Dieu qui bénit, d'anges qui encensent, de l'agneau pascal, et de saint Martin qui, poussé par le démon du haut d'un escalier, est reçu par les mains d'un ange qui lui épargne toute meurtrissure (1).

çade de Restigné, dont il a promis de s'inspirer pour la restauration de l'église d'Echemiré, qui n'est pas une église romane du XI[e] siècle, mais une église carolingienne, présentant les plus grandes analogies de style avec celle de Restigné.

(1) Le même sujet a été sculpté à la voûte du chœur de l'église de Juigné-sur-Loire, au XII[e] siècle.

La tapisserie de Montpezat (Tarn-et-Garonne) reproduisit, au XVI[e] siècle, la même légende. En voici la description par M. de Vals :

Le diable fist tomber Martin
Dont le tint navré griefvement,
Mais sain et sauf fust le matin
Par vertu de ung saint ungement.

« L'évêque de Tours, que le diable vient de faire tomber du haut d'un escalier, est dangereusement blessé. Au-dessus de lui, le démon ricane et continue à répandre de petits cailloux sur les degrés. » *Annales archéologiques*, t. III, p. 105.

M. le baron de Guilhermy (*ibid.* p. 21) précise ainsi cette tentation du démon :

« Il n'était sorte de mauvais tours que le diable ne se mît en tête de jouer à saint Martin. Le saint se levait de fort bonne heure pour aller prier; un matin d'hiver que le ciel était sombre et la terre glissante, le diable sema des pois sur toutes les marches d'un escalier qui descendait à l'église et se tint caché derrière un mur, tenant un croc à la main, pour rendre la chute plus complète dans le cas où il viendrait à trébucher. »

L'absidiole du nord, coupée à pans, s'arrondit en demi-coupole avec nervures au-dessus de l'autel.

Au XIIIe siècle expirant appartiennent la chapelle qui flanque le côté sud et dont les clefs sont à l'effigie de l'agneau pascal et de saint Paul, livre et glaive levé en main, plus la flèche courte mais élégante, à base ornée de quatre feuilles, posée sur une tour romane et à laquelle on monte par une charmante tourelle octogone.

Le XVIe siècle a daté les cinq fermes de la charpente apparente (1) : j'assigne la même époque au porche ou *balai* qui précède la porte du sud.

Voici l'inscription sculptée en relief et en longues lettres gothiques carrées dans toute la longueur d'un des tirants que mordent des têtes de dragons et embellissent les bustes du donateur et de la donatrice, peut-être aussi leurs armoiries :

CC
AURIL : MIL : CINCQ : :: IX
: JEHAN : CHERCHMON : PIERRE PARFAICT : PROCUREURS : THOMAS : PIERRE : RENE : LES PESCHOUERES : CHARPANTIERS : DI

Je signale pour mémoire les débris de l'autel Sainte-Anne, sur lequel on déposait encore, il y a quelques années, le cercueil des défunts.

III. POUILLÉ.

La cure de Saint-Martin de Restigné avait pour présentateur (2) le prévôt de Restigné, dignitaire en l'église Saint-Martin de Tours,

(1) La charpente de l'église de Bourgueil porte également une date écrite en gothique carrée sur un de ses tirants.

(2) « Le droit de patronage appartenait de droit à celui qui avait bâti l'église dans ses domaines et l'avait dotée. Ce droit était réel, immobilisé à la terre sur laquelle l'église avait été élevée. Le patronage conférait le droit de présenter à l'évêque l'ecclésiastique qui devait remplir la cure. — Quand le patronage se trouvait appartenir à un corps ecclésias-

et pour collateur, l'évêque d'Angers. Revenu, 900 l. Taxe : 28 l. 9 s.

Les chapelles qui y étaient fondées se nommaient :

Ch. Sainte-Marguerite de Chinon. Prés. le Prévôt de Restigné, Coll. l'évêque. Revenu 70 l. Taxe : 6 l. 10 s.

Ch. Saint-Jacques le Majeur, au cimetière. Mêmes prés. et coll. Rev. 20 l. Taxe : 3 l. 4 s.

Ch. Notre-Dame-*de-Piété* ou l'école, avec *résidence*. Prés. le curé de Restigné, Coll. l'évêque. Rev. 420 l. Taxe 1 l. 13 s.

Ch. St-Laurent. Prés. le Sgr de Blondaie, Coll. l'évêque.

La Léproserye. Taxe : 3 l. 4 s. (Pouillés du musée diocésain).

IV. GRANGE (1).

Cette grange, plus connue sous la dénomination populaire de *Maison du Chapitre*, servait à ramasser les dîmes que les chanoines de Saint-Martin de Tours prélevaient dans la paroisse de Restigné sur les récoltes de tout genre.

tique, les religieux ou chanoines patrons en percevaient les dîmes en totalité ou en partie, et le curé était rétribué au moyen d'une rente fixe appelée *portion congrue* et d'ordinaire assez légère. » V. M. Cauvet. *Du droit de patronage ecclésiastique en Normandie.*

« Le droit de patronage s'acquiert par la fondation, la construction et la dotation d'une église. D'où cette formule du droit canonique : *Patronum faciunt dos, ædificatio, fundus.* » (Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie, t. XVII, p. 339).

(1) « Bâtiment rural propre à renfermer les fourrages et les grains. Les moines, qui s'occupaient fort, surtout à dater du XIe siècle, des travaux agricoles, bâtirent un grand nombre de granges, soit dans l'enceinte des abbayes, soit dans la campagne..... Ces granges étaient en assez grand nombre et généralement bien construites, car il en existe encore plusieurs dans l'Ile de France, la Normandie, la Champagne et la Touraine, qui datent des XIIe, XIIIe et XIVe siècles. C'est principalement à la fin du XIIe siècle, au moment où les abbayes, devenues très-riches, s'appliquaient à l'exploitation de leurs terres, que les plus belles et les plus vastes granges

On y entre par une grande porte crénelée et cintrée du XIII[e] siècle.

Dirigé du nord au midi et étayé par des contreforts en partie rajeunis, le bâtiment date également du XIII[e] siècle. Il est éclairé au sud par trois baies cintrées. Une porte ogivale y donne accès à l'est. La grande cheminée qui chauffait cette vaste construction existe encore ; carrée à la base, elle se découpe ensuite en hexagone dès les premières assises.

Une restauration du XV[e] siècle serait indiquée, à défaut d'autres marques, par des signes lapidaires empruntés aux chiffres romains : I, II, X (1).

V. PRESBYTÈRE.

Le presbytère porte, à une lucarne des combles, le millésime de 1712. On y voit une intéressante collection de tableaux sur

ont été élevées..... Ces centres de provisions de grains et de fourrages étaient occupés par des moines que l'on détachait temporairement dans ces établissements isolés au milieu des champs..... Ils étaient habités aussi par des frères convers et par des paysans..... Peu à peu les granges d'abbayes, avec leurs enceintes et logis, virent se grouper autour d'elles des habitations de paysans et devinrent ainsi le noyau d'un hameau. Nous avons en France beaucoup de villages qui n'ont pas une autre origine et qui ont conservé le nom de la *Grange.* » Viollet-Le-Duc. *Dictionnaire raisonné de l'architecture française du* XI[e] *au* XVI[e] *siècle,* t. VI. p. 43 et suiv.

« Les récoltes de fruits et de céréales recueillies par les moines, les dîmes apportées par les cultivateurs dans l'enceinte des monastères, obligèrent les fondateurs à élever de vastes greniers pour renfermer ces provisions..... Le cénier, *cœnarius*, veillait à la rentrée des dîmes ; il était ainsi désigné parce qu'originairement il fournissait le souper aux religieux. On nommait grenetiers, *granetarii*, les moines qui avaient soin des greniers ; ils commandaient aux boulangers, aux foulons et aux bûcherons. » Alb. Lenoir. *Architecture monastique,* t. II. p. 410 et suiv.

(1) Des signes identiques se rencontrent à Angers, à Brain-sur-Allonne, Cheviré-le-Rouge et Luigné.

bois et sur toile des deux derniers siècles, qui fait honneur au goût éclairé du curé actuel.

VI. CHATEAU.

L'on nomme le *Château*, une construction en briques et en pierres de la fin du XVIe siècle ou du commencement du XVIIe, qui appartenait au doyen du chapitre de Saint-Martin de Tours.

VII. MAISONS PARTICULIÈRES.

J'ai remarqué dans le bourg de Restigné, deux anciennes maisons, l'une du XVe siècle avec fenêtres en accolade, l'autre, de la Renaissance, avec une cage d'escalier en forme de tourelle.

VIII. LA PHILBERDIÈRE.

Si l'on en croit la tradition, la Philberdière aurait été la demeure du chancelier de l'Hôpital.

Il ne reste du château modernissé que le portail principal, qui date seulement du XVIIIe siècle.

IX. LANDES DE SAINT-MARTIN.

L'on nomme ainsi une grande étendue de terrain qui relevait du chapitre de la collégiale de Saint-Martin de Tours, seigneur du lieu.

X. ARCHIVES.

Grandet, dans son ouvrage manuscrit de *Notre-Dame Angevine*, p. 701 et suiv., a publié une « Ordonnance de Nicolas Gesland, évesque d'Angers, en 1285, pour l'accommodement d'un procès au sujet des sépultures de la paroisse de Restigné », entre le curé de Restigné et ses paroissiens, « noveritis quod cum contentio verteretur seu verti spereretur inter Bernardum, rectorem Ecclesiæ de Restigné, nostræ diocesis, nomine suo et Ecclesiæ suæ

predictæ ex una parte et parochianorum... ex altera. » Le curé prétendait qu'en vertu de la coutume, il avait droit, à chaque décès, de prendre la portion canonique sur les biens meubles du défunt, « dictus rector asserens... per piam et laudabilem consuetudinem, similiter in Andegavia obtentam, deberi in bonis mobilibus parochianorum suorum decedentium canonicam portionem arbitrio judicis decernendam, dictam canonicam portionem petere et exigere nitebatur pro quolibet parochiano Ecclesiæ decedente, ab exequtoribus sive hæredibus cujuslibet eorumdem dictamque canonicam portionem petebat sibi decerni et decretam sibi solvi et reddi ipsosque hæredes et exequtores decedentium, per censuram ecclesiasticam ad hoc compelli, occasione seu ratione juris funeraticii sive sepulturæ corporum decedentium, maxime eorum quibus in vita vel in morte administraverat ecclesiastica sacramenta, asserens et ipse rector dictam canonicam portionem fore tertiam partem partis seu portionis defunctorum in bonis suis mobilibus contingentis, quare consuetudinem dictus rector fore laudabilem et rationabilem et eo maxime pretendebat quia dicebat redditus ecclesiæ de Restigné prædictæ adeo fore tenues et exiles quod deinde Rector Ecclesiæ predictæ commode non poterat sustentari. » Les paroissiens, au contraire, nient tant le droit que la coutume : « parochianis reclamantibus et opponentibus in præmissis et præmissa omnia et singula negantibus vera esse, nullam similiter et inductam consuetudinem vel posse induci utpote juri contrariam. » Une composition « ad hanc compositionem et concordiam devenerunt » fut convenue en présence de l'évêque, « in nostra presentia constituti » entre les concordants représentés par des fondés de pouvoirs, « Rector limina beati Petri visitare intendens, Dominum Alebrandum rectorem Ecclesiæ de Longué et magistrum Guillelmum rectorem scolarum de Restigné suos constituit et ordinavit procuratores coram nobis. »

Il reste déterminé que le curé de Restigné n'aura rien à réclamer sur la succession mobilière des défunts de sa paroisse, mais seulement sept deniers pour la sépulture de chaque enfant et treize

pour celle de toute autre personne: « Rector Ecclesiæ prædictæ de Restigné et quilibet ejus successor in dicta ecclesia parochianis suis et Ecclesiæ præfatæ obsequium funeris et sepulturæ ultro et sine difficultate qualibet ministrabit nec dictus Rector et ejus in dicta ecclesia successores de coetero in bonis mobilibus vel immobilibus parochianorum parochiæ de Restigné decedentium occasione seu ratione funeris vel sepulturæ vel funeratis seu canonicæ portionibus aliquid poterunt petere, vel etiam reclamare, nisi si qui parochiani decedentes in suis testamentis vel ultimis voluntatibus spontanea voluntate eidem Rectori et ejus successoribus legandum aliquid duxerint seu ad relinquendum quoddam legatum seu relictnm voluntate spontanea factum, petere potuerunt, salvis etiam septem denariis pro singulis infantibus minoribus vivis sive decedentibus in hac dicta parochia eidem Rectori Ecclesiæ de Restigné et ejus in dicta Ecclesia successoribus et tredecim denariis pro singulis aliis corporibus decedentibus in dicta parochia cujuscumque ætatis vel conditionis existant. » Toutefois, pour indemniser le curé de ses fatigues, il fut résolu par les procureurs de la paroisse qu'on lui assignerait une rente annuelle de dix livres : « Volentes Ecclesiam prædictam de bonis sibi a Deo collatis dotare patrimonio ampliori, maxime in recompensatione laboris circa sepulturas et funeris exequias parochianorum de Restigné, a rectore præfatœ Ecclesiæ de Restigné exhibiti et impensi et in futurum etiam ab ipso et ejus futuris successoribus exhibendi promiserunt.... tradere, deliberare et etiam assignare decem libras redditus. » Pierre de Chemillé est chargé du soin de fournir la rente : « Petrus de Chemillé, filius Guidonis de Chemillé, militis, emancipatus legitime a patre suo et a sacra paterna potestate penitus absolutus, ad traditionem, deliberationem, et assignationem prædicti redditus decem librarum, nomine dictorum parochianorum (constitutus). » Ces dix livres seront prises sur les dîmes de Benays : « In omnibus decimis existentibus infra fines parochiæ de Beneys, in territorio beati Martini Turonensis, vini decima excepta, necnon et partem seu portio-

nem cujusdam alterius decimæ infra fines dictæ parochiæ de Beneys existentibus, quæ decima de Brays nuncupatur. Item petram contingentem in qua Templarii certam consueverunt percipere portionem. » Pierre de Chemillé reçut de Restigné en conséquence deux cent soixante livres, « prædicto Petro de Chemillé dederunt et solverunt ducentas et sexaginta libras monetæ currentis, de quibus idem Petrus coram nobis se tenuit penitus pro pagato. » L'église de Benays s'enrichit, à cette occasion, de quinze livres : « Rectori de Benays,..... dent et solvent quindecim libras monetæ currentis in recompensatione cessionis et concessionis prædictarum, in utilitatem dictæ Ecclesiæ de Benays convertendas. »

Le curé de Restigné jura d'observer fidèlement cette convention, qui fut au-si passée devant le Chapitre : « accepto à prædicto rectore de Restigné juramento, antequam ad Romanam curiam se transferret.... communicato vero venerabilium virorum decani et capituli Andegavensis et aliorum proborum virorum consilio. »

Cette ordonnance, que nous avons abrégée et résumée, fut scellée la veille de Saint-Maurille, l'an 1285 : « Datum die jovis post festum sanctorum Gervasii et Protasii, anno millesimo CC° LXXX° quinto... in vigilia beati Maurilii. »

X. Barbier de Montault,
Historiographe du diocèse.

COMPTE-RENDU

DES SÉANCES DE LA COMMISSION ARCHÉOLOGIQUE.

Séance du 22 mai 1861.

Présidence de M. Godard-Faultrier.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

Après le dépouillement de la correspondance, M. Godard-Faultrier donne lecture d'une notice sur la paroisse et sur l'ancienne abbaye de Fontevrault.

M. l'abbé Chevallier lit la première partie d'une notice sur la paroisse de Vaulaudry. Ces deux travaux sont renvoyés au comité de rédaction.

M. Brunetière, trésorier, donne un aperçu très-satisfaisant sur l'état financier de la Commission.

Puis la séance est levée.

Séance du 10 juillet.

Présidence de M. Godard-Faultrier.

Après l'adoption du procès-verbal et un examen sommaire des publications reçues depuis la dernière séance, M. le président communique la correspondance.

Elle contient, entr'autres, une lettre du Congrès des sociétés savantes, annonçant qu'il vient d'ouvrir une souscription ayant pour but d'offrir une médaille d'or à M. de Caumont. La Commission, heureuse de pouvoir ainsi manifester sa reconnaissance envers M. de Caumont, pour les immenses services rendus par lui, notamment à l'archéologie, déclare, à l'unanimité, s'inscrire an nombre des souscripteurs.

M. l'abbé Barbier de Montault veut bien se charger de représenter la Commission au prochain Congrès archéologique, qui se tiendra à Bordeaux le 16 septembre prochain.

M. Godard donne lecture d'une notice sur le logis de Bel-Air, près Angers. Ce travail est renvoyé au Comité de rédaction.

Demandant ensuite la parole, M. Hunault de la Peltrie appelle l'attention de la Commission sur des travaux considérables qui, paraît-il, vont être entrepris à Saint-Maurice. Il y a douze ans, cette même question fut soulevée et causa une vive émotion. Les projets de restauration mis alors en avant, devaient entraîner un remaniement complet de Saint-Maurice, remaniement dans lequel le grand autel était remplacé par un autre autel plus dans le style de l'église, les vitraux re-

maniés, les boiseries du chœur supprimées. La Commission archéologique et la Société d'agriculture nommèrent aussitôt une Commission mixte qui, après un examen approfondi, déclara que les travaux proposés n'étaient nullement urgents et que les fonds qui pourraient être affectés à Saint-Maurice le seraient plus utilement à d'autres monuments dans un état trop réel de dégradation. MM. Didron et Mérimée approuvèrent cette décision. Depuis cette époque, aucun travail n'a eu lieu, mais, si l'on en croit un bruit public, les mêmes projets sont représentés aujourd'hui. M. Hunault a entendu dire, de la manière la plus positive, que le grand autel allait être prochainement enlevé et transporté dans une des principales églises de Paris, et cela doit nécessairement se relier à des travaux d'ensemble. Il demande donc la nomination immédiate d'une commission d'enquête.

Plusieurs membres prennent successivement la parole. L'église Saint-Maurice a besoin de réparations; par suite d'infiltrations, quelques parties de la voûte et de la charpente sont très-endommagées; le salpêtre se montre même sur les petits autels construits récemment. Mais il n'est besoin que de réparations partielles, n'entraînant en aucune façon le remaniement de la cathédrale. La Commission doit faire les plus grands efforts pour empêcher tout changement dans l'intérieur de l'église et surtout pour prévenir l'enlèvement du baldaquin, juste sujet d'orgueil pour les Angevins et d'admiration pour les étrangers.

M. Godard appuie vivement la nomination d'une commission d'enquête qui aura pour mission de s'informer d'abord de ce qu'il y a de réel dans les projets dont vient de parler M. Hunault, et de faire ensuite toutes les démarches nécessaires.

Il est procédé à la nomination de cette commission, qui demeure composée du bureau de la Société d'Agriculture, du bureau de la Commission archéologique et de MM. Hunault de la Peltrie. l'abbé de Beaumont, l'abbé Ménard et Cosnier.

M. Béclard communique ensuite deux manuscrits fort curieux. Le premier a pour titre : Mémoire sur le principe de la vie et sur les causes qui la perpétuent, par Raphaël Mopilier, chirurgien angevin, 1738. Le second est une note biographique du chimiste Proust, et tout indique, l'écriture, le style, qu'elle a été écrite par Proust lui-même, en 1806.

La séance est levée.

Le Secrétaire de la Commission,

PAUL LACHÈSE.

CATHÉDRALE D'ANGERS

BRUITS FACHEUX.

Lettre adressée à S. E. M. le Ministre d'Etat et à S. E. M. le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes, par M. Godard-Faultrier, président de la Commission Archéologique.

« Monsieur le Ministre,

» Des bruits plus ou moins fondés et très-fâcheux, s'ils l'étaient, circulent sur le remaniement général que l'on se propose, *dit-on*, de faire prochainement à la cathédrale d'Angers. On parle de reconstruire entièrement la charpente; d'abattre plusieurs voûtes ou parties de voûtes, de remettre, en quelque sorte, à neuf les vitraux anciens; de faire disparaître le grand-autel, la boiserie du chœur et les balcons en fer qui contournent intérieurement l'église.

» Reprenons, l'un après l'autre, chacun de ces articles, en vous présentant, avec impartialité, les raisons qui militent en faveur du *prétendu* projet, comme aussi celles qui lui sont contraires.

» Par ce moyen, vous pourrez, M. le Ministre, apprécier plus sûrement l'état de la question. Mais, tout d'abord, je ne dois point vous dissimuler que la *Commission Archéologique* s'est unanimement prononcée dans

sa séance de juillet 1861, contre ces bruits malencontreux.

» Je vous avouerai, M. le Ministre, que je me range sans hésiter à son opinion; et pendant que je crois accomplir mon devoir d'*inspecteur correspondant pour les monuments historiques*, en m'adressant à vous, je sais que la Commission précitée est en voie de faire des démarches auprès de nos autorités d'Angers pour combattre ce nouveau genre de vandalisme plus dangereux que le temps et les révolutions. Le marteau et la truelle employés avec excès, ont compromis, vous ne l'ignorez pas, l'existence de beaucoup d'édifices pleins d'intérêt au point de vue de l'histoire, de l'art et de l'archéologie. L'heure est venue de s'en préoccuper. Ce qu'on nomme *réparation* devient désormais trop souvent une véritable *reconstruction* qui, loin de conserver le *monument original*, lui substitue une *copie* plus ou moins bien exécutée. Et puis pourquoi tous ces déménagements d'objets précieux? Mais revenons à nos articles.

» 1° *La charpente*. — Est-elle en si mauvais état qu'il faille la renouveler entièrement? Non! Je l'ai fait visiter par des hommes compétents qui m'ont déclaré que des réparations partielles suffiraient. Certains entraits portent sur l'extrados des arcs doubleaux, mais sans fatigue aucune pour ceux-ci; au reste il serait, je crois, facile d'éviter cet inconvénient qui, ce semble, n'en est point un. En effet, la pose de ces entraits paraît être établie là depuis l'origine de la charpente; aussi pas un des arcs-doubleaux qui sont d'une force peu commune, n'a souffert depuis plus de six siècles.

On objecte que si la charpente n'est pas entièrement renouvelée, il existera une grande disparate dans l'étendue de ce qu'on appelle *la forêt*? Qu'importe, répondrons-nous, pourvu qu'il y ait *solidité*. L'uniformité d'agencement n'est point ici nécessaire.

» 2° *Les voûtes.* — Est-il urgent que plusieurs d'entr'elles soient, en tout ou partie, démolies pour être reconstruites? Non! car leurs parties, plus ou moins endommagées, sont encore assez parfaitement saines pour durer plusieurs siècles. Il suffira d'enlever les décombres qui environnent l'extrados de ces mêmes voûtes, chose incroyable! jusqu'à la hauteur de près d'un mètre, en quelques endroits. Ces décombres, outre qu'ils chargent les voûtes d'un poids énorme, sont de véritables éponges qui s'imprégnant d'eau de pluie, par suite du mauvais entretien de la toiture et des chenaux, ont autrefois causé de fâcheuses infiltrations. Ces décombres enlevés, quelques réparations partielles suffiront. Ce travail terminé, il sera essentiel de bien entretenir la toiture et les chenaux, puis à cet effet, de ne jamais manquer de les visiter après les grandes pluies, les orages et la fonte des neiges. La négligence apportée dans ces petites choses doit être sévèrement blâmée.

» 3° *Les vitraux.* — Inutile de parler ici de l'importance archéologique de la plupart de ceux de la nef, qui remontent à l'année 1170, le chanoine Hugues de Semblançay, les ayant fait placer à cette date; leur mérite est suffisamment connu et apprécié. Les vitraux du chœur, généralement du XIIIe siècle, et ceux des ailes du XVe siècle, ne présentent guères moins d'intérêt.

» C'est assez dire avec quelles précautions ils veulent être, non pas, en quelque sorte, *remis à neuf* comme on l'a fait pour une fenêtre du chœur, il y aura bientôt quatre ans, mais *remis en plomb*. Cette dernière façon de les réparer est vraiment la seule admissible si l'on veut sincèrement obtenir leur conservation. On objectera que par ce procédé, beaucoup de sujets légendaires resteront mutilés; ce sera fâcheux sans doute, mais beaucoup moins que de voir *disparaître* des vitraux la plupart d'une extrême rareté en France sous le rapport de l'art et de l'antiquité. Il faut en prendre son parti.

» J'ai prononcé le mot *disparaître* et je ne le retire point, en présence surtout du vitrail du chœur récemment remis à neuf; en effet, malgré les soins minutieux et l'habileté des artistes, un grand nombre des anciens verres peints n'ont pu être employés; bref, nous avons une superbe fenêtre en partie nouvelle, mais où il m'est impossible de reconnaître les verres primitifs tant ils sont incendiés, si je puis ainsi parler, par le rayonnement lumineux d'un fond chauffé au rouge. Mais la vérité légendaire y aura peut-être gagné? Il me sera permis d'en douter, car le sujet de l'ancien vitrail est toujours resté une énigme, malgré les études qui en furent faites; on pouvait y voir des parties des légendes de saint Martin, de saint Maurille et de saint René; de guerre lasse, saint Maurille et saint René ont été mis de côté et saint Martin seul a prévalu. Eh! bien, je le demande, dans l'impossibilité de résoudre l'énigme, n'eût-il pas été plus convenable de la laisser subsister, chose facile si l'on se fût borné à une

simple *remise en plomb*. Il y aurait eu, sans doute, une erreur d'appréciation en moins, et assurément une économie en plus pour l'État.

» Cette école faite doit nous rendre très-chatouilleux à l'endroit de nos autres vitraux, pour lesquels nous ne réclamons du Gouvernement qu'une *simple remise en plomb*, termes sur lesquels j'appuie à dessein.

» 4° *Le grand autel*. — Elevé de 1757 à 1758, d'après les plans des architectes Denis-Gervais, il se compose de l'autel proprement dit et de six colonnes monolithes en marbre qui soutiennent un baldaquin de bois doré. On verra tout à l'heure que ce monument mérite sa réputation.

» Cependant il paraît qu'il ne peut trouver grâce devant quelques personnes, sous prétexte que son style ne cadre pas avec celui de la cathédrale; mais est-ce une raison pour le faire disparaître? Le beau est le beau, il est de tous les âges, de tous les styles et de tous les lieux.

» Sous Louis XIV, on repoussait implacablement le gothique, tombera-t-on, quoiqu'en sens inverse, dans le même excès aujourd'hui? A ce compte il nous faudrait éliminer de notre cathédrale d'Angers, le grand orgue, parce qu'il date du XVIIIe siècle, puis les tombeaux de nos évêques : Claude de Rueil, XVIIe siècle, Jean Olivier, XVIe, Jean de Rely, fin du XVe. Bien plus, pour ne pas contrarier le style romano-byzantin de la nef, il faudrait sacrifier la majeure partie du clocher, c'est-à-dire la tour centrale, parce qu'elle est en style renaissance, et les deux flèches parce qu'elles sont en style

de la fin du xv[e] siècle. Enfin les partisans exclusifs du romano-byzantin s'entendraient-ils avec les amis non moins exclusifs du XIII[e] siècle? il serait pourtant nécessaire qu'ils optassent entre les deux styles et qu'ils consentissent, les uns ou les autres, à voir abattre soit la nef qui ne répond pas aux ailes, soit les ailes qui ne répondent pas à la nef. Avec un tel système, on voit qu'il resterait bien peu de chose de la cathédrale.

» S'il fallait ainsi bannir de nos églises les objets de différents styles que les siècles y ont déposés, que deviendrait un jour l'histoire de l'art? elle cesserait d'être possible.

» Je conviens que cet autel laisse peut-être à désirer au point de vue religieux, bien qu'il soit à la romaine et dans le goût de celui de Saint-Pierre. Mais quel autel mettrait-on à sa place? Le gothique de notre siècle n'est aucunement propre à nous rassurer, et je lui préfère de beaucoup le style imposant du baldaquin de St-Maurice, qui, du moins, n'est pas une copie. Et puis ne soyons pas plus exclusifs qu'on ne l'est à Rome où l'on a soin dans les églises de tout respecter, voir même les monuments d'origine essentiellement payenne.

» Qu'Angers conserve donc son grand autel de forme si élégante et si originale que certains architectes l'envient, dit-on, à ce point de vouloir qu'il soit placé sous le dôme de Sainte-Geneviève, à Paris. Sans doute il y figurerait bien, mais je ne vois pas qu'il fasse mal dans notre cathédrale et je vois encore moins pourquoi l'on nous en dépouillerait. Le Gouvernement ne voudra pas entrer dans cette voie.

» Mais il est une objection plus sérieuse que les précédentes ; on dit que la nouvelle liturgie qui devrait être plutôt nommée la très-ancienne, exige le déplacement de l'autel ; information prise, c'est une erreur, puisque des travaux ont été récemment faits pour accroître le sanctuaire afin de l'approprier au nouveau règlement. D'ailleurs nous croyons savoir que Mgr l'évêque et la très-grande majorité des membres du chapitre verraient d'un mauvais œil l'enlèvement du grand autel.

» 5° *La boiserie du chœur.* — Ces stalles qui ont été sculptées sous la direction de David, père, de 1778 à 1783, sur les dessins de Gaultier, natif de Mayenne, sont belles (1) ; cependant elles ne trouvent de la part de quelques personnes pas plus grâce et moins encore que le grand autel. Du reste, mêmes objections et conséquemment mêmes réponses que nous ne répéterons pas. Nous dirons toutefois qu'un précédent considérable vient à l'appui de notre thèse. Il a été récemment décidé, en haut lieu, que la boiserie du chœur de la cathédrale de Paris ne serait point enlevée, bien qu'elle appartienne au XVIIe siècle, tandis que la cathédrale est pur moyen âge. Cet exemple suffit pour nous faire désirer que Saint-Maurice ne soit point dépossédé de sa boiserie.

» Néanmoins il est une objection extrêmement grave et que je ne veux pas dissimuler. En effet, lorsqu'on

(1) L'exécution de la menuiserie a été commencée par M. Michel Pouquet, et terminée par M. Jacques-Philippe Duforêt (notes de M. l'abbé Joubert, custode, qui les tient de Mlle Duforêt, fille de M. Philippe Duforêt).

établit les stalles on se crut obligé de démolir les tambours des grosses colonnes jusqu'à la hauteur de la corniche de ces mêmes stalles, et de soutenir les tronçons les plus élevés sur des barres de fer. Ce procédé est extrêmement vicieux et doit être corrigé, mais le pourra-t-on faire sans sacrifier la boiserie? Ici, se trouve la difficulté : je ne la crois pas au-dessus des forces de l'architecte diocésain.

» 6° *Les balcons de fer.* — Posés vers la fin du XVIIIe siècle par les soins et aux frais du chanoine René Rousseau de Pantigny, ils sont d'une grande élégance et très-utiles durant les grandes fêtes, mais ils sont coupables d'être du XVIIIe siècle; toujours sous prétexte d'incohérence de style, on demande, *dit-on*, qu'ils soient enlevés. Et par quoi seraient-ils remplacés ? Serait-ce par une galerie en pierres? Mais cette galerie diminuerait tellement la largeur du trottoir que personne ne pourrait plus s'y tenir. Serait-ce par d'autres balcons en fer plus conformes au style de l'église? mais on tomberait dans l'inconvénient que l'on veut éviter, car je ne sache pas que l'on fît au moyen-âge des appuis en ce métal.

» Le seul moyen serait de les supprimer, mais l'on trouve déjà la cathédrale trop étroite aux grandes fêtes. Et puis ces balcons sont fortement scellés dans la pierre, d'où suit que pour les en retirer, il faudrait faire des déchirures compromettantes. Conservons-les donc tels qu'ils sont; ils le méritent et prouvent que l'art de la ferronnerie fut porté à un haut degré de perfection à Angers au XVIIIe siècle.

» Au lieu d'employer les fonds publics à déplacer ou

à démolir de précieux monuments, ne serait-il pas plus convenable de les consacrer à la reconstruction de l'ancien narthex de la cathédrale, sans oublier la réparation de celui de notre curieuse église de St-Serges? (1)

» En terminant, un vœu, M. le Ministre, me reste à formuler; vous n'ignorez pas qu'il existe à Angers une *commission des bâtiments civils*, présidée par M. le Préfet ou son délégué; vous savez aussi qu'une *commission épiscopale*, fondée par Mgr Angebault, pour l'examen des plans d'églises, fonctionne avec assiduité. Ces deux commissions, qui ont toujours vécu en bonne intelligence, ne pourraient-elles pas être saisies *des plans et devis* des travaux que l'on se propose de faire à la cathédrale? Elles sont sur les lieux, elles connaissent le terrain et pourraient donner de bons avis.

» Agréez, etc., etc.

» V. GODARD-FAULTRIER.

» 18 juillet 1861. »

(1) La construction d'une nouvelle sacristie, sans démolir l'ancienne qui s'y trouverait annexée, est également chose indispensable.

Lettre adressée à S. E. M. le Ministre de l'instruction publique et des cultes, par M. l'abbé Barbier de Montault, correspondant du même ministère.

« Monsieur le Ministre,

» Quoiqu'il n'entre pas dans les attributions des correspondants de votre ministère de contrôler les travaux exécutés ou à exécuter dans leurs départements respectifs, vous voudrez bien me permettre, uniquement en vue des intérêts locaux et artistiques, d'exprimer mon opinion personnelle et de soumettre au jugement éclairé et impartial de Votre Excellence, plusieurs considérations relativement au projet qui émeut en ce moment toute la ville d'Angers. Si j'avais besoin d'une autre excuse, j'ajouterais que les fonctions que Mgr l'Évêque d'Angers a daigné me confier, m'autorisent jusqu'à un certain point à élever la voix en faveur d'un monument sacrifié à des idées, selon moi, trop absolues.

» Il s'agit du maître-autel et principalement du baldaquin de la cathédrale, qui, suivant un bruit plus ou moins fondé, — je l'ignore — seraient prochainement enlevés pour être transportés à Paris, dans l'église Sainte-Geneviève, et remplacés ici par un autel et un baldaquin conformes au style de l'édifice.

» Voici, Monsieur le Ministre, quelles raisons militeraient en faveur de la conservation de l'autel et du baldaquin, inséparables l'un de l'autre, puisqu'ils sont l'œuvre du même artiste et ne forment qu'une même masse architecturale :

» 1° La population entière du diocèse, aussi bien que

de la ville épiscopale, clergé et fidèles — je n'hésite pas à l'affirmer, car je ne crains pas un démenti — serait unanime à demander la conservation du baldaquin, si elle était appelée à donner son avis dans cet important débat. Je n'en veux pas d'autre preuve que l'agitation subite causée par un simple soupçon, une première nouvelle vague, qui, nous l'espérons, ne repose sur aucun fondement sérieux.

» Habitués à voir et à admirer cet autel, dès leur enfance, les habitants s'y sont d'autant plus attachés qu'il a survécu sans mutilation au vandalisme de la fin du siècle dernier. On l'aime tellement, on le croit si indispensable à la cathédrale, à la pompe des cérémonies, qu'on se figure la cathédrale vide et dépouillée, réduite à l'état d'église paroissiale, si par malheur il vient à disparaître. J'ai écrit *malheur* et je ne retire pas ce mot, car j'ai recueilli comme l'expression la plus vraie et la plus sentie de la sympathie populaire, cette parole d'un vieillard qui me disait aujourd'hui même : « Puissé-je ne pas être témoin d'un si déplorable chan» gement! »

» 2° Toute question de style et de convenance archéologique mise de côté, c'est-à-dire envisagé en lui-même, le baldaquin est du plus heureux effet. Aussi, personne n'hésite à le considérer comme un chef-d'œuvre de goût, pur dans ses lignes, sobre dans ses détails, se mariant sans difficulté avec l'architecture ogivale, et offrant toute la grâce et l'élégance du règne de Louis XV, sans en avoir les défauts. Qu'on le place au premier rang des monuments de ce genre, je n'en serai pas surpris; supérieur aux baldaquins du Val-de-Grâce

et des Invalides, je ne lui connais d'égal que le baldaquin de Saint-Pierre de Rome, et encore celui du Vatican manque-t-il de quelques-unes des qualités du nôtre.

» Mais à quoi bon prodiguer nos louanges, quand Paris lui-même nous en fait tacitement le plus pompeux éloge, par cela seul qu'il paraît l'envier pour la décoration d'une de ses églises ?

» 3° Une œuvre essentiellement locale comme le baldaquin sera toujours dépaysée partout ailleurs qu'à la cathédrale d'Angers qu'elle était destinée à orner. Parmi nous, elle consacre de grands et honorables souvenirs, qui avec elle passeront bien vite : la générosité, la munificence du chapitre et de l'évêque qui en firent les frais (1); l'habileté de l'artiste Gervais, grand prix de Rome, qui se plut à l'élever et l'embellir. Notre pauvre cathédrale est trop dénudée pour que nous laissions partir, sans regrets ni protestations, le peu qui lui reste de son ancien mobilier, et ce serait avec une douleur profonde que nous consignerions dans nos chroniques, l'abandon du précieux cadeau qu'elle reçut au siècle dernier, de la piété de son chef vénéré (2) et de son clergé *insigne* (3).

(1) « Pendant sa vie (de Mgr de Vaugirauld) il y (à la cathédrale) a fait construire l'autel de la Sainte-Vierge et de Saint-Maurice qui sont aux extrémités de la croisée, et lui a donné des sommes considérables pour la construction du grand autel et des petits de la nef. » *Recueil de plusieurs cérémonies extraordinaires*, ms. du XVIII[e] siècle, conservé au grand séminaire.

(2) Mgr de Vaugirauld, mort en odeur de sainteté.

(3) L'église cathédrale d'Angers portait, avant la révolution, le titre d'*insigne*. Elle n'a perdu ce privilége qu'au Concordat.

» 4° Prétextera-t-on que le baldaquin est en désaccord de style avec la cathédrale? Mais si l'on admet, à la rigueur, les conséquences logiques qui découlent de ce principe, quel bouleversement, ou plutôt quelle mutilation aura à subir la cathédrale! Je ne parle pas de la construction, où l'on distingue des parties de toutes les époques, depuis le XI[e] siècle jusqu'au XVI[e], je ne songe qu'au mobilier, qu'il faudra renouveler, puisqu'il ne restera plus ni autel, ni stalles, ni banc-d'œuvre, ni orgues, ni balustrades, ni bénitiers et seulement une partie des vitraux. Cette supposition est gratuite, soit : mais qui veut plus veut moins, et certainement tout ce que je viens d'énumérer est très-accessoire, d'une mince valeur, si on le compare au meuble principal de la cathédrale, le baldaquin.

» D'ailleurs, l'*uniformité* est-elle, esthétiquement parlant, un bien réel? Dans une église nouvelle, que l'on construit, je l'accorde; il serait même absurde d'agir autrement. Mais, dans une cathédrale ancienne, toute meublée, qu'il me soit permis d'en douter; j'abrite mon opinion derrière celle plus significative de deux archéologues célèbres, MM. Didron et de Guilhermy, qui tiennent au baldaquin comme nous y tenons, parce qu'ils y voient avant tout une œuvre d'art; je m'appuie aussi sur les idées de concession et de non-exclusion qui ont prévalu dans la restauration du chœur de Notre-Dame de Paris.

» 5° Le baldaquin ôté, que mettra-t-on à la place? Il faut un baldaquin à l'autel; le *Cérémonial des Évêques* l'exige, sous peine, pour l'évêque officiant, de ne point avoir de trône, car il ne convient pas que le mi-

nistre jouisse d'un honneur refusé au maître qu'il représente (1). Donc nous aurons un baldaquin, en style du XIIIe siècle.

» Remplacera-t-il *avantageusement* l'ancien? A *priori*, je réponds que non. D'abord, parce que les modèles font défaut, au moins en France, puis créer est difficile, même à un architecte de talent.....

» Telles sont les observations, Monsieur le Ministre, que j'ai cru devoir, en toute sincérité et conviction, vous présenter humblement, heureux si Votre Excellence partage les sentiments que me dictent à la fois et mon patriotisme et mon zèle pour l'honneur de la cathédrale.

» Daignez, etc.

» X. BARBIER DE MONTAULT,
Correspondant du ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques, historiographe du diocèse d'Angers.

» *Angers, le 25 juillet 1861.* »

(1) « Et super eam (le siége épiscopal) umbraculum seu baldachinum..... appendi poterit, *dummodo et super altare aliud simile vel etiam sumptuosius appendatur.* » (Ceremonial Episcopor., lib. 1, cap. XIII).

NÉCROLOGIE.

M. GUÉRIF, peintre décorateur, membre de la Commission archéologique, né à Montrevault en mai 1814, est mort dans sa quarante-huitième année au mois de juillet 1861. Il a laissé de bons travaux, notamment dans les châteaux de M. de Falloux, au bourg d'Iré; de M. de la Grandière, à la Jumellière; de M. de Lamoricière, au Chillon, commune du Louroux-Béconnais; de M. le duc de Brissac; de M. de la Haie, au Pin, à Champtocé; de M. le comte Hector, commune de Vihiers. Il a travaillé pour M. Voisin, receveur-général, à la décoration d'un salon Louis XIII. Les balcons de l'Hospice Sainte-Marie, peints en relief, sont également en partie son œuvre. V. G.-F.




CONDITIONS DE L'ABONNEMENT.

Le *Répertoire Archéologique de l'Anjou* paraît le 1er de chaque mois, par livraisons chacune de deux euilles d'impression.

Le prix de l'abonnement, pour les personnes ne faisant pas partie de la Commission Archéologique, est de 5 francs par an pour Angers et de 6 francs par la poste.

Les abonnements sont reçus chez tous les libraires du département.






SOCIÉTÉ IMPÉRIALE D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS

ANCIENNE ACADÉMIE D'ANGERS.

COMMISSION ARCHÉOLOGIQUE

1861
Oct.

DU DÉPARTEMENT

DE MAINE ET LOIRE

RÉPERTOIRE ARCHÉOLOGIQUE

DE L'ANJOU

Année 1861. — Octobre

ANGERS

IMPRIMERIE DE COSNIER ET LACHÈSE

Chaussée Saint-Pierre, 13

1861






PIERRE BRESLA
Chantre de l'Eglis
Cathedrale d'Anger

PIERRE BRESLAY

Dans le numéro de septembre 1861 du *Répertoire archéologique*, page 261, nous avons promis de donner le portrait de l'Angevin Pierre Breslay. Nous accomplissons aujourd'hui notre promesse.

Ce portrait, gravé sur cuivre, fait partie de la collection que possède le Musée d'antiquités d'Angers, et qui fut acquise à la vente de M. T. Grille, en 1851.

Pierre Breslay naquit vers 1553. Il appartenait à une très-ancienne famille qui, durant près de deux siècles, donna des hommes distingués au clergé ainsi qu'à la magistrature. De ce nombre furent René Breslay, évêque de Troye, mort en 1641 ; Guy Breslay, nommé président au grand conseil en 1539 ; puis Jean Breslay, qui publia la coutume d'Anjou en 1462.

Le blason de cette famille était *d'argent au lion de gueule, adextré en chef d'un croissant d'azur*. On voit encore ce blason au logis *de Bel-Air*, près d'Angers, route de Saint-Barthélemy. On le distingue aussi, mais traité d'une façon défectueuse, au bas du portrait de notre Pierre Breslay, qui fut prieur de Chemillé et de Cossé, puis chantre de l'église Saint-Maurice d'Angers.

La charge de chantre comptait au nombre des huit dignités de la cathédrale ; les sept autres étaient : *le doyen, l'archidiacre d'Angers, le trésorier, l'archidiacre d'outre-Loire, l'archidiacre d'outre-Maine, le maître-école et le pénitencier*.

Ces dignités pouvaient porter la soutane rouge sous le surplis aux grandes fêtes.

Le chantre avait juridiction dans le chœur, et pendant les offices on lui rendait les premiers honneurs après l'évêque; il portait un bonnet de couleur rouge; hors du chœur, cette charge occupait le quatrième rang, et venait à la suite du trésorier. Chacune des huit dignités possédait deux chaises, dont une d'honneur.

On voit que Pierre Breslay n'était pas mal partagé; mais, ce qui le mit surtout en relief, ce fut son ouvrage intitulé :

Anthologie, ou recueil de plusieurs discours notables tirés de divers bons auteurs grecs et latins, imprimé à Paris, chez Jean Poupery, en 1574, et dédié à Pierre Mariau, abbé de Saint-Serges, qu'il appelle son Mécène.

Cet ouvrage est une plaquette in-12 de 200 pages, numérotées seulement au recto et jusqu'à 100, non compris l'épître, la table et divers sonnets à l'adresse de l'auteur.

Sur l'exemplaire que je possède, on lit, écrit à la main, qu'il fut « réimprimé en 1575 sous un autre titre, et avec quelques » légers changements, par les soins de Jean Cauves, d'Amiens. » Ce nouveau titre était celui-ci : *Œuvres morales et diversifiées en histoires recueillies de plusieurs auteurs et traducteurs français, par exemple de l'Anthologie de Pierre Breslay, Angevin; du Commentaire de Jean de Coras, sur l'arrêt de Martin Guerre; de la traduction des livres de l'Imposture des Diables, par Jacques Grevin, et le tout divisé en six livres Paris, 1575, in-8°.*

Ce recueil fut réimprimé dans *la même ville en 1583.*

Ainsi peut-on dire que l'ouvrage de Pierre Breslay eut trois éditions.

Il est écrit en français, avec un tour gaulois que nos deux avant-derniers siècles n'aimaient guère, mais qu'au XIXe l'on prise davantage. Nous y trouvons en tête un éloge latin fait par Jean Daurat (Jo. Auratus), qui fut nommé, en 1560, professeur de grec au collége de France.

Tout flatteur que soit cet éloge, nous lui préférons le suivant de *R. Constantin, Angevin.* Il peint en quelques verres aimables le genre de mérite que l'on rencontre dans l'œuvre de Breslay, et il compare justement cet auteur à une abeille littéraire :

« De jardin en jardin l'abeille soucieuse
» Pille les belles fleurs, pour son miel façonner.
» Ainsi (docte Breslay) ta main industrieuse,
» Parmy les bons autheurs est allé butiner
» Le nectar savoureux dont tu succres ce livre,
» Nectar qui te doit faire immortellement vivre. »

Citons également ces vers de F.-R. Biré de Villeneuve :

. . . .
« En ce livre accoustré à la mode françoyse,
» Qui promet au lecteur que ta *ville Andinoyse*
» Reluira quelque jour du *los* (1) de tes escrits,
» Car veu que *fais si jeune* au ciel voler ta plume,
» Que feras-tu avant que *vieillesse* consume
» La studieuse ardeur dont ton cœur est espris ? »

Hélas ! cette espérance ne se réalisa pas, car la vieillesse ne fut point réservée à notre Pierre Breslay, qui mourut à Angers en 1583, nous verrons tout à l'heure comment. Mais revenons à son Anthologie, qu'il écrivit vers l'âge de vingt ans. Cet ouvrage, rempli d'érudition, se compose de sujets d'une très-grande variété. Parmi ses chapitres, nous remarquons ceux intitulés : *De Dieu ; — des Mécènes ; — de l'Ame et de son immortalité ; — que les bêtes brutes ne sont capables de raison ; — contre les astrologues judiciels*, qu'il traite de cerveaux creux et d'attrape deniers.

L'auteur parle *des exactions immodérées des princes* ; *de la vraye occasion de l'enchérissement des vivres*, qu'il ne craint pas d'attribuer aux délicatesses, chiquaneries, bragardises et mugue-

(1) Louange.

teries des gens de ville, qui abandonnent les champs; ce chapitre n'a point vieilli. Breslay traite aussi des dangers *d'une trop longue paix; — des pyramides d'Egypte; — de l'esternument; — des divers termes de l'enfantement; — de l'usage des images; — du retentissement de la voix; — des géants*, dont le corps, suivant la fable, « finissait en tortueuses queues de dragons, à cause » que les pervers ne vont jamais droit à besongne. »

Bref, ce serait ne pas finir que de continuer cette nomenclature. Qu'il nous suffise de dire que la lecture de ce travail est souvent profitable et rarement ennuyeuse.

Sa rédaction facile lui valut d'être nommé secrétaire d'un concile provincial.

Au mois de mai 1583, Simon de Maillé-Brezé, archevêque de Tours, ouvre un concile dans sa métropole; sur ces entrefaites, la peste s'y manifestant avec une grande intensité, oblige les membres de cette réunion à se transporter à Angers; c'était au mois de septembre, et le concile ainsi continué se tint dans la chapelle Sainte-Anne (présentement du calvaire, au nord du bas de la nef de Saint-Maurice). On y fit *défense de réitérer le sacrecrement de baptême, même sous condition, à ceux qui l'auraient reçu des hérétiques, et qui auraient employé la matière, la forme et l'intention requises;* — on y défendit de nommer *aucune abbesse ou prieure qui n'eût au moins 40 ans d'âge et 8 de profession*. Ces règlements et divers autres furent soumis à l'approbation du pape Grégoire XIII, qui les confirma.

Simon de Maillé avait présidé l'assemblée, assisté de ses suffragants. Ce saint archevêque appartient à l'Anjou par sa famille, sa naissance et son inhumation.

Né à Brézé en 1514, il mourut le 11 février 1597, et fut inhumé dans un caveau sépulcral qu'il avait fait creuser pour son père et sa mère dans l'église de Milly, arrondissement de Saumur. Comme il était très versé dans l'étude des langues grecque et latine, et qu'il avait traduit vingt-quatre homélies de saint Bazile, il aimait particulièrement ceux qui cultivaient les lettres,

et à ce titre il ne fut point étranger à la nomination de Pierre Breslay aux fonctions de secrétaire du concile. Malheureusement ce dernier, pendant le temps qu'il passa dans la ville de Tours, avait contracté le germe de la peste; rendu à Angers, il en mourut âgé seulement de trente années, emportant avec lui un véritable savoir, et laissant d'autant plus de regrets qu'il pouvait acquérir davantage.

V. Godard-Faultrier.

UN VITRAIL

DE

L'ABSIDE DE LA CATHÉDRALE

D'ANGERS.

Lettre de M. Thierry, lue dans la séance du 6 novembre 1861.

Monsieur le Président,

La lettre que vous adressez à M. le ministre de l'instruction publique, et que le *Répertoire archéologique de l'Anjou* reproduit dans l'un de ses derniers numéros, renferme, au sujet de la verrière restaurée de Saint-Maurice, une appréciation contre laquelle il est de mon devoir de protester. Une connaissance plus approfondie des procédés de la peinture sur verre, un examen plus attentif du travail que vous critiquez, vous eussent mis en garde contre les erreurs que contient cette pièce, erreurs qu'il importe de signaler, car elles pourraient aisément fausser l'opinion publique.

Ainsi, Monsieur, vous dites que la verrière a été remise à neuf. Rien n'est plus vrai; mais cette expression, que vous soulignez,

pouvant être interprétée dans un sens défavorable, il est important d'en fixer la valeur. Il suffira pour cela de rétablir la vérité des faits sur laquelle vous avez été mal informé. En effet, Monsieur, les verres anciens sur lesquels étaient peintes des figures, loin d'avoir été rejetés, ont été, au contraire, religieusement conservés et employés. Pour s'en assurer, il suffit de consulter les calques faits sur les panneaux avant qu'aucune pièce n'ait été enlevée. Ces calques sont non-seulement dessinés avec la plus grande fidélité, mais la couleur de chaque pièce y est reproduite, les taches et jusqu'aux cassures des verres y sont scrupuleusement indiquées; ils ont été vérifiés par M. l'architecte diocésain, et c'est seulement après avoir été certifiés la copie exacte des modèles, que les panneaux ont été démontés. Ces calques peuvent donc servir de pièces justificatives, puisqu'il est toujours possible de les confronter avec le vitrail restauré.

Cette verrière était en très-mauvais état, elle était parsemée de morceaux de verre de toute sorte, qui avaient été rajustés, tant bien que mal, par les vitriers chargés autrefois de consolider les panneaux. Ces fragments, la plupart étrangers et d'une époque plus récente, jetaient de la confusion dans le vitrail et nuisaient à son harmonie; ils ont été remplacés par des verres neufs choisis dans le ton des anciens, et sur lesquels on a continué les lignes interrompues du dessin.

Quant aux verres non employés, ils ont été remis entre les mains de M. l'abbé Joubert.

Vous voyez, Monsieur, combien il était inexact de dire que l'on avait fait *disparaître* des fragments fort rares et fort anciens. Je le répète, les morceaux qui n'ont pu servir étaient étrangers au vitrail ou brisés de telle sorte qu'il était impossible de les employer. J'ajoute que c'est précisément en cela que consiste l'art de la restauration, il n'y a pas d'autre manière de procéder; c'est ainsi qu'on a fait pour les vitraux de la Sainte-Chapelle, et c'est ainsi que l'on fera toujours quand il s'agira de restaurer un vitrail.

Quant au rayonnement lumineux dont vous vous plaignez, et qui vous a fait supposer que cette fenêtre était en partie nouvelle, la raison en est bien simple : les verres n'ont été remis en place qu'après avoir été nettoyés et débarrassés de l'épaisse couche de poussière que le temps y avait amassée. L'éclat de cette verrière n'a pas d'autre cause, et si l'on passait l'éponge sur les autres vitraux, le même effet se reproduirait nécessairement, bien que ceux-ci n'aient pas été restaurés.

Vous dites encore, Monsieur, qu'il vous est impossible de reconnaître les verres primitifs des nouveaux, mais c'est là précisément le plus grand éloge que l'on puisse faire de ce travail ; si les verres rapportés sont semblables aux anciens, le but est atteint, la restauration est parfaite.

La vérité légendaire, écrivez-vous, n'y a rien gagné, soit, mais il faut ajouter qu'elle n'y a rien perdu. Il reste acquis pour vous que le sujet ancien est une énigme. On pouvait y voir, dites-vous, des parties des légendes de saint Martin, de saint Maurille et de saint René, je le veux bien, mais ce que vous pouviez voir autrefois, vous pouvez encore le voir aujourd'hui, puisque tous les susujets ont été conservés.

Toutefois il est bon de rappeler que dans l'une des baies se trouvait un homme à cheval coupant son manteau, un homme nu à ses pieds, et un fragment d'inscription portant les lettres *MART*. Que quelques personnes aient cru y reconnaître la légende de saint Martin il n'y a rien là qui puisse nous étonner, ni qui soit bien étrange dans un art aussi conjectural que l'est parfois l'archéologie, mais ce qu'il est important d'établir, c'est qu'il n'a été rien retranché ou ajouté dans le but de résoudre l'énigme. Les sujets qu'on a mis pour compléter le vitrail, les anges, par exemple, se retrouvent dans toutes les légendes de cette époque, et n'altèrent en rien le sujet principal. Les archéologues pourront regarder cette verrière avec le même intérêt que par le passé ; rien dans ce qui a été fait ne pourra les induire en erreur. Ce fait est important à constater, car il prouve avec quel

soin et quel respect archéologiques cette verrière a été restaurée.

Maintenant, Monsieur, vous eussiez préféré et trouvé plus convenable une simple remise en plomb, qui laissât subsister la confusion qui existait autrefois; cette préférence est une affaire de goût, sur laquelle je n'ai pas à discuter; mais permettez-moi de vous dire que vous trouverez peut-être peu de personnes de votre avis. En posant en principe la supériorité de cette opération sur celle de la *remise à neuf*, qui, pour nous, est synonyme de restauration, vous condamnez d'un seul coup bien des travaux importants faits de nos jours par des artistes qui ont pour eux l'autorité du talent et du savoir; eux aussi veulent sincèrement la conservation des œuvres rares et anciennes, mais ils pensent, avec raison, qu'il faut pour cela les restaurer avec soin, les dégager de tout ce qui peut leur nuire, en un mot les remettre à leur état primitif.

Je ne rappellerai point ici ce qui a été fait pour les vitraux de la Sainte-Chapelle, il me faudrait rappeler que l'artiste à qui ce travail a été confié a présidé à la restauration de la verrière de Saint-Maurice. Je n'ai point à justifier un artiste qui se défend chaque jour par ses œuvres, et dont vous confessez le mérite; il ne s'agit ici que de l'art et de la vérité.

C'est en partie aux progrès de l'archéologie que nous sommes redevables des magnifiques travaux de restauration qui se font de nos jours. Cet art, vous l'avez vu grandir et arriver à cette perfection où nous le voyons aujourd'hui. Je dirai plus, vous avez accepté la mission de le patroner à Angers; votre position vous donne la prérogative d'adresser vos rapports en haut lieu, en un mot, une erreur venant de vous serait d'autant plus grave qu'elle serait acceptée sans examen; c'est pour ces motifs que j'ai pris la liberté de vous écrire cette lettre.

J'ose espérer, Monsieur, de votre loyauté, que vous voudrez bien la faire insérer dans le prochain numéro du recueil où a paru votre lettre. Vous apprécierez vous-même, Monsieur, qu'il

est de la plus stricte justice qu'à côté de la critique se trouve la justification.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de la respectueuse considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être,

Votre très-humble serviteur,

C. THIERRY.

RÉPONSE A LA LETTRE DE M. THIERRY.

A MM. les membres de la Commission archéologique de Maine et Loire.

Messieurs,

Vous venez d'entendre la lecture de la protestation de M. Thierry. Avant d'y répondre, je dois indiquer en peu de mots la marche de cette affaire.

La Commission archéologique, dans sa séance du 10 juillet 1861, s'occupa de bruits fâcheux relatifs au remaniement plus ou moins certain de diverses parties de notre cathédrale, entre autres des vitraux.

Ces bruits acquirent une telle intensité que je crus devoir les signaler à MM. les ministres d'Etat et de l'instruction publique. Je rédigeai donc une lettre que j'eus l'honneur de soumettre, ne voulant pas m'en rapporter à mes simples lumières, d'abord à une Commission d'enquête par vous nommée, et ensuite à la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers. Une approbation unanime ayant été donnée à la teneur de ma lettre, je n'hésitai pas à l'expédier à Paris. De son côté, la Société insistant auprès de moi pour la faire imprimer dans ses Mémoires, je ne

pouvais refuser cet honneur. Cependant je crus devoir m'opposer à toute publication dans les journaux, par un sentiment de réserve que mes collègues surent apprécier.

Or, Messieurs, dans cette lettre se trouve, sous le n° 3, les lignes suivantes :

« Inutile de parler ici de l'importance archéologique de la plu» part des vitraux de la nef, qui remontent à l'année 1170, le » chanoine Hugues de Semblançay les ayant fait placer à cette » date; leur mérite est suffisamment connu et apprécié (1). Les » vitraux du chœur, généralement du XIII[e] siècle, et ceux des » ailes, du XV[e], ne présentent guère moins d'intérêt.

» C'est assez dire avec quelles précautions ils veulent être, non » pas, en quelque sorte, *remis à neuf*, comme on l'a fait pour » une fenêtre du chœur, il y aura bientôt quatre ans, *mais re-* » *mis en plomb*. Cette dernière façon de les réparer est vraiment » la seule admissible si l'on veut sincèrement obtenir leur con» servation. On objectera que, par ce procédé, beaucoup de sujets » légendaires resteront mutilés; ce sera fâcheux sans doute, mais » infiniment moins que de voir *disparaître* des vitraux la plu» part d'une extrême rareté en France sous le rapport de l'art » et de l'antiquité. Il faut en prendre son parti.

» J'ai prononcé le mot *disparaître* et je ne le retire point, en » présence surtout du vitrail du chœur récemment remis à neuf; » en effet, malgré les soins minutieux et l'habileté des artistes, » un grand nombre des anciens verres peints n'ont pu être em» ployés; bref, nous avons une superbe fenêtre en partie nou» velle, mais où il m'est impossible de reconnaître les verres pri-

(1) L'auteur du *Moyen âge* et *Renaissance* T. V, cite d'après M. de Lasteyrie, comme les plus anciennes et les plus belles de France, puisqu'il les fait passer même avant celles de Saint-Denis, les trois verrières de la cathédrale qui se produisent en médaillons du XII[e] siècle, les vies de la Sainte-Vierge, de sainte Catherine et de saint Vincent.

Rep. arch., août 1861, page 254.

» mitifs tant ils sont incendiés, si je puis ainsi parler, par le » rayonnement lumineux d'un fond chauffé au rouge. Mais la vé» rité légendaire y aura peut-être gagné? Il me sera permis d'en » douter, car le sujet de l'ancien vitrail est toujours resté une » énigme; malgré les études qui en furent faites, on pouvait y » voir des parties des légendes de saint Martin, de saint Maurille » et de saint René; de guerre lasse, saint Martin a prévalu. Eh » bien! je le demande, dans l'impossibilité de résoudre l'é» nigme, n'eût-il pas été plus convenable de la laisser subsister, » chose facile si l'on se fût borné à une *simple remise en plomb*. » Il y aurait eu, sans doute, une erreur d'appréciation en moins, » et assurément une économie en plus pour l'État.

» Cette école faite doit nous rendre très-chatouilleux à l'en» droit de nos autres vitraux, pour lesquels nous ne réclamons » du Gouvernement qu'une *simple remise en plomb*, termes sur » lesquels j'appuie à dessein. »

A mon grand regret, vous venez d'entendre que ces lignes ont singulièrement déplu à notre honorable collègue M. Thierry, et qu'elles sont l'objet de sa protestation; il y trouve de graves inexactitudes; aussi, Messieurs, si elles existent réellement, m'empresserai-je de ne point me mettre à couvert derrière l'approbation que vous m'avez donnée, ainsi que la Société d'agriculture, sciences et arts. A moi toute la responsabilité; il n'a jamais été dans mes habitudes de faire peser sur personne la solidarité d'une erreur, et je n'ai jamais balancé à reconnaître mes torts, lorsqu'il m'est démontré qu'ils sont certains. Mais dans l'espèce, ces torts existent-ils? Telle est la question.

I

J'ai avancé que, « malgré les soins minutieux et l'habileté des artistes, un grand nombre des anciens verres peints n'ont pu être employés. » M. Thierry, et j'en prends note, ne nie pas le fait, mais il l'explique à sa manière, en disant que *les verres anciens,*

sur lesquels étaient peintes des figures, ont été religieusement conservés et employés. Il ajoute que *les fragments étrangers au vitrail, et d'une époque plus récente, ont été remplacés, puis remis entre les mains de M. l'abbé Joubert.* Enfin il affirme *qu'il était inexact de dire que l'on avait fait disparaître des fragments fort rares et fort anciens;* et pour nous convaincre, il nous invite à consulter les calques.

En condensant de la sorte les observations de mon honorable contradicteur, je crois n'avoir rien oublié de ce qu'elles ont ici d'essentiel.

Reprenons-les l'une après l'autre, mais en avouant tout d'abord qu'il nous eût été difficile de consulter les calques, puisqu'ils n'étaient point encore le 18 juillet, date de ma lettre attaquée, déposés dans les archives de l'église d'Angers; l'ont-ils été depuis? je l'ignore. Je sais seulement, pour le noter en passant, que M. de Contensin, conseiller d'Etat et directeur général de l'administration des cultes, écrivit le 5 février 1858 à monseigneur Angebault, lui annonçant que la remise des calques serait opérée soit à la cathédrale, soit à l'évêché, au choix de sa grandeur. Du 5 février 1858 au 18 juillet 1861, près de trois années et demie se sont écoulées, et je crains bien qu'à cette date du 6 novembre, il nous reste encore à dire : Ma sœur Anne, ne vois-tu rien venir?

En l'absence de ces calques, ce n'eut donc pas été tout-à-fait de notre faute, si quelque erreur nous fût échappée par mégarde sur ce qui est l'objet de cette discussion.

Mais, fort heureusement, nos notes particulières et l'examen des verres *non employés*, aujourd'hui déposés au Musée diocésain, nous permettront de répondre catégoriquement aux observations de M. Thierry, précédemment indiquées.

D'abord il prétend que *les verres anciens, sur lesquels étaient peintes des figures, ont été religieusement conservés et employés.* Alors comment se fait-il qu'en présence de MM. Béclard et Barbier de Montault, nous ayons, du premier coup, trouvé au Mu-

sée diocésain, dans le résidu *des verres non employés*, et classés sous une étiquette spéciale, trois têtes du commencement du XIIIe siècle et de même style que celles employées par M. Thierry ? Ces têtes-là disent assez haut qu'elles n'ont point été *religieusement conservées* dans le vitrail.

Ensuite notre contradicteur ajoute que *les fragments étrangers au vitrail, et d'une époque plus récente, ont été remplacés*. Mais est-il bien certain que ceux-là seulement ont été remplacés ? Et les inscriptions ....TA MARIA (sancta Maria) et ...RICIVS (Mauricius); et ce poisson qui en dit plus qu'il n'est gros, tous fragments non employés — j'en passe, et des meilleurs, — étaient-ils réellement étrangers au vitrail ? étaient-ils sans valeur et d'une époque plus récente ? Il est au moins permis d'en douter, lors surtout que toutes ces pièces pouvaient si bien s'adapter à la légende de saint Maurille ; en effet, comme nous le fit remarquer un archéologue distingué, il est plus que probable que les inscriptions *sancta Maria* et *Mauricius* se rapportaient à ce fait généralement reçu, que l'église d'Angers, dédiée primitivement à la Vierge, et plus tard à saint Maurice, le fut à la fois, sous l'épiscopat de saint Maurille, disciple de ce même saint Martin, qui avait, personne ne l'ignore, donné à l'Anjou du sang de saint Maurice. Et ce poisson, également rejeté du vitrail, ne pouvait-il pas, suivant le même archéologue, se rapporter à cette autre partie de la légende de saint Maurille, où il joue un si merveilleux rôle, et si connu qu'il est inutile de le rappeler ici ? Conjectures, dira M. Thierry ! Mais c'est précisément à cause de l'énigme non résolue, qu'il eût fallu *religieusement* conserver ces pièces dans le vitrail.

Après cela, M. Thierry est-il bien fondé à nous affirmer *qu'il était inexact de dire que l'on avait fait disparaître des fragments fort rares et fort anciens ?*

Est-il bien fondé à prétendre que *la vérité légendaire n'a rien perdue ?* Au sens de plusieurs, le vitrail représentait la vie de saint Maurille, en corrélation intime avec des actes extraits de

celles de saint Martin et de saint René. Depuis qu'il est réparé, il offre d'un côté la légende incomplète de saint Maurille, et de l'autre la vie de saint Martin, mais sans aucune affinité entre elles. Or, dans le même chœur de la cathédrale existe un autre vitrail de saint Martin; deux vitraux pour la légende d'un même saint, c'est chose peu probable!

II

J'ai avancé que, dans le vitrail restauré, « il m'était impossible de reconnaître les verres primitifs tant ils sont incendiés, si je puis ainsi dire, par le rayonnement lumineux d'un fond chauffé au rouge. »

Ici j'avoue qu'il y a inexactitude dans un mot de cette rédaction; non le fond du vitrail n'est point rouge, il est bleu! Mais l'effet général en est tel que beaucoup s'y sont trompés, aussi les termes de verres incendiés peuvent être hardiment maintenus; or ce ton éclatant, que personne ne peut nier, qu'il naisse de quelque part que ce soit, n'est point celui des anciens vitraux. M. Thierry explique cette irradiation en disant que, *si l'on passait l'éponge sur les autres vitraux, ce même effet se reproduirait.* Il me permettra d'en douter; d'abord parce qu'il est certain que, malgré les tons trop rouges qui absorbent les doux et calmes reflets des vieux vitraux, l'on aperçoit néanmoins, avec quelque effort d'attention, dans le vitrail restauré, une notable différence entre la couleur des anciens vitraux et celle des nouveaux; ensuite parce que les anciens, corrodés par les siècles, n'ont pas nécessairement le poli des nouveaux.

Mais, pourra m'objecter mon honorable contradicteur, nos vitraux du XIII[e] siècle, à l'époque où ils furent fabriqués, devaient avoir la même transparence éclatante que ceux ajoutés récemment, et alors, en restaurant le vitrail dont il s'agit, l'on n'a fait que lui rendre son ton primitif!

Je ne le crois pas, répondrai-je, car il paraît acquis que les anciens artistes verriers éteignaient les couleurs trop vives au

moyen d'une *couverte* spéciale. Écoutez ! voici ce que M. Thierry, qui me reproche *de n'avoir pas une connaissance plus approfondie des procédés de la peinture sur verre*, pourra lire à la page 368 du Congrès archéologique de France (séance du 20 août 1859, tenue à Strasbourg, notice de M. le professeur Straub) :

« Est-il rien de plus désagréable que des verrières entièrement » transparentes, et dont l'image, semblable à un effet de lanterne » magique, vient se réfléter sur les dalles du sanctuaire? Le » R. P. Martin comparait cet effet à celui d'une goutte de vinaigre » dans l'œil, qui rend impossible toute harmonie. Or ceux qui » possédaient à un si haut degré le sentiment et la science des » tons entiers, devaient bien comprendre qu'il fallait au tableau » une espèce de glacis pour arriver à un effet complet : aussi » *avons-nous trouvé partout les verres couverts*... Quelle pouvait » donc être la nature de *cette couverte* que *la manie du rajeunissement a trop souvent détruite?* Les nombreuses études qu'il » m'a été possible de faire à ce sujet m'ont convaincu qu'elle devait avoir été appliquée à l'huile, et qu'il y avait plus qu'un » simple liant à la colle pour la faire adhérer au verre ; la nature » des stries laissées par le pinceau et la vérification qu'a pu » donner l'analyse chimique, *rendent le fait incontestable*. Cette » couverte était appliquée sur le vitrail mis en place... Et c'était » en effet le meilleur moyen de juger définitivement de l'effet et » de l'harmonie de l'ensemble. Ne serait-on pas dans le vrai, en » supposant que les vieux maîtres avaient senti que leurs vitraux » prendraient inévitablement *la poussière, la vétusté du temps*, » et que *le grouillant* (permettez-moi cette expression technique) » en serait augmenté ; et n'auraient-ils pas cherché par avance » à produire ce que l'âge devait compléter et achever. »

Après ce passage, qu'on croirait en vérité fait pour les besoins de la circonstance, que devient l'éponge de M. Thierry?

Mais ce que M. le professeur Straub exprime si bien en théorie, se pratique déjà dans certains ateliers, et nous possédons au Musée de la ville, des verres nouveaux chargés d'une forte cou-

verte; je les mettrai sous les yeux de M. Thierry quand il le voudra, en lui faisant observer que s'il connaît ce procédé, comme je n'en doute pas, il a quelque peu négligé de l'employer dans son trop éclatant vitrail.

III

Notre honorable collègue interprète l'une des phrases de ma lettre en ces termes : « Vous dites, Monsieur, qu'il vous est impossible de *reconnaître* les verres primitifs des *nouveaux*, mais c'est là précisément le plus grand éloge que l'on puisse faire de ce travail; si les verres rapportés sont semblables aux anciens, le but est atteint, la restauration est parfaite. »

Que M. Thierry pèse ma phrase, et il verra qu'elle n'a point la signification qu'il lui prête bénévolement. Je vais la répéter, Messieurs, il le faut bien : J'ai avancé « qu'il m'était impossible de reconnaître les verres primitifs, tant ils sont incendiés par le rayonnement lumineux d'un fond chauffé au rouge. » Je n'ai donc point allégué, comme M. Thierry semble le croire, qu'il serait impossible de *distinguer* les verres primitifs des *nouveaux*. Ces lignes, et personne ne s'y est mépris (lui excepté), veulent dire, au contraire, que je ne *retrouve pas*, dans le vitrail actuel, l'effet primitif des *anciens*. Quant à la cause de cette différence, je maintiens qu'elle provient du rayonnement des tons rouges (qu'il soit dans le fond ou dans la bordure), et qu'il y a là une question qui relève de la science beaucoup plus que M. Thierry ne se l'imagine.

IV

Cet artiste, en parlant de ma préférence pour une *simple remise en plomb*, assure que je trouverai peut-être *peu de personnes de mon avis*. Il se trompe, car sur ce point, comme il s'agit ici d'une question de principe, je ne crains pas de me mettre à couvert derrière l'approbation unanime que vous, Messieurs, m'avez

donnée, et qui s'est corroborée de celle, non moins unanime, de la Société d'agriculture, sciences et arts, dans l'une de ses dernières séances. Votre manière de voir en cette matière me suffit pour retourner à M. Thierry sa propre phrase, et pour dire que c'est bien lui, au contraire, qui trouvera peu de personnes de son opinion.

Et ces quelques personnes sont-elles bien certaines que l'art actuel de la peinture sur verre soit en mesure, comme elles paraissent le prétendre, d'offrir tous les moyens de pouvoir *restaurer* nos anciens vitraux? Ne devraient-elles pas du moins attendre..., ne fût-ce que par prudence et respect pour ces précieuses reliques? Car cet art n'a pas dit son dernier mot : est-il même dans une bonne voie? Des hommes très-compétents se permettent d'en douter, et notamment M. Charles de la Ferté-Bernard, qui dans ses *Recherches sur les anciens procédés*, constate « que » nos verriers contemporains ont tort de dédaigner les vieilles » recettes empiriques des anciens verriers, et que les découvertes » de la chimie n'ont servi qu'à sophistiquer le verre, rendu fra- » gile, moins résistant qu'autrefois et désormais antipathique à » la peinture, et fait en dépit d'elle. » Il montre de la manière la plus convaincante « la nécessité de revenir à l'ancienne ma- » nière de peindre à la gomme et au borax, avec d'anciennes cou- » leurs, sur verre fabriqué par l'ancienne manière, si l'on veut » obtenir la transparence, le velouté, l'harmonie et la durée mo- » numentale qui caractérisent l'ancienne peinture sur verre. Il » faut renoncer à la technique moderne, qui n'a abouti qu'à des » résultats d'un effet sec, criard et misérable (1). »

Quelque exagéré que puisse sembler ce passage, il est bien fait pour m'encourager à vous dire :

Continuez, Messieurs, à soutenir que la remise en plomb est la seule façon de réparer nos vieux vitraux. Ajoutons que si le dangereux principe de *la remise à neuf* ou *restauration* est plus

(1) Archives du Bibliophile. (Claudin, N° 43, page 131.)

tard appliqué dans notre cathédrale, du moins le public saura que vous en déclinez la responsabilité. Continuez, je le répète, à repousser, *en thèse générale*(1), le p incipe *de la remise à neuf*, et à déclarer que vous ne craignez point, à l'occasion, de traverser les desseins de quelques a tistes qui, pour avoir *l'autorité du talent et du savoir*, n'ont pas toujours, peut-être, au même degré, le goût de la conservation des œuvres locales. Ne soyons, que dans une mesure légitime, les esclaves de l'adage *magister dixit;* et s'il est vrai que *ce soit en partie au progrès de l'archéologie que nous sommes redevables* du nouveau procédé que l'on nomme *restaurer*, ne balançons pas à repousser, sur ce point, l'archéologie. Je sais qu'elle a ses dangers, et que l'amour immodéré de l'unité de style, a compromis souvent, et compromet tous les jours, la conservation de très-précieux monuments, beaucoup plus que le temps et les révolutions.

M. Thierry doit comprendre qu'en soutenant le principe *de la réparation* contre celui de *la restauration*, je n'ai pas eu le dessein de placer le débat sur le terrain de la personnalité. Aussi nos dissidences sur ce point, ne m'empêcheront pas de lui rendre justice et de déclarer hautement que nous considérons son atelier, l'un des premiers en France par l'âge et le mérite, comme un honneur pour l'Anjou, et je ne présume pas trop m'avancer en disant que la Commission archéologique serait heureuse d'apprendre que la *remise en plomb* de tous nos vitraux anciens de la

(1) Je dis en thèse générale, car toute règle a son exception ; en effet il va de soi, par exemple, qu'un panneau *entier* qui serait étranger à un vitrail et que l'on pourrait sans crainte de bouleverser les sujets, enlever du châssis, il va de soi dis-je qu'on peut lui en substituer un autre. Cela étant, l'ensemble du vitrail ne perd absolument rien ; pas un seul des verres qui lui sont propres, ne s'en trouve détaché. Mais ce procédé devient à peu près impossible, en tous cas très-dangereux, lorsque les verres sont plus ou moins mêlés ; alors il est prudent de s'abstenir de toute espèce de remaniement, et c'est ce qu'on aurait dû faire dans le vitrail restauré ; il devait être conservé à l'état de relique.

cathédrale lui fût confiée; je vais plus loin, car je forme des vœux afin qu'il soit appelé, avec l'habile concours de l'éminent artiste M. Stenneil, et sous la direction de notre compatriote M. Joly, à composer et à peindre de nouveaux vitraux pour les quelques fenêtres du même édifice, qui ne sont garnies que de verres simples. Vous serez de mon avis, Messieurs, et vous prouverez ainsi que, tout en maintenant, je le répète à dessein, le principe conservateur *de la réparation*, contre celui trop dangereux *de la restauration*, vous entendez, sans hésiter, patroner l'atelier d'un collègue que nous estimons et que nous aimons comme nous avons aimé et estimé son honorable père (1), dont il est le digne successeur.

Que M. Thierry ne se méprenne pas! notre critique, qui porte beaucoup moins sur son vitrail que sur l'adoption d'un dangereux principe, ne peut lui être désavantageuse, car elle prouvera qu'en recommandant au public son atelier, comme nous n'avons jamais cessé de le faire, ç'a été de notre part l'expression sincère du mérite que nous reconnaissons aux œuvres qui généralement en sont sorties.

En agissant de la sorte, Messieurs, nous faisons preuve à la fois d'affection, d'indépendance et de justice.

V. Godard Faultrier.

(6 novembre 1861, séance de rentrée.)

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous prier instamment de permettre le renvoi de la lettre de M. Thierry au comité de rédaction, et j'aime à croire que vous accorderez la même faveur à la réponse ; par ce moyen les pièces du procès seront mises en regard l'une de l'autre et le public appréciera.

Nota : Sur la demande de M. Godard, l'impression des deux lettres a été admise.

(1) Voir notre article dans le répertoire archéologique de juin 1860, page 193.

CATHÉDRALE D'ANGERS

Proposition faite à la séance de la Commission archéologique du 6 novembre 1861.

Messieurs,

Vous vous rappelez que, dans la séance du 24 juillet dernier, la Société impériale d'agriculture, sciences et arts a écouté, avec le plus vif intérêt, le rapport de la commission que vous aviez nommée pour faire enquête sur la nature des travaux qui avaient été projetés et devaient être entrepris dans notre cathédrale de Saint-Maurice. Aussitôt après la lecture de ce rapport, il s'est élevé une discussion dans laquelle l'un de nos honorables collègues a dit que les craintes conçues de voir entreprendre des travaux dont le résultat serait, évidemment, de détruire la beauté et l'harmonie de notre cathédrale, n'étaient pas chimériques, un architecte de Paris ayant récemment parlé du commencement prochain des ouvrages à exécuter à Saint-Maurice d'Angers comme d'une chose certaine, et ayant même indiqué l'église de Sainte-Geneviève comme celle dans laquelle devrait être dressé le grand autel avec baldaquin, qu'on aurait enlevé à notre sanctuaire.

Si je m'étais trouvé présent à cette séance, Messieurs, je n'aurais pas hésité à prendre la parole pour déclarer que les assertions du préopinant devaient reposer sur un malentendu ou sur une erreur, parce que je suis assez heureux pour être l'ami de M. Constant Dufeux, l'architecte de l'église Sainte-Geneviève-Panthéon, et que je suis en mesure d'affirmer que toutes les pensées qui animent cet artiste distingué sont trop justes et trop généreuses pour qu'il ait pu jamais avoir, et surtout émettre l'idée des projets dont il est question; mais j'étais absent, et personne n'ayant été à même de contredire ces diverses assertions, non seulement le procès-verbal de la séance du 24 juillet les a reproduites, mais elles se sont renouvelées et ont été, de nouveau, insérées dans le procès-verbal de la séance de la Commission archéologique du 14 août dernier.

Cependant, Messieurs, la lecture du *Journal de Maine et Loire*, du 27 juillet, m'avait fait connaître ce qui s'était passé dans la séance du 24 de la Société-mère, et j'ai cru devoir, autant au désir de vous faire connaître, d'une manière évidente, toute la vérité, qu'à mon amitié pour M. Constant Dufeux, j'ai cru devoir, dis-je, lui poser des questions auxquelles il a répondu comme suit, par sa lettre en date du 6 octobre dernier.

« Cher ami,

» Obligé de quitter, momentanément, mon loge-
» ment de l'Institut pour échapper au danger que pré-
» sentait notre pavillon de l'ouest s'enfonçant dans la

» rivière, nos toitures se déchirant ainsi que nos murs
» et nos planchers, il m'a fallu supporter les embarras
» de trois déménagements successifs, qui m'ont empê-
» ché de répondre plus tôt à ton affectueuse lettre;
» mais, aujourd'hui, je m'empresse de te rassurer et
» de protester contre les intentions vandales qu'on
» m'attribue à Angers.

» Tu le sais, je ne suis pas de ces enragés modernes,
» adorateurs exclusifs d'une période de l'art français,
» qui sont toujours prêts à tout détruire au profit de
» leur étroite admiration. — J'ai vu, admiré et dessiné
» avec beaucoup de bonheur les ensembles et les dé-
» tails de toutes les époques de votre historique église
» de Saint-Maurice. Je les aime toutes, parce que je
» me mets, pour chacune, à leur point de vue.— L'ef-
» fet général qui en résulte ne me choque pas; c'est,
» au contraire, une variété qui plaît à mes yeux,
» comme elle intéresse mon esprit, qui y voit toutes
» les pages de l'histoire architecturale de ce beau et
» intéressant édifice.

» Si j'ai dessiné votre beau baldaquin, c'était comme
» objet d'étude pouvant m'aider à la réalisation, en
» matières durables, de celui que j'ai fait comme es-
» quisse, en sapin et toiles peintes, pour la réinstalla-
» tion du culte dans l'église Sainte-Geneviève-Pan-
» théon.

» J'ai étudié de même le beau baldaquin, en mar-
» bre et bronze doré, du Val-de-Grâce, sans avoir, le
» moins du monde, la pensée barbare de déposséder
» ces deux édifices de leurs beaux mobiliers.

» Un riche baldaquin existait aux Invalides; enlevé

» pour faire place à celui que Visconti a construit
» pour le tombeau de Napoléon Ier, il est maintenant
» relégué au dépôt des marbres du mobilier de la Cou-
» ronne. — Rondelet fils, conservateur de ces objets,
» me proposa ce baldaquin, devenu sans emploi; l'oc-
» casion aurait pu nous tenter, nous étions pressés,
» c'était un moyen de faire vite et à peu de frais : j'ai
» refusé.

» C'est que je pense qu'il faut une place pour cha-
» que chose, et que *chaque chose doit être et rester à sa*
» *place.*

» Que les baldaquins d'Angers et du Val-de-Grâce
» restent donc à leur place!

» Que celui de Napoléon Ier reste aux Invalides! Que
» l'ancien, *devenu invalide*, reste au dépôt des mar-
» bres, ou bien qu'on le donne à quelque commune
» ayant une église à construire, qui en fera le point de
» départ de sa construction nouvelle, mise en propor-
» tion avec ce riche objet mobilier!

» Quant à l'église Sainte-Geneviève-Panthéon, *elle ne*
» *doit pas s'alimenter de dévastations faites dans nos*
» *beaux monuments de province*. Il lui faut un mobilier
» composé pour elle seule, et que ce mobilier soit di-
» gne à la fois de la fondation du roi Louis XV, conti-
» nuée par Louis XVI et par les gouvernements qui se
» sont succédé, et digne enfin du règne qui y a réta-
» bli le culte. — Il lui faut un mobilier mis en harmo-
» nie avec le style de l'édifice, mais qu'il soit en même
» temps, par ses formes, d'un style qui puisse s'appe-
» ler *style Napoléon III*.

» Enfin, cher ami, loin de vouloir vous déposséder

» de vos richesses artistiques, je suis tout à la cause
» angevine.

» Ton bien affectionné,

» CONSTANT DUFEUX. »

Comme vous le voyez, Messieurs, l'architecte de Sainte-Geneviève-Panthéon, de Paris, loin de chercher à nous enlever notre beau baldaquin de Saint-Maurice, refuserait de l'approprier au monument confié à ses soins, dans le cas même où il lui serait offert; et il repousse énergiquement les intentions vandales qui lui ont été attribuées dans les séances précitées de notre Société.

Bien plus, il aime et admire l'ensemble ainsi que les détails de notre historique église de Saint-Maurice, et déclare être *tout à la cause angevine*, qui demande la conservation, avec réparations seulement, de la charpente, des voûtes et des vitraux, et la conservation intégrale du grand autel avec son baldaquin, de la boiserie du chœur, des balcons en fer et des autels de Saint-Maurice et de la Vierge, c'est-à-dire tout l'ensemble de notre belle cathédrale, telle que nous l'aimons et l'admirons depuis notre enfance.

En présence des déclarations si nettes et si noblement exprimées par M. Constant Dufeux, architecte du Gouvernement, membre du conseil des bâtiments civils, récemment nommé directeur de l'Ecole des Beaux-Arts et officier de la Légion-d'Honneur, aux acclamations de tous; en présence, dis-je, du concours qu'un tel appui offre franchement à la cause angevine, si bien plaidée déjà par M. Godard-Faultrier, notre pré-

sident, et par notre collègue M. Barbier de Montault, par leurs lettres des 18 et 25 juillet, soyons dignes de la confiance et du bienveillant intérêt que l'Empereur et son gouvernement accordent, chaque année davantage, aux Sociétés savantes des provinces de l'Empire, en leur montrant que nous savons protéger les monuments placés sous notre sauvegarde.

Pour arriver à ce but, j'ai l'honneur de vous proposer l'adoption de la décision suivante : La lettre de M. Constant Dufeux sera insérée dans le prochain bulletin du Répertoire de la Commission archéologique, et cette commission, d'accord avec la Société d'agriculture, sciences et arts, profitera de la suspension ordonnée par l'autorité supérieure dans les travaux de démolition des autels de Saint-Maurice et de la Vierge, pour supplier M. le préfet ainsi que MM. les ministres compétents, de vouloir bien ordonner que ces deux autels, au lieu d'être transférés à Trelazé ou ailleurs, pour une somme insignifiante ou pour un prix élevé, seront conservés ou rétablis à l'extrémité des transepts de notre belle cathédrale, tels qu'ils s'y trouvaient il y a peu de mois, et que cette cathédrale de Saint-Maurice conservera sans trouble, dans l'avenir, le mobilier complet qu'elle a reçu de la libéralité de nos ancêtres, mobilier que les étrangers ainsi que les vrais artistes se plaisent à étudier et à admirer, et que les révolutions n'ont pu renverser.

Angers, le 6 novembre 1861.

F. LACHÈSE.

Cette proposition de M. Ferdinand Lachèse a été écoutée avec l'assentiment le plus marqué, mais le bureau n'a pas cru devoir la mettre aux voix, parce que la question ayant été portée devant la Société-mère à une des séances précédentes, avait été déjà résolue dans le sens même de l'opinion de MM. Constant Dufeux et Ferdinand Lachèse. Cependant nous l'insérons ici à titre de nouvel appui, la lettre de M. Constant Dufeux étant d'ailleurs une justification trop importante des vues de la Commission archéologique pour être passée sous silence. Toutefois, quelques observations ayant été présentées à la séance du 6 novembre, il a été constaté que deux membres, tout en approuvant, en thèse générale, la proposition de M. Lachèse, firent des réserves à propos des deux autels situés à l'extrémité.

V. G-F.

NOTE

SUR

LE LIEU DE NAISSANCE DE RENÉ II.

Il n'est pas sans intérêt de savoir avec certitude où est né le glorieux vainqueur de Charles-le-Téméraire.

Le P. Benoît Picart, dans son *Histoire de Toul*, p. 575, dit :

« René II naquit à Joinville en 1451, ou au château d'Angers. La petite cronique manuscrite d'un chanoine de Toul, qui lui étoit contemporain, autorise le premier sentiment, quoique le supplément de la cronique du doïen de S. Thiebaud de Metz dise positivement que la princesse Yolande accoucha d'un fils, en 1451, au château d'Angers. Il est certain que cette dame et son mari étaient allés à Angers, sur la fin de cette année, rendre les derniers devoirs à la reine Isabelle leur mère, qui décéda au mois de janvier 1452. Le comte son mari y étoit encore au mois de mars suivant (V. *Orig. de la Maison de Lorraine*, p. 423). Mais on sçait certainement que René fut batisé dans l'église catédrale de Toul, comme il l'avoüe dans les lettres patentes qu'il a données à cette église. »

Dom calmet ne se prononce pas entre ces deux sentiments, qu'il se borne à rapporter (*Hist. de Lorr.*, 2e éd., col. 309, note).

La certitude que René II fut baptisé à Toul nous paraît rendre

plus vraisemblable sa naissance au château de Joinville, et le témoignage du chanoine de Toul, qui assista sans doute à ce baptême, dans l'acte duquel dut être mentionné le lieu de naissance du prince, nous semble plus sûr que celui du doyen de Metz. L'abbé Hugo énonce le fait de la naissance à Joinville comme certain, et ne parle même pas de l'autre version. Voici comment il s'exprime à cet égard dans son *Histoire de René II* (restée manuscrite; page 157 du manuscrit de la Bibliothèque publique de Nancy):

« Ferry, comte de Vaudémont, et Iolande d'Anjou eurent de leur mariage trois princes, Pierre, René et Nicolas, et trois princesses, Jeanne, Marguerite et Iolande; Pierre et Nicolas moururent dans leur jeunesse. René leur survécut et réünit en sa personne les espérances de sa famille et de son nom; il étoit né le vingt-six de may de l'année 1451 dans le château de Joinville, la résidence assés ordinaire des comtes de Vaudémont, depuis que cette baronnie, érigée dans la suite en principauté par Henry II, roy de France, étoit passée dans la Maison de Lorraine par le mariage de Ferry Ier avec Marguerite de Joinville, fille de Henry, sire de Joinville, et de Marie de Luxembourg. Le lieu de la naissance de René ne fut pas celui de son batême; on le transporta à Toul, conformément au pieux usage de ses ancestres, et il fut baptisé dans l'église cathédrale le jour de la Saint-Jean-Baptiste. Il eut pour parain René Ier, roy de Sicile, son ayeul, Henry de Lorraine, évêque de Terrouane et de Metz, son oncle paternel, et Henri VI, roy d'Angleterre, aussi son oncle à cause de Marguerite d'Anjou son épouse, sœur d'Iolande; ses mareines furent Marie d'Harcourt, veuve d'Antoine, comte de Vaudémont, Isabelle, reine de Sicile, et Marie d'Anjou, sœur de René Ier et reine de France. Il reçut aux cérémonies du baptême les noms de René, de Henry et de Frédéric (V. *Hist. de la Maison d'Harcourt*, par La Rocque; — *Hist. de la Maison de Lorraine*, par Vignier; — *Traité historique et critique sur l'origine de la Maison de Lorraine*, 1451). »

C'est dans le château de Joinville, où son père, Ferry II, comte de Vaudémont, mourut en 1572, que sa mère, Yolande d'Anjou, s'était depuis longtemps retirée, pour s'occuper spécialement de l'éducation de ses enfants; c'est là que Jean Wisse, bailli d'Allemagne, vint, au nom des Etats de Lorraine, annoncer à la mère et au fils la mort de Nicolas d'Anjou, arrivée en 1473, et la reconnaissance faite par les Etats du droit d'Yolande et de René au trône ducal de Lorraine; c'est là aussi que Charles-le-Téméraire fit traîtreusement arrêter le jeune prince pour empêcher son avènement, mais l'intervention de Louis XI l'obligea à le relâcher (V. la Chronique de Lorraine; — M. Digot, *Hist. de Lorr.*, t. III, p. 219-220; — M. Huguenin, *Hist. de la guerre de Lorraine*, p. 5-7).

LOUIS LALLEMENT.

CHRONIQUE.

Nous venons de visiter le Musée Turpin, qui présente le plus grand intérêt par le choix des tableaux et des objets d'antiquité: c'est vraiment là un cadeau de prince. Lorsque sa classification sera terminée, nous ne manquerons pas de mettre le lecteur au courant de ces belles choses.

V. G.-F.

Pour paraître bientôt : 1° Gravure de Beaudouin; 2° l'Anjou gallo-romain.

TABLE DES MATIÈRES